

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'EXPÉRIENCE URBAINE DES FEMMES EN SITUATION D'ITINÉRANCE À
MONTRÉAL : DES PRATIQUES SOCIO-TERRITORIALES CONTRAINTES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
JULIETTE MARINELLI-CÔTÉ

28 AOÛT 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Avant tout, je tiens à remercier celles grâce à qui, et pour qui, ce mémoire existe. À toutes les femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance qui ont participé à la réalisation de ce mémoire de maîtrise, je tiens à exprimer toute ma gratitude pour votre générosité, votre sincérité et votre ouverture. Les mots ne suffisent pas pour exprimer toute ma reconnaissance. Je souhaite aussi remercier les expert-e-s du milieu qui ont accepté de collaborer à la recherche. Ce mémoire a pu être mené à bien grâce à la richesse de votre expertise.

Je suis particulièrement reconnaissante pour le soutien qui m'a été offert par toute l'équipe de La rue des Femmes; une véritable famille dans laquelle j'ai pu grandir tant au niveau professionnel que personnel.

Je tiens également à remercier mes parents, Carina et Richard, ainsi que mon frère Lucas, pour leur soutien indéfectible qui m'a portée et motivée tout au long de ces années, à travers les doutes, les essoufflements et les remises en question. Je remercie aussi mes amies, Amanda, Erika, Pénélope, Sandrynn et Valeria, qui m'ont encouragée et réconfortée au cours de ce long processus. Merci à toutes celles et ceux qui, parfois sans en avoir conscience, ont favorisé mon bien-être personnel, contribuant ainsi, de façon précieuse, à l'aboutissement de cette étape. Merci pour votre intérêt, nos conversations stimulantes, vos rires, vos encouragements, et tous ces moments partagés, légers ou profonds, qui ont fait la différence.

Finalement, ce mémoire de maîtrise est grandement redevable à Sylvain Lefebvre, mon directeur de recherche, dont l'écoute, les conseils avisés et la disponibilité constante, en particulier durant les dernières semaines de rédaction, ont été essentiels tout au long de ce travail. Merci de m'avoir soutenue et guidée avec bienveillance, sans jamais me bousculer.

Je dédie ce mémoire à toutes les femmes qui ont connu ou connaissent encore l'itinérance, que ce soit pour un temps court ou sur une longue période. À leur force, leur résilience, et avec la ferme conviction que nous avons la responsabilité collective d'agir, à la fois pour les accompagner vers une sortie durable de cette situation et pour prévenir que d'autres la connaissent.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	VII
RÉSUMÉ.....	VIII
ABSTRACT	IX
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE LA RECHERCHE	4
1.1 LA GENÈSE DE L'ITINÉRANCE AU FÉMININ	4
1.1.1 <i>La montée de l'itinérance contemporaine</i>	4
1.1.2 <i>La féminisation de la précarité</i>	5
1.2 L'ITINÉRANCE FÉMININE : ENTRE VIOLENCE ET INVISIBILITÉ	11
1.2.1 <i>L'itinérance des femmes : un phénomène invisible</i>	12
1.2.2 <i>Une omniprésence de la violence</i>	14
1.2.3 <i>Les stratégies de survie</i>	16
1.2.4 <i>Des problèmes et des besoins spécifiques</i>	18
1.2.5 <i>Un portrait statistique de la situation actuelle</i>	20
1.3 L'ITINÉRANCE DANS UNE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE	22
1.4 UNE VILLE HOSTILE : LE PROCESSUS DE MARGINALISATION DES FEMMES EN SITUATION D'ITINÉRANCE.....	25
1.4.1 <i>Un corps qui dérange : la représentation sociale négative des personnes itinérantes</i> ..	25
1.4.2 <i>L'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance : les « murs invisibles »</i> ...	29
1.4.3 <i>Une territorialité contrôlée : répression, judiciarisation et revitalisation</i>	33
1.4.4 <i>La rue : un territoire identitaire ?</i>	38
1.5 UN FILET SOCIAL TROUÉ : LA GESTION DU PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE DES FEMMES À MONTRÉAL	39
CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE, CADRE CONCEPTUEL ET CADRE THÉORIQUE	43
2.1 PERTINENCE SOCIALE ET GÉOGRAPHIQUE	43
2.2 PROBLÉMATIQUE	44
2.3 CADRE CONCEPTUEL	47
2.3.1 <i>Cadre conceptuel de la question principale</i>	48
2.3.2 <i>Cadre conceptuel de la première question secondaire</i>	53
2.3.3 <i>Cadre conceptuel de la deuxième question secondaire</i>	58

2.4 CADRE THÉORIQUE : L'ITINÉRANCE DANS UNE PERSPECTIVE FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE	61
CHAPITRE 3 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CADRE OPÉRATOIRE.....	66
3.1 TYPE DE RECHERCHE	66
3.2 TYPE D'APPROCHE	66
3.3 CADRE SPATIO-TEMPOREL	66
3.4 CADRE OPÉRATOIRE : VARIABLES ET INDICATEURS	68
3.5 MODE D'ÉCHANTILLONNAGE ET DE COLLECTE DE DONNÉES	71
3.5.1 <i>Analyse documentaire</i>	74
3.5.2 <i>Observation participante</i>	75
3.5.3 <i>Questionnaires préalables</i>	76
3.5.4 <i>Entrevues semi-dirigées</i>	76
3.5.5 <i>Limites et biais</i>	82
3.5.6 <i>Considérations éthiques</i>	84
3.6 MODES DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE DES DONNÉES	85
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	88
4.1 LE PROFIL DES PARTICIPANTES	88
4.1.1 <i>Situation résidentielle des participantes</i>	89
4.1.2 <i>Situation sociale des participantes</i>	90
4.1.3 <i>Situation économique des participantes</i>	94
4.1.4 <i>État de santé des participantes</i>	98
4.1.5 <i>Les éléments déclencheurs</i>	101
4.2 L'ESPACE VÉCU DES FEMMES EN SITUATION D'ITINÉRANCE À MONTRÉAL.....	105
4.2.1 <i>Une territorialité déterminée par les besoins et les contraintes</i>	107
4.2.2 <i>Les « murs visibles et invisibles » des femmes en situation d'itinérance</i>	120
4.2.3 <i>Les stratégies de survie</i>	156
CHAPITRE 5 : DISCUSSION, RETOUR CRITIQUE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE.....	163
5.1 RETOUR SUR LES QUESTIONS ET LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	163
5.1.1 <i>Des pratiques socio-territoriales genrées et contraintes</i>	164
5.1.2 <i>(In)adéquation des services d'assistance offerts aux femmes en situation d'itinérance</i>	167
5.1.3 <i>Un moindre droit à la ville</i>	178
5.2 RETOUR CRITIQUE SUR LA DÉMARCHE DE RECHERCHE	180
5.3 PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE	184
CONCLUSION.....	188
ANNEXE A — TYPOLOGIE CANADIENNE DE L'ITINÉRANCE (GAETZ ET AL., 2012 : 2-5).....	192

ANNEXE B — TABLEAU DES ORGANISMES MEMBRES DU RAPSIM.....	196
ANNEXE C — TABLEAU DU NOMBRE DE RESSOURCES MEMBRES DU RAPSIM PAR ARRONDISSEMENT À MONTRÉAL EN 2022	203
ANNEXE D — DESCRIPTIONS DES ORGANISMES COLLABORATEURS.....	205
ANNEXE E — QUESTIONNAIRE POUR LES PARTICIPANTES.....	208
ANNEXE F — TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTREVUES.....	211
ANNEXE G — GUIDE D’ENTREVUE DÉDIÉ AUX FEMMES VIVANT OU AYANT VÉCU UNE SITUATION D’ITINÉRANCE	213
ANNEXE H — GUIDE D’ENTREVUE DÉDIÉ AUX EXPERT-E-S DU MILIEU	215
ANNEXE I — ANNONCE DE RECRUTEMENT	217
ANNEXE J — FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PARTICIPANTES	222
ANNEXE K — FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES EXPERT-E-S DU MILIEU.....	227
ANNEXE L — AFFICHES DE RECRUTEMENT EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS....	232
ANNEXE M — CERTIFICAT D’APPROBATION ÉTHIQUE.....	234
ANNEXE N — LES SPIRALES DE L’ITINÉRANCE DES PARTICIPANTES	235
BIBLIOGRAPHIE	239

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Exemple d’une spirale de l’itinérance	8
Figure 2.1 Types de violence abordée dans le rapport de l’INSPQ selon les stades de vie	55
Figure 3.1 Carte illustrant le nombre d’organismes membres du RAPSIM par arrondissement de la Ville de Montréal.....	67
Figure 3.2 Carte illustrant la localisation des organismes collaborateurs.	73
Figure 4.1 Âge des participantes.	88
Figure 4.2 Situation résidentielle des participantes.....	89
Figure 4.3 Chronicité de la situation d’itinérance des participantes.	90
Figure 4.4 Type de relations familiales des participantes.	90
Figure 4.5 Type de relations amicales des participantes.	91
Figure 4.6 Situation conjugale des participantes.....	91
Figure 4.7 Nombre d’enfant(s) des participantes.	92
Figure 4.8 Niveau de scolarité des participantes.....	92
Figure 4.9 Expérience de la répression policière ou de judiciarisation chez les participantes.....	93
Figure 4.10 Source(s) des revenus des participantes.....	96
Figure 4.11 Montant des revenus des participantes.	97
Figure 4.12 La consommation de substances psychotropes chez les participantes.....	100
Figure 4.13 Mobiliers urbains hostiles dans Ville-Marie à Montréal à l’automne 2023.	129
Figure 4.14 Mobiliers urbains hostiles dans Ville-Marie à Montréal à l’hiver 2025.....	129
Figure 4.15 Entrées clôturées de lieux privés dans Ville-Marie à Montréal à l’hiver 2025.	130
Figure 4.16 Aménagement d’une station de glisse à la place Émilie-Gamelin à l’hiver 2025. ...	131
Figure 4.17 Les espaces intérieurs de l’esplanade Tranquille à l’hiver 2025.	132
Figure 4.18 Mobiliers urbains plus inclusifs dans le Quartier des spectacles à l’hiver 2025.	133
Figure 4.19 Mobiliers urbains plus inclusifs dans le parc Émilie-Gamelin à l’hiver 2025.....	134

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Rapport d’utilisation des services de La rue des Femmes de 2020 à 2024.	22
Tableau 3.1 Représentation schématique du cadre opératoire des concepts d’itinérance, de marginalisation et de précarité.	69
Tableau 3.2 Représentation schématique du cadre opératoire du concept d’invisibilisation.....	70
Tableau 3.3 Représentation schématique du cadre opératoire du concept de territorialité.	71
Tableau 4.1 Raisons évoquées quant à la perte du dernier logement par les participantes.....	102
Tableau 4.2 Synthèse des stratégies de survie identifiées par les participantes.	160

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
ÉMMIS	Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale
EMRII	Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance du SPVM
ÉSUP	Équipe de soutien aux urgences psychosociales du SPVM
FEANTSA	Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBM	Old Brewery Mission
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCI	Observatoire canadien sur l'itinérance
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TPL	Trouble de personnalité limite
UQÀM	Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Ce mémoire de recherche s'intéresse à l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance à Montréal dans un contexte de croissance, de diversification et d'aggravation du phénomène de l'itinérance dû aux profondes transformations sociales et aux tendances macrosociologiques de précarisation de la population.

L'itinérance des femmes se distingue de celle des hommes par son caractère invisible ainsi que par l'omniprésence de la violence dans leurs parcours de vie. Ces enjeux mènent au développement de pratiques socio-territoriales particulières, dans l'objectif de prévenir ou, du moins, de limiter l'expérience de la violence.

Ainsi, nous cherchons à déterminer si les femmes en situation d'itinérance à Montréal ont un moindre droit à la ville, notamment en raison de leur genre. Pour ce faire, nous cherchons à comprendre en quoi leurs pratiques socio-territoriales sont particulières et spécifiques, et en quoi l'offre de services d'assistance actuel répond à leurs besoins particuliers.

Pour répondre à ces questions, nous avons mobilisé les concepts d'itinérance, de marginalisation, de précarité, de violence, d'invisibilisation et de territorialité, et nous avons interrogé 19 personnes, dont onze femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance et huit expert-e-s du milieu, au sein de quatre organismes situés dans les quartiers centraux de Montréal, soit La rue des Femmes, le Y des Femmes de Montréal, le Pavillon Patricia Mackenzie, l'Auberge Madeleine, ainsi qu'auprès de la Ville de Montréal.

Nous avons observé que la territorialité des femmes en situation d'itinérance est directement liée à leurs besoins et aux contraintes qu'elles rencontrent. Ainsi, leur double marginalisation, associée à leur condition itinérante et leur condition féminine, mène à un moindre droit à la ville.

Finalement, sans faire de recommandations, nous soulevons les enjeux quant à la gestion du phénomène de l'itinérance féminine et nous proposons quelques pistes de réflexion.

Mots-clés : itinérance féminine, pratiques socio-territoriales, marginalisation, territorialité, précarité féminine, invisibilisation, violence, réseau d'assistance.

ABSTRACT

This research paper presents the urban experience of homeless women in Montreal while there is a growing, diversifying, and worsening homelessness phenomenon due to profound social transformations and macrosociological trends toward the precarity of the population.

Women's homelessness differs from men's realities by its invisibility and the omnipresence of violence in their lives. These issues lead to the development of specific socio-territorial practices aimed at preventing or, at least, limiting the experience of violence.

Thus, we seek to determine whether homeless women in Montreal have a lesser right to the city, particularly because of their gender. To do this, we seek to understand how their socio-territorial practices are particular and specific, and how the current services meets their specific needs.

To answer these questions, we drew on the concepts of homelessness, marginalization, precarity, violence, invisibility, and territoriality. We interviewed 19 people, including eleven women who have experienced or are currently experiencing homelessness and eight experts in the field, from four organizations located in central Montreal : La rue des Femmes, YWCA, Pavillon Patricia Mackenzie, and Auberge Madeleine, as well as from the City of Montreal.

We observed that the territoriality of homeless women is directly linked to their needs and the constraints they are facing. Thus, their double marginalization, associated with their homelessness and their status as women, leads to a diminished right to the city.

Finally, without making any recommendations, we raise the issues surrounding the management of women's homelessness and propose some avenues for future solutions.

Keywords : female homelessness, socio-territorial practices, marginalization, territoriality, female precariousness, invisibility, violence.

INTRODUCTION

La fin du 20^e siècle marque simultanément la hausse de l'intérêt social et scientifique pour le phénomène de l'itinérance et la transformation du phénomène en lui-même. En effet, les profondes transformations sociales ainsi que les tendances macrosociologiques de précarisation de la population ont engendré une mutation du phénomène de l'itinérance au Canada : un accroissement quantitatif du phénomène, une diversification accélérée des caractéristiques des personnes en situation d'itinérance ainsi qu'une aggravation des problèmes associés (Laberge *et al.*, 2000; Novac *et al.*, 1996). Le stéréotype de l'homme âgé, célibataire et alcoolique n'est plus représentatif de la population de personnes vivant une situation d'itinérance; nous pouvons désormais observer des jeunes, des familles, des femmes, des personnes autochtones, des personnes issues de l'immigration et des personnes de la diversité sexuelle et de genre (Gaetz *et al.*, 2016). Toutefois, les femmes ont connu la plus grande croissance en termes d'itinérance, révélant les effets de la conjugaison et de l'intrication des transformations sociales profondes et des conditions sociohistoriques propices à la précarisation des femmes.

Malgré l'absence d'un consensus quant à sa définition, l'itinérance est largement décrite comme étant la situation de personnes n'ayant pas de logement, souvent en raison de nombreux obstacles et de multiples problèmes. En effet, le phénomène de l'itinérance transcende l'unique problème de l'absence de logement. Elle est caractérisée comme étant un processus de désaffiliation envers soi-même et la société, où s'entremêle un ensemble d'enjeux relatifs notamment à la précarité économique, l'instabilité résidentielle, la santé mentale, la toxicomanie ainsi que les ruptures des liens sociaux. Cette spirale de problèmes illustre les conséquences associées au désengagement de l'État quant au financement des programmes de soutien sociaux, à l'assistance des populations précaires et marginalisées, à la criminalisation de comportements associés à la condition itinérante ainsi qu'à la gestion des services d'assistance. L'aspect complexe et multidisciplinaire du phénomène est mis en lumière par la grande diversité de domaines d'études analysant l'itinérance sous divers angles. Dans le cadre de ce mémoire, nous abordons le phénomène de l'itinérance sous l'angle géographique. Par ailleurs, l'itinérance des femmes se distingue de celle des hommes en raison de son caractère caché, une itinérance beaucoup plus difficile à quantifier en raison de son invisibilité. Nous nous concentrons également sur cette itinérance dans ce mémoire.

En effet, l'itinérance est un phénomène foncièrement géographique, impliquant un rapport étroit au territoire principalement en raison de l'absence de logement. Ainsi, les personnes en situation d'itinérance se trouvent confinées à vivre largement dans l'espace public et semi-public. De cette façon, leur utilisation du territoire urbain est différente de celle des personnes logées, due largement à leurs pratiques socio-territoriales considérées comme des comportements relatifs à l'intimité (ex. sommeil, hygiène, sexualité, consommation) ainsi qu'à leur utilisation prolongée des espaces publics. Toutefois, cette utilisation est jugée « problématique » et « nuisible », menant à son contrôle par différents règlements et autorités ; un contrôle qui n'existe pas dans la sphère privée. Effectivement, la territorialité des personnes en situation d'itinérance est caractérisée par de nombreuses contraintes matérielles et immatérielles. Ainsi, il est possible d'observer une dualité relative à leur rapport au territoire, où leur territorialité est contrainte à l'espace public en raison de leur condition itinérante, mais aussi simultanément contrainte par diverses entités en raison de leur utilisation de l'espace public. Ces contraintes sont d'autant plus nombreuses pour les femmes en situation d'itinérance en lien avec les dynamiques asymétriques de pouvoir et les rôles de genre traditionnels visibles dans leurs stratégies de survie déployées pour prévenir ou, du moins, limiter l'expérience de la violence. Dans ce contexte, elles vont privilégier une fréquentation de lieux particuliers, à des moments précis dans la journée avec des personnes spécifiques.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons choisi de sonder l'expérience socio-territoriale — évaluée à travers le concept du droit à la ville — des femmes en situation d'itinérance dans l'arrondissement Ville-Marie à Montréal, en ce qui a trait notamment au sentiment de sécurité, à la mobilité, à l'appropriation et à l'accessibilité du territoire urbain, incluant les espaces publics, semi-publics et privés. Plus précisément, nous cherchons à déterminer si les femmes en situation d'itinérance à Montréal ont un moindre droit à la ville, notamment en raison de leur genre. Pour ce faire, nous cherchons à comprendre en quoi leurs pratiques socio-territoriales sont spécifiques, et en quoi l'offre de services d'assistance actuelle répond à leurs besoins particuliers. Pour répondre à ces questions et hypothèses de recherche, nous avons réalisé un travail de terrain au sein de quatre organismes et deux entités municipales, où nous avons interrogé un total de dix-neuf personnes, dont onze femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance et huit expert-e-s du milieu. Ce terrain de recherche, où nous avons effectué une analyse documentaire, de l'observation participante, des questionnaires préalables et des entretiens semi-dirigés, nous a permis de recueillir

les données nécessaires pour créer un portrait des participantes où nous pouvons observer leur situation résidentielle, sociale, économique, leur état de santé ainsi que les éléments déclencheurs ou de fragilisation les ayant menés vers leur situation d'itinérance. De plus, les données recueillies permettent d'illustrer la territorialité des participantes, soit les lieux qu'elles fréquentent et qu'elles évitent et pour quelles raisons, les contraintes matérielles et immatérielles qui limitent leur appropriation du territoire urbain montréalais ainsi que les stratégies de survie employées par ces dernières. Finalement, les données recueillies lors du terrain de recherche nous permettent de mieux comprendre la gestion actuelle du phénomène de l'itinérance, notamment en ce qui concerne les améliorations des dernières années, ainsi que les problématiques persistantes.

Ce mémoire de maîtrise est divisé en cinq chapitres. Tout d'abord, dans le premier chapitre, nous présentons le contexte dans lequel s'inscrit l'objet de la recherche, c'est-à-dire le phénomène de l'itinérance féminine à Montréal, en illustrant sa genèse, ses caractéristiques spécifiques, les divers processus de marginalisation qui y sont associés ainsi que les mesures de gestion mises en place pour lutter contre ce dernier. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous présentons la problématique, le cadre conceptuel ainsi que le cadre théorique de ce mémoire. Le troisième chapitre est consacré à la démarche méthodologique et au cadre opératoire que nous avons utilisés pour réaliser notre étude. Dans le quatrième chapitre, nous présentons et analysons simultanément les données recueillies lors de notre terrain de recherche. Le cinquième chapitre effectue un retour sur nos questions et nos hypothèses à travers une discussion des résultats et des analyses du chapitre précédent, en plus de faire un retour critique sur notre démarche et de présenter les perspectives de recherche qui émanent de notre mémoire.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Dans ce premier chapitre, nous présentons le contexte de notre objet de recherche, c'est-à-dire l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance à Montréal. Pour ce faire, nous nous sommes intéressés, dans un premier temps, à la genèse de l'itinérance au féminin ainsi qu'aux diverses caractéristiques spécifiques du phénomène. Afin d'illustrer l'hétérogénéité des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance, nous présentons également le phénomène dans une perspective intersectionnelle, soit une analyse des structures de pouvoir en place dans l'objectif de mettre en lumière les expériences de discrimination multiple vécues par les personnes se trouvant à l'intersection de plusieurs systèmes de domination dans une société. Par la suite, nous nous attardons au processus de marginalisation, tant au niveau social, économique et territorial, qui est associé à la condition itinérante des femmes. Finalement, nous produisons un portrait de la gestion du phénomène de l'itinérance des femmes à Montréal.

1.1 La genèse de l'itinérance au féminin

1.1.1 La montée de l'itinérance contemporaine

À la fin du 20^e siècle, l'itinérance a connu deux mouvements parallèles, soit la hausse de l'intérêt social et scientifique ce qui a favorisé un accroissement des connaissances sur la problématique, mais aussi une transformation du phénomène en lui-même. Cette transformation s'est produite à travers trois facettes : 1) l'accroissement quantitatif du phénomène, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de personnes itinérantes dans les grandes villes, mais aussi l'extension régionale du phénomène; 2) la diversification accélérée des caractéristiques des personnes en situation d'itinérance surtout en ce qui concerne l'âge et le genre, et finalement; 3) l'aggravation des problèmes associés, notamment en ce qui a trait à la santé physique et mentale (Laberge *et al.*, 2000; Novac *et al.*, 1996).

En effet, à partir des années 1980, les profondes transformations sociales ainsi que les tendances macrosociologiques de précarisation de la population ont engendré une mutation du phénomène de l'itinérance au Canada : une itinérance contemporaine de masse (Gaetz *et al.*, 2016). Les politiques de désinstitutionnalisation, les compressions budgétaires en matière de soutien social, le désinvestissement massif en matière de logements abordables ainsi que les transformations

structurelles de l'économie canadienne ont fragilisé les populations, particulièrement celles qui se trouvaient déjà dans une situation de précarité (Dear et Wolch, 1993; Gaetz *et al.*, 2016). En effet, Roy (1988 : 19) détermine que « l'itinérance est principalement le produit de l'inadéquation des structures et des institutions sociales qui, par leur rigidité, leur immuabilité et leurs insuffisances, sont responsables de la marginalisation d'un bon nombre d'individus ». Aussi, Laberge et Roy (2001 : 117) estiment que :

Quant aux politiques sociales, dans la droite ligne des restrictions budgétaires aux États-Unis et au Canada, les mesures adoptées au Québec afin de réduire le déficit ont conduit à supprimer ou à diminuer les prestations pour certains groupes de bénéficiaires gonflant, de ce fait, le bassin des plus démunis. Les modifications apportées aux régimes de prestations de la sécurité du revenu un peu partout, tant aux États-Unis qu'au Canada, montrent comment la lutte à la pauvreté est devenue une lutte contre les pauvres, notamment par l'accroissement des mesures de contrôle qui instaurent une distinction entre les pauvres méritants et ceux qui ne le sont pas.

L'itinérance contemporaine correspond à la cinquième période d'itinérance dans la société américaine (Campeau, 2000). Toutes les périodes ont une chose en commun : « une dislocation sociale et économique » (*Ibid.*, 50). Dans toutes les phases, le phénomène de l'itinérance a régressé avec l'instauration par le gouvernement de changements structurels en matière d'économie et de démographie. Cependant, l'itinérance contemporaine se distingue des autres périodes puisque la croissance du nombre de personnes en situation d'itinérance est jumelée « simultanément à l'implantation de réformes sociales régressives » (*Ibid.*, 50).

1.1.2 La féminisation de la précarité

Introduit par Diana Pearce en 1978, la féminisation de la précarité fait référence au « dramatic change in the composition of the poverty population » (Peterson, 1987 : 329). Historiquement associée à une population masculine, âgée, célibataire et alcoolique, l'itinérance contemporaine se distingue notamment par la multiplicité des personnes affectées : des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des familles, des personnes autochtones, des personnes issues de l'immigration et des personnes de la diversité sexuelle et de genre (Gaetz *et al.*, 2016). Toutefois, Fournier et Mercier (1996 : 216) établissent que de nombreuses études s'entendent pour dire que les femmes en situation d'itinérance constituent « le groupe dont la croissance est la plus rapide ». En effet, selon le dénombrement effectué par Fournier et Chevalier (1998) à Montréal entre les années 1996 et 1997, les femmes représentaient 22,8% de la population itinérante de la métropole. La croissance

de l'itinérance des femmes révèle les effets de la conjugaison et de l'intrication des transformations sociales profondes et des tendances macrosociologiques de précarisation des femmes (Laberge *et al.*, 2000; Ouellette, 1989). Selon Laberge *et al.* (2000 : 88), les quatre champs de transformation sociale qui ont participé à l'appauvrissement et à la fragilisation des conditions de vie des femmes sont : 1) les transformations économiques, comme la discrimination systémique et la ghettoïsation dans des secteurs d'emploi précaires et non valorisés; 2) les transformations des politiques sociales et de santé, dont la pénurie de logements subventionnés et les politiques de désinstitutionnalisation du système de santé et de services sociaux; 3) les reconfigurations familiales et les nouveaux modèles conjugaux, c'est-à-dire la hausse de divorce, de séparation et de monoparentalité qui oblige « une grande proportion de femmes à assumer seules la prise en charge financière et matérielle des enfants dans le contexte d'une rupture » et; 4) les transformations des représentations sociales de la pauvreté, où la responsabilité personnelle des personnes précaires est mise de l'avant.

Il est toutefois important de préciser que ces transformations sociales profondes s'inscrivent dans des conditions sociohistoriques propices à la précarisation des femmes, soit la structure genrée du marché du travail qui maintient des inégalités, notamment de revenus, « la structure genrée de la sphère domestique qui attribue des rôles et responsabilités différentiels selon le sexe », notamment le travail domestique et de reproduction, favorisant la dépendance économique des femmes envers les hommes, et finalement le genre en tant que modèle normatif (*Ibid.* : 84).

En continuité, Pearce (1990), Peterson (1987) et Pressman (2003) identifient la structure du ménage familial et la ségrégation professionnelle basée sur le genre comme étant les deux principaux facteurs responsables de la féminisation de la précarité dans les pays du Nord global, comme les États-Unis et le Canada. Pearce (1990 : 267) explique que « women's poverty is fundamentally different ». En effet, la parentalité est traditionnellement considérée comme étant une responsabilité féminine (Laberge *et al.*, 2000; Novac *et al.*, 1996). Dans le contexte d'une séparation, les femmes obtiennent généralement la charge exclusive ou quasi exclusive des enfants sans pour autant obtenir un soutien financier adéquat pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs enfants (Ouellette, 1989; Pressman, 2003, Richards *et al.*, 2010). Ouellette (1989) parle ainsi d'une féminisation de la monoparentalité — les familles monoparentales sont majoritairement dirigées par des femmes menant souvent à une situation économique et résidentielle précaire (Pressman,

2003). Les femmes sont aussi « systematically excluded from higher-paying occupations », signifiant par le fait même, que « their wages and incomes will be lower than the wages of men » (*Ibid.*, 353). Ainsi, puisque les femmes sont reléguées aux emplois précaires et mal rémunérés traditionnellement féminins — serveuse, caissière, préposée à l'entretien ménager — et que les ménages monoparentaux sont majoritairement dirigés par des femmes, celles-ci sont beaucoup plus susceptibles de vivre une situation de pauvreté (Peterson, 1987; Richards *et al.*, 2010).

Les données recueillies dans l'étude de Pressman (2003) concernant les taux de pauvreté des ménages dirigés par une femme illustrent, en moyenne, que 19,8% des ménages dirigés par des femmes âgées de moins de 60 ans vivent une situation de pauvreté comparativement à 8,7% pour les autres ménages étant âgés de moins de 60 ans. Cet écart illustre que les ménages dirigés par une femme sont environ 11% plus susceptibles de vivre une situation de pauvreté que les autres ménages. Toutefois, il est important de préciser que cet écart varie fortement d'un pays à l'autre. Les pays ayant les écarts de pauvreté les plus importants sont l'Australie (17,2%), l'Allemagne (17,5%), le Canada (21,5%) et les États-Unis (21,9%). Ainsi, Pressman détermine que les causes principales des écarts de pauvreté entre les genres dans les pays sont 1) la participation réduite au marché du travail des ménages dirigés par une femme comparativement aux autres ménages, 2) la différence d'emplois occupés par les femmes chefs de famille et les hommes chefs de famille et 3) le manque de soutien du gouvernement auprès des personnes et des ménages les plus précaires.

Scott (2007 : 17) ajoute que les femmes vivant une situation de précarité vont vivre davantage de contraintes systémiques : « the system is stacked against women in poverty at every turn ». Pour Caufield et Wonders (1993 : 86), la féminisation de la précarité est directement associée à la violence institutionnelle faite contre les femmes : « the violence that results from poverty, hunger, and malnutrition, inadequate housing, and lack of health care—is more harmful than any of the harm committed in interpersonal altercations ». Richards *et al.* (2010) expliquent que les femmes et leurs enfants sont affectées de manière disproportionnée par les causes profondes du sans-abrisme, c'est-à-dire la pénurie de logements abordables ainsi que l'incapacité des programmes sociaux à suivre le coût de la vie. Alors, la féminisation de la précarité se caractérise par une « dual nature of victimization (personal and political) » (*Ibid.*, 98). L'État est responsable de la victimisation des femmes en raison de son désengagement quant à la protection de ces dernières

contre les préjudices graves (Caufield et Wonders, 1993; Richards *et al.*, 2010). Ainsi, c'est la conjugaison de facteurs de nature individuelle, structurelle et institutionnelle qui a entraîné la croissance et la féminisation de l'itinérance depuis les années 1980.

1.1.2.1 Les facteurs d'appauvrissement ou de fragilisation

Introduit dans les travaux de Gélinau *et al.* (2008), l'itinérance au féminin peut être illustrée par l'image d'une spirale (Figure 1.1) alimentée par une combinaison de facteurs déclencheurs et de fragilisation se déployant dans les trajectoires de vie des femmes.



Figure 1.1 Exemple d'une spirale de l'itinérance
(Gélinau *et al.*, 2000 : 27).

Pour certaines, un facteur pourrait déclencher une situation d'itinérance, alors que pour d'autres, ce même facteur aurait l'effet de fragiliser leur situation résidentielle ou économique, sans pour autant les placer en situation d'itinérance. Ainsi, « c'est la synergie entre les facteurs fragilisants et les facteurs déclencheurs qui va accélérer le mouvement de la spirale » (*Ibid.*, 25). L'image de la spirale illustre la complexité du phénomène ainsi que l'interaction et l'aggravation des facteurs déclencheurs et de fragilisation menant ultimement une personne vers une situation d'itinérance.

Selon Gelineau *et al.* (2008), cinq grands ensembles de facteurs déclencheurs ou de fragilisation sont associés aux trajectoires des femmes en situation d'itinérance. Dans un premier temps, il y a les facteurs liés à une problématique spécifique qui entraîne une escalade, incluant notamment les problèmes de dépendance et d'abus de substances (ex. drogue, alcool, jeu pathologique), les troubles de santé mentale ainsi que la désorganisation sociale, comme l'association à des « gangs de rue » ou des groupes criminels. Dans un deuxième temps, il y a les facteurs associés à la condition féminine qui renvoient notamment à l'expérience de la violence, à la maternité ainsi qu'à l'aidance « naturelle », c'est-à-dire « l'obligation » de prendre soin d'un membre de sa famille vieillissant ou malade lié à la socialisation des femmes et au désengagement de l'État.

Dans un troisième temps, il y a les facteurs qui relèvent de la culture de l'errance, faisant référence à l'expérience de l'institution, comme les séjours en centre jeunesse, à l'hôpital, en psychiatrie et en prison, ainsi qu'à l'apprentissage à l'enfance d'une culture d'errance s'inscrivant dans le mythe familial, dont l'instabilité résidentielle liée à la pauvreté, aux troubles et conflits familiaux, à la fréquentation de centre jeunesse et de familles d'accueil, à des maladies ou des décès, à l'emploi des parents ou aux problèmes de santé mentale. Dans un quatrième temps, il y a les facteurs liés à l'appauvrissement, où la pauvreté constitue un facteur déclencheur et de fragilisation, notamment à travers l'insuffisance de revenu, la difficulté d'accès au logement social, la scolarité insuffisante, l'accès difficile au marché du travail, la rupture du tissu social, la difficulté de construire un capital immobilier et financier ainsi que la honte et le sentiment d'exclusion et de stigmatisation associé à la précarité. Finalement, dans un cinquième temps, l'industrie du sexe est caractérisée par les autrices comme un « cocktail de facteurs » (*Ibid.*, 65), où l'ensemble des facteurs mentionnés précédemment sont conjugués. En effet, le travail du sexe contribue à fragiliser les trajectoires de vie des femmes : violence, honte, détresse, exploitation, harcèlement policier et abus de substance.

Bref, le parcours vers l'itinérance des femmes résulte souvent d'un « épuisement progressif de leurs ressources monétaires, physiques, psychiques, émotionnelles et relationnelles » (Bellot, 2016 : 18).

1.1.2.2 Les rôles de genre traditionnels et l'itinérance

Les rôles de genre traditionnels sont définis comme étant les « rôles que la société attribue aux hommes et aux femmes sur une base différentielle en fonction des représentations sociales de la masculinité et de la féminité » (Côté *et al.*, 2017 : 86). Ainsi, la notion de masculinité est associée à l'indépendance, la pourvoyance, l'absence ou le contrôle des émotions, l'agressivité et la force physique. À l'inverse, la notion de féminité exprime la dépendance, l'assujettissement, la fidélité sexuelle, la fragilité, la douceur et le maternalisme. Comme le mentionnent Tolman *et al.* (2003), les systèmes patriarcal et capitaliste ainsi que l'institutionnalisme de l'hétérosexualité ont instauré et maintenu des rapports de genre inégalitaires entre les hommes et les femmes. Le contexte de précarité vécu par les personnes en situation d'itinérance contribue à la reproduction des rôles de genre, notamment visible dans les stratégies de survie employées qui diffèrent selon le genre — éléments sur lesquels nous développons un peu plus loin dans le chapitre.

Cette adhésion aux rôles de genre traditionnels se traduit chez les jeunes hommes par des stratégies de survie qui relèvent de la criminalité, comme le vol et la vente de drogues, leur permettant d'accéder à des revenus nécessaires pour répondre à leurs besoins personnels ainsi qu'à ceux d'une autre personne. En effet, comme l'expliquent Côté *et al.* (2017 : 86), « l'accès à ces ressources les rend plus attirants auprès des jeunes femmes qui cherchent à subvenir à leurs besoins de subsistance et à se protéger de la violence associée aux conditions de vie précaires et instables de la situation d'itinérance ». Cette dynamique constitue une source de valorisation personnelle pour les jeunes hommes. De plus, ces rapports de genre traditionnels, où l'homme est pourvoyeur et protecteur alors que la femme est dépendante et fragile, contribuent à accentuer les comportements violents et les attitudes sexistes et misogynes des hommes auprès des femmes (*Ibid.*).

Pour les jeunes femmes en situation d'itinérance, l'adhésion aux rôles de genre traditionnels s'inscrit plutôt dans la prévention quotidienne contre les violences physiques et sexuelles à travers des stratégies de survie (Côté *et al.*, 2017; Laberge *et al.*, 2000; O'Grady et Gaetz, 2004; Richards *et al.*, 2010). Le concept « d'échange économique-sexuel » de Tabet (2004) illustre parfaitement les

rapports de domination qui s'instaurent dans les relations intimes des femmes et des hommes en situation d'itinérance. Ces arrangements avec des partenaires masculins pourvoyeurs mènent plutôt, comme le démontre l'étude de Stablein (2011), à l'exploitation sexuelle et domestique, à la violence ainsi qu'aux maladies transmissibles sexuellement. En effet, « on constate ainsi que les jeunes femmes sont fréquemment victimes d'agressions sexuelles de la part des hommes qui leur offrent un hébergement ou avec lesquels elles forment un couple » (Côté *et al.*, 2017 : 86-87).

Les rôles de genre traditionnels et la ségrégation basée sur le genre s'illustrent également dans le travail chez les personnes en situation d'itinérance, et ce, tant au niveau de l'économie formelle qu'informelle. Dans la recherche réalisée par O'Grady et Gaetz (2004), les jeunes hommes gagnent généralement plus d'argent que les jeunes femmes. En effet, à l'exception du travail du sexe, les activités économiques les plus lucratives pour les jeunes en situation d'itinérance sont les activités exercées généralement par les jeunes hommes.

En somme, les rapports de pouvoir et de domination asymétriques entre les genres sont exacerbés dans un contexte de précarité socio-économique et d'instabilité résidentielle (Côté *et al.*, 2017; Laberge *et al.*, 2000; Lanzarini, 2003; Novac *et al.*, 1996; Ouellette, 1989). En effet, Cousineau *et al.* (2018 : 7-8) expliquent que :

En situation de rue, lieu de reproduction des inégalités de genre (Côté *et al.*, 2017; Flynn, 2015; Wesely, 2009) par l'entremise d'une organisation économique dominée par les hommes (Walls et Bell, 2011; O'Grady et Gaetz, 2009; Shannon *et al.*, 2008), les femmes sont particulièrement susceptibles d'y vivre à nouveau de la violence. Dans ce contexte, les partenaires intimes masculins peuvent adopter des rôles associés à la masculinité hégémonique et se montrer dominants et violents envers les femmes en situation d'itinérance (Dej, 2018; Watson, 2016; Petering *et al.*, 2014). De la même façon, la précarité des conditions économiques associées à l'itinérance conduirait certaines femmes à retourner auprès de leur conjoint ayant des comportements violents, pour ainsi stabiliser leurs conditions de vie (Tutty *et al.*, 2013).

1.2 L'itinérance féminine : entre violence et invisibilité

L'itinérance féminine se distingue de l'itinérance vécue par les hommes, notamment en raison des « dynamiques à l'œuvre dans la genèse du phénomène, [des] stratégies de survie déployées de même que la nature des besoins » (Laberge *et al.*, 2000 : 84). Dans cette sous-section, nous abordons les particularités de l'itinérance féminine et nous présentons un portrait statistique de la situation actuelle quant à l'itinérance féminine à Montréal, au Québec et plus largement au Canada.

1.2.1 L'itinérance des femmes : un phénomène invisible

Les littératures scientifique et grise font le même constat : l'itinérance féminine se distingue par son caractère invisible, caché ou organisationnel (Bellot, 2016; Gélinau *et al.*, 2008; Laberge *et al.*, 2000; Novac *et al.*, 1996; Novac *et al.*, 2002; Ouellette, 1989; Plante, 2007; Racine, 1991; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). Pour Gélinau *et al.* (2008 : 20-21),

L'itinérance cachée réfère quant à elle aux femmes qui, pour ne pas être dans la rue, demeurent temporairement chez des amis ou des membres de leur famille, ou une autre personne. L'itinérance cachée comprend aussi les femmes qui persistent, pour ne pas se retrouver dans la rue, à demeurer dans des lieux où elles font l'objet d'actes violents et dégradants. Elle tient également compte de celles qui, une fois le logement payé, n'ont plus d'argent pour gérer le quotidien, entre autres la nourriture, de celles qui risquent d'être expulsées de leur logement sans avoir les moyens de se reloger; et enfin de celles qui vivent dans des édifices hors normes, physiquement dangereux, ou dans des logements surpeuplés.

L'invisibilisation de l'itinérance féminine est notamment due à l'expérience de la violence dans les trajectoires de vie des femmes (Bellot et Rivard, 2017; Bergheul, 2015; Brassard et Cousineau, 2000; Conseil des Montréalaises, 2017; Conseil du statut de la femme, 2012; Côté *et al.*, 2017; Cousineau *et al.*, 2018; Crenshaw, 1991; Di Méo, 2011; Flynn, 2014; Fournier et Mercier, 1996; Gélinau *et al.*, 2008; Laberge *et al.*, 2000; Lanzarini, 2003; Maurin, 2015; Novac *et al.*, 1996; Ouellette, 1989; Richards *et al.*, 2010; Walsh *et al.*, 2009; Zeneidi-Henry, 2002). Les études réalisées par le Conseil des Montréalaises (2017) et Whitzman (2006 : 395) révèlent que « [the] fear of being stigmatized and of possibly losing child custody » constituent aussi des raisons pour lesquelles les femmes ont une plus grande réticence à l'idée de dévoiler leur situation d'itinérance.

Ainsi, les femmes en situation d'itinérance développent des stratégies ayant l'objectif de les invisibiliser dans l'espace public afin de passer inaperçues et ainsi limiter les risques de vivre des violences. Elles deviennent alors beaucoup moins visibles que les hommes dans les espaces publics engendrant des difficultés quant à la reconnaissance de l'ampleur du phénomène (Bellot, 2016; Plante, 2015). En s'éloignant de l'expérience de la rue, elles vont aussi s'éloigner de leur visibilisation « sur laquelle se construit toute la notion de l'itinérance. Dès lors, ces femmes se placent malgré elles à la marge des structures de services et d'intervention, qui sont, du reste, de plus en plus positionnées dans la rue » (Bellot et Rivard, 2017 : 109).

Cette invisibilité n'est pas quelque chose de nouveau selon Ouellette (1989). En effet, les femmes ont longtemps été exclues des études scientifiques et des enquêtes statistiques en raison de leur dénomination et de leur territorialité. Dans un premier temps, plutôt que d'être étiquetées comme des femmes en situation d'itinérance, elles étaient perçues comme des femmes « dans le besoin », des « mères célibataires » ou des « prostituées ». Dans un deuxième temps, les femmes en situation d'itinérance ne fréquentaient pas les lieux où se trouvaient typiquement les personnes en situation d'itinérance : « elles n'attiraient pas l'attention publique, car les stratégies de survie typiques des femmes dans le besoin tendent à les rendre invisibles (concubinage, travail clandestin, travail domestique) ou à les faire passer plutôt pour des criminelles que pour des démunies (prostitution) » (*Ibid.* : 14). Fournier et Mercier (1996 : 219) démontrent à travers des études ethnographiques que, dans certains cas, malgré l'absence de logement permanent, une instabilité résidentielle ou l'utilisation de centres d'hébergement, certaines femmes ne considèrent tout de même pas qu'elles vivent une situation d'itinérance.

Zeneidi-Henry (2002 : 168) préconise l'idée que la désocialisation des femmes en situation d'itinérance « se manifeste plutôt dans l'invisibilité ». Pour les raisons mentionnées plus haut, les femmes itinérantes n'investissent pas — ou du moins peu — la rue et les espaces publics, elles vont préférer se retirer dans des lieux de la sphère privée (ex. centres d'hébergement, logements transitoires, hébergements chez des ami-e-s, membres de la famille ou des hommes pourvoyeurs). Cette invisibilité est également désirée par les femmes en situation d'itinérance; perçue comme un atout afin de passer inaperçue aux yeux du public et préserver une apparence positive tant pour les autres que pour elles-mêmes. Bellot et Rivard (2017 : 112) expliquent que l'expérience simultanée de la honte et de la stigmatisation mène les femmes sans-abri dans un état de « non-rapport relationnel », soit envers elles-mêmes et envers les autres. En effet,

en devenant itinérante aux yeux des autres, la femme se trouve dans une situation de triple déficit : perte de statut, perte de dignité et perte de sécurité; des déficits qui accentuent à la fois leur marginalité et leur marginalisation. Devenir itinérante aux yeux des autres, “c'est nécessairement faire le chemin du renoncement à sa vie, à son corps et à son image” (*Ibid.*, 111).

Ainsi, les échecs personnels, soit en tant qu'épouse ou que mère, sont perçus comme plus importants que les échecs professionnels pour les femmes, une réalité inverse pour les hommes (Ouellette, 1989). L'itinérance féminine fait ainsi référence à la dépendance et l'infériorité sociale,

mais aussi à la responsabilité envers d'autres personnes, comme les enfants, les conjoint-e-s et les membres de leur famille. C'est d'ailleurs

parce qu'elles ne sont plus en relation de fille, de mère, ou d'épouse que les femmes sans abri sont elles-mêmes marginalisées. Elles se perçoivent et sont perçues comme de « mauvaises femmes » parce qu'elles ne vivent plus ces rôles. Toutefois, tant que leurs services sexuels et domestiques sont toujours ouvertement disponibles ou potentiellement disponibles, elles ne sont pas « exclues » de leur sexe. Plusieurs réussissent d'ailleurs à survivre en monnayant ces services (*Ibid.*, 51).

En bref, pendant longtemps, la conception masculine et visible du phénomène de l'itinérance comptabilisant uniquement les personnes qui séjournaient dans les centres d'hébergement et celles qui dormaient à même la rue — a entraîné une invisibilisation des réalités des femmes en situation d'itinérance, vivant davantage une itinérance cachée (Novac, 2001).

1.2.2 Une omniprésence de la violence

À travers leurs parcours de vie, les femmes en situation d'itinérance vont vivre une omniprésence de violence, tant des violences interpersonnelles qu'institutionnelles. La violence correspond à un des éléments déclencheurs ou de fragilisation spécifique aux vécus des femmes en situation d'itinérance (Bellot, 2016; Cousineau *et al.*, 2018; Flynn, 2014; Gélinau *et al.*, 2008; Laberge *et al.*, 2000; Lanzarini, 2003; Novac, 2006; Ouellette, 1989; Plante, 2015). En effet, cette dernière mène un nombre important de femmes à quitter leur domicile malsain (Mercier, 1996). Ainsi, l'itinérance féminine est souvent le résultat d'une « fuite » d'un milieu dangereux — elles vont fuir un conjoint violent, un milieu familial violent, un régime politique violent — (Mercier *et al.*, 1994) ou d'un « choix contraint », où la rue devient synonyme d'échappatoire de milieux familiaux ou conjugaux malsains (Plante, 2015).

La corrélation entre l'expérience de la violence et l'itinérance féminine est clairement illustrée dans la littérature (Ambrosio *et al.*, 1992; Flynn, 2015; Gélinau *et al.*, 2008; Latimer *et al.*, 2015; Latimer et Bordeleau, 2019; MSSS, 2023; Novac, 2001). En effet, une situation d'itinérance fragilise d'autant plus les femmes quant à l'expérience de la violence, menant certaines vers des problèmes concomitants : problèmes de santé mentale, isolement social, consommation de drogue et d'alcool notamment pour « anesthésier une douleur profonde » (Gélinau *et al.*, 2008 : 33). Dans le même sens, Krug *et al.* (2002) illustrent dans le rapport mondial sur la violence et la santé de

l'Organisation mondiale de la santé (OMS), que la violence exercée par un-e partenaire intime engendre non seulement des impacts au niveau de la santé physique, mentale, relationnelle et reproductive des victimes, mais aussi des impacts économiques, dont une capacité réduite à conserver un emploi ainsi que des gains personnels plus faibles. Cousineau *et al.* (2018 : 5) expliquent que « cette violence touche les femmes de tous les âges, dans le cadre des fréquentations, d'unions libres ou officielles et même au-delà, la rupture n'étant pas gage de cessation des comportements violents ». Ainsi, la pluralité des expériences de violence vécues par les femmes de la part de partenaires intimes, mène à une rupture des liens sociaux, une insécurité résidentielle et, ultimement, à un passage à l'itinérance.

Dans la rue, les violences perpétrées entre pairs sont également omniprésentes favorisant un système d'agressions généralisées (Lanzarini, 2003). Alors que les hommes agressent tant les hommes que les femmes afin d'assouvir leurs envies, « les femmes n'agressent pas les hommes, sinon verbalement » (*Ibid.*, 108), et souvent pour se protéger des violences qui leur sont infligées. Toutefois, entre elles, elles peuvent être violentes et se voler. Il est aussi important de mentionner que les violences interpersonnelles faites aux femmes sont jumelées — et intrinsèquement liées — aux violences systémiques et structurelles découlant des divers systèmes de domination (ex. colonialisme, racisme, sexisme). En effet, les violences conjugales et familiales s'articulent à travers des rapports de pouvoir et de domination produits par des structures et systèmes patriarcaux qui maintiennent les femmes dans des situations de vie précaires et dangereuses (Cousineau *et al.*, 2018; Flynn, 2014; Richards *et al.*, 2010).

Dans ce sens, Flynn (2014 : 76) estime que les femmes en situation d'itinérance vivent une violence dite structurelle, c'est-à-dire le « processus à la racine des inégalités sociales et de l'oppression vécue par différents groupes sociaux ». Selon la chercheuse, cette violence s'opère dans trois différentes dimensions : 1) la domination symbolique référant à l'étiquette sociale négative associée à la condition itinérante — nous y reviendrons un peu plus loin dans le chapitre — et à la culture du viol à laquelle les femmes sont directement exposées où les expériences de la violence sont perçues et présentées comme « inévitables, banalisées, voire tolérables, par le biais de différentes pratiques ou attitudes » (*Ibid.*, 80); 2) la violence institutionnelle, c'est-à-dire la

violence commise par les institutions étatiques, dont les services sociaux, les établissements de la santé et le système de justice, et finalement; 3) les diverses violences quotidiennes.

Bref, l'expérience de la violence chez les femmes en situation d'itinérance est omniprésente : s'articulant de diverses manières, à divers niveaux et à divers moments de leur parcours de vie. En effet, la violence envers les femmes et les filles est un enjeu structurel profondément ancré dans notre société (Novac *et al.*, 1996).

1.2.3 Les stratégies de survie

L'itinérance féminine est une itinérance qui est fondamentalement cachée ou organisationnelle. En effet, Wardhaugh (1999 : 103) explique que « women must “disappear” in order to survive, while men have the additional option of seeking safety in numbers, by claiming the city streets as their own ». Vivre une itinérance visible signifie une plus grande vulnérabilité aux dangers (Bellot, 2016; Racine, 1991; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). Ainsi, les femmes en situation d'itinérance vont développer diverses stratégies de survie afin d'éviter les violences et la stigmatisation associées à la vie à la rue.

Dans ses travaux, Gélneau *et al.* (2008 : 69) présentent les diverses stratégies déployées par les femmes en situation d'itinérance pour « se loger, se nourrir, prendre soin d'elles (se vêtir, se soigner, se laver), se déplacer, se protéger et survivre économiquement ». Les stratégies **pour se loger** incluent notamment, réduire les coûts pour se maintenir en logement, trouver un logement abordable, trouver des lieux de vie gratuits, fuir ou abandonner son logement ainsi qu'user de sa condition féminine à travers des arrangements avec des partenaires.

Les stratégies **pour se nourrir** sont par exemple : réduire les coûts pour se nourrir, réduire sa consommation de nourriture, obtenir de la nourriture volée ou offerte et fuir la faim en consommant de la drogue ou de l'alcool. Les stratégies **pour prendre soin d'elles** incluent les stratégies pour se vêtir (ex. acheter à bas prix, échanger, recevoir des dons ou des cadeaux, voler), pour se soigner (ex. obtenir gratuitement des échantillons de médicaments, solliciter des infirmier-ère-s de rue, ignorer ses symptômes en consommant de la drogue ou de l'alcool), pour se laver (ex. utiliser les toilettes publiques et les installations des ressources communautaires, tirer profit de son réseau

social) et pour se garder au chaud avec ou sans logement (ex. porter des vêtements chauds, dormir avec une ou plusieurs personnes ou animaux, consommer de l'alcool, fréquenter des lieux publics et privés intérieurs comme des « fast-food », des bibliothèques, des stations de métro, des centres communautaires).

Les stratégies employées par les femmes en situation d'itinérance **pour se déplacer** sont par exemple : marcher, faire du covoiturage et se déplacer en vélo ou en transport en commun. Les stratégies **pour se protéger** de la violence et la stigmatisation de la rue incluent la vigilance, l'adoption de divers comportements (ex. dissimuler sa situation, socialiser, accepter l'aide offerte, agressivité, allure physique repoussante), la fuite dans les problèmes de santé mentale et de consommation de drogue ou d'alcool et la présence de personnes (ex. conjoint, ami-e-s, protection en échange de faveurs sexuelles, présence d'un animal de compagnie protecteur, dormir dans un endroit passant). Plus précisément, certaines femmes vont choisir l'appartenance à un groupe composé de plusieurs personnes, dont des pairs masculins, leur offrant une protection collective et une protection de couple. Toutefois, la protection de couple implique souvent des relations sexuelles plus ou moins consenties. Ainsi, le couple assure une certaine protection aux femmes, mais cette protection est presque tout le temps basé sur des dynamiques de pouvoir asymétriques. En effet, cette dynamique de couple protecteur « peut prendre des allures prostitutionnelles » (Lanzarini, 2003 : 111) où les femmes vont obtenir une protection des hommes en échange de services sexuels souvent exclusifs. Lanzarini (*Ibid.*) ajoute que « cette relation dissymétrique peut placer l'homme dans une telle situation de pouvoir qu'il peut "donner", "prêter", voire "louer" "sa" femme à ses copains ». Finalement, les stratégies **pour survivre économiquement** déployées par les femmes en situation d'itinérance sont, par exemple, les sources de revenu régulier (ex. emploi formel ou informel, soutien gouvernemental), la gestion de son argent, échanger un service contre une rémunération, chercher ou solliciter de l'argent, emprunter ou s'endetter ainsi que participer à des activités criminalisées (ex. vente illégale de drogue, vol, prostitution).

Flynn (2014) avance l'idée que la rue peut aussi être utilisée comme stratégie de survie par les personnes en situation d'itinérance afin d'échapper au contrôle excessif de certains services d'aide ou pour fuir une situation conjugale ou familiale violente. La chercheuse évalue que pour plusieurs, la rue représente la dernière étape d'une marginalisation sociale absolue, mais pour de nombreuses

jeunes femmes qui s'associent à la culture punk, la rue est synonyme d'expression et d'expérimentation du mode de vie marginal constituant, selon elles, leur meilleur choix compte tenu de leur situation. La rue est donc pour ces jeunes femmes une manière de se « réapproprier du pouvoir sur leur vie » (*Ibid.*, 110). Par contre, « une fois dans la rue, elles ont fait l'expérience de l'exclusion sociale et le contrôle s'est manifesté lors de l'expérimentation des différentes stratégies pour subvenir à leurs besoins » (*Ibid.*, 110).

1.2.4 Des problèmes et des besoins spécifiques

Malgré des expériences similaires avec leurs pairs masculins, notamment quant au logement, aux maladies physiques et mentales, à la toxicomanie et à l'isolement, les femmes en situation d'itinérance vivent une itinérance particulière en lien avec leur condition féminine. De nombreuses études tirent des conclusions relatives aux caractéristiques différentielles entre les hommes et les femmes itinérantes (Ambrosio *et al.*, 1992; Burt, 1992; Fournier, 1988; Fournier et Mercier, 1996; Latimer et Bordeleau, 2019; MSSS, 2023; North et Smith, 1993) : les femmes en situation d'itinérance sont plus jeunes que leurs pairs masculins; elles sont moins susceptibles de dormir dans la rue que les hommes; elles sont plus nombreuses à fréquenter les centres d'hébergement; elles sont moins susceptibles de vivre de longues périodes d'itinérance; elles sont plus nombreuses à avoir à leur charge des enfants de moins de 18 ans; elles sont plus nombreuses à avoir vécu leur première situation d'itinérance dans la dernière année; elles sont significativement plus nombreuses à avoir mentionné la violence, la dépendance économique et l'insécurité financière comme raisons ayant mené à leur état d'itinérance.

Pour ce qui est de la santé physique et mentale, les femmes et les hommes en situation d'itinérance vivent des problèmes communs, comme les maladies respiratoires, les maladies de l'appareil digestif et de la peau, les problèmes dentaires, les infections et les blessures. Toutefois, les femmes subissent des facteurs de risque et des problèmes spécifiques liés à la biologie et la condition féminine (Whitzman, 2006). En effet, elles sont plus susceptibles de souffrir d'anémie, de problèmes vasculaires et de problèmes gynécologiques. Elles vivent également des problèmes liés à la grossesse. L'itinérance représente aussi un facteur de risque important en matière de santé mentale : les hommes et les femmes en situation d'itinérance vivent de façon similaire des problèmes de santé mentale. Il a toutefois été identifié que les femmes en situation d'itinérance

vivant dans la rue ont des problèmes de santé physique et mentale plus graves que celles qui fréquentent les centres d'hébergement et les maisons de chambres (*Ibid.*).

En ce qui concerne la désaffiliation et l'isolement, les femmes en situation d'itinérance sont moins désaffiliées que les hommes, mais elles sont plus isolées. En effet, Novac *et al.* (1996) affirment que les femmes en situation d'itinérance ont de meilleures habiletés interpersonnelles, un réseau social plus étendu et de plus grandes relations de soutien que les hommes. Toutefois, comme le témoigne l'étude de Herzberg (1987), la situation sociale des femmes en situation d'itinérance est paradoxale, c'est-à-dire qu'elles ont un ancrage social plus fort que les hommes, mais ce dernier se détériore davantage lorsqu'elles entrent dans le réseau de services (ex. isolement, culpabilité, dévalorisation). Selon Strasser (1978), cet isolement social constitue une des stratégies de survie des femmes en situation d'itinérance. En effet, en restant seules, elles sont moins visibles dans les espaces publics. Ce retrait social est également dû au manque de lieux de socialisation accessibles aux femmes lorsqu'elles se retrouvent en situation d'itinérance. La grande majorité des lieux de socialisation pour les personnes itinérantes sont dominés par les hommes, comme les centres d'hébergement mixtes, les maisons de chambres ainsi que les parcs et les places publiques.

Ayant des problématiques spécifiques, elles ont ainsi des besoins particuliers à leurs expériences (Conseil des Montréalaises, 2017; Cousineau *et al.*, 2018; Flynn, 2014; Fournier et Mercier, 1996; Gaetz *et al.*, 2012; Gaetz *et al.*, 2016; Gélneau *et al.*, 2008; Laberge *et al.*, 2000; Ouellette, 1989; Racine, 1991; Walsh *et al.*, 2009; Whitzman, 2006). Dans leurs travaux, Fournier et Mercier (1996) ainsi que Walsh *et al.* (2009) identifient notamment l'anonymat, la sécurité et l'intimité comme des besoins spécifiques aux vécues des femmes sans-abri. Toutefois, l'occultation d'une perspective de genre dans la littérature sur l'itinérance « a eu pour conséquence la mise en œuvre de solutions insuffisantes et souvent inappropriées » pour les besoins spécifiques des femmes (Laberge *et al.*, 2000 : 93). Aussi, malgré des expériences communes, ces dernières ont toutes des trajectoires et des réalités différentes, et ainsi, elles n'ont pas les mêmes besoins. Les réponses à leurs besoins doivent alors tenir compte des trajectoires différenciées et offrir des services adaptés et personnalisés à chacune.

1.2.5 Un portrait statistique de la situation actuelle

De manière générale, mesurer l'ampleur du phénomène de l'itinérance demeure un défi méthodologique majeur à l'échelle municipale, provinciale et nationale. Echenberg et Munn-Rivard (2020) illustrent que malgré la présence croissante des personnes en situation d'itinérance dans les espaces publics, semi-publics et privés, nous n'avons toujours pas une méthodologie qui permet de dénombrer la taille réelle de la population itinérante au Canada. Ainsi, encore aujourd'hui, Statistique Canada n'est pas en mesure de fournir des données mensuelles ni annuelles concernant les personnes en situation d'itinérance au Canada. Certaines villes, dont Montréal, ont effectué des dénombrements ponctuels dans l'objectif de comptabiliser l'itinérance visible, c'est-à-dire les personnes qui vivent et dorment à l'extérieur et celles qui fréquentent les services d'hébergement d'urgence, dans un lieu et une période déterminée et précise. Ces dénombrements permettent tout de même d'identifier le nombre minimum de personnes en situation d'itinérance dans une municipalité lors d'une nuit ainsi que d'évaluer l'augmentation ou la diminution de l'itinérance visible auprès de groupes démographiques. En l'absence de données à l'échelle nationale, le gouvernement canadien encourage et finance les dénombrements ponctuels dans les municipalités qui, regroupés ensemble et coordonnés à l'échelle du Canada, pourraient offrir un portrait global de la situation (Echenberg et Munn-Rivard, 2020).

Concrètement, ce que nous savons concernant l'ampleur de l'itinérance au Canada est relatif à la capacité du système de refuges d'urgence et de logement de transition pour les personnes en situation d'itinérance ainsi que les données collectées par ces derniers, notamment en ce qui concerne les refus et les repas distribués. La liste nationale des prestataires de services réalisée par Emploi et Développement social du Canada, soit une liste complète des refuges pour personnes en situation d'itinérance au Canada, témoigne des capacités suivantes en 2018 (Echenberg et Munn-Rivard, 2020) :

- 392 refuges d'urgence offrant 15 859 lits;
- 338 logements de transition offrant 7 645 lits;
- 451 refuges exclusivement pour femmes victimes de violence offrant 7 494 lits.

À Montréal, trois dénombrements de personnes en situation d'itinérance ont été réalisés, soit en 2015 (Latimer *et al.*, 2015), 2018 (Latimer et Bordeleau, 2019) et 2022 (MSSS, 2023). En 2015,

les femmes représentaient en moyenne 24% de la population itinérante comptabilisée, se trouvant largement dans les logements transitoires (54%), mais aussi dans les refuges d'urgence, les lieux extérieurs et les autres lieux. En 2018, il a été possible d'observer une augmentation d'environ 8 à 12% du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis le dénombrement de 2015. Il a permis de recueillir les données suivantes : 1) les femmes représentaient environ 23% des répondant-e-s; 2) la surreprésentation des personnes autochtones — particulièrement les personnes inuites — parmi la population itinérante, soit 12% alors qu'elles représentent moins de 0,6% de la population montréalaise; 3) la surreprésentation des personnes de la diversité sexuelle et de genres; 4) les femmes étaient plus nombreuses à vivre une itinérance cachée (22%). En 2022, le même exercice de dénombrement a été réalisé afin de suivre l'évolution de l'ampleur du phénomène dans le temps, et ce à l'échelle du Québec. Les femmes cisgenres représentaient 29,3% des répondant-e-s, illustrant une croissance de plus de 6% du nombre de femmes sans-abri à Montréal depuis 2018. De plus, le dénombrement présente la grande disparité en ce qui concerne le type de lieu où la nuit a été passée selon l'identité de genre : 1) dans les **lieux extérieurs**, les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes, soit 18,3% contre 75,2%; 2) dans les **hébergements liés à la violence**, les femmes sont surreprésentées comparativement aux hommes, soit 82,8% contre 12,5%; 3) les femmes fréquentent beaucoup moins les **centres d'hébergement d'urgence** que les hommes, soit 21,9% contre 73,1%, et l'écart est d'autant plus important dans les **organismes accueillant une population mixte**, soit 6,6% contre 91,5% d'hommes cisgenres.

Finalement, les données statistiques recueillies par les centres d'hébergement illustrent également cette évolution du phénomène depuis les dernières années. Par exemple, au cours de l'année 2023-2024, à travers leurs divers services, l'organisme *La rue des Femmes* a porté assistance à près de 1600 femmes, dont 719 étaient de nouveaux visages — un nouveau record pour l'organisme. Ce chiffre représente une augmentation de 20% par rapport à l'année 22-23 et de 131% depuis l'année 20-21. L'organisme note également avoir eu 52 593 présences dans leurs centres de jour, servi 112 055 repas et offert 23 759 nuitées lors de l'année 23-24. Ce dernier a aussi eu à refuser 11 918 demandes d'hébergement par manque de place, une augmentation de 2800 refus (31%) par rapport à l'année 22-23 et de 4926 refus (71%) depuis l'année 21-22 (LRDF, 2024).

	23-24	22-23	21-22	20-21
Nombre de présences dans nos centres de jour	52 593	49 207	40 955	33 475
Repas servis	112 055	107 395	68 978	64 371
Nombre de femmes aidées	1 591	1 517	1 192	1 091
Nombre de nouvelles femmes	719	597	315	311
Femmes issues de l'immigration	147	145	Non disponible	Non disponible
Nuitées en hébergement d'urgence	12 079	10 752	8 560	8 725
Refus par manque de place	11 918	9 118	6 992	6 531
Taux d'occupation	114 %	107 %	100 %	92 %
Heures de soins thérapeutiques spécialisés	3 438	3 007	3 636	2 229
Femmes de plus de 51 ans	53 %	44 %	44 %	43 %
Femmes autochtones	95	73	56	Non disponible

Tableau 1.1 Rapport d'utilisation des services de La rue des Femmes de 2020 à 2024.
(LRDF, 2024 : 10).

Malgré la difficulté méthodologique quant à l'exercice de dénombrement des personnes en situation d'itinérance, ces enquêtes statistiques illustrent sensiblement l'ampleur du phénomène de l'itinérance — du moins l'itinérance visible. Ces données démontrent toutefois concrètement l'évolution du phénomène depuis les années 1980, soit une croissance, une complexification et une diversification de l'itinérance.

1.3 L'itinérance dans une perspective intersectionnelle

En lien avec leur genre, les femmes en situation d'itinérance vivent en partie une expérience commune. Toutefois, elles ont toutes des trajectoires de vie et des expériences différentes puisqu'elles appartiennent à tous les âges, les milieux socio-économiques, les ethnicités, les orientations sexuelles, les identités de genre et les capacités physiques et cognitives. Ces éléments constituent des contraintes qui s'imbriquent et s'additionnent, limitant l'accès aux biens sociaux et aux choix des femmes. Ceci fait référence au concept d'intersectionnalité de Kimberlé Williams Crenshaw (1989, 1991) désignant la situation de personnes qui subissent simultanément plusieurs formes de discrimination, se retrouvant ainsi à l'intersection de plusieurs systèmes de domination dans une société. En effet, « the fact that minority women suffer from effects of multiple subordination, coupled with institutional expectations based on inappropriate nonintersectional contexts, shapes and ultimately limits the opportunities for meaningful intervention on their

behalf» (Crenshaw, 1991 : 1251). Les données relevées dans les enquêtes statistiques présentées plus haut ainsi que dans l'article de Whitzman (2006) illustrent concrètement ce concept :

1. Les femmes autochtones sont surreprésentées parmi la population itinérante canadienne. Près des trois quarts des mères célibataires autochtones vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada.
2. Les femmes racisées sont près de deux fois plus susceptibles que les femmes blanches de vivre sous le seuil de la pauvreté. Elles ont aussi un accès au logement beaucoup plus restreint en raison de la discrimination raciale.
3. Plus des deux tiers des femmes handicapées ou ayant des problèmes de santé chroniques vivent sous le seuil de pauvreté.
4. Les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans représentent près du quart des admissions dans les centres d'hébergement de Toronto. Les femmes lesbiennes sont surreprésentées parmi les jeunes femmes en situation d'itinérance à Toronto.
5. La moitié des femmes âgées de 60 ans et plus vivent sous le seuil de la pauvreté et elles sont beaucoup moins susceptibles que les hommes du même âge de posséder une propriété.

La condition itinérante des femmes autochtones est complexe et différente de celle des femmes allochtones, signifiant que les mesures d'aide offertes à celles-ci doivent être adaptées à ces réalités particulières. L'avis du Conseil des Montréalaises (2017) aborde spécifiquement l'itinérance des femmes autochtones, un phénomène en croissance au Canada. Pour comprendre sa complexité, il est essentiel d'analyser ce dernier sous l'angle de la colonisation. La colonisation des peuples autochtones a été réalisée à travers diverses politiques gouvernementales et stratégies sociales d'acculturation, de ségrégation et d'assimilation, incluant notamment les écoles résidentielles et le placement des enfants autochtones dans les Services de protection de la jeunesse (Conseil des Montréalaises, 2017; Menzies, 2006). Ces stratégies ont entraîné des traumatismes intergénérationnels, et par le fait même, une rupture des liens sociaux dans les communautés autochtones, dont les effets se font ressentir encore aujourd'hui notamment à travers le phénomène de l'itinérance. Lévesque *et al.* (2015 : 118) expliquent que

la communauté, par exemple, ne désigne pas seulement un lieu d'ancrage géographique, mais aussi, et surtout, la synthèse des connexions sociales, relationnelles et spirituelles qui participent à l'histoire et à la filiation de chaque individu, de son appartenance à un groupe et de sa place au sein de l'univers (Taylor *et al.*, 2012). Ces connexions se déploient autant à l'échelle personnelle que familiale, communautaire,

territoriale et cosmogonique. Les ruptures et les désaffiliations, lorsqu'elles se manifestent, sont donc susceptibles de se répercuter sur tous ces plans. Ainsi, en plus d'être multifactoriel, le phénomène de l'itinérance, lorsqu'il concerne des personnes autochtones, est aussi multiscalaire, puisqu'il met en cause des relations différenciées et médiatrices avec l'espace, le temps et le territoire.

Comparativement aux femmes allochtones en situation d'itinérance, les femmes autochtones dorment plus fréquemment dans la rue, s'exposant par le fait même à de plus grands risques de violence (Menzies, 2006; Whitzman, 2006). « Au chapitre de l'exclusion sociale, les femmes autochtones constituent le groupe de personnes le plus vulnérable au pays selon Amnesty internationale, ayant sept fois plus de risque d'être victimes d'un homicide que les femmes allochtones » (Conseil des Montréalaises, 2017 : 12). En surcroît, les femmes autochtones, et surtout les femmes inuites, vivent plus longtemps dans la rue que les hommes autochtones. Elles sont également beaucoup moins susceptibles de fréquenter des ressources qui ne leur sont pas spécifiquement dédiées. Il est alors plus difficile d'intervenir auprès de cette population en raison d'un manque de connaissances et de mesures adaptées à leurs enjeux et besoins spécifiques. Dans ce contexte, le Réseau urbain de stratégie autochtone (RÉSEAU) réclame, par exemple, une meilleure formation des autorités policières quant aux réalités autochtones, notamment celles des femmes autochtones, ainsi qu'une valorisation de la culture autochtone dans les lieux publics fréquentés par ce groupe, comme le square Cabot, dans l'objectif de les inclure et d'animer la vie communautaire du parc (Conseil des Montréalaises, 2017).

Tout comme les femmes autochtones, les femmes issues de l'immigration sont surreprésentées parmi la population itinérante comparativement aux femmes nées au Québec (Conseil des Montréalaises, 2017; MSSS, 2023). Le principal facteur déclencheur ou de fragilisation qui mène les femmes issues de l'immigration vers une situation d'itinérance est la violence. Elles sont d'autant plus vulnérables en raison de leur isolement ainsi que de leur méconnaissance du système d'immigration, de la santé et des services sociaux. En augmentation dans les ressources d'aide, particulièrement celles situées dans le quartier Côte-des-Neiges à Montréal où se trouve une grande concentration de nouveaux-elles arrivant-e-s, les femmes issues de l'immigration requièrent des mesures d'aide spécialisées à leurs besoins et leurs situations. En effet, elles sont parfois sans statut légal, réfugiées ou en attente de recevoir leur résidence permanente; elles doivent ainsi obtenir du soutien pour ces démarches. La barrière de la langue constitue également un enjeu important : elles

sont nombreuses à ne pas parler le français ni l'anglais. Ainsi, en ce qui concerne l'intervention auprès de cette population, les ressources réclament des services d'interprétariat afin d'assurer une communication saine ainsi que des programmes d'aide offrant des réponses rapides aux besoins particuliers des femmes issues de l'immigration. Pour ce faire, les ressources prônent les interventions concertées (Conseil des Montréalaises, 2017).

La prise en compte des diverses trajectoires de vie et des expériences en termes d'itinérance chez les femmes en situation d'itinérance est essentielle afin de comprendre l'expérience urbaine de ces dernières. En effet, les femmes en situation d'itinérance vivant à l'intersection de plusieurs systèmes de discrimination — incluant notamment les femmes racisées, les femmes autochtones, les femmes trans, les femmes handicapées — vont avoir une expérience urbaine différente des femmes en situation d'itinérance blanches par exemple. Dans la prochaine section, nous explorons l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance à Montréal.

1.4 Une ville hostile : le processus de marginalisation des femmes en situation d'itinérance

La gestion de l'itinérance dans les villes diffère largement en fonction des perceptions et des normes sociales concernant le phénomène, allant de villes hostiles aux villes hospitalières. De manière générale, les villes appliquant des mesures anti-mendicité, celles n'ayant pas un grand réseau de services qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance, celles qui n'offrent pas ou peu d'espaces urbains favorables en matière d'abris sont considérées comme des villes hostiles. À l'inverse, les villes qui sont accueillantes en matière d'aménagement, de services et de règlements policiers et municipaux sont jugées comme des villes hospitalières (Zeneidi-Henry, 2002). Dans cette section du chapitre, nous explorons la représentation sociale négative associée à la condition itinérante ainsi que l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance, une expérience marquée par une territorialité contrôlée et une marginalisation socio-territoriale.

1.4.1 Un corps qui dérange : la représentation sociale négative des personnes itinérantes

La marginalité est une construction sociale qui se transforme à travers le temps et les normes, redéfinissant par le fait même les groupes considérés comme marginaux (Parazelli, 2002). Comme le mentionne Laberge (1997 : 8) :

La marginalité et les pratiques de gestion qu'elle entraîne ne sont pourtant pas immuables. Elles sont profondément inscrites dans les sociétés où elles se manifestent,

c'est-à-dire qu'elles sont dans un rapport dynamique avec l'ensemble des modes de production et de reproduction de la société.

Parazelli (2002) explique que depuis toujours, des groupes ont été mis en marge de la société. Par exemple, lors de la période coloniale en Amérique du Nord, les vagabond-e-s, les orphelin-e-s, les criminel-le-s, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et les sans-travail ont été mis-e-s à l'écart de la société puisqu'ils et elles représentaient une menace et une perversion à l'ordre social. La prise en charge de ces groupes à cette époque consistait à faire du travail forcé et des peines dites infamantes, soit des peines relatives au corps, au déshonneur et à la privation de liberté pour un temps déterminé. À partir du 20^e siècle, la marginalité est perçue sous l'angle des comportements à risque ou des facteurs de vulnérabilité et la prise en charge des personnes marginales s'inscrit dans une philosophie de réhabilitation et de réinsertion.

Dans la littérature scientifique, les chercheur-se-s s'entendent pour dire que les personnes en situation d'itinérance constituent les individus types de la zone de grande marginalité (Anderson, 1997; Castel, 1995; Colombo et Larouche, 2007; Laberge et Roy, 2001; Namian, 2012; Roy, 1995; Thomas, 2000). L'itinérance est qualifié comme étant la « forme exemplaire » (Roy, 1995 : 79) ou l'étape ultime et extrême de la marginalisation (Castel, 1995); c'est une « mise à l'écart du social » (Bellot, 2000 : 102). Plus précisément, Roy (1995 : 77) explique que ces personnes sont « au point maximal d'éloignement du pôle de l'insertion ». Elles ont épuisé leurs réseaux sociaux et les ressources matérielles. Ainsi, « leur lieu d'insertion devient le réseau des soupes populaires, des ressources communautaires et caritatives spécialisées dans le support aux personnes itinérantes; ce réseau devient synonyme de support matériel et affectif » (*Ibid.*). Dans le même sens, Ouellette (1989 : 49) mentionne que c'est « l'aboutissement d'un processus de désengagement social ou de désaffiliation », c'est-à-dire un cumul d'événements difficiles menant vers une situation de retrait de son milieu social et plus largement de la société. Ces personnes se situent au point limite du processus de désinsertion sociale.

1.4.1.1 Le non-respect du contrat social : normes *Travail* et *Logement*

Dans ce sens, Bresson (1997 : 7) désigne les personnes en situation d'itinérance comme étant « la figure emblématique de l'exclusion ». Cette marginalisation découle d'un non-respect des deux normes sociales qui sont fondamentales au contrat social, soit le travail et le logement. Tout comme

le travail, en tant que norme sociale, le logement façonne la pensée collective quant à l'intégration ou l'exclusion de certains individus en tant que membres à part entière de la société. Ainsi, selon la chercheuse, pour être intégrés à la société, les individus doivent posséder ses deux attributs. En l'absence de ces deux éléments, les personnes en situation d'itinérance sont alors en position de double décrochage dans la société, apparaissant comme « une population marginalisée, même parmi les pauvres » (*Ibid.*, 49). Ainsi, la marginalisation des personnes itinérantes :

n'est pas seulement un effet de la conjoncture économique et des problèmes matériels rencontrés par des individus ; elle est d'abord une attitude de la communauté vis-à-vis de certains individus, déterminée par des critères d'acceptation ou de rejet. De ce point de vue, le *Travail* et le *Logement* sont deux normes fondamentales distinctes qui génèrent chacune leurs propres mécanismes d'exclusion. L'intégration dépend du respect des deux normes (*Ibid.*, 5).

Selon la logique du contrat social, le logement n'est pas un droit, mais plutôt une récompense de l'effort fourni. Ainsi, pour faire du logement un droit, le contrat social doit être redéfini et les solutions visant la lutte à la marginalisation doivent simultanément offrir l'accès au logement ainsi qu'à l'emploi.

1.4.1.2 L'identité itinérante et la vie moindre : mythes, représentations et stéréotypes

Les représentations sociales des personnes en situation d'itinérance sont alimentées par une image collective les associant à la « transgression ». En effet, Anderson (1997) explique que ces dernières représentent aux yeux de la société les archétypes de l'échec personnel et de la déchéance humaine. Roy (1995 : 77) explique que :

L'itinérant-errant entretient un rapport négatif avec les normes sociales dominantes : il représente l'anti-modèle, le « loser » ; il vit ou est considéré comme accumulant échec sur échec ; on l'évalue comme incompetent, passif et médiocre. Ces images constamment renvoyées accentuent le mal-être. Ce sentiment, associé à la conscience de sa non-conformité, permet l'émergence d'abord, et la confirmation par la suite, d'une identité sociale négative entraînant ou renforçant la dégringolade sociale et l'isolement dans une spirale qu'il devient de plus en plus difficile d'arrêter.

Ainsi, dans l'imaginaire collectif, les personnes en situation d'itinérance sont des personnes paresseuses, dangereuses, imprévisibles, menaçantes et dérangeantes qui perturbent l'ordre public (Thomas, 2000). Ces perceptions accentuent leurs sentiments négatifs envers elles-mêmes ce qui les ancre de manière plus profonde et plus permanente dans la spirale de l'itinérance. Diffusé systématiquement dans les médias, ces stéréotypes renforcent l'idée du caractère « indésirable »,

« nuisible » et « fragile » des personnes sans-abri découlant d'une croyance en la prédestination de la condition itinérante, rassurant par le fait même les personnes qui sont logées et marginalisant davantage celles qui ne le sont pas (Bresson, 1997). Ainsi, l'identité itinérante est une étiquette sociale négative qui est difficile à perdre aux yeux de la société, mais aussi aux yeux de soi-même.

Roy (1995) explique que

ce que l'on sait à propos de l'étiquetage et de la stigmatisation, c'est que l'un et l'autre s'articulent entre le regard social et l'intériorisation (Becker, 1985). L'individu désigné est nié dans sa totalité et réduit à sa condition. Intériorisant l'étiquette, il s'auto-exclut et ne tente plus, après un certain temps, de pénétrer le monde (Dorvil *et al.*, 1994).

Baker (1994 : 10) souligne toutefois que « les femmes sont plus aptes à obtenir du soutien de la part de leur famille que les hommes, sont plus aisément perçues comme dépendantes et génèrent plus de sympathie et moins d'hostilité que les hommes ». Ainsi, Novac *et al.* (1996) avancent l'idée que le phénomène de l'itinérance des femmes est de manière générale plus éphémère et l'étiquette sociale négative associée à cette situation de vie est moins lourde et durable. Dans ce sens, Passaro (1996 : 2) explique que les femmes en situation d'itinérance

sont perçues comme l'apothéose de la femme : dépendantes, vulnérables et effrayées. Elles profitent des idéologies sexistes traditionnelles, car leurs insuccès individuels ne s'ajoutent pas aux insuccès des femmes en général : après tout, une femme dépendante et dans le besoin ne déroge aucunement aux croyances dominantes.

Dans ses travaux, Namian (2012 : 44) introduit le concept de la « vie moindre » comme étant « un régime de vie particulier dont les contraintes (coercitions, obstacles, entraves, empêchements, résistances, etc.) à l'œuvre réduisent jusqu'au moindre l'action possible ». La vie moindre transcende la notion courante de vulnérabilité largement utilisée pour décrire le phénomène de l'itinérance; elle met davantage l'accent sur l'idée de la discontinuité sociale. Il est toutefois important de noter que la vie moindre n'exprime pas le « rien » ou le « vide ». Elle exprime plutôt le monde qui se forme entre le « presque rien et [le] rien » (*Ibid.*, 44). Elle explique que la vie moindre constitue un mode d'existence où les personnes en situation d'itinérance, forcées de lutter de manière prioritaire pour leur survie biologique, ne peuvent intégrer la « vie active », c'est-à-dire le travail salarié, la consommation et la propriété. Ainsi, le régime de la vie moindre s'inscrit dans l'absence de la « pluralité d'espaces possibles où l'individu ordinaire est amené à agir, tantôt comme salarié, tantôt comme consommateur, tantôt comme contribuable, conjoint, militant » (*Ibid.*, 179). Les personnes en situation d'itinérance sont alors largement marginalisées par la

société, tant socialement que territorialement, faisant en sorte que leur vie sociale se limite aux relations avec leurs pairs et avec les intervenant-e-s sociaux-les, et que leur espace de vie se contraint aux lieux inattractifs, soit insalubres, surpeuplés, bruyants, dangereux et froids. La « vie moindre » expose cet enchevêtrement des conditions de vie, où les personnes sans-abri sont ancrées dans une spirale qui les engouffre de plus en plus profondément dans une désaffiliation totale.

Dans la prochaine sous-section, nous abordons l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance. Plus précisément, nous explorons comment l'identité sociale négative associée aux femmes en situation d'itinérance influence leurs expériences socio-territoriales dans les villes, spécifiquement à Montréal.

1.4.2 L'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance : les « murs invisibles »

La sphère publique et la sphère privée sont des territoires foncièrement genrés où les femmes sont confrontées à des frontières matérielles et immatérielles quant à leur utilisation (Bellot et Rivard, 2017; Conseil du statut de la femme, 2012; Di Méo, 2011; Fenster, 2005; Laberge *et al.*, 2000; O'Grady et Gaetz, 2004; Pressman, 2003). Dans son ouvrage, Di Méo (2011 : 152) relève la présence de « murs visibles (c'est-à-dire repérés et partagés) ou invisibles (soit plus secrets, moins perçus) [qui] se dressent pour borner l'expérience urbaine des femmes, dans l'espace comme dans le temps (la nuit en particulier) de la ville ». En effet, il témoigne de l'existence d'interdits ou de limites urbaines, conscientes ou non, variant selon le genre où « la condition des femmes [...] reste marquée par des interdits spatiaux, tout au moins par des appréhensions spatiales plus ou moins éprouvées, admises ou même identifiées par les intéressées » (*Ibid.*, 6).

Comme l'explique Dussuet (2004), les espaces publics constituent des territoires sexués, où les hommes et les femmes « ne se répartissent pas de façon aléatoire » (Dussuet, 2004 citée dans Di Méo, 2011 : 11). Ainsi, malgré l'apparence de mixité dans les espaces publics, laissant présager qu'« aucun espace, qu'il soit géographique ou symbolique, ne semble inaccessible aujourd'hui aux femmes, de même, aucun espace n'est interdit aux hommes », la présence de frontières genrées, mouvantes et variant en termes de perméabilité est bien réelle (Dussuet, 2004 : 75). Dans le même sens, Di Méo (2011 : 11) ajoute que ce « compartimentage de l'espace social, produit par la différenciation des parcours masculins et féminins », ne constitue pas une séparation nette entre les

espaces réservés aux hommes et ceux réservés aux femmes. Les espaces sont les mêmes, mais fréquentés de manière différente avec des trajets variant selon le genre, cloisonnant davantage les espaces vécus des femmes que ceux des hommes. En bref, « le genre fournit un déterminant notable du rapport spatial à la ville » (*Ibid.*, 15).

Fenster (2005) ajoute que le sentiment d'appartenance est construit à travers l'usage quotidien et ritualisé de l'espace. Dans ce sens, l'appartenance possède une dimension genrée puisque l'usage quotidien de l'espace est directement lié à la structure genrée de la sphère domestique qui attribue largement les responsabilités domestiques et reproductives aux femmes. Ainsi, l'accessibilité aux ressources — ou dans ce cas-ci l'inaccessibilité — que ce soit dans le foyer ou la ville, influence amplement le sentiment d'appartenance des femmes.

Pour les personnes en situation d'itinérance, les « murs visibles et invisibles » sont plus nombreux et plus denses. Laberge et Roy (2001) débattent que la domiciliation constitue une condition fondamentale à l'accès à l'espace public. N'ayant pas accès à l'espace privé, les personnes en situation d'itinérance doivent habiter l'espace public, l'espace privé à usage public — faisant référence aux lieux ayant une frontière floue entre le public et le privé, en plus d'être soumis à des contraintes, des règlements et une surveillance basés sur la « présomption [...] quant à la pertinence de la présence sur les lieux » de la part des propriétaires ou des agent-e-s de sécurité plutôt que par la police (ex. centres commerciaux, stations de métro, bibliothèques, universités, hôpitaux) — et les non-lieux. Les non-lieux font référence aux lieux oubliés, invisibles, peu fréquentés ou difficilement accessibles où l'activité humaine n'est pas destinée, et donc où la surveillance est moins importante (ex. terrains vagues, autoroutes, édifices abandonnés). Façonnés par les attentes sociales normatives, ces espaces exercent plusieurs limitations quant à leur accès pour ces personnes considérées comme « indésirables ». En effet, de nombreuses études établissent le même constat : les personnes en situation d'itinérance sont systématiquement exclues des espaces publics et des espaces privés à usage public à travers des pratiques de répression et de « nettoyage » (Campbell et Eid, 2009; Colombo et Larouche, 2007; Laberge et Roy, 2001; Landreville *et al.*, 1998; Mitchell, 2003; Terrolle, 2004). Mitchell (2003) considère alors que les lois et les mesures anti-itinérants portent atteinte au droit à la ville des personnes sans-abri.

Ainsi, les personnes sans-abri vont occuper divers lieux offrant un niveau de confort, d'hygiène et de sécurité variables, mais ils ont tous un élément en commun : la précarité. En effet, ces lieux n'offrent pas de sécurité personnelle ou matérielle et leur occupation est temporaire ou, dans certains cas, illégale, ce qui accentue leur instabilité et leur vulnérabilité. Laberge et Roy (2001) ajoutent que l'unique accès à ces lieux — ces abris — n'est pas suffisant : ils ne répondent pas aux critères de la domiciliation, notamment en termes de sécurité (ex. vol, feu, froid, violence) et d'intimité (ex. hygiène personnelle, activités sexuelles, sommeil et repos, préparation de la nourriture, consommation de substances criminalisées). Un lieu qui répond aux critères de la domiciliation devrait offrir « l'accès et l'usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain d'un espace (privé) de vie privée. Cet espace constitue le lieu de référence à la fois concret et symbolique pour l'individu qui y réside et pour ceux avec qui il est en interaction » (*Ibid.*, 122).

O'Grady et Gaetz (2004) expliquent que les femmes sans-abri sont à la fois aliénées des espaces traditionnellement féminins, soit la maison et la famille, en plus d'être forcées de survivre dans un espace contrôlé et dominé par les hommes, c'est-à-dire la rue. Pour les femmes en situation d'itinérance, la rue constitue leur espace de vie : elles mangent dans la rue, elles développent des relations dans la rue, elles socialisent dans la rue et elles développent des stratégies de subsistance dans la rue. Survivre dans la rue, un espace foncièrement masculin, signifie être confrontées à des risques et des difficultés très grandes; des enjeux que nous avons présentés plus haut dans le chapitre. Les stratégies de subsistance de ces dernières sont alors structurées en fonction des hommes et de leur utilisation de l'espace urbain.

En occupant systématiquement des lieux de l'espace public et de l'espace privé à usage public, les personnes en situation d'itinérance développent une appartenance à ces derniers. En effet, Margier (2013 : 179) explique que l'espace est « loin d'être une surface neutre », « l'espace est structuré par un ensemble de positions et parsemé de significations symboliques, de valeurs, que les individus investissent dans leur parcours de vie ». Il ajoute que pour les groupes marginalisés, l'appropriation de lieux contribue à la construction d'un chez-soi identificatoire. Dans le même sens, Zeneidi-Henry (2002) explique que la territorialité des personnes en situation d'itinérance se construit par les pratiques, les représentations et les appropriations d'un individu ou d'un groupe.

Elle s'inscrit dans les significations sociales ou individuelles, en plus de participer à la création de rapports identitaires qui sont forts. Ainsi,

à travers leur appropriation de certains secteurs de la ville, les SDF collaborent à une nouvelle composition du paysage urbain et contribuent à brouiller les frontières établies entre le dedans et le dehors. Avec l'émergence de leurs territoires, on assiste à l'externalisation du privatif et à l'internalisation du public (*Ibid.*, 154).

L'espace public devient ainsi l'espace de vie des personnes en situation d'itinérance signifiant une visibilité accrue. Dans ce contexte, Zeneidi-Henry (2002) mentionne l'interrelation entre la territorialité des personnes en situation d'itinérance et la gestion du corps : l'aspect physique et le maintien de soi pour certaines personnes en situation d'itinérance sont primordiaux, car un corps propre constitue un corps neutre; un corps qui ne dérange pas et qui n'attire pas l'attention, leur permettant de passer inaperçues et limitant les victimisations associées à la condition itinérante et la rue. Bref, dans un contexte de marginalisation, les personnes en situation d'itinérance s'approprient la ville à travers diverses actions du quotidien. Aussi, le fait de vivre dans la rue, c'est-à-dire de passer une grande partie de son temps à l'extérieur constitue un « vecteur d'appropriation des espaces publics » (*Ibid.*, 201). Pour les personnes en situation d'itinérance, ce temps est rempli par une lente perte de soi-même; une attente dans la rue, dans les autobus, dans le métro, une attente à manger, à boire, à consommer et à dormir. Ainsi, à travers un processus de domestication de la rue — n'ayant pas d'autres options que d'effectuer leurs besoins essentiels dans l'espace public — les personnes en situation d'itinérance s'approprient l'espace public entraînant une privatisation de ce dernier (*Ibid.*).

Ainsi, les pratiques d'appropriation des espaces publics sont d'une grande importance pour les personnes en situation d'itinérance, mais à l'inverse, celles-ci peuvent constituer des obstacles quant à l'usage des lieux pour les autres usager-ère-s des villes. Cette appropriation jugée « indésirable » est freinée par les municipalités à travers diverses mesures anti-itinérance. En effet, leur occupation de l'espace public et leur situation d'hypervisibilité quasi permanente placent les personnes sans-abri dans des « situations de transgression constante : transgression des lois et règlements, mais aussi des normes régissant les conduites publiques » (Laberge et Roy, 2001 : 128). La prochaine sous-section aborde cet enjeu.

1.4.3 Une territorialité contrôlée : répression, judiciarisation et revitalisation

La gestion urbaine de la marge à Montréal, comme dans plusieurs villes dans le monde, peut être résumée par cette citation de Peter Yeomans, ancien conseiller municipal et directeur de la sécurité publique à la Ville de Montréal : « Les itinérants ne sont bienvenus nulle part » (Cauchy, 2004 : s.p.). Il ajoute « que les gens [qui] viennent à Montréal s’amuser, travailler, contribuer, c’est bien. Mais les gens qui n’ont aucun intérêt à contribuer à la société, qui créent des ennuis et occasionnent des coûts, ce ne sont pas des citoyens responsables » (*Ibid.*). Ainsi, perçues comme « nuisibles », les personnes en situation d’itinérance subissent une intervention ciblée et répressive de la part des autorités afin de les écarter des espaces publics, contribuant d’autant plus à leur marginalisation et leur judiciarisation (Colombo et Larouche, 2007). Ces personnes n’ont alors ni droit à l’espace privé, ni à l’espace public.

1.4.3.1 Une cohabitation problématique

Les espaces publics, particulièrement ceux des quartiers centraux, font désormais l’objet de grandes transformations au niveau de leur privatisation, de leur marchandisation et de leur sécurisation. En effet, selon Harvey (1989), étant « dans un contexte de compétition urbaine où l’attractivité devient l’une des principales stratégies de développement », les espaces publics subissent de multiples travaux de revitalisation, en concordance avec les politiques urbaines contemporaines, modifiant par le fait même les fonctions de ceux-ci et créant des conflits d’appropriation et de cohabitation (Margier, 2013 : 176). Ces altérations socio-territoriales engendrent un phénomène de marginalisation des personnes dites « indésirables » qui ne cadrent plus dans les nouveaux espaces urbains, notamment en lien avec leurs comportements. Les comportements non conformes — déclinés selon trois dimensions, soit la nature, la durée et l’intensité des transgressions — sont alors perçus comme une remise en question des normes sociales et des valeurs fondamentales de la société (Laberge et Roy, 2001).

Margier (2013 : 178) ajoute que les personnes marginalisées sont systématiquement exclues des espaces publics puisqu’elles sont considérées comme des « obstacles “sociosymboliques” (Parazelli, 2009) allant à l’encontre des images désirées d’harmonie urbaine, de “good business climates” (Harvey, 1989) et de confort résidentiel ». En effet, les comportements associés à la vie

de rue et à la marginalité sont criminalisés et punis par de multiples lois et règlements qui visent à limiter l'accessibilité des groupes marginaux aux espaces publics.

Toutefois, comme le mentionne Margier (2013), les attentes relatives aux comportements dans les espaces publics sont construites socialement : des rapports de pouvoir et des règles sociétales façonnent une « géographie normative », c'est-à-dire une structure de valeurs guidant ce qui est considéré comme des comportements « appropriés » ou « inappropriés » en fonction des lieux concernés. Par faute de logement, les personnes en situation d'itinérance se trouvent forcées d'utiliser les espaces publics pour effectuer leurs besoins essentiels (ex. dormir, manger, uriner, se laver, sexualité, consommation) — des activités jugées inappropriées — alors que les personnes logées peuvent effectuer ces besoins dans le confort et l'intimité de l'espace privé (Campbell et Eid, 2009; Laberge et Landreville, 2000; Laberge et Roy, 2001; Margier, 2013; Thomas, 2000; Zeneidi-Henry, 2002). Richards *et al.* (2010 : 111) expliquent que « these crimes are committed out of necessity because the homeless simply have nowhere else to go; they commit private acts in public places because they lack private dwelling spaces ».

La pénalisation de ces « incivilités » engendre « un effet préjudiciable sur les populations marginalisées qui habitent ou occupent la rue, c'est-à-dire celles pour qui la frontière entre espaces privé et public est floue, voire inexistante » (Campbell et Eid, 2009 : 20). Ces activités sont à la fois transgressives et nuisibles en ce qui concerne les valeurs sociétales attribuées aux espaces publics, mais ces transgressions sont aussi perçues comme une « menace » à l'ordre public. En effet, « leur seule et inévitable présence constitue en elle-même une remise en cause de la cohésion du nous commun. La présence des personnes SDF apparaît ainsi comme une source de menaces, d'insécurité, de danger » (Laberge et Roy, 2001 : 125-126). Cette idée de « danger » est utilisée comme justification pour entreprendre des mesures d'intervention et de répression des forces de l'ordre publiques ou privées, selon le cas, envers les populations marginalisées.

1.4.3.2 Criminalisation, profilage social et stigmatisation

En raison de leur identité sociale négative et de leur occupation indésirable de l'espace public, les personnes en situation d'itinérance sont identifiées comme des cibles prioritaires par les corps policiers et subissent une judiciarisation plus importante, témoignant d'un processus de profilage

social (Campbell et Eid, 2009; Colombo et Larouche, 2007; Flynn, 2014; Innes, 2003; Landreville *et al.*, 1998; Richards *et al.*, 2010; Terrolle, 2004). À travers les mesures de revitalisation urbaine et la lutte aux incivilités, les responsables de la gouvernance urbaine purgent les populations marginalisées des espaces urbains; une répression qui prend forme à travers une gestion pénale du phénomène et du mode de vie qui lui est associé (ex. vagabondage, mendicité, prostitution), soit un processus en concordance avec le courant *NIMBY* (not in my backyard) ou « pas dans ma cour » (Terrolle, 2004). Ainsi, la gestion urbaine de la marginalité s'appuie sur le plan d'action de la « tolérance zéro » qui « s'inscrit dans la radicalisation du discours sur le sécuritarisme devenu la priorité d'intervention » (Colombo et Larouche, 2007 : 113).

La gestion urbaine répressive de la marginalité repose sur la théorie de Kelling et Wilson (1982) de la vitre brisée ou la *broken windows*, qui soutient que « le sentiment d'insécurité, qui émane de l'incapacité des habitants à faire respecter des règles de "bon voisinage", ouvre la porte à la délinquance; l'état détérioré d'un quartier lancerait le message qu'il n'y a pas de lois, d'où le début d'une spirale menant à une délinquance plus grave » (Colombo et Larouche, 2007 : 113). Cette gestion de « tolérance zéro » favorise une approche répressive de la part des autorités policières envers les incivilités; des mesures de contrôle social fondées sur la coercition à travers le système pénal et judiciaire. En effet, il est possible d'observer « un durcissement des réponses pénales envers les personnes marginales : soit l'élargissement de la notion de criminalité à celle de risque, de désordres et d'incivilités, et la redéfinition du travail policier vers une orientation plus préventive » (*Ibid.*, 113-114).

À Montréal, la gestion urbaine répressive de la marginalité est illustrée de la manière suivante : 1) une priorisation de la lutte contre les incivilités dans les orientations du Service de police de la Ville de Montréal; 2) un accroissement de la présence et de la visibilité policière dans les secteurs les plus « à risque » d'incivilités et de désordres publics ainsi que; 3) un ajout de 26 nouvelles incivilités aux codes d'appel existants, comme la simple présence considérée « dérangeante » de personnes en situation d'itinérance, de mendiant-e-s, de « squeegees », de travailleur-se-s du sexe et de regroupement de jeunes dans les espaces publics. Cette gestion entraîne évidemment une augmentation de la judiciarisation, qualifiée même de surjudiciarisation, des personnes en situation d'itinérance à Montréal.

Selon Campbell et Eid (2009), pour justifier le profilage social et la répression des personnes en situation d'itinérance, les autorités policières utilisent deux principaux arguments : 1) l'argument du sentiment de sécurité, soit qu'il est acceptable et nécessaire d'effectuer un contrôle et une surveillance plus importante pour cette population qui est perçue comme « problématique » et « instable », pouvant être un « risque » pour la sécurité publique, ainsi que 2) l'argument des attentes et des plaintes des citoyen-ne-s. Ainsi, comme le spécifient Rozier et Vanasse (1994 : 424), le discours en faveur des diverses méthodes de répression policière envers les populations itinérantes est basé sur « la notion de contrôle des risques [qui peut] apparaître “rassurant socialement”, [mais il peut] aussi “accentuer la marginalisation d'individus déjà fortement stigmatisés” » (Campbell et Eid, 2009 : 101).

Similairement, dans leurs travaux, Landreville *et al.* (1998) abordent les cinq logiques d'action qui expliquent la criminalisation des personnes en situation d'itinérance : 1) la criminalisation comme modalité de contrôle social de dernier recours, largement utilisée lors des situations de crise; 2) la criminalisation comme stratégie humanitaire, justifiée par des inquiétudes quant au bien-être de la personne en cause; 3) la criminalisation comme stratégie de mise à l'écart des indésirables, ciblant les personnes considérées « délinquantes » ayant une attitude hostile ou non coopérative; 4) la criminalisation comme réaction au défi de l'autorité, utilisée contre les personnes qui sont jugées agressives, non coopératives et arrogantes envers les corps policiers; et 5) la criminalisation de gestion de l'ordre, employée pour dissuader les regroupements dans un lieu précis.

Le profilage social des personnes sans-abri est justifié sous le prétexte d'une menace, alors que celle-ci n'est pas réelle, mais plutôt socialement perçue (Campbell et Eid, 2009). Cette demande sociale en matière de répression des personnes en situation d'itinérance provient largement d'acteur-riche-s étant socialement organisé-e-s, c'est-à-dire qui possèdent un grand capital économique, politique et symbolique (ex. résident-e-s, commerçant-e-s, investisseur-se-s immobilier-ère-s). Ces personnes détiennent un plus grand pouvoir incitatif afin de faire prévaloir auprès des élus municipaux et des corps policiers leurs préoccupations en ce qui concerne la gestion des espaces urbains, réclamant un « nettoyage » des personnes indésirables des quartiers centraux puisqu'elles nuisent à leurs affaires (Campbell et Eid, 2009; Colombo et Larouche, 2007).

Ainsi, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse constate que les mesures de répressions et de judiciarisation ainsi que le profilage social favorisent la discrimination de la population itinérante et compromettent leurs droits et libertés, dont le droit à la vie, à la sûreté et à l'intégrité, le droit à la dignité et le droit à l'accès à l'espace public (Campbell et Eid, 2009). Laberge et Roy (2001 : 127) ajoutent que la surjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance accentue leur situation de précarité : « cet emprisonnement, avant même toute condamnation, entraîne un mouvement d'escalade de la précarité puisque le fait d'être emprisonné c'est aussi le fait de perdre un certain nombre de choses ». « Ce stigmatisme rend quasiment impossible ce qui était déjà très difficile pour les personnes SDF : l'accès éventuel à un logement, l'accès à un travail, l'accès à des services, l'accès à un certain nombre de prestations » (*Ibid.*, 128). En effet, la criminalisation ancre de façon plus définitive ces personnes dans l'itinérance, en alourdissant leur étiquette sociale négative associée au contact avec le système pénal (Landreville *et al.*, 1998).

Comme l'illustrent Richards *et al.* (2010), il ne semble pas y avoir une différence significative entre les hommes et les femmes en situation d'itinérance quant à leur criminalisation. Ces similitudes en matière de traitements pourraient indiquer un changement de perception quant à la criminalité des femmes. Innes (2003) émet l'hypothèse que les femmes en situation d'itinérance sont dorénavant perçues comme des personnes « indignes » qui ne se conforment pas aux rôles traditionnels patriarcaux et donc, qui ne méritent plus d'être exclues du contrôle par la justice pénale.

1.4.3.3 Les mesures dissuasives et de dispersion : revitalisation, sécurisation et verdissement

En complément à la judiciarisation, les autorités publiques et privées utilisent des stratégies urbaines dissuasives et de dispersion, comme la revitalisation et le mobilier urbain, contre les personnes en situation d'itinérance. En effet, les villes effectuent un « nettoyage » du territoire à l'aide de mesures urbaines hostiles ayant l'objectif de contrôler et contraindre l'usage des espaces publics. Laberge et Roy (2001 : 126) expliquent que « sur le plan symbolique, il s'agit d'un travail de “dépollution” de l'espace urbain » afin de créer une image soignée et sécuritaire de la ville.

Pour Terrolle (2004), ces mesures dissuasives et discriminatoires ont été mises en place dès les années 1970, à travers un processus d'hermétisation entre le public et le privé (ex. logements résidentiels de luxe et les *gated communities*). Depuis, les stratégies architecturales et urbaines

visant à repousser les personnes en situation d'itinérance se multiplient : le mobilier urbain est modifié ou retiré dans les espaces publics et les stations de métro, les bâtiments obsolètes sont rapidement détruits pour empêcher le *squat*, la durée des travaux de revitalisation urbaine s'accélère offrant de moins en moins d'espaces résiduels pouvant servir d'abris temporaires, les architectes privilégient des designs aux « alignements lisses [...] [et aux] perspectives rectilignes facilitant l'éclairage et la surveillance par les diverses caméras de télésurveillance » (*Ibid.*, 145).

De surcroît, la télésurveillance, présentée comme un outil de protection et de prévention contre les divers crimes, est dorénavant omniprésente dans les espaces publics et privés. Ainsi, les personnes en situation d'itinérance sont surveillées de manière accrue par cette technologie, accentuant le contrôle envers cette population. Toutefois, selon Margier (2013), il est possible d'observer un changement quant aux mesures dissuasives depuis les dernières années. En effet, il est possible d'observer de nouvelles stratégies urbaines qui revendiquent une « dispersion douce » des personnes dites « indésirables » des espaces publics, surtout des espaces centraux où se trouvent les touristes et les classes supérieures, à travers des pratiques de production socio-territoriales (ex. revitalisation, verdissement, sécurisation, embellissement) moins visibles que celles relatives à la doctrine de la tolérance zéro. Ce processus est décrit comme la « résidentialisation » des espaces publics. Bref, la ville dissuasive est également devenue une ville répressive (Terrolle, 2004).

1.4.4 La rue : un territoire identitaire ?

Le territoire est une construction façonnée à travers une série de pratiques et de représentations (Di Méo, 1991). Dans son ouvrage *Les territoires du quotidien*, Di Méo (1996) utilise la définition de Barel (1990) qui caractérise le territoire de « milieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire » (Barel, 1990 cité dans Di Méo, 1996 : 21). Ainsi, pour les personnes sans-abri, la rue constitue un territoire identitaire : « il ne reste aux pauvres que la rue comme unique territoire et pourtant l'occupation de ce dernier endroit, lorsqu'elle tend vers une appropriation, leur est de plus en plus contestée » (Zeneidi-Henry, 2002 : 154).

Comme l'illustre Parazelli (2002), la rue peut devenir un espace de sociabilité pour les personnes en situation d'itinérance, plutôt qu'un lieu d'exclusion sociale, notamment grâce à la solidarité. Dans le même sens, Zeneidi-Henry (2002) explique que la rue peut devenir un refuge pour ces personnes, un lieu où elles s'oublient et se fuient. La rue devient ainsi un lieu identitaire, un milieu de vie, un espace intime. Ces personnes développent une relation étroite avec la ville : « la fusion du corps et de l'urbain prend une dimension abrupte. Ils se minéralisent et laissent une part de leur identité sur un coin de trottoir ou un pas de porte » (*Ibid.*, 169-170). Leurs corps deviennent aux prises avec de graves problèmes liés à l'urbanité : alcoolisme, manque d'hygiène, infection. Cet oubli de soi se manifeste à travers une certaine distanciation envers leur propre corps, influençant par le fait même leur manière d'investir l'espace public. Ainsi, elles vivent simultanément en retrait de leurs corps et de la société. Toutefois, la rue constitue la limite extrême ou le dernier point d'ancrage vers la société. Ainsi, « ces territoires du quotidien, investis comme des espaces domestiques jouent un rôle important dans l'équilibre psychique des SDF » (*Ibid.*, 172).

À l'inverse, Zeneidi-Henry (2002) explique que la rue est à la fois un lieu inhabitable, où il est humiliant, dangereux et fortement criminalisé d'effectuer ses activités du quotidien et ses besoins primaires. Ces personnes sont alors en quête de lieux avec des murs, des frontières; des lieux fermés qui offrent une protection de l'extérieur. Particulièrement pour les femmes, la rue est un univers hostile où la violence est omniprésente : « les conditions de vie sont encore plus difficiles pour les femmes qui vivent dans la rue » (*Ibid.*, 168). Bref, ces personnes, pour qui la frontière entre le « dedans » et le « dehors » ainsi que la gestion de leur corps sont des repères identitaires essentiels, « [...] sont sans territoires et dessinent à travers leur cheminement une géographie de la honte, celle d'être SDF » (*Ibid.*, 169).

Dans la prochaine section du chapitre, nous explorons la gestion du phénomène de l'itinérance au féminin à Montréal, c'est-à-dire les divers services d'assistance venant en aide à ces dernières.

1.5 Un filet social troué : la gestion du phénomène de l'itinérance des femmes à Montréal

Concernant l'itinérance féminine, comme le signalent Novac *et al.* (1996 : 48), « le manque d'attention accordée aux différences entre les sexes a généré des solutions inappropriées au phénomène des sans-abris ». L'occultation d'une perspective de genre dans les recherches

scientifiques, les enquêtes statistiques et les politiques publiques abordant le phénomène de l'itinérance s'est traduite par une inadéquation des services d'assistance quant aux solutions proposées pour les besoins particuliers des femmes itinérantes (Bresson, 1997).

En effet, comme le soulignent Fournier et Mercier (1996 : 233), « l'une des différences les plus saisissantes entre les hommes et les femmes sans abri pourrait être celle de l'inégalité dans l'accès aux services ». Plusieurs éléments constituent des barrières à l'accessibilité des services pour ces dernières, comme les contraintes géographiques et financières, les aspects inadéquats, inappropriés et déshumanisants des services ainsi que l'obligation de concéder des choses pour avoir accès à des services. En plus du respect, de la dignité et de l'indépendance, soit des valeurs communes recherchées tant par les hommes que les femmes dans le réseau d'assistance, les femmes ont des besoins particuliers — des besoins que nous avons présentés plus haut.

Depuis 1980, deux approches ont été privilégiées par le gouvernement canadien en matière d'itinérance; ces réponses ont été établies en deux phases distinctes (Gaetz *et al.*, 2016). De 1980 à la moitié des années 2000, l'approche nationale en matière d'itinérance privilégiait une réponse d'urgence à l'itinérance en développant une infrastructure vaste et coûteuse de services et de programmes de soutien (ex. centres d'hébergement d'urgence, programmes de jour). Alignée avec les volontés politiques et juridiques de l'époque, cette réponse à court terme dans la lutte à l'itinérance, bien qu'essentielle, ne permet pas de contrer la crise de manière durable.

Puis, à partir de 2008, une nouvelle phase concernant la réponse canadienne à la lutte contre l'itinérance a été entamée, délaissant l'approche à court terme et la gestion par l'entremise de services d'urgences afin de favoriser une approche plus durable (*Ibid.*). Cette approche appuie des plans visant une concertation intersectorielle et adoptant la politique Logement D'abord dans l'objectif de réduire significativement le nombre de personnes en situation d'itinérance. S'inspirant du modèle *Pathways to Housing* des États-Unis, le gouvernement canadien a adopté le projet *Chez Soi* qui s'inscrit dans la continuité du concept de droit au logement comme étant un droit fondamental et non un élément de mérite. Le projet offre à ces dernières un accès immédiat et sans condition préalable au logement et aux soutiens nécessaires afin de les sortir rapidement de la rue ou des centres d'hébergement temporaires. Ainsi, ces personnes ont accès aux infrastructures et

aux services essentiels pour leur permettre de vivre dans un logement permanent, salubre et sécuritaire en bénéficiant simultanément d'une amélioration de leur santé et de leur bien-être.

À partir de 2013, le Canada a réinvesti massivement dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), priorisant les questions de l'accès au logement et de l'itinérance chronique. En plus de ce réinvestissement, le gouvernement canadien s'est engagé à créer une nouvelle Stratégie nationale sur le logement (SNL). Découlant de la stratégie Logement D'abord, plusieurs projets ont été mis en place : 1) *Canadian Alliance to End Homelessness – Training and Technical Assistance Program*; 2) *20 000 Homes Campaign*; 3) *Housing First for Youth*. En raison des nombreuses stratégies, des initiatives de financement ainsi que des politiques mises en place, le Québec est perçu comme à l'avant-garde des politiques relatives à la gestion de l'itinérance au Canada. En effet, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, est considérée comme révolutionnaire dans le sens où le gouvernement du Québec prend toutes les responsabilités pour lutter contre l'itinérance. Malgré tout, cette stratégie a été critiquée pour son approche fragmentaire et morcelée dans la lutte à l'itinérance, plutôt qu'une approche globale et concertée, favorable pour une lutte durable du phénomène.

Depuis 2002, le gouvernement québécois a publié plusieurs politiques et stratégies concernant le phénomène, dont la politique nationale de lutte à l'itinérance *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir* (2014a) ainsi que le plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, *Mobilisés, et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* (2014b). Le premier document, s'inscrivant dans la continuité de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, aborde les facteurs (systémiques et individuels) déclencheurs et de fragilisation menant les personnes vers une situation d'itinérance et produit une vision de la prévention de l'itinérance à travers cinq axes : 1) le droit au logement; 2) la santé et les services sociaux; 3) l'accès aux revenus; 4) l'éducation, l'inclusion sociale et la main-d'œuvre; 5) l'intégration sociale. Ensuite, le deuxième document propose un plan d'action composé de 31 actions et de 111 éléments pour les réaliser, mettant l'accent sur la prévention et la sortie de l'itinérance. Ces actions ont été établies selon cinq axes : 1) l'accompagnement des enfants, des familles, des adultes et des personnes âgées; 2) répondre aux besoins des peuples autochtones; 3) accroître les connaissances sur l'itinérance, incluant un décompte systématique du nombre de personnes en situation d'itinérance au Québec; 4) accroître

les possibilités de formation et de partage des connaissances, et finalement; 5) des actions pour mettre en œuvre la politique de manière cohérente et conséquente. Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a également financé la réalisation de deux portraits sur l’itinérance (2014c et 2018) ainsi que trois dénombrements de personnes en situation d’itinérance à Montréal, et au Québec (2015, 2018 et 2022), permettant d’illustrer statistiquement les problématiques, les services mis en place et l’ampleur du phénomène. Ainsi, selon Gaetz *et al.* (2016 : 40), « while some have argued that there is inadequate funding for the goals outlined in the Action Plan, there is a sense that politics and policy are aligned with the aim of reducing homelessness ».

Malgré les efforts du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral concernant la lutte à l’itinérance, la situation semble s’aggraver (croissance, complexification, diversification) d’année en année. Les statistiques recueillies dans les centres d’hébergement — quant au nombre de refus et à l’utilisation des services — démontrent clairement cette aggravation. Il est ainsi possible de se questionner sur le réseau d’assistance et ses failles.

Cette mise en contexte nous permet d’illustrer les principaux enjeux liés à l’itinérance féminine à Montréal. Les grandes transformations socio-économiques des années 1980 marquent la croissance de l’itinérance des femmes, mais paradoxalement, le phénomène est systématiquement sous-représenté et largement occulté dans les études scientifiques, les politiques publiques et les enquêtes statistiques, notamment en raison de son caractère invisible. Les inégalités instaurées par le patriarcat et le capitalisme maintiennent une plus grande précarité chez les femmes, un phénomène sensible notamment dans leurs conditions de logement (Desroches, 2018; Lewis, 2016). En effet, la problématique du mal-logement est, à bien des égards, un enjeu de genre, ce en vertu de la grande difficulté d’accès aux ressources économiques pour les femmes vivant une situation d’itinérance ainsi que de la violence et la discrimination envers ces dernières (Bernard, 2007). Qui plus est, dans un contexte de crise du logement, les femmes en situation de précarité ont plus de difficultés à accéder à un logement abordable, accessible et sécuritaire (FRAPRU, 2020). Notre projet de recherche s’inscrit dans un changement de paradigme face à l’actuelle lecture de l’itinérance, foncièrement masculine et préconisant une représentation visible du phénomène, afin de mieux saisir la complexité et l’invisibilité de l’itinérance féminine (Bellot, 2016).

CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE, CADRE CONCEPTUEL ET CADRE THÉORIQUE

Dans ce deuxième chapitre, nous présentons la problématique, le cadre conceptuel ainsi que le cadre théorique de cette recherche. Dans un premier temps, nous y présentons la pertinence géographique et sociale de notre objet d'étude ainsi que les objectifs, les questions et les hypothèses de recherche. Par la suite, nous présentons les concepts qui articulent nos questions et nos hypothèses de recherche, c'est-à-dire : itinérance, marginalisation, précarité, violence, invisibilisation et territorialité.

2.1 Pertinence sociale et géographique

La pertinence sociale de notre projet de recherche réside dans la meilleure compréhension du phénomène de l'itinérance féminine, notamment en raison de sa complexité et de son invisibilisation. En effet, l'invisibilisation de l'itinérance des femmes se déploie tant au niveau de l'occultation et la sous-représentation d'une perspective de genre dans les études scientifiques, les politiques publiques et les enquêtes statistiques que dans le manque de financement des ressources venant en aide aux femmes en situation d'itinérance, dans l'inadéquation des ressources à leurs besoins spécifiques et dans l'incompréhension des trajectoires et des expériences particulières des femmes en situation d'itinérance (Gélineau *et al.*, 2008; Van Berkum et Oudshoorn, 2015). En effet, notre projet de recherche explore les divers mécanismes politiques, institutionnels, sociaux, urbanistiques et communautaires qui façonnent l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance, comme les contraintes matérielles et immatérielles associées au mode de vie itinérant, le processus de marginalisation ainsi que les services spécifiques qui sont dédiés à cette population. Particulièrement dans le contexte actuel de croissance de l'itinérance féminine cachée et visible ainsi que de la violence faite aux femmes, nous estimons que notre recherche est d'autant plus pertinente socialement.

La pertinence géographique de notre étude réside dans l'analyse des relations que maintiennent les femmes en situation d'itinérance avec le territoire montréalais. Pour ce faire, nous avons étudié leurs pratiques socio-territoriales spécifiques et particulières. Préconisant une approche géographique, notre projet de recherche a utilisé une méthode multiscalaire cherchant à illustrer l'imbrication et l'interrelation des diverses dynamiques socio-territoriales qui caractérisent

l'itinérance féminine et sa gestion au centre-ville de Montréal. De plus, l'itinérance est un phénomène foncièrement géographique, impliquant un rapport étroit au territoire, notamment les pratiques socio-territoriales, la mobilité, l'accessibilité, l'espace vécu, l'appropriation ainsi que la division entre l'espace public et l'espace privé. Nous avons également mobilisé des concepts qui ont de fortes dimensions territoriales, comme le droit à la ville, la marginalisation, l'invisibilisation et la territorialité. Bref, nous avons cherché à comprendre les rapports qu'entretiennent les femmes en situation d'itinérance avec le territoire, de même que leurs rapports aux lieux « qu'elles fréquentent, qu'elles pratiquent, qu'elles s'approprient et dans lesquels elles se projettent » (Lavigne, 2014 : 40).

2.2 Problématique

À la lumière de ces objectifs, nous avons formulé notre question de recherche principale de la manière suivante : **pourquoi les femmes en situation d'itinérance ont-elles un moindre droit à la ville ?** Nous postulons que les femmes en situation d'itinérance ont un moindre droit à la ville puisqu'elles subissent un processus de marginalisation basé sur le genre. Pour répondre à cette question, en plus d'interroger les processus de marginalisation et d'itinérance dans une perspective de genre, nous avons exploré le concept de droit à la ville. Introduit par Henri Lefebvre, dans son ouvrage au titre homologue, publié en 1968, « le droit à la ville ne peut se concevoir comme un simple droit de visite ou de retour vers les villes traditionnelles. Il ne peut se formuler que comme droit à la vie urbaine, transformée, renouvelée » (Lefebvre, 1968 : 121). En effet,

le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participative) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville (*Ibid.*, 140).

En d'autres mots, le droit à la ville est défini comme un droit plutôt qu'un privilège, où chaque citoyen-ne peut :

prendre part à la ville telle qu'elle existe, mais aussi à sa production et à sa transformation. Le droit de participer à son aménagement, le droit politique de définir la ville, le droit à un environnement sain et aussi, plus simplement encore, le droit à un logement adéquat ou à des transports collectifs accessibles (Gauthier *et al.*, 2007 : s.p.).

Henri Lefebvre a introduit le concept de droit à la ville dans un contexte urbain où les villes sont désormais produites selon les normes du modèle capitaliste. En effet, la ville représente aujourd'hui

un lieu de consommation, de rentabilité et de croissance économique plutôt que de relever d'une logique sociale et politique. Le philosophe et sociologue français considère la ville comme un bien commun qui doit être accessible à toutes et tous de manière égale. Ainsi, il défend plutôt une approche inclusive et radicale du façonnement des villes.

Lefebvre considère la ville comme un espace social, à la fois perçu, conçu et vécu. La ville est alors beaucoup plus qu'un espace matériel; elle constitue un lieu produit par les pratiques quotidiennes et les relations sociales des citoyen-ne-s. Ainsi, le droit à la ville signifie l'importance de prendre en considération les intérêts et les besoins de toutes et tous. En s'opposant à la planification fonctionnaliste, déterminée par des normes capitalistes, l'auteur défend la participation des citoyen-ne-s à travers toutes les étapes de la production de la ville : l'habiter, la transformer, l'approprier et la planifier. Bref, cette participation active, où il n'y aurait ni discrimination ni hiérarchisation, dans la conception de la ville par les citoyen-ne-s permettrait d'offrir des espaces de vie qui sont accessibles et répondent aux besoins de toutes et tous.

Toutefois, comme le souligne Fenster (2005, 2011), la conception du droit à la ville de Lefebvre évacue les rapports de genre ainsi que « l'interrelation des sphères privée et publique et les répercussions qu'exercent ces deux sphères sur la liberté de mouvement des femmes » (Roy Tempe, 2019 : 4). La définition du droit à la ville de Lefebvre est d'autant plus critiquée par Fenster, car elle ne prend pas en considération les notions de pouvoir et de contrôle, qui sont fondamentalement liées à l'identité et au genre. En effet, il évacue de sa conception tous les rapports de pouvoir qui entravent les possibilités de pratiquer le droit à la ville. Par exemple, comme l'illustre Mitchell (2003), les personnes en situation d'itinérance sont systématiquement exclues des espaces publics à travers les diverses pratiques de répression et de nettoyage social employées par les autorités publiques et privées. Ainsi, « anti-homeless laws [...] undermine the very right to the city » (Fenster, 2005 : 219).

De surcroît, en abordant le droit à la ville à travers une perspective féministe, Fenster cherche à mettre en lumière les rapports sociaux de genre existants relatifs à la citoyenneté dans la ville. En effet, ces rapports de pouvoir patriarcaux restreignent profondément l'exercice du droit à la ville des femmes. Que ce soit dans les cultures occidentales ou non occidentales, les femmes vivent de

grandes contraintes quant à l'utilisation des espaces publics (ex. rues, parcs) lorsqu'elles sont seules, allant même dans certains cas, à une inaccessibilité totale. Le sentiment d'insécurité et l'expérience de la violence représentent les plus grandes contraintes vécues par les femmes dans les espaces publics, particulièrement dans la rue, les transports en commun et les parcs, empêchant celles-ci d'exercer pleinement leur droit à la ville. Résultat d'une conception des espaces urbains où les sensibilités genrées ont été ignorées, le sentiment d'insécurité représente tant un problème social que spatial. En effet,

their daily use of the city is sometimes disrupted because urban spaces are designed so that they become a 'trap' for women, unpleasant and thus unused. They become 'a planned trap' that is, planners created or designed those spaces without paying enough attention to gendered sensitivities, again creating unused spaces in the city (*Ibid.*, 224).

La chercheuse explique que les normes instaurées par le système patriarcal confinent les femmes dans la sphère privée : « They belong to the "private" » (*Ibid.*, 220). Toutefois, même l'espace privé est modulé en fonction des rapports de pouvoir asymétriques, refusant à une grande proportion de femmes le droit d'usage dans leur propre maison. Ainsi, les relations de pouvoir patriarcales nient le droit à la ville des femmes à l'échelle du foyer et simultanément à l'échelle de la ville. Finalement, comme l'exprime Fenster, une analyse intersectionnelle est essentielle en ce qui concerne la conceptualisation du droit à la ville :

'The right to the gendered city' always intersects with other identity issues such as ethnicity, nationality and culture. Within this context, the right to the gendered city means that the right to use and the right to participate must engage a serious discussion of patriarchal power relations, themselves ethnic and culturally related, both at the private and at the public scales and the extent to which they harm the realization of the right to the city for women and people of diversity. Such a discussion is missing in Lefebvre's current conceptualization of the right to the city, which makes this concept rather utopian (229).

Afin d'étudier l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance, nous avons articulé une conception du droit à la ville incluant « les dimensions énoncées par Lefebvre que sont le droit à l'appropriation, à la participation et à la centralité, [mais également] le droit à la mobilité, au sentiment de sécurité et à la convivialité des espaces publics » (Roy Tempe, 2019 : 4). Dans le cadre de notre projet de recherche, le droit à la ville constitue un métaconcept qui détermine la formulation de nos questions secondaires. Ce concept nous a permis d'évaluer l'expérience socio-territoriale des femmes en situation d'itinérance à Montréal, en ce qui a trait notamment au

sentiment de sécurité, à la mobilité, à l'appropriation et à l'accessibilité du territoire urbain, incluant les espaces publics et privés.

Deux questions secondaires ont été posées pour éprouver cette hypothèse principale. Premièrement, nous cherchons à comprendre 1) **en quoi les pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance sont-elles spécifiques ?** Nous postulons que les femmes en situation d'itinérance ont des pratiques socio-territoriales spécifiques, ce notamment compte tenu de la précarité féminine et de l'omniprésence de la violence dans leurs trajectoires. En effet, afin d'éviter — ou du moins limiter — la violence de la rue, les femmes en situation d'itinérance développent des stratégies de survie qui favorisent leur invisibilité, mais par le fait même restreint la reconnaissance de l'ampleur du phénomène. Ces pratiques socio-territoriales spécifiques témoignent des rapports sociaux de genre existants. Il est important de spécifier que ce mémoire ne constitue pas une étude comparative analysant les similitudes et les différences entre les femmes en situation d'itinérance et leurs pairs masculins. Ainsi, dans une perspective horizontale, nous cherchons à comprendre la spécificité et la particularité des pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance de façon globale.

Deuxièmement, nous cherchons à comprendre 2) **en quoi l'offre de services d'assistance actuelle répond-elle aux besoins des femmes en situation d'itinérance ?** Nous postulons que l'offre de services d'assistance actuelle est inadaptée et insuffisante pour répondre aux besoins des femmes en situation d'itinérance, en raison du processus d'invisibilisation qu'elles subissent en lien avec leur territorialité particulière. L'invisibilisation de l'itinérance des femmes, découlant de leurs pratiques socio-territoriales, mais également des enjeux normatifs, structurels et institutionnels, engendre une inadéquation entre leurs besoins spécifiques et l'offre de services d'assistance (Bellot, 2016). Bref, dans une perspective verticale, nous cherchons à comprendre la territorialité des femmes en situation d'itinérance liée au processus d'invisibilisation qu'elles subissent, à travers leur identification et leur appropriation individuelle à un chez-soi.

2.3 Cadre conceptuel

Dans la section précédente, nous présentions les différentes questions et hypothèses qui guident la recherche. Nos questions et nos hypothèses s'articulent à partir de plusieurs concepts. Dans cette

section, nous présentons notre cadre conceptuel à travers l'identification et les définitions de ces concepts-clés.

2.3.1 Cadre conceptuel de la question principale

Deux concepts-clés se dégagent de l'hypothèse principale, soit l'itinérance et la marginalisation.

2.3.1.1 Itinérance : définitions

Il n'existe pas de consensus quant à la définition de l'itinérance; c'est un phénomène qui est interprété de diverses façons, d'où la pluralité de définitions (Echenberg et Munn-Rivard, 2020). Le concept d'itinérance décrit « une réalité complexe, résultant d'un ensemble de problèmes qui nécessite une combinaison de solutions » (Bergheul, 2015 : 2). La Commission des Nations Unies pour le développement social a adopté, en février 2020, la première résolution des Nations Unies sur l'itinérance, qui définit le phénomène de la manière suivante :

le sans-abrisme ne se résume pas à la seule absence physique de logement, mais [il] est souvent lié à la pauvreté, à l'absence d'emplois productifs et au manque d'accès aux infrastructures, ainsi qu'à d'autres problèmes sociaux comme la perte de tout sentiment d'appartenance [...] (ONU, 2020 : 4-5).

C'est un phénomène qui caractérise un éventail de situations de vie différentes et englobe multiples situations relatives au logement, soit (Echenberg et Munn-Rivard, 2020; Gaetz *et al.*, 2012) :

1. **L'itinérance absolue** qui inclut les personnes en situation d'itinérance qui vivent et dorment dans la rue ainsi que les personnes qui utilisent les services d'hébergement d'urgence;
2. **L'itinérance cachée** qui comprend les personnes qui n'ont pas de domicile fixe et qui sont logées temporairement dans une voiture, chez des ami-e-s ou de la famille, ou dans un établissement de longue durée;
3. **L'itinérance relative** qui englobe les personnes à risque d'itinérance en raison d'une vulnérabilité économique ou une instabilité résidentielle.

Gaetz *et al.* (2012) ont également développé une typologie dans l'objectif de décrire la variété de situations résidentielles dans lesquelles vivent les personnes en situation d'itinérance au Canada (voir Annexe A).

De plus, l'itinérance varie selon diverses situations, dont l'**itinérance chronique** qui qualifie une itinérance à long terme ou répétée vécue généralement par des personnes qui ont des problèmes de santé ou de dépendance, l'**itinérance cyclique** qui fait référence à une itinérance intermittente résultant souvent d'un changement de situation, et finalement l'**itinérance temporaire ou situationnelle** qui caractérise une itinérance momentanée et relativement de courte durée liée à un événement ponctuel. La majorité des personnes qui vivent une situation d'itinérance se trouvent dans cette dernière catégorie (Bergheul, 2015; Echenberg et Munn-Rivard, 2020).

L'itinérance n'est pas un phénomène statique; c'est un parcours fluide où l'accès à un logement varie continuellement. L'itinérance est « un processus de désaffiliation qui se traduit chez la personne par une multiplication de ruptures, d'impasses et de difficultés propices à la dégradation des liens sociaux et dont l'aboutissement est la rue » (Bergheul, 2015 : 5). C'est le résultat d'un cumul d'événements difficiles menant vers une situation de retrait de son milieu social et plus largement de la société (Ouellette, 1989). De la même manière, Roy (1995) décrit le concept comme étant la dernière étape du processus de « désinsertion sociale » d'une personne. Elle ajoute :

Une première rupture n'est jamais en soi définitive. Plusieurs personnes oscilleront longtemps entre l'insertion complète et une certaine zone de précarité ou de vulnérabilité, dirait Castel (1991); cette zone précaire, aussi bien sur le plan économique que sur le plan personnel, ne constitue pas en soi la désinsertion sociale, celle-ci étant caractérisée par la durée, par l'effet dynamique du processus et par la répétitivité des situations, aussi bien au niveau des facteurs sociaux et économiques qu'à celui du milieu d'appartenance et du réseau relationnel (Roy, 1995 : 75).

Ainsi, les multiples définitions de l'itinérance se basent sur les divers aspects du phénomène présentés plus haut, c'est-à-dire les situations relatives au logement ainsi que la durée et la fréquence des épisodes d'itinérance. Par ce fait, des organismes vont offrir des définitions larges et générales du phénomène, comme les Nations Unies qui caractérisent l'itinérance comme un problème en ce qui concerne les droits de la personne, alors que d'autres vont plutôt présenter des définitions concises. Dans le cas du Canada, les directives de *Vers un chez-soi*, soit la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, proposent des définitions en ce qui concerne l'itinérance de manière générale, l'itinérance chronique ainsi que l'itinérance autochtone (Echenberg et Munn-Rivard, 2020). Ainsi, le gouvernement canadien a adopté la définition de l'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI), qui avait été établie en 2012, comme étant la définition officielle canadienne de l'itinérance :

L'itinérance décrit la situation d'un individu, d'une famille ou d'une collectivité qui n'a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un. Elle est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouve l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être sans abri et l'expérience est généralement négative, désagréable, néfaste, dangereuse, stressante et affligeante (Gaetz *et al.*, 2012 : 1).

Nous avons utilisé cette définition dans le cadre de notre mémoire.

Inspirée des travaux de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), la définition de l'OCI prend en considération les particularités du contexte canadien et s'inscrit dans une volonté de reconnaissance des situations particulières d'itinérance. Pour ce faire, les directives ont formulé deux définitions concernant des réalités spécifiques, soit l'itinérance chronique et l'itinérance autochtone. Dans un premier temps, l'itinérance chronique qualifie les personnes qui sont en situation actuelle d'itinérance et qui ont été en situation d'itinérance soit pendant six mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année ou pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des trois dernières années. Ces personnes ont vécu des situations multiples, comme dormir dans des lieux extérieurs (ex. endroits publics ou privés sans autorisation), dans des refuges d'urgence ou chez des connaissances, des ami-e-s ou de la famille (Echenberg et Munn-Rivard, 2020).

En ce qui concerne l'itinérance autochtone, les directives ont établi une définition spécifique du phénomène afin de mettre en lumière la problématique de la surreprésentation des peuples autochtones parmi la population itinérante du Canada. Réalisée en accord avec le plan d'action de la Commission de vérité et réconciliation, la définition reconnaît les effets de la colonisation et du génocide culturel sur les peuples autochtones. Ainsi, en tenant compte des perspectives historiques, expérientielles et culturelles des peuples autochtones ainsi que de l'expérience intergénérationnelle de la colonisation et du racisme systémique, la définition de l'itinérance autochtone au Canada vise une meilleure compréhension du phénomène dans l'objectif de développer des pratiques d'intervention adaptée à cette population. Cette définition, qui continue d'évoluer selon la mobilisation et les consultations avec les peuples autochtones, inclut les membres des Premières

Nations, les Métis et les Inuits ainsi que « les personnes inscrites et non inscrites, indépendamment de leur statut de résidence ou d'appartenance » (*Ibid.*, 4). L'itinérance autochtone fait référence :

[aux peuples] autochtones qui se retrouvent sans logement en raison de la colonisation, de traumatisme ou de conditions sociales, culturelles, économiques et politiques [qui] les mettent en situation de pauvreté. Ne pas avoir de logement inclut : les individus qui alternent entre le logement et l'absence de logement, qui vivent dans la rue, qui sont hébergés temporairement chez des connaissances, qui ont recours aux refuges d'urgence, qui vivent dans des logements inabordables, inadéquats, inférieurs aux normes et non sécuritaires ou qui vivent sans la garantie de sécurité; toute personne, sans égard à l'âge, qui quitte un établissement (comme un hôpital, un centre de traitement en santé mentale et en toxicomanie, une prison, une maison de transition), qui fuit un logement non sécuritaire en raison d'abus dans toutes ses définitions, et tout jeune qui fait la transition de toute forme de soins (*Ibid.*, 4-5).

Homologue à la définition canadienne de l'itinérance présentée plus haut, l'itinérance féminine se distingue par les éléments présentés dans le premier chapitre du mémoire, soit essentiellement son caractère caché. L'itinérance cachée se distingue par trois facteurs : l'absence d'options en matière d'habitation, le lien avec le ménage offrant un hébergement (ex. famille, ami-e-s ou connaissances) ainsi que le caractère temporaire de la situation (Gravel, 2020). Il est important de préciser que le gouvernement du Québec inclut les personnes en situation d'itinérance cachée dans leur définition, mais n'offre aucune description de celles-ci. Echenberg et Munn-Rivard (2020 : 2) expliquent que :

Pour beaucoup, l'itinérance absolue est uniquement la « partie visible de l'iceberg », car les experts estiment qu'un plus grand nombre encore de personnes vivent une situation d'itinérance cachée ou relative avant de se retrouver en situation d'itinérance absolue. Cependant l'itinérance cachée et l'itinérance relative sont moins visibles et moins faciles à mesurer que l'itinérance absolue.

2.3.1.2 Marginalisation : définitions

Notre deuxième concept-clé est la marginalisation. De façon générale, ce concept désigne un processus de mise à la marge des personnes qui ne se conforment pas au mode de vie dominant, traduisant les rapports de force entre les groupes dominants et les groupes dominés (Alpe *et al.*, 2013; Plante, 2007). Castel (1994 : 26) définit la marginalisation comme « la relance de la vulnérabilité, à la conjonction de la précarisation du travail et de la fragilité des supports relationnels ». Ainsi, les situations marginales varient en fonction de leur position sur l'axe double, le premier évaluant l'intégration par le travail et le deuxième déterminant l'inscription relationnelle : 1) travail stable — travail précaire — non-travail; 2) insertion relationnelle forte — fragilité relationnelle — isolement relationnel. Le processus de « grande marginalité » résulte alors

d'un double « décrochage », où l'absence de travail et l'isolement relationnel entraînent les individus dans une « zone de désaffiliation » (*Ibid.*, 13).

Conformément à la conceptualisation de Michel Parazelli (2002), nous avons privilégié la notion de marginalisation plutôt que la notion d'exclusion puisque cette dernière réfère, selon l'auteur, à « l'existence d'un intérieur et d'un extérieur social (*in* et *out*) » (324) alors que « le concept de marginalisation renvoie à une mise à la marge du social et non à l'extérieur de la société » (326). En effet, pour Parazelli (*Ibid.*, 324), l'intérêt du concept de marginalisation « réside dans le potentiel de normativité qu'il permet de déceler chez les personnes marginalisées ». Il explique que la marge sociale n'est pas nécessairement une finalité, elle peut également permettre la socialisation et l'émancipation. Toutefois, les pratiques d'intervention sociale opèrent selon une vision binaire des personnes marginalisées, c'est-à-dire que la marge est perçue socialement comme « mauvaise » et « non-désirable » et qu'ultimement il faut aspirer à sortir de celle-ci et s'intégrer à la société et aux normes dominantes.

En s'inspirant de la pensée de Karsz (2000), Parazelli argumente que personne ne se trouve réellement dans un vide social. En effet, la marge ne caractérise pas un *no man's land*, mais plutôt un espace en périphérie du centre (ou de la « normalité »). Que ce soit dans une perspective sociale ou géographique, la marge n'est pas exclue totalement de la société, car « l'absence de place est une construction idéologique » (Parazelli, 2002 : 327). Les groupes sociaux marginalisés s'organisent également autour de normes et produisent des codes et des valeurs qui contribuent aussi à l'activité normative de la société. Ainsi, les diverses formes de marginalités organisent des pratiques sociales régulées par des normes qui ne sont pas reconnues ou acceptées par la société centrale ou dominante. Parazelli ajoute que la marge peut être : 1) subie, en lien avec les diverses transformations sociales profondes et les conditions sociohistoriques; 2) appropriée par des mouvements de communautés et de groupes (ex. mouvement féministe, artistes du mouvement socio-économique, gangs de rue), et même; 3) réappropriée par des personnes, comme des personnes en situation d'itinérance, qui vivent un choix contraint. La marginalisation est un « mouvement autonome et hétéronome qui n'expulse pas la personne du social, mais l'y ancre à sa périphérie » (*Ibid.*, 326). Bref, les conceptualisations de la marginalisation avancée par Parazelli (2002) et Castel (1994) sont centrales à notre mémoire de recherche.

2.3.2 Cadre conceptuel de la première question secondaire

La première hypothèse secondaire s'articule à partir de deux concepts-clés : la précarité et la violence.

2.3.2.1 Précarité : définitions

De façon générale, le concept de précarité est défini comme un état de fragilité, de vulnérabilité et d'incertitude quant au futur (Alpe *et al.*, 2013). Selon Pierret (2013 : 309), la précarité est définie comme le « délitement des liens sociaux, mais également des cadres intégrateurs et, plus largement, aux mutations de la société ». Dans sa conceptualisation, ce dernier mentionne l'importance de disjoindre le concept de précarité à la notion de pauvreté, car la pauvreté est « mesurable et mesurée » (*Ibid.*, 307) alors que la précarité est subjective et non quantifiable. Il explique que (*Ibid.*, 314-315) :

La précarité va au-delà de la pauvreté et ne l'englobe que partiellement. C'est pourquoi nous disons qu'une personne peut être pauvre sans être précaire. En effet, la précarité est avant tout la privation, la rupture du lien social. Si cette rupture est présente dans la pauvreté, alors la personne est pauvre et précaire. Il est néanmoins possible d'être pauvre sans être précaire, par exemple lorsque la personne concernée bénéficie d'un réseau familial ou amical sur lequel elle peut s'appuyer.

Il présente la précarité comme étant un spectre, pouvant basculer d'une extrémité à l'autre, divisé en trois niveaux afin de faciliter sa conceptualisation : la haute, la moyenne et la basse précarité. La haute précarité est représentée par les personnes en situation d'itinérance qui luttent tous les jours pour survivre aux conditions de vie extrêmes. La moyenne et la basse précarité sont incarnées par des personnes qui ont un logement, mais qui, dans le cas de la moyenne précarité, n'ont pas de travail ni de liens sociaux importants, décrits comme n'ayant « aucune existence sociale » (*Ibid.*, 317), et dans le cas de la basse précarité, qui vivent dans l'insécurité de perdre leurs emplois ayant le potentiel de faire basculer leurs situations du jour au lendemain. En utilisant les expressions « vulnérabilité sociale » et « insécurité sociale », Castel (2003) attribue la précarité « au détricotage du salariat et notamment à l'effritement du système de protection sociale » (Pierret, 2013 : 310). Bref, la précarité est « avant tout la privation, la rupture du lien social » (*Ibid.*, 314).

Pour le Conseil économique, social et environnemental de la France,

La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations

professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible (Wresinski, 1987 : 6).

Nous avons utilisé ces définitions dans le cadre de notre mémoire.

2.3.2.2 Violence : définitions

La violence réfère à « l'idée de rupture de l'ordre des choses, de subversion de la norme, sauf lorsque cette violence [...] est appliquée par un pouvoir, une institution, et se voit alors autorisée, normalisée, légitimée » (Racine *et al.*, 2013 : 1088). De façon générale, l'OMS définit la violence comme

la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations (Krug *et al.*, 2002 : 5).

La définition de l'OMS inclut 1) tous les **types de violence**, faisant référence au groupe envers qui la violence est dirigée (ex. femmes, enfants, personnes âgées, personnes racisées), à la nature de la relation entre les personnes impliquées (ex. conjugale, familiale) et au milieu dans lequel la violence survient (ex. rue, transport en commun, centre d'hébergement, travail), ainsi que 2) toutes les **formes de violence**, renvoyant à la nature des actes de violence (Figure 2.1).

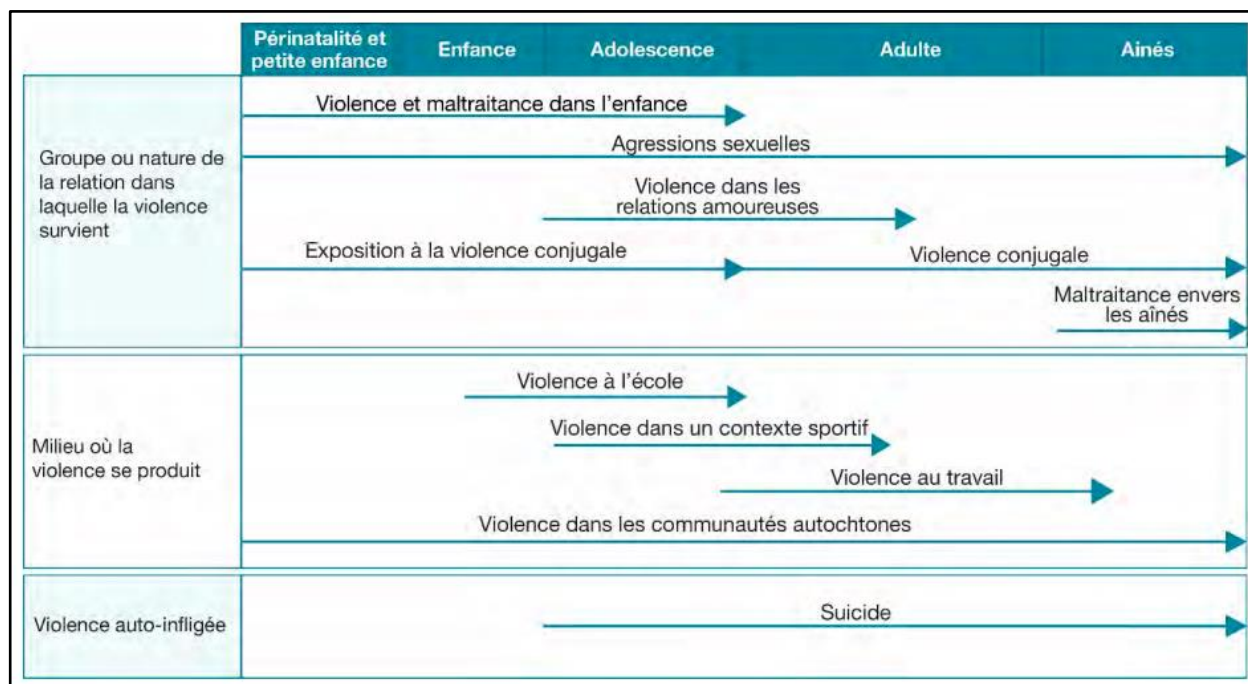


Figure 2.1 Types de violence abordée dans le rapport de l'INSPQ selon les stades de vie (Laforest *et al.*, 2018 : 9).

En fonction de la typologie proposée par l'OMS, l'Institut national de santé publique du Québec a divisé la violence en trois grandes catégories : la violence auto-infligée, la violence interpersonnelle et la violence collective (Laforest *et al.*, 2018). Comme l'indique son nom, la violence auto-infligée est une violence commise envers soi-même. La violence interpersonnelle constitue une violence qui est administrée par une autre personne, soit par un proche ou par un inconnu. Elle prend plusieurs formes, soit psychologique, verbale, économique, physique ou sexuelle (Canada, 2019; Québec, 2023). Finalement, la violence collective est une violence qui peut être sociale, politique ou économique. Dans le rapport de l'OMS, Krug *et al.* (2002 : 239) définit la violence collective comme

l'utilisation instrumentale de la violence par des personnes qui s'identifient comme membres d'un groupe, que ce groupe soit temporaire ou qu'il ait une identité plus permanente, contre un autre groupe de personnes, afin d'atteindre des objectifs politiques, économiques ou sociaux.

Elle peut prendre plusieurs formes, comme les guerres, le terrorisme et les conflits politiques violents inter et infranationaux; les violences exécutées par les États (ex. génocides, répression, disparitions, torture); et la violence criminelle organisée (ex. banditisme, guerres de gangs) (*Ibid.*).

De surcroît à ces types de violence, il est essentiel de présenter la violence structurelle, définie par Galtung (1969) « comme [étant] une expression des asymétries de relation entre individus et groupes » (Racine *et al.*, 2013 : 1088). Inscrit dans un contexte historique de racisme systémique et de politiques colonialistes visant leur assimilation et leur marginalisation socio-politico-territoriale, la violence autochtone décrit par exemple une violence structurelle; ne pouvant pas être réduite à « l'expression d'un comportement individuel ou d'un problème circonscrit à quelques ménages, mais doit plutôt être comprise comme un phénomène social aux causes multiples » (Laforest *et al.*, 2018 : 286). Façonnée par des stéréotypes et de la discrimination, la violence vécue par les communautés autochtones s'articule à travers trois types de violence : 1) la violence collective; 2) la violence interpersonnelle, elle-même déclinée en deux catégories, soit la violence familiale et la violence communautaire ou latérale; 3) la violence auto-infligée. En utilisant la typologie de l'OMS, INSPQ (*Ibid.*, 286) propose une définition de la violence collective infligée aux personnes autochtones :

la violence collective envers les Autochtones au Québec, comme ailleurs au Canada, se manifeste par les limites structurelles imposées par les nombreuses politiques gouvernementales dans à peu près tous les domaines du développement économique et social des populations autochtones au pays. Ce type de violence est en fait souvent désigné par le terme « violence structurelle » ou « racisme systémique ». Au Canada, les Autochtones font partie des groupes sociaux les plus susceptibles de devoir composer avec différentes formes d'exclusion. La violence collective agit sur la santé des populations en produisant des inégalités sociales, politiques et économiques qui se transmettent par la construction de déterminants défavorables à la santé et au bien-être.

La violence familiale vécue en milieu autochtone s'apparente à celle vécue en milieu allochtone, mais elle se distingue à deux niveaux : 1) la violence familiale s'inscrit d'abord et avant tout « au sein des cellules familiales élargies, de l'entourage et de la communauté » (*Ibid.*, 287), plutôt que dans des contextes de relations conjugales ou intimes; 2) la maltraitance et la négligence envers les enfants en milieu autochtone s'inscrivent dans un contexte socio-historique où des « politiques gouvernementales interventionnistes ont porté atteinte au développement des compétences sociales et des habiletés parentales » (*Ibid.*, 287). De plus, en ne respectant pas les normes sociales occidentales en matière de parentalité, les modèles familiaux autochtones sont perçus à bien des égards comme inadéquats. En ce qui concerne la violence latérale, elle est décrite par Middleton-Moz (1989 : 116) comme étant « the shaming, humiliating, damaging, belittling and sometimes violent behaviour directed toward a member of a group by other members of the same group ».

Comme le mentionne Chansonneuve (2005), ce type de violence est fréquemment observé dans les communautés opprimées; ces derniers vont transformer leur expérience d'impuissance et de colère infligée par les groupes oppressants, en violence à l'intérieur de leur propre communauté. Il est alors possible d'observer une intériorisation et une reproduction de la violence vécue par ces groupes. Les pensionnats constituent la source principale de la violence latérale vécue par les populations autochtones dans le contexte canadien. Finalement, la violence auto-infligée réfère au suicide ou aux comportements suicidaires, c'est-à-dire un phénomène caractérisé par un taux alarmant en milieu autochtone, manifestant l'omniprésence de la détresse psychologique vécue par les communautés autochtones, particulièrement auprès des adolescents et des jeunes adultes, et témoignant d'une souffrance collective (Laforest *et al.*, 2018).

Il est aussi possible d'observer une violence spécifique envers certains groupes marginalisés, notamment auprès de la communauté LGBTQIA+, des groupes racisés, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des personnes en situation d'itinérance ainsi que des femmes. D'autant plus, les personnes situées aux intersections de ces identités et conditions auront le potentiel de vivre davantage de types et de formes de violence. En ce qui concerne la violence faite à l'encontre des femmes, l'ONU la définit comme

tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (ONU, 1993 : s.p.).

Plus précisément, dans le rapport mondial sur la violence et la santé de l'OMS, Krug *et al.* (2002 : 99) définissent la violence exercée contre les femmes par un partenaire intime de sexe masculin comme étant « une des formes les plus courantes de violence ». La violence exercée par un partenaire intime est illustrée par deux schémas différents (*Ibid.*, 104) :

1. Le premier désigne « une forme de violence croissante et grave caractérisée par de multiples formes de violence, d'actes visant à terroriser et de menaces, et par un comportement de plus en plus possessif et autoritaire de la part de l'agresseur ». Cette forme de violence est qualifiée de « violence conjugale grave ».
2. Le deuxième fait référence à « une forme plus modérée de violence relationnelle, où l'exaspération et la colère continues dégénèrent parfois en agression physique ». Cette forme de violence est nommée « violence conjugale courante ».

En géographie, la violence a été théorisée en fonction de ses manifestations territoriales, notamment dans les milieux urbains. En effet, la violence comporte une dimension territoriale, comme des conflits territoriaux, une « organisation géographique de l'hostilité au sein et entre les sociétés » ainsi que des processus d'appartenance, de rivalité, de marginalisation et d'exclusion (Mercier et Lazzarotti, 2009 : 312; Racine *et al.*, 2013). Dans le cadre de cette recherche, nous avons utilisé ces définitions.

2.3.3 Cadre conceptuel de la deuxième question secondaire

Finalement, la deuxième hypothèse secondaire s'articule à partir de deux concepts-clés, soit l'invisibilisation ainsi que la territorialité.

2.3.3.1 Invisibilisation : définitions

L'invisibilisation est définie comme « l'action d'invisibiliser » ou le processus de « rendre invisible » (Le Robert, 2020 : s.p.). Au sens figuré, l'invisibilisation qualifie le fait de « soustraire au regard social » (*Ibid.*). En lien avec le phénomène de l'itinérance, l'invisibilisation

désigne les stratégies ponctuelles ou permanentes des autorités visant à rendre invisibles certaines populations dans certains lieux, en les déplaçant systématiquement ou en exerçant une pression légale sur celles-ci ([ex.] arrestations, mise en place de règlements municipaux, etc.). Ceci a comme conséquence de décourager, voire d'empêcher, la présence de ces populations dans les lieux ciblés (Lavigne, 2014 : 24).

Le concept d'invisibilité a été très peu exploré dans la littérature spatiale. Il est toutefois largement mobilisé dans la littérature féministe et post-moderne sur l'espace et le lieu, et ce depuis les années 1980 (Whitzman, 2006). En effet, les études de Sandercock (1998) et Sibley (1995) illustrent le processus d'invisibilisation, tant dans le passé que dans le présent, vécu par les communautés marginalisées à travers diverses pratiques de marginalisation. Les femmes en situation d'itinérance représentent un exemple parfait d'invisibilisation. Sibley (1995) explique que « power is expressed by the monopolization of space, both in the literal sense and in the world of policy discourse » (Whitzman, 2006 : 383).

Le phénomène d'invisibilisation s'articule à deux niveaux, soit au niveau physique et au niveau institutionnel. En effet, Whitzman (2006 : 384) révèle que « groups of people can be made invisible in both the spatial sense ('visibly' homeless people excluded from using public space) and in the

policy sense ('hidden' homelessness not counted in statistics) ». Ainsi, l'invisibilisation caractérise « non seulement [le] fait que les femmes vivent davantage cachées leur situation d'itinérance, mais surtout que les politiques, programmes et services tiennent peu compte de la spécificité féminine de l'itinérance » (Bellot, 2016 : 16). Comme l'expliquent Bellot et Rivard (2017 : 100),

cette invisibilisation est révélatrice des mécanismes individuels et collectifs de discrimination, de domination et d'oppression que vivent ces femmes en regard de l'âge, de la condition sociale ou de santé, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, comme des processus de relégation et de marginalisation des espaces sociaux que sont, éventuellement, le domicile, le quartier, la famille, le travail ou la communauté d'appartenance.

2.3.3.2 Territorialité : définitions

Un flou conceptuel caractérise le concept de territorialité en géographie. En effet, le concept est interprété de diverses façons. Comme l'explique Di Méo (1996), les termes d'espace de vie, d'espace vécu, d'espace pratiqué, d'espace imaginé, d'espace social, de territoire du quotidien sont utilisés avec peu de rigueur où les concepts de territoire et d'espace sont présentés comme synonymes. Pour ajouter à ce flou conceptuel, les rapports sociaux et spatiaux de la vie sociale sont de moins en moins perceptibles; évoluant constamment. Les rapports interpersonnels micro-sociaux sont construits à partir d'une combinaison de grands schémas théoriques macrosociaux standardisés entraînant des contraintes sociales et spatiales. En effet, la territorialité, soit le rapport au territoire, est déterminée et influencée selon plusieurs facteurs, comme les origines socio-spatiales, la position sociale, le statut familial, l'âge, le genre, l'ethnicité, etc. Ces facteurs vont restreindre ou agrandir les possibilités quant aux pratiques socio-territoriales des individus. La territorialité est donc subie, contrainte, choisie et souhaitée.

Raffestin (1977 : 134) définit la territorialité « comme l'ensemble des relations entretenues par l'individu, en tant que membre d'une société, avec son environnement *sensu lato* ». Plus précisément, la territorialité peut être conceptualisée comme un système de « relations que les groupes, et par conséquent les sujets qui y appartiennent, entretiennent avec l'extériorité et l'altérité à l'aide de médiateurs dans la perspective d'atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec les ressources du système » (Raffestin, 1986 : 92). Quant à Di Méo (2000 : 43), il qualifie la territorialité comme étant le « rapport à la fois personnel et social au monde ». Il explique que

en tant que représentation mentale d'origine sociale, la territorialité est d'abord la reconnaissance analytique de structures en mailles ou en réseaux (territoires). Mais elle

fonctionne surtout comme outil, comme principe d'articulation et d'intégration des échelles géographiques que forment ces différents réseaux et territoires d'appartenance, très divers en nombre et en taille, auxquels se rallient les êtres humains (*Ibid.*).

Le géographe français ajoute que le processus d'élaboration de la territorialité correspond « à la production d'un schème, qui se nourrit d'informations tant sensorielles que conceptuelles puisées dans l'idéologie sociale ambiante (territoriale donc), mais aussi dans l'expérience pratique et personnelle du monde qui caractérise chacun de nous » (Di Méo, 2000 : 44). Ainsi, « à partir du territoire, reconnu et désigné collectivement par un nom, la territorialité doit ainsi être comprise comme cette transformation et réinterprétation de l'espace par l'individu qui le déforme constamment au rythme de son vécu et de ses représentations » (Audas, 2011 : 119).

Pour Favory (1992), la territorialité représente l'agglomération et l'articulation des divers lieux vécus et d'appartenance des individus ou des groupes. Il définit ces derniers comme étant des « construits psycho-sociologiques nécessaires aux territorialités » (*Ibid.*, 118). Dans sa thèse, Audas (2011 : 115) définit la territorialité « comme une condition d'existence de l'individu dans et avec son environnement, par laquelle il s'approprie l'espace lui accordant des significations symboliques et affectives en lien avec sa connaissance subjective des lieux ». Elle ajoute que la territorialité constitue « la transcription phénoménologique de l'espace vécu » (*Ibid.*, 119). La territorialité doit donc être conçue comme une construction individuelle ou collective — soit des schèmes mentaux — des représentations complexes et multiscalaires de leurs rapports à l'espace. Ces représentations sont fabriquées à travers le rapport affectif d'un individu ou d'un groupe envers un lieu. La territorialité est alors multidimensionnelle, à la fois matérielle, mémorielle, symbolique, culturelle et idéelle (Raffestin, 1980).

Dans son ouvrage, Di Méo (1996) aborde la territorialité dans une perspective du quotidien, soit individuelle, dépassant les dimensions relatives aux pouvoirs juridiques et aux institutions politiques. Le géographe explique que les territoires du quotidien sont construits individuellement, propres à chacun, à travers des itinéraires, des expériences, des lieux, des tissus spatiaux, des relations amicales, familiales et amoureuses. La territorialité dépasse l'aire de résidence — elle représente les routines, les familiarités, les sentiments d'appartenance, les appropriations et les ancrages. En bref, Bonnemaïson (1981) définit la territorialité de la manière suivante : « la relation

culturellement vécue entre un groupe et une trame de lieux hiérarchisés et interdépendants, dont la figure au sol constitue un système spatial, autrement dit un territoire » (Bonnemaison, 1981 cité dans Di Méo, 1996 : 28).

En géographie, la territorialité est définie globalement comme

une fonction ou un attribut de notre condition territoriale qui qualifie la nature intime de nos relations au territoire. Plus précisément, ce concept évoque nominalement notre manière particulière d'être en relation avec un territoire. Interpellant la somme des traits comme la charge de sens par lesquels nous en faisons notre habitat, la territorialité permet donc de connoter notre façon d'habiter un territoire (Bédard, 2017 : 3).

2.4 Cadre théorique : l'itinérance dans une perspective féministe intersectionnelle

Notre mémoire de recherche ne s'inscrit pas dans un cadre théorique précis. Cependant, notre recherche s'inspire de l'approche féministe intersectionnelle et l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) dans l'objectif de mettre en lumière les discriminations systémiques et croisées vécues par les femmes de diverses origines ou conditions vivant une situation d'itinérance. Ainsi, dans cette section, nous présentons plus en détail ces approches et théories.

Introduit dans les années 1980, l'intersectionnalité est rapidement devenue un concept clé des études féministes, se hissant au centre des analyses de réflexion sur l'oppression, la discrimination et les conditions d'émancipation. L'intersectionnalité est décrite — pour la première fois — comme véritable paradigme par une des théoriciennes clés de la pensée féministe noire, Patricia Hill Collins, dans son ouvrage phare *Black Feminist Thought : Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment* (Collins, 2000). Le concept est issu de travaux pionniers de chercheuses féministes noires aux États-Unis et en Grande-Bretagne, dont la chercheuse afroféministe américaine Kimberlé Williams Crenshaw (1989), qui est largement identifiée comme étant à l'origine du concept. Ces premiers travaux témoignent de l'imbrication des rapports de domination vécus par les femmes de couleur ayant l'objectif de rendre compte de leur position complexe : à l'intersection de deux luttes et deux groupes subordonnés. Cette intersection des discriminations limite la prise en compte des réalités des femmes racisées dans les deux groupes, soit les luttes antiracistes menées par les hommes noirs et les luttes féministes menées par les femmes blanches. Ainsi, les femmes de couleur sont effacées des luttes contre la hiérarchie raciale dénoncée par l'antiracisme, de même que celles contre le patriarcat dénoncé par le féminisme.

De manière générale, l'intersectionnalité est une notion qui caractérise la situation de personnes qui vivent simultanément plusieurs formes de discrimination dans une société, comme le racisme, le classisme, le sexisme, le capacitisme¹, la transphobie, la grossophobie et l'homophobie. Crenshaw (1989, 1991) et Collins (2000) parlent d'une stratification, d'une interrelation et d'une imbrication des systèmes d'oppression et de discrimination dans la production et la reproduction des inégalités sociales, articulant la dualité complexe entre les identités et les inégalités multiples. Ainsi, ces discriminations croisées amplifient la vulnérabilité et l'invisibilité vécues par les individus qui se trouvent aux intersections. Pour Bilge (2009 : 70),

l'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle.

Toutefois, le concept d'intersectionnalité est caractérisé par un flou théorique. La nature de l'objet d'étude représente un des principaux débats. Dans son article, Bilge (2009 : 77) résume bien les enjeux associés aux différentes théoriques :

Si l'interaction des catégories de différence constitue un point de consensus dans la littérature intersectionnelle – en témoigne l'utilisation répandue de termes faisant allusion aux catégories/identités/processus « mutuellement constitutifs » – la question ontologique (*qu'est-ce que c'est*) et la question épistémologique (*comment on la regarde*) sont sujettes à controverses. Un certain flou entoure en effet ce « mutuellement constitutif » : Qu'est-ce qui est censé être mutuellement constitutif ? S'agit-il des catégories de différence/identité ou des processus qui les sous-tendent ? Dire qu'ils sont mutuellement constitutifs revient-il à signifier que l'un ne peut exister (ou n'a jamais existé) sans l'autre ? Ces relations de constitution mutuelle sont-elles symétriques ? Ou peuvent-elles être asymétriques, un rapport de domination surdéterminant les autres dans certains contextes, sous certaines conditions ?

En effet, pour Crenshaw (1989), l'analyse intersectionnelle consiste à mettre en relation les multiples identités — le fait d'être femme, le fait d'être noire, le fait d'être pauvre — afin d'illustrer l'aspect cumulatif des effets discriminatoires associés à « l'intersection ». Se situer à l'intersection de plusieurs oppressions est alors considéré par la chercheuse comme une position de vulnérabilité, de discrimination et d'invisibilisation supérieure à l'expérience d'un seul système d'oppression,

¹ Le capacitisme est un système de discrimination envers les personnes vivant un handicap. Dans ce système oppressif, les personnes en situation de handicap sont traitées négativement, étant perçues comme moins aptes à contribuer et à participer à la société (Loepky et Ma, 2023).

comme le racisme ou le sexisme. Cette perspective théorique est toutefois critiquée par certaines, dont la théoricienne féministe française Elsa Dorlin, qui dénoncent la séparation en silo des rapports sociaux associé à l'analyse catégorielle présentée par Crenshaw. Ces dernières insistent sur l'importance d'analyser les rapports sociaux « comme étant dynamiques et co-constitutifs » (Bachand, 2014 : 5). Dorlin (2005 : 92-93) explique que :

La critique que l'on peut adresser au raisonnement de Crenshaw vise sa définition des rapports sociaux en termes de secteurs d'intervention, définition qui implique que celles d'entre nous qui subissent plusieurs discriminations se retrouvent dans des secteurs isolés. Or, cette définition non seulement isole, mais uniformise des positions socialement antagoniques et tend à confondre les identités stigmatisées, imposées et les identités politiques des groupes minorisés. Le concept d'intersectionnalité et, plus généralement, l'idée d'intersection peinent à penser un rapport de domination mouvant et historique, difficilement formalisable [...]. En d'autres termes, l'intersectionnalité est un outil d'analyse qui stabilise des relations en des positions fixes, qui sectorise les mobilisations, exactement de la même façon que le discours dominant naturalise et enferme les sujets dans des identités altérisées toujours déjà-là.

Le principe de non-hiérarchisation des oppressions constitue un autre point de divergence auprès des théoriciennes. Ce principe rejette l'idée d'une asymétrie entre les divers systèmes de discrimination; il n'existe pas de classification ordonnée en fonction de valeur ou d'importance entre les oppressions. Ainsi, pour certaines chercheuses, l'analyse intersectionnelle est basée sur une approche égalitaire. Ce principe de non-hiérarchisation est toutefois critiqué par certaines chercheuses, dont Martha E. Gimenez (2019), qui affirment que certains systèmes d'oppression ont plus d'effets discriminatoires que d'autres; les relations de pouvoir associées au classisme — faisant référence à la discrimination basée sur la situation socio-économique d'une personne, qu'elle soit réelle ou perçue — seraient moins importantes que celles associées au racisme ou au sexisme. Dans un sens, la théorisation du concept d'intersectionnalité varie et diffère en fonction du contexte historique d'une société à l'autre. Dans le contexte états-unien, « c'est d'abord (et principalement) avec la "race" que le genre a été croisé, ce qui n'a pas empêché la classe sociale d'être éventuellement perçue comme troisième élément à étudier » (Bachand, 2014 : 6). À l'inverse, dans le contexte français, le croisement entre le genre et la classe a plutôt été priorisé, plaçant la « race » en arrière-plan des analyses.

Quant à Yuval-Davis (2006), elle critique la conception de l'intersectionnalité décrivant l'aspect cumulatif des effets discriminatoires en fonction de l'identité des individus. Par exemple, les

femmes noires occupant des emplois précaires vivraient une « triple oppression » en raison de leur race, leur genre et leur classe sociale. La sociologue britannique considère que :

in concrete experiences of oppression, being oppressed, for example, as ‘a Black person’ is always constructed and intermeshed in other social divisions (for example, gender, social class, disability status, sexuality, age, nationality, immigration status, geography, etc.). Any attempt to essentialize ‘blackness’ or ‘womanhood’ or ‘working classness’ as specific forms of concrete oppression in additive ways inevitably conflates narratives of identity politics with descriptions of positionality as well as constructing identities within the terms of specific political projects. Such narratives often reflect hegemonic discourses of identity politics that render invisible experiences of the more marginal members of that specific social category and construct an homogenized ‘right way’ to be its member. Ironically, this was exactly the reason black women and members of other marginalized groupings felt the need for what is known today as an intersectional analysis, except that in such identity politics constructions what takes place is actually fragmentation and multiplication of the wider categorical identities rather than more dynamic, shifting and multiplex constructions of intersectionality (*Ibid.*, 195).

Ainsi, comme l’illustre Kergoat (2009 : 112), l’analyse intersectionnelle doit présenter les rapports sociaux comme étant « consubstantiels », c’est-à-dire inséparables les uns aux autres, dans la mesure où ils « se reproduisent et co-produisent mutuellement ». Dans ce sens, Bachand (2014 : 9), affirme que la relation des rapports de pouvoirs est caractérisée comme étant de « constitution mutuelle » — dépendante — où « le capitalisme, par exemple, va exercer des effets renforcés sur l’ouvrière noire en raison de la vulnérabilité de cette dernière qui est dérivée du sexisme, puis du racisme ». En somme, l’analyse intersectionnelle doit comprendre « la nature historiquement, culturellement et socialement contingente de l’organisation des différents systèmes d’oppression afin de bien faire ressortir comment chacun d’eux influence et est influencé [...] » et doit, simultanément, illustrer l’instabilité temporelle et géographique de cette organisation : elle diffère à la fois d’une société à l’autre et d’un contexte à l’autre (*Ibid.*, 9). Dans le cadre de notre recherche, nous avons mobilisé cette conception de l’intersectionnalité.

L’approche théorique intersectionnelle du féminisme témoigne de l’hétérogénéité des conditions de vie des femmes en situation d’itinérance. En effet, l’itinérance des femmes est un phénomène qui prend désormais de multiples visages : mères monoparentales, femmes issues de l’immigration, femmes âgées, jeunes femmes, femmes autochtones, femmes en situation de handicap, femmes

trans, etc. (Gélineau *et al.*, 2008; Plante, 2015). C'est dans ce contexte que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été créée.

Développée en 1997 par le gouvernement du Québec, l'ADS a l'objectif de « permettre aux gestionnaires d'adopter des politiques, programmes, mesures et services mieux adaptés selon les genres et, ultimement, de parvenir à une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes » (Côté *et al.*, 2017 : 87). Plus précisément, l'ADS est définie comme « un processus incontournable pour valoriser l'égalité entre les sexes : elle permet de s'attaquer aux discriminations systémiques vécues par les femmes et à l'invisibilisation de leurs préoccupations, de leurs réalités » (Conseil des Montréalaises, 2017 : 5). Dans une volonté d'ajouter une analyse intersectionnelle à la définition de l'ADS, le Conseil des Montréalaises (2017 : *Ibid.*) propose « l'ADS+ » afin de « révéler l'existence de formes de discrimination basées sur la rencontre du genre et d'autres caractéristiques, par exemple l'origine culturelle ou la situation de handicap ». Les personnes se trouvant à l'intersection de multiples discriminations vont alors vivre des obstacles supplémentaires, influençant par le fait même leurs besoins. Ainsi, le gouvernement du Québec

reconnait que les catégories « hommes » et « femmes » ne sont pas des blocs homogènes et que la position sociale d'une personne est façonnée par une multitude de facteurs identitaires et sociaux en plus du sexe et du genre, dont l'âge, [l'identité de genre], l'orientation sexuelle, l'origine culturelle ou ethnique, l'identité autochtone, la situation de handicap, la situation socioéconomique, etc. (Québec, 2023 : s.p.).

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) constitue un outil concret d'application de l'intersectionnalité dans les politiques canadiennes afin d'évaluer « les inégalités systémiques et les effets éventuels des politiques gouvernementales sur les femmes et les hommes de différents horizons » (Maillé, 2022 : s.p.). Cet outil a le potentiel de reconnaître les effets des rapports asymétriques de pouvoir existants entre les genres au sein de situations de vie spécifiques, comme dans une situation d'itinérance. Concernant cette dernière, l'ADS+ permet notamment de mettre en lumière les violences et les enjeux structurels et systémiques que vivent les femmes en situation d'itinérance, participant notamment à la fragilisation de leurs conditions de vie ainsi qu'à leur invisibilisation sociale.

CHAPITRE 3 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CADRE OPÉRATOIRE

3.1 Type de recherche

Cette recherche est fondamentale, car notre but premier est la compréhension profonde du phénomène de l'itinérance féminine dans une perspective géographique sans toutefois qu'il y ait des applications immédiates. Nous cherchons à conceptualiser afin de favoriser l'avancement théorique en préconisant la spécification et l'intégration conceptuelle. La recherche est donc théorique. Il s'agit également d'une étude de vérification, puisque nous cherchons à vérifier les relations potentielles entre nos concepts qui structurent nos hypothèses afin de découvrir certains types de liens permanents. Nous pouvons effectuer ce type d'étude puisque les concepts et les hypothèses reposent sur des théories existantes et suffisamment développées. Notre recherche est déductive, car nous avons testé des hypothèses formées à priori en les confrontant avec les réalités de terrain. Finalement, elle est explicative, puisque nous cherchons à faire des liens grâce aux résultats qui émanent de notre collecte de données pouvant mener — même si ce n'est pas l'objectif de ce mémoire — à l'identification d'éventuelles solutions.

3.2 Type d'approche

Notre projet de recherche utilise une approche structurée, car nous avons établi des faits et nous avons mis en évidence les relations entre les variables avec un cadre conceptuel et opératoire bien défini, que nous présentons un peu plus loin dans le chapitre. Notre approche est fondée sur l'observation, la description et l'explication objectives du phénomène de l'itinérance au féminin. Ainsi, notre approche s'appuie sur un processus de collecte, de traitement et d'analyse des données qui est systématique et ordonné. Il s'agit également d'une recherche de type corrélationnelle de nature prédictive, car elle cherche à vérifier à l'aide d'hypothèses des relations précises entre les concepts ou les variables dégagées, ainsi qu'à expliquer la nature de ces relations.

3.3 Cadre spatio-temporel

De manière générale, notre recherche s'inscrit dans le territoire montréalais, mais plus spécifiquement dans l'arrondissement Ville-Marie, où se concentre une grande proportion de la population itinérante montréalaise et des services d'assistance (Latimer et Bordeleau, 2019) (voir Figure 3.1). Nous avons cherché à comprendre les diverses dynamiques socio-territoriales qui

caractérisent l'itinérance féminine et sa gestion à l'échelle d'un territoire précis. De façon générale, la recherche s'inscrit dans un contexte culturel, juridique et scientifique propre à l'échelle du territoire du Québec ainsi que du Canada. Quant à elle, l'unité de temps de la recherche s'étend de 1980, période d'accroissement de la population itinérante féminine au Québec et au Canada, liée à la conjoncture des grandes transformations économiques, des transformations des politiques sociales et de santé ainsi que des nouveaux modèles conjugaux (Bergheul, 2015; Laberge *et al.*, 2000; Ouellette, 1989), jusqu'au printemps 2023, soit à la fin des entretiens.

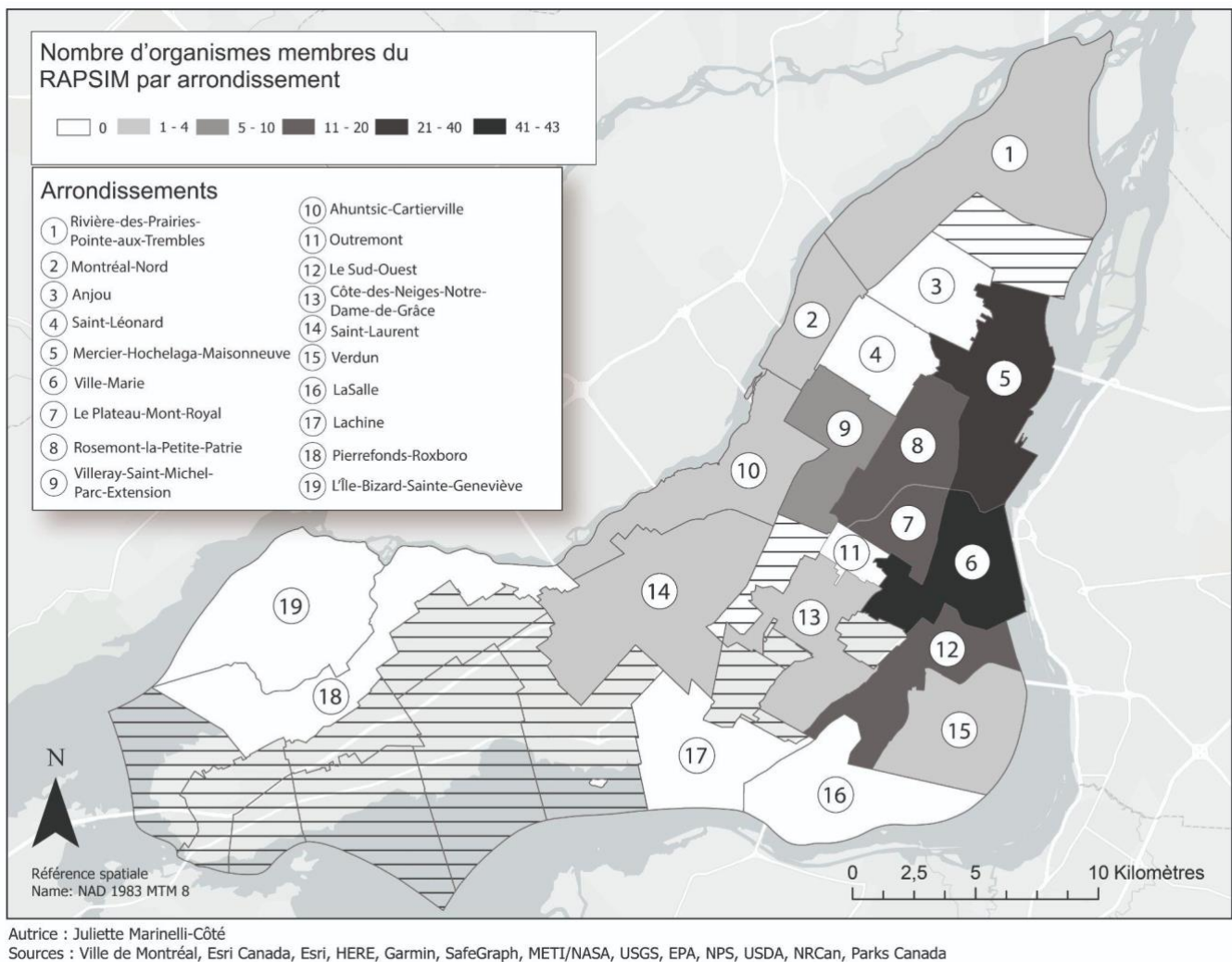


Figure 3.1 Carte illustrant le nombre d'organismes membres du RAPSIM par arrondissement de la Ville de Montréal (voir Annexe B pour le tableau des organismes membres du RAPSIM et Annexe C pour le tableau du nombre de ressources membres du RAPSIM par arrondissement à Montréal en 2022) (Marinelli-Côté, 2023).

3.4 Cadre opératoire : variables et indicateurs

Comme présenté dans le deuxième chapitre, notre cadre conceptuel repose sur six concepts-clés, soit : itinérance, marginalisation, précarité, violence, invisibilisation et territorialité. Ainsi, dans cette section, nous exposons le cadre opératoire associé à ces concepts, c'est-à-dire les variables et les indicateurs.

Itinérance, marginalisation, précarité

Afin de rendre le concept d'itinérance opérationnel, nous avons défini quatre variables, soit résidence, relations sociales, revenu et état de santé. La variable **résidence** nous a permis de déterminer la situation résidentielle des participantes. L'indicateur *type* nous a permis d'identifier le type de logement des participantes, dans le cas où il y en a un, et l'indicateur *durée* nous a permis de relever la durée de la possession ou de l'absence de logement. La variable **relations sociales** nous a permis de saisir les relations sociales des participantes à l'aide des indicateurs *contacts familiaux*, *contacts amicaux* et *contacts avec les intervenant-e-s*. Cette variable nous a permis « d'évaluer leur niveau de désorganisation sociale, le type de ressources sociales qu'[elles] sont capables de mobiliser, et l'impact de leurs relations sociales sur leurs pratiques socio-territoriales » (Lavigne, 2014 : 66). La variable **revenu**, par le biais des indicateurs *source des revenus* et *montant des revenus*, nous a permis de comprendre l'ampleur et les conséquences de la précarité économique des femmes interrogées, leur situation quant au travail, leur potentielle dépendance aux programmes sociaux d'aide financière ainsi que les diverses stratégies socio-territoriales qu'elles utilisent pour se procurer un revenu. Finalement, la variable **état de santé** nous a permis de déterminer les problèmes de santé ou de dépendance des participantes, à travers les indicateurs *maladies et conditions*, *dépendances* et *traitements*. Ainsi, nous avons pu mesurer le rôle de chacun des indicateurs dans la situation d'itinérance des répondantes.

Similairement, afin d'opérationnaliser les concepts de marginalisation et de précarité, nous avons utilisé les mêmes variables et indicateurs que le concept d'itinérance puisque les trois concepts sont foncièrement interreliés. En effet, en référence aux définitions soulevées plus haut, l'itinérance représente la forme extrême ou l'étape ultime de la marginalisation et de la précarité. Ainsi, par le biais des variables **résidence**, **relations sociales**, **revenu** et **état de santé**, nous avons été en mesure

de déterminer le niveau de désaffiliation et de précarité des participantes, tant au niveau de leur situation résidentielle, sociale, économique et de santé.

Concepts	Variables	Indicateurs
Itinérance Marginalisation Précarité	Résidence	Type
		Durée
	Relations sociales	Contacts familiaux
		Contacts amicaux
		Contacts avec les intervenant-e-s
	Revenu	Source des revenus
		Montant des revenus
	État de santé	Maladies et conditions
		Dépendances
		Traitements

Tableau 3.1 Représentation schématique du cadre opératoire des concepts d'itinérance, de marginalisation et de précarité.

Violence

Concernant le concept de violence, nous avons choisi de l'utiliser comme clé d'interprétation puisqu'il constitue un élément sensible et difficile à aborder avec les participantes. Ainsi, il représente un élément clé dans notre analyse, mais nous ne l'avons pas opérationnalisé. Il n'y a donc pas de variables ou d'indicateurs spécifiques.

Invisibilisation

Afin de rendre le concept d'invisibilisation opérationnel, nous avons défini deux variables, soit physique et institutionnelle. La variable **physique** nous a permis d'identifier, à travers les indicateurs *causes*, *conditions* et *stratégies*, les motifs de non-dévoilement de l'expérience itinérante des répondantes, les conditions de vie dans lesquelles demeurent les femmes interrogées (ex. surpopulation, situation conjugale ou familiale violente, divers arrangements avec des individus pourvoyeurs) et finalement, les stratégies de survie déployées par les participantes pour cacher leur situation d'itinérance (ex. hébergement temporaire chez des ami-e-s ou de la famille, travail criminalisé, location de chambres d'hôtel). La variable **institutionnelle** nous a permis de

déterminer les mécanismes institutionnels d'invisibilisation de l'itinérance des femmes. L'indicateur *politiques et programmes* nous a permis de mesurer l'invisibilité des femmes dans les politiques, les programmes et les plans d'action gouvernementaux de lutte contre l'itinérance, à travers notamment le *statu quo*, l'absence de connaissance, l'absence de volonté et les inégalités en matière de financement. L'indicateur *services* nous a permis de mesurer l'invisibilité des femmes en situation d'itinérance dans les services sociaux et de santé, à travers notamment l'(in)adéquation entre les besoins spécifiques des femmes et les services offerts (ex. diagnostics morcelés, critères d'admissibilité restrictifs, services non arrimés, dynamiques de jugement, rapports stigmatisants, insuffisances de services, préconceptions, préjugés) (Bellot, 2016).

Concept	Variables	Indicateurs
Invisibilisation	Physique	Causes
		Conditions de vie
		Stratégies de non-dévoilement
	Institutionnelle	Politiques et programmes
		Services

Tableau 3.2 Représentation schématique du cadre opératoire du concept d'invisibilisation.

Territorialité

Afin de rendre le concept de territorialité opérationnel, nous avons défini trois variables, soit **espace vécu**, **accessibilité** et **conflits et contraintes**. La variable **espace vécu** nous a permis de borner le territoire pratiqué et approprié par les répondantes. L'indicateur *localisation* nous a permis de déterminer les lieux et les territoires constituant l'espace vécu des femmes interrogées. Les indicateurs *durée* et *usages* nous ont permis respectivement d'évaluer la durée de l'occupation ainsi que le type d'usages associés à chacun des lieux et territoires. Finalement, l'indicateur *contraintes* nous a permis de mesurer l'influence des forces contraignantes et des barrières physiques ou immatérielles sur les lieux pratiqués. La variable **accessibilité**, par le biais des indicateurs *souhaitée*, *réelle*, *physique* et *symbolique*, nous a permis de comprendre l'influence de l'accessibilité sur la territorialité des participantes. Ainsi, nous avons pu confronter leur accessibilité désirée à celle qui est réelle, de même que les modalités physiques et symboliques qui influencent leur occupation du territoire. Finalement, la variable **conflits et contraintes** nous a

permis de saisir les effets des conflits et des contraintes sur la territorialité des femmes interrogées. Les indicateurs *usages*, *population* et *autorités et contextes*, nous ont permis respectivement de mesurer les conflits d'usage, s'il y a lieu, le type de personnes avec qui elles peuvent avoir des conflits, incluant la population générale et les autorités policières, et enfin dans quels contextes les conflits et les contraintes ont lieu. Bref, ces variables et indicateurs nous ont permis de comprendre la façon dont les répondantes occupent, s'approprient et pratiquent le territoire, en fonction de leur accessibilité, des conflits et des contraintes associées.

Concept	Variables	Indicateurs
Territorialité	Espace vécu	Localisation
		Durée
		Usages
		Contraintes
	Accessibilité	Désirée
		Réelle
		Physique
		Symbolique
	Conflits et contraintes	Usages
		Populations et autorités
		Contextes

Tableau 3.3 Représentation schématique du cadre opératoire du concept de territorialité.

3.5 Mode d'échantillonnage et de collecte de données

Dans le cadre de notre recherche, notre mode d'échantillonnage s'est déroulé en deux temps. Nous avons d'abord identifié tous les centres d'hébergement (urgence, court et moyen terme) offrant des services aux femmes en situation d'itinérance dans l'arrondissement Ville-Marie, c'est-à-dire la population totale. Il y a dix centres d'hébergement dans l'arrondissement (RAPSIM, 2019) : Maison Olga et Maison Jacqueline de l'organisme *La rue des Femmes* (pour les femmes de 18 ans et plus, non-mixte); *Y des femmes de Montréal YWCA* (pour les femmes de 18 ans et plus, non-mixte); *Projets autochtones du Québec* (pour les personnes autochtones de 18 ans et plus, mixte); *Pavillon Patricia Mackenzie* (pour les femmes de 18 ans et plus, non-mixte); *Passages* (pour les

jeunes femmes de 18 à 30 ans, non-mixte); *Dans la rue – Le Bunker* (pour les jeunes de 12 à 21 ans, mixte); *En marge 12-17* (pour les jeunes de 12 à 17 ans, mixte); *Sidalys – Centre Amaryllis* (pour personnes atteintes du VIH-sida et pouvant vivre des troubles associés (santé mentale, itinérance, toxicomanie) de 18 ans et plus, mixte); *Chez Doris* (pour les femmes de 18 ans et plus, non-mixte).

Par souci éthique, nous avons pris la décision d'écarter les personnes âgées de moins de 18 ans. Ainsi, nous n'avons pas contacté le centre *En marge 12-17* qui offre uniquement des services aux jeunes de 12 à 17 ans qui sont en situation d'itinérance. Il est également important de préciser qu'il y a possiblement plusieurs autres centres d'hébergement pour femmes en situation d'itinérance dans l'arrondissement Ville-Marie, notamment pour les femmes victimes de violence conjugale, mais ceux-ci ne divulguent pas leurs adresses pour la sécurité des usagères. Ils n'ont donc pas été inclus dans notre échantillonnage.

Pour le recrutement, nous avons contacté ces organismes afin d'obtenir de l'aide quant à la formation d'un échantillon de potentielles participantes. Sur les huit organismes contactés, seulement quatre nous ont répondu positivement, soit 1) *La rue des Femmes* (incluant la Maison Olga et la Maison Jacqueline); 2) *Y des femmes de Montréal (YWCA)*; 3) *Pavillon Patricia Mackenzie*; 4) *Sidalys – Centre Amaryllis*. À la suite d'une rencontre avec les organismes, nous avons pris la décision d'écarter le centre de service *Sidalys* comme celui-ci n'accueillait aucune femme au moment du recrutement. Finalement, en cours de terrain, nous avons pris la décision d'agrandir légèrement l'unité de lieu de notre recherche puisque nous avons eu une opportunité d'entretien avec une femme en situation d'itinérance qui séjournait à l'Auberge Madeleine, un centre d'hébergement situé dans le Plateau-Mont-Royal offrant des services aux femmes seules en situation d'itinérance âgées de 18 ans et plus. Ainsi, nous avons constitué un échantillon de 19 répondant-e-s au total (N=19) en effectuant des entretiens au sein de quatre organismes d'hébergement, une équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) ainsi que la Ville de Montréal (voir Annexe D pour la description des organismes collaborateurs) :

- La rue des Femmes – La maison Olga : cinq entretiens,
- La rue des Femmes – La maison Jacqueline : huit entretiens,
- Y des femmes de Montréal (YWCA) : un entretien,

- Pavillon Patricia Mackenzie : un entretien,
- Auberge Madeleine : un entretien,
- Ville de Montréal : deux entretiens,
- ÉMMIS : un entretien.

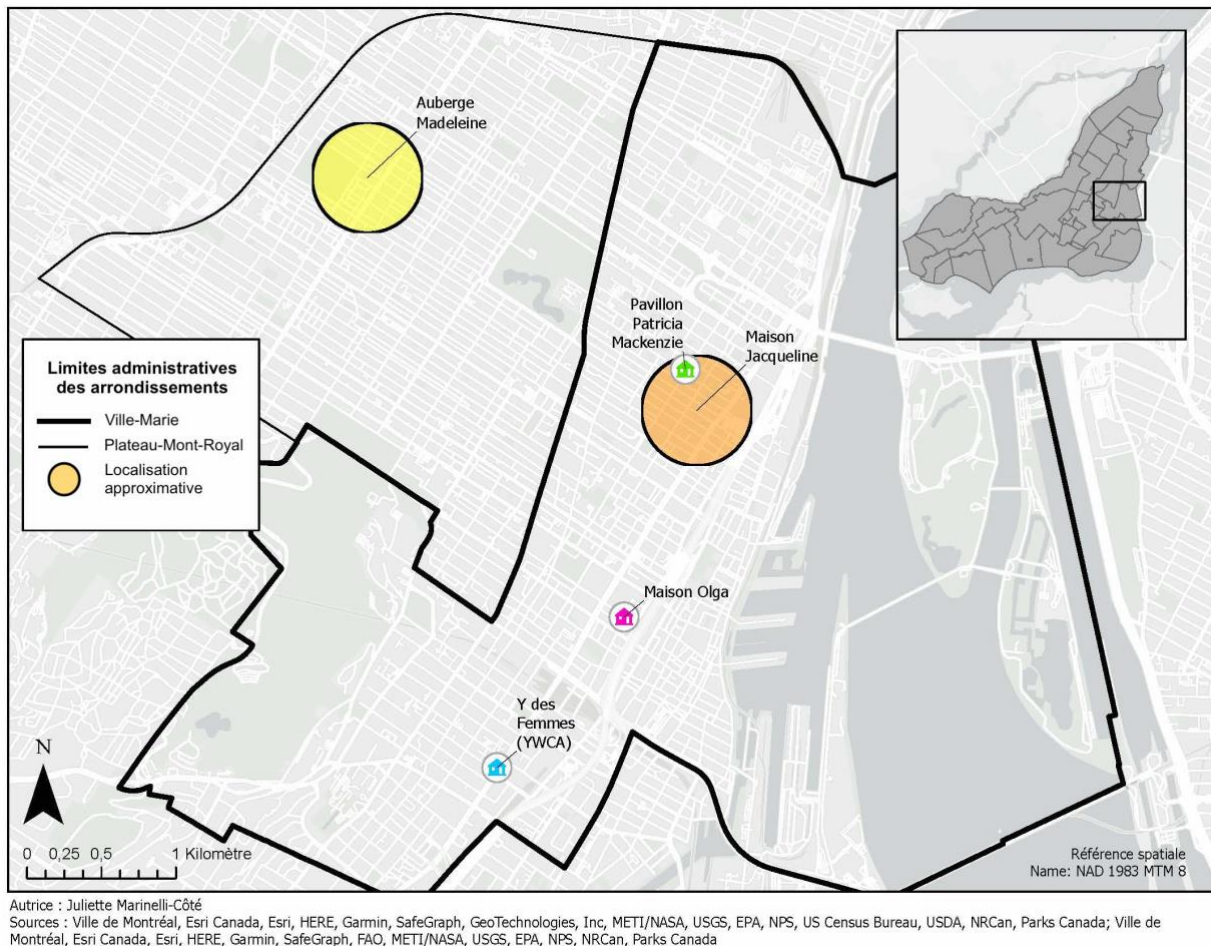


Figure 3.2 Carte illustrant la localisation des organismes collaborateurs.
(Marinelli-Côté, 2023).

Nous avons eu recours à deux modes d'échantillonnage non probabiliste, soit un échantillon constitué de volontaires puisque nous abordions des sujets difficiles qui pouvaient être inconfortables pour les répondant-e-s, ainsi qu'un échantillonnage en boule de neige, où une des participantes a mis la chercheuse en contact avec d'autres femmes susceptibles d'être intéressées à participer à l'étude. Par la suite, notre mode de collecte des données a été réalisé à l'aide d'une combinaison d'instruments de collecte de données, soit l'observation documentaire, l'observation participante, les questionnaires préalables et les entrevues semi-dirigées.

3.5.1 Analyse documentaire

Tout d'abord, nous avons utilisé l'observation documentaire pour extraire des informations factuelles, des opinions et des conclusions scientifiques de documents afin d'appuyer notre argumentation, en ce qui concerne notamment les pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance et de sa gestion à Montréal. Pour ce faire, nous avons réalisé, dans le cadre de notre séminaire de lecture, un document agglomérant et synthétisant les ouvrages, articles et documents incontournables à notre mémoire. Nous avons mobilisé deux types de sources écrites, soit les documents officiels et non officiels. Ces sources portant sur le sujet de l'itinérance féminine et les problématiques qui y sont associées nous ont permis de formuler les questions de recherche, les hypothèses ainsi que le choix des concepts, des variables et des indicateurs.

En ce qui concerne les documents officiels, nous avons analysé les divers rapports et plans d'action municipaux et gouvernementaux sur l'itinérance, la précarité féminine, la judiciarisation et les violences faites aux femmes. Pour les documents non officiels, nous avons examiné des ouvrages et articles scientifiques, ainsi que des rapports produits par des organismes non gouvernementaux, comme le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). Ces sources écrites nous ont permis de dégager des informations sur la féminisation de la précarité, la condition itinérante féminine, le processus de marginalisation des personnes en situation d'itinérance et la gestion du phénomène, mais aussi de mieux comprendre les relations socio-territoriales entre les acteur-rice-s. Nous avons aussi eu recours aux diverses publications produites par les organismes communautaires offrant des services aux femmes en situation d'itinérance afin de déterminer leur fonctionnement, leurs missions, leurs objectifs ainsi que leurs interventions.

Cette recension des écrits scientifiques et institutionnels s'est principalement réalisée en amont de notre recherche sur le terrain dans l'objectif d'avoir une bonne compréhension du phénomène et des divers enjeux associés, et d'établir une stratégie efficace d'observation et de collecte de données. De plus, en raison de la nature spécifique de notre sujet de recherche et de l'importance de son cadre socio-temporel, nous avons choisi de privilégier et de nous concentrer d'abord sur les sources documentaires québécoises, et dans un deuxième temps, sur celles canadiennes. Dans un troisième temps, nous avons eu recours aux sources états-uniennes et françaises afin d'alimenter

certaines aspects de notre cadre conceptuel. Cette décision relève du fait que malgré la présence de certaines caractéristiques communes concernant le phénomène de l'itinérance féminine, notre sujet de recherche est ancré dans des contextes politiques, économiques, culturels et sociaux précis. Ainsi, il est impossible de dissocier le phénomène de son inscription géographique si nous souhaitons comprendre les facteurs déclencheurs ou de fragilisation ayant menés les femmes vers une situation d'itinérance, la gestion communautaire et gouvernementale du phénomène ainsi que les pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance.

3.5.2 Observation participante

Ensuite, nous avons effectué de l'observation participante dans un organisme d'hébergement dans l'objectif d'observer leur fonctionnement, de créer des liens avec le personnel et les usagères ainsi que de redonner aux personnes impliquées dans notre processus de recherche. En effet, nous avons collaboré avec l'organisme *La rue des Femmes*, qui étend ses services offerts aux femmes en situation d'itinérance sur trois maisons, soit 1) la Maison Olga; 2) la Maison Jacqueline; 3) et la Maison Dorimène. Ainsi, sous la recommandation d'une coordonnatrice de l'organisme, nous avons débuté du bénévolat à la Maison Olga à la mi-mai 2022. Cette introduction à ce milieu de vie nous a permis de créer des liens de confiance avec une population méfiante aux figures externes, d'avoir un accès privilégié à des vécus souvent occultés et peu considérés ainsi que de mieux comprendre les enjeux du milieu communautaire. Après quelques mois de bénévolat, soit en octobre 2022, *La rue des Femmes* nous a engagés comme intervenante où nous travaillons encore au moment de la rédaction.

L'expression « tour d'ivoire » est régulièrement utilisée afin de définir la déconnexion entre le monde de la recherche scientifique et la réalité du terrain. Dans notre cas, il était impossible de mener à terme notre recherche sans infiltrer ce milieu clos. Ainsi, notre implication et notre présence sur le terrain sur une longue période ont été essentielles à la réalisation de notre collecte de données. Nous croyons que ce contact régulier et constant nous a permis de gagner tranquillement la confiance des femmes qui fréquentent les centres de *La rue des Femmes*, mais aussi de comprendre les réalités difficiles des organismes venant en aide aux personnes en situation d'itinérance, ce qui a grandement facilité nos interactions avec ceux-ci.

3.5.3 Questionnaires préalables

Préalablement aux entrevues semi-dirigées, nous avons pris la décision de bâtir un court questionnaire dans l'objectif d'alléger les entretiens, de rendre plus confortables les répondantes et d'obtenir des réponses concises et précises concernant le parcours de vie des femmes rencontrées. Les données recueillies dans les questionnaires nous ont permis de construire un profil des participantes et de créer une classification de cas selon divers attributs (voir Annexe E). Ainsi, nous avons prélevé les informations suivantes :

1. L'âge;
2. La situation conjugale;
3. Le nombre d'enfants et leur âge dans le cas où elles en ont;
4. L'identification à un groupe ethnoculturel;
5. Le niveau de scolarité;
6. Les emplois antérieurs;
7. La situation résidentielle actuelle et durée de la situation d'itinérance;
8. Les ressources communautaires fréquentées;
9. L'expérience de mesures de répression policière et de judiciarisation.

3.5.4 Entrevues semi-dirigées

Finalement, nous avons réalisé des entrevues semi-dirigées auprès de femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance, des intervenant-e-s et des professionnel-le-s du milieu (voir Annexe F pour le tableau récapitulatif des entretiens). Les entretiens nous ont permis de mieux comprendre les pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance à Montréal, en enrichissant les données recueillies dans la littérature en ce qui a trait notamment aux concepts d'itinérance, de précarité, de marginalisation, de violence et de territorialité. Ils ont révélé divers rapports de force, des valeurs, des codes, des intentions et des perceptions.

Nous avons privilégié les entrevues semi-dirigées puisque nous cherchions à relever des données spécifiques pour confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche. En effet, des entretiens directifs ne nous auraient pas permis de recueillir la quantité de détails désirée, en plus d'avoir le potentiel de rendre inconfortables les répondantes en raison de la nature délicate des sujets abordés, alors que des entretiens non directifs ou des récits de vie ne nous auraient pas non plus permis de

collecter les données nécessaires puisqu'ils ne sont pas fondés sur des échanges de questions et de réponses. Ainsi, nous avons formé un échantillon de 19 participant-e-s, dont neuf femmes vivant une situation d'itinérance, deux femmes ayant vécu une situation d'itinérance dans le passé, trois coordonnatrices et deux intervenantes de centres d'hébergement pour femmes en situation d'itinérance, deux professionnels du milieu et une équipe de quatre intervenant-e-s de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS). Il est essentiel de diviser en deux groupes les participant-e-s de notre recherche en raison de leurs expériences différentes : 1) les femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance et 2) les expert-e-s du milieu.

Les femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance

Guidés par notre cadre conceptuel, nous avons conçu une grille d'entretien destinée aux femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance qui a été divisée en trois parties distinctes (voir Annexe G). La première section interroge les participantes sur leur parcours de vie, dont les événements marquants de leur vie, les facteurs déclencheurs ou de fragilisation les ayant menés vers leur situation d'itinérance, leur situation résidentielle et socio-économique ainsi que leur état de santé. La deuxième section interroge leur rapport au territoire, alors que la troisième et dernière section aborde le processus d'invisibilisation qui est souvent associé à l'itinérance des femmes. Dans le but de rendre les participantes plus confortables, nous avons débuté tous nos entretiens avec une question générale, leur demandant de présenter leur parcours de vie jusqu'à aujourd'hui. Cette décision a été intéressante pour notre recherche puisqu'elle permettait aux répondantes de nous partager les expériences les plus marquantes de leur trajectoire de vie, en plus d'illustrer ce qui avait été le plus significatif pour elles : points de rupture, relations significatives, difficultés, réussites, etc.

Les entretiens auprès des femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance ont tous été réalisés dans l'enceinte des organismes participants où se trouvait une équipe d'intervenantes dans l'éventualité où l'entretien déclencherait de l'inconfort, de l'anxiété, du stress ou un quelconque malaise chez les répondantes. Les entretiens ont tous été enregistrés numériquement, variant d'une durée de douze minutes à un peu plus d'une heure. Cette grande variabilité temporelle peut être expliquée par le niveau variable de fatigue, de confort et de désorganisation des participantes. De manière générale, les répondantes étaient ouvertes à répondre à nos questions et à élaborer sur leurs

expériences. Toutefois, il a été nécessaire de réinterroger, rediriger ainsi que reformuler à de nombreuses reprises afin d'obtenir des réponses claires à l'ensemble des questions. En effet, les particularités souvent associées à ce groupe (ex. problèmes de santé mentale et de consommation), ont engendré par moment des difficultés quant à la collecte de données. Nous avons tout de même été en mesure d'obtenir les informations nécessaires auprès de la majorité des participantes. Il est important de mentionner que les femmes qui étaient en situation d'itinérance depuis seulement quelques semaines, soit Alice* (F4), voire quelques jours, soit Karine* (F5), ne pouvaient pas apporter des réponses précises à toutes les questions concernant leur rapport au territoire et au processus d'invisibilisation, car elles n'avaient pas été en situation d'itinérance assez longtemps. De plus, les questions concernant la judiciarisation et leurs relations avec la police ont suscité chez certaines répondantes de vives réactions en raison des dynamiques complexes et d'un historique de profilage social, de discrimination et de violence entre ces deux groupes.

Les expert-e-s du milieu

Nous avons choisi de réaliser des entretiens auprès de huit expert-e-s du milieu dans l'objectif d'enrichir les données recueillies auprès des femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance. Quatre entretiens ont été réalisés sur le lieu de travail des répondant-e-s, trois entretiens ont été effectués sur une plateforme de visioconférence et, finalement, un entretien a été réalisé dans nos bureaux. De par leur expertise et leur proximité avec les sujets de notre recherche, c'est-à-dire les femmes en situation d'itinérance, ces répondant-e-s ont été en mesure de nous illustrer un portrait global des trajectoires de vie et des expériences urbaines des femmes en situation d'itinérance à Montréal. Comme le mentionne Laurendeau (2019 : 25),

Ce complément d'information a pour but de positionner le vécu et la conception individuelle de l'objet d'étude fourni par les femmes interviewées dans une représentation plus globale de la réalité des femmes en situation d'itinérance informée par la pluralité d'expériences observées par les intervenants. Également, la sollicitation des observations des intervenants sert à soulever de possibles thématiques récurrentes présentes dans le parcours d'itinérance des femmes qui pourraient échapper à un individu dans le compte rendu de son histoire, mais qui seraient plus facilement identifiables dans un contexte professionnel et à travers une vision d'ensemble. Bref, les entretiens avec les intervenants sont, à la fois, une source de données empiriques et un instrument de contextualisation des expériences des femmes interrogées dans un ensemble plus grand.

* Tous les prénoms des participantes ont été changés pour des pseudonymes afin de protéger leur identité.

La grille d'entretien confectionnée pour les intervenantes, les coordonnatrices et les professionnels du milieu est divisée en deux sections (voir Annexe H). La première section comprend les questions concernant les utilisatrices de leurs services et, de manière globale, les femmes en situation d'itinérance à Montréal, en ce qui a trait à leur parcours de vie, leur territorialité et leur invisibilisation. La deuxième section contient les questions concernant l'organisme, les services offerts, les programmes gouvernementaux, le financement, les enjeux et les contraintes ainsi que la gestion du phénomène de l'itinérance féminine.

Recrutement des femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance

Nous avons entamé la description de notre processus de recrutement un peu plus haut, mais dans cette section, nous allons développer davantage sur les diverses étapes que nous avons réalisées ainsi que les difficultés rencontrées en cours. Nous avons débuté notre recrutement en avril 2022. La sollicitation des organismes offrant des services d'hébergement aux femmes en situation d'itinérance dans l'arrondissement Ville-Marie s'est effectuée par courriel où plusieurs documents ont été joints :

- Un document de recrutement destiné aux femmes en situation d'itinérance détaillant le but et les retombées de la recherche, les critères de participation, les procédures de recherches, les avantages et les risques associés à la participation, la confidentialité et la gestion des données, le droit de retrait, le consentement à la participation, l'indemnité offerte, l'intérêt à participer à la recherche ainsi que l'approbation éthique du projet de recherche (voir Annexe I);
- Un formulaire de consentement détaillant les mêmes informations présentées dans le document de recrutement, dont un formulaire destiné aux femmes en situation d'itinérance (voir Annexe J) et un autre aux expert-e-s du milieu (voir Annexe K);
- Une affiche de recrutement en français et en anglais destinée à être installée dans les centres (voir Annexe L);

La rue des Femmes constitue le premier organisme qui nous ait répondu positivement. À la suite de quelques échanges par courriel, puis par téléphone, madame Louise Waridel, directrice générale adjointe à La rue des Femmes, nous a proposé de commencer notre recrutement par du bénévolat afin de nous familiariser avec le centre et pour entrer plus facilement en contact avec les usagères.

Une fois sur place, elle nous a mis en contact avec une résidente de la Maison Olga (Mireille* — F1) qui est familière avec les entretiens dans le contexte de recherches universitaires. Ainsi, nous l'avons rencontré pour une entrevue quelques jours plus tard. Toutefois, suivant cette rencontre, aucune autre femme ne s'est portée volontaire pour participer à la recherche malgré les nombreuses discussions que nous avons eues avec celles-ci et les affiches de recrutement qui étaient installées dans le centre. Le deuxième entretien s'est seulement déroulé quelques mois plus tard, en janvier 2023, avec une autre résidente de la Maison Olga (Camille* — F2) qui a été référée par Mireille.

Trois autres mois se sont écoulés avant de rencontrer les autres participantes, toutes usagères de la Maison Jacqueline, à l'exception d'une femme (Alice* — F4). En effet, nous avons été mis en contact avec la coordonnatrice de la Maison Jacqueline, à la suite d'une formation dans le cadre de notre poste d'intervenante à La rue des Femmes. Elle nous a proposé de nous déplacer sur les lieux dans l'objectif de rencontrer des femmes susceptibles de vouloir participer à notre recherche. Pour la première fois depuis le début de notre recrutement, nous avons reçu un grand engouement auprès des femmes en situation d'itinérance qui souhaitaient nous partager leurs expériences. Ainsi, nous avons réalisé huit entretiens avec des femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance (Catherine* — F3; Karine* — F5; Nancy* — F6; Valérie* — F7; Martine* — F8; Myriam* — F9; Sabrina* — F10; Maude* — F11) sur une période de deux jours, soit le 25 et le 26 avril 2023, dans l'enceinte de la Maison Jacqueline. Préalablement à ces huit entretiens, une de nos stratégies de recrutement a été de contacter des organismes offrant des services d'hébergement d'urgence pour femmes qui se trouvent en dehors de notre territoire de recherche, c'est-à-dire l'arrondissement Ville-Marie à Montréal, puisque nous étions dans une impasse depuis plusieurs mois. Ainsi, nous avons contacté *Le Chaînon* qui se situe dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'*Auberge Madeleine*, également située dans le Plateau Mont-Royal, ainsi que la *Maison Marguerite* qui se situe dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Dans un effort d'élargir notre échantillonnage, nous avons demandé à ces trois organismes s'ils souhaitaient collaborer avec nous et s'ils nous permettaient d'étaler des affiches de recrutement pour notre projet de recherche. L'Auberge Madeleine est le seul organisme ayant répondu positivement. Ainsi, nous avons reçu un appel d'une femme qui souhaitait participer à la recherche (Alice* — F4). Nous l'avons rencontré le 29 mai 2023 dans l'enceinte de l'Auberge Madeleine. Cette rencontre a marqué la fin

* Pseudonymes.

de notre terrain de recherche, puisque notre objectif initial était de rencontrer entre huit et dix femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance. Ainsi, avec onze entrevues, nous étions satisfaits des données recueillies et il nous semblait approprié de passer à la prochaine étape de notre projet de recherche, soit le traitement et l'analyse de nos données.

De manière générale, notre processus de recrutement a été particulièrement long et difficile. En plus d'un nombre important de refus et de non-réponses d'organismes que nous avons contactés, l'intérêt des femmes quant à la participation à la recherche a été très limité. En effet, il y avait une grande réticence de leur part à partager leurs expériences avec une personne externe venant d'autant plus du milieu académique. Malgré une explication détaillée des mesures de confidentialité employées afin d'assurer leur anonymat, elles ont exprimé une grande hésitation à contribuer à une recherche qui serait publiée ainsi qu'une réticence à l'enregistrement des entretiens. Bref, nous travaillons avec une population qui est difficilement joignable et mouvante, engendrant évidemment des difficultés au niveau du recrutement.

Recrutement des expert-e-s du milieu

Comparativement au processus de recrutement des femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance, le recrutement des expert-e-s du milieu a été beaucoup plus facile et rapide. Dans le même courriel envoyé aux organismes, sollicitant la participation de femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance, nous sollicitons aussi la participation des intervenant-e-s et des coordonnatrices. Ainsi, nous avons rencontré en présentiel une coordonnatrice à l'organisme Pavillon Patricia Mackenzie (Léa* — INT1), la directrice générale adjointe à La rue des Femmes (Louise Waridel — INT2), un conseiller en développement communautaire à la Ville de Montréal (Stéphane* — INT3) ainsi que deux intervenantes à La rue des Femmes (Lydia* — INT4; Diane* — INT6). Nous avons également rencontré par visioconférence une coordonnatrice de l'organisme le Y des Femmes de Montréal (Josée* — INT5), un professionnel du milieu travaillant pour la Ville de Montréal (Paul* — INT7) ainsi que quatre intervenant-e-s de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale de la Ville de Montréal (O1, O2, O3 et O4* — INT8).

* Pseudonymes.

3.5.5 Limites et biais

Comme plusieurs autres études scientifiques, notre recherche comporte des biais méthodologiques. Les principales limites de cette étude se résument essentiellement à l'échantillonnage. Dans un premier temps, la principale limite de la recherche constitue l'homogénéité de l'origine ethnique et de l'identité de genre des participantes. En effet, nous n'avons malheureusement pas réussi à rencontrer des femmes issues de l'immigration, des femmes noires ou racisées, des femmes autochtones ainsi que des femmes trans et des personnes non-binaires. En effet, toutes nos répondantes sont caucasiennes d'origine québécoise, à l'exception d'une de nos participantes qui est latina⁵, mais qui est née au Québec. De plus, notre échantillonnage est composé exclusivement de femmes cisgenres. Ce biais important freine grandement notre objectif de mettre en lumière les discriminations systémiques et croisées vécues par les femmes de diverses identités, origines ou conditions, afin d'illustrer l'hétérogénéité des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance. Ainsi, nous pouvons identifier un manque de représentativité en ce qui concerne l'éventail des expériences et des trajectoires de vie des répondantes. Cette limite s'explique notamment en raison des grandes difficultés rencontrées au niveau du recrutement des participantes pour notre étude de recherche. En effet, n'ayant pas reçu une grande quantité de demandes quant à la participation, nous n'avons pas été en mesure de sélectionner les répondantes en fonction de leurs identités, origines et conditions. Aussi, cette limite peut être exprimée par les refus et les non-réponses d'organismes offrant des services d'assistance et d'hébergement spécialisés pour la communauté autochtone, les personnes racisées ainsi que les jeunes — ces derniers accueillant une grande proportion des personnes trans et non-binaires en situation d'itinérance à Montréal en raison de l'absence de ressources spécialisées pour cette population.

Malgré cette homogénéité quant à l'origine ethnique et l'identité de genre, notre échantillonnage est relativement hétérogène en ce qui concerne plusieurs caractéristiques, c'est-à-dire l'âge, les conditions physiques ou psychologiques, le statut conjugal et familial, le statut résidentiel et la chronicité de la situation d'itinérance. Cette diversité de trajectoires de vie nous a tout de même permis de documenter une multitude d'expériences urbaines vécues par des femmes en situation d'itinérance à Montréal.

⁵ Terminologie utilisée par la participante.

Dans un deuxième temps, notre échantillon n'inclut pas les femmes en situation d'itinérance qui ne fréquentent pas les services d'hébergement. En effet, pour des raisons éthiques, nous avons pris la décision de recruter des participantes à travers un intermédiaire, c'est-à-dire les organismes qui offrent des services d'assistance et d'hébergement pour les femmes en situation d'itinérance à Montréal. Ainsi, la population itinérante féminine qui ne fréquente aucune structure d'accueil a été consciemment exclue de notre recherche puisqu'il était inconcevable d'approcher ces personnes et de procéder à des entretiens dans les espaces publics. En effet, cette option a été rejetée de prime abord en raison des potentiels dangers, tant pour la chercheuse que pour les participantes qui auraient été confrontées à des questions difficiles sans soutien de travailleur-se-s de rue. Alors, l'échantillonnage ne s'est pas effectué auprès de la population itinérante féminine à Montréal, mais plutôt auprès de femmes utilisant les services d'hébergement des organismes participant à notre étude au moment où nous avons effectué notre terrain de recherche.

Dans un troisième temps, un biais a été introduit au moment du recrutement puisque quelques participantes ont été présélectionnées par les intervenantes des centres d'hébergement pour partager leurs expériences dans les entrevues. En effet, comme les intervenantes travaillent étroitement avec les usagères — côtoyant la plupart depuis longtemps — elles ont approché les femmes qu'elles considéraient comme étant des participantes adéquates et aptes à répondre aux questions précises et parfois difficiles de notre mémoire de recherche. Ainsi, les femmes trop désorganisées, vivant de grands problèmes de santé mentale ou de consommation, ont été évacuées de notre échantillonnage puisqu'elles n'auraient pas été capables de participer à l'étude. En effet, nous avons débuté un entretien avec une femme utilisant les services de la Maison Jacqueline (initialement F4), mais en raison de son état de conscience affaiblie, nous avons pris la décision d'arrêter l'entretien et de ne pas retenir les données recueillies.

Dans un quatrième temps, notre poste d'intervention au sein de l'organisme La rue des Femmes peut être considéré comme un biais méthodologique. Toutefois, nous estimons que l'incidence sur les données récoltées est limitée, dans l'optique où nous étions en position d'emploi que pour l'entretien avec Camille (F2), et ce depuis seulement quelques semaines. En effet, l'entretien avec Mireille (F1) a été réalisé lors des premiers jours de notre période de bénévolat. Sinon, en ce qui concerne les entretiens avec les huit participantes à la Maison Jacqueline — même si nous les avons

réalisés lors de notre période d'emploi — nous n'avons jamais travaillé à ce centre spécifiquement. Bien que les deux maisons, soit la Maison Olga et la Maison Jacqueline, fassent partie du même organisme, elles n'accueillent pas la même clientèle. Ainsi, nous n'avions pas été en contact avec les participantes préalablement à leurs entretiens. Malgré tout, il est évident que notre implication au sein de l'organisme a eu une incidence sur notre processus de recrutement, dans la mesure où les liens créés avec les autres intervenantes et coordonnatrices nous ont permis d'entrer en contact beaucoup plus facilement avec les participantes.

Finalement, à des fins pratiques, nous avons circonscrit géographiquement notre terrain d'étude, c'est-à-dire l'arrondissement Ville-Marie.

En raison de ces limites et biais relatifs à l'échantillonnage, il ressort avec évidence que les résultats ne pourront pas être généralisés à l'ensemble des femmes en situation d'itinérance. Malgré le fait que la portée de l'étude est moins importante que nous l'aurions espérée, ceci ne diminue toutefois pas la pertinence de notre recherche. Ces limites et biais seront explorés davantage dans le cinquième chapitre où nous discuterons de nos résultats et où nous présenterons des pistes de réflexion.

3.5.6 Considérations éthiques

Le projet de recherche a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) de l'Université du Québec à Montréal. Le comité s'est basé sur une description détaillée du projet de mémoire, incluant notamment le but et les retombées de la recherche, les procédures de recherche, la pertinence du projet, le profil des participant-e-s, le processus de recrutement, l'obtention du consentement ainsi que la confidentialité des données.

Ainsi, avant chaque entretien, nous avons fourni un formulaire d'informations et de consentement (voir Annexe M) aux participant-e-s dans l'objectif qu'ils prennent une décision éclairée quant à leur contribution à l'étude. Nous nous sommes assurés que le document et nos explications étaient dans un langage approprié pour assurer la pleine compréhension de toutes et tous. Nous avons réitéré le caractère volontaire de la participation à la recherche ainsi que la possibilité de se retirer

du projet à tout moment sans pénalité, sans avis préalable et sans donner d'explications. Les participantes étaient également informées qu'elles pouvaient refuser de répondre aux questions qui les rendaient inconfortables et que la confidentialité de leur propos et de leur identité était assurée, grâce à l'utilisation de pseudonymes et aux diverses précautions concernant les bandes audios enregistrées et les transcriptions verbatim. Aussi, avant chaque entretien avec une femme qui souhaitait participer à notre étude, nous avons demandé l'autorisation aux coordonnatrices des organismes participants afin de s'assurer que l'usagère était apte à répondre aux questions sans que cela puisse lui porter préjudice. Comme nous avons réalisé nos entretiens dans l'enceinte des organismes, il y avait toujours des intervenantes présentes dans l'éventualité où les participantes auraient eu besoin de soutien professionnel. Nous avons toutefois réalisé nos entretiens dans des salles fermées et privées où nous nous trouvions seules avec la répondante. Tel que mentionné par Laurendeau (2019 : 32), « ce filet est nécessaire considérant que la réminiscence et le partage d'expériences intimes [et souvent traumatiques] peut se révéler un exercice confrontant émotionnellement pour les participantes ».

Finalement, nous avons aussi pris la décision d'offrir un montant de 20\$ à chaque participante, c'est-à-dire aux femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance, en guise de compensation. L'indemnisation était maintenue auprès des participantes même si elles prenaient la décision de se retirer de la recherche ou ne pouvaient pas terminer l'entretien. Il est important de préciser que comme ce montant ne représentait pas une offre excessive, il n'encourageait pas la participation au mépris des risques.

3.6 Modes de traitement et d'analyse des données

Afin de réaliser le traitement et l'analyse des données recueillies sur le terrain, nous avons tout d'abord effectué une transcription verbatim intégrale de l'ensemble des entretiens réalisés. Dans un premier temps, nous avons utilisé un traitement de données quantitatif pour les données recueillies principalement dans les questionnaires préalables aux entretiens. Ces données de nature socio-économique, comme l'âge, l'origine ethnique, le revenu, les types d'emploi occupés, le nombre d'enfants et la chronicité de la situation d'itinérance, nous ont permis de créer un profil des participantes facilitant la comparaison de notre échantillon avec les données qui ressortent des écrits scientifiques.

En ce qui concerne le reste de nos données recueillies, nous avons utilisé un traitement qualitatif. En effet, notre mode de traitement des données est la théorie locale, ou ancrée, car nous avons cherché à générer des théories à partir de données contextualisées et récoltées lors de notre terrain de recherche. Ce mode de traitement des données a été préalable au mode d'analyse de la théorisation ancrée « visant à générer inductivement une théorisation au sujet d'un phénomène [...] en procédant à la conceptualisation et la mise en relation progressives et valides des données empiriques qualitatives » (Paillé, 1996 : 184). Cette méthode d'analyse nous a permis d'interpréter les données brutes récoltées lors de notre terrain de recherche. Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel d'analyse qualitative assistée NVivo, pour classer et traiter les données recueillies dans les entrevues semi-dirigées et les questionnaires préalables. À partir de ce logiciel, nous avons été en mesure de faire des recherches par concepts et mots-clés à partir des transcriptions verbatim ainsi que d'exécuter des regroupements et des croisements au niveau des réponses des participant-e-s selon les questions.

Nous avons utilisé un mode d'analyse qualitative des données qui repose sur l'analyse de contenu et l'analyse de discours, car nous avons cherché à traiter le contenu des données narratives, de manière à en découvrir les thèmes saillants et les tendances. Nous avons également cherché à analyser des rapports de force, des valeurs et des intentions qui se dégagent des discours. Plus précisément, nous avons privilégié une analyse thématique en deux temps, tant pour les entretiens avec les femmes en situation d'itinérance que ceux avec les intervenantes, coordonnatrices et professionnels du milieu. Tout d'abord, nous avons réalisé une analyse verticale dans l'objectif d'identifier les grands thèmes qui se dégagent d'un même entretien. Puis, nous avons procédé à une analyse horizontale afin de déterminer quels étaient les thèmes récurrents que nous pouvions observer soit dans l'ensemble des entretiens ou, au minimum, dans une proportion de ceux-ci. Cette dernière nous a permis d'évaluer l'ampleur des similitudes ou des différences concernant les expériences des femmes pour chaque concept et thème. Ainsi, nous avons pu déterminer les expériences récurrentes dans le parcours de vie des femmes rencontrées, de même que les pratiques urbaines privilégiées par celles-ci.

Il est aussi important de préciser que nous avons analysé différemment les données recueillies dans les entretiens en fonction de l'interlocuteur-riche : 1) les femmes ayant vécu ou vivant une situation

d'itinérance; 2) les intervenantes, coordonnatrices et professionnels du milieu. En effet, les questionnaires ne sont pas les mêmes pour les deux groupes. Le premier aborde directement leurs expériences personnelles et urbaines, alors que le deuxième répond à travers une expertise bâtie sur des connaissances théoriques, une expérience terrain et une proximité, mais inévitablement à travers leurs perspectives et biais personnels.

Ayant terminé la présentation de notre démarche méthodologique et de notre cadre opératoire, nous présenterons et analyserons les résultats recueillis lors de notre terrain de recherche dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans ce quatrième chapitre, nous présentons et analysons les données que nous avons recueillies lors de notre étude. Essentiellement, nous comparons les résultats obtenus dans le cadre de notre terrain de recherche à ceux présentés dans la littérature. La décision méthodologique de joindre la présentation et l'analyse des résultats a été retenue afin d'assurer une plus grande fluidité et une meilleure compréhension des données. Pour débiter, nous présentons le profil des participantes de la recherche. Par la suite, nous illustrons l'espace vécu des femmes en situation d'itinérance à Montréal, notamment leur territorialité, les barrières matérielles et immatérielles quant à leur utilisation du territoire ainsi que les stratégies de survie déployées par ces dernières.

4.1 Le profil des participantes

En utilisant les quatre variables définies préalablement afin de rendre opérationnel le concept d'itinérance, nous avons été en mesure de créer un portrait des femmes ayant participé à notre recherche. Cet exercice nous a permis d'évaluer les grandes tendances qui émanaient des données recueillies, en plus de déterminer dans quelle mesure les participantes présentent des caractéristiques similaires, ou à l'inverse, différentes de celles exhibées dans la littérature. Dans les prochaines sous-sections, nous présentons les diverses situations des participantes, tant au niveau résidentiel, social, économique et de leur santé.

Nous avons réalisé onze entretiens avec des femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance. Parmi ces onze femmes, sept d'entre elles étaient âgées de 45 ans et plus au moment des entretiens. Ainsi, en moyenne, les participantes de notre recherche sont âgées de 48,7 ans.

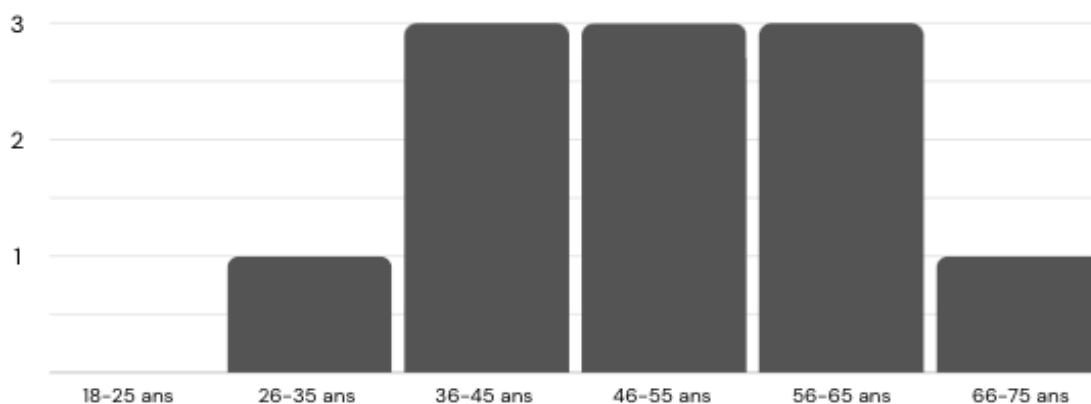


Figure 4.1 Âge des participantes.

4.1.1 Situation résidentielle des participantes

Dans le cadre de notre recherche, nous avons utilisé les organismes venant en aide aux femmes en situation d'itinérance comme intermédiaire afin de faciliter nos interactions et d'assurer le caractère éthique de notre recherche. Ainsi, les femmes de notre échantillon avaient toutes fréquenté les centres d'hébergement et utilisé leurs services à un certain moment dans leur parcours de vie, que ce soit pour une courte période ou à long terme. Toutefois, il est possible d'identifier trois situations différentes relatives au logement en ce qui concerne les participantes : 1) l'absence totale de logement; 2) l'utilisation d'un service d'hébergement temporaire variant de court à moyen terme; et finalement, 3) l'accès à un logement permanent.

Parmi les onze répondantes formant notre échantillon :

1. Six d'entre elles étaient dans une situation d'absence totale de logement, c'est-à-dire *sans-abri*. Ce sous-groupe est formé de répondantes interrogées à la Maison Jacqueline de l'organisme La rue des Femmes.
2. Trois répondantes avaient accès à de l'*hébergement temporaire* à court et moyen terme, dont deux au sein de l'organisme La rue des Femmes, plus précisément à la Maison Olga, et une autre à l'Auberge Madeleine.
3. Deux répondantes avaient été stabilisées en *logement permanent*, formant le troisième et dernier sous-groupe relatif à la situation résidentielle des participantes à la recherche. Les deux répondantes ont été interrogées à la Maison Jacqueline de l'organisme La rue des Femmes.



Figure 4.2 Situation résidentielle des participantes.

Ainsi, parmi l'échantillon de onze répondantes, neuf n'avaient pas accès à un logement permanent au moment des entretiens. Les deux autres participantes venaient tout juste d'obtenir un logement permanent, grâce à divers programmes gouvernementaux et communautaires, après avoir connu plusieurs périodes d'itinérance variant chacune de quelques mois à quelques années.

En ce qui concerne la chronicité de la situation d’itinérance des participantes, au moment des entretiens, huit participantes (73%) vivaient ou avaient vécu une situation d’itinérance d’une durée d’au moins un an, et cinq d’entre elles (46%) depuis plus de cinq ans. Sinon, une participante vivait une situation d’itinérance depuis moins d’un an et deux autres depuis moins d’un mois.

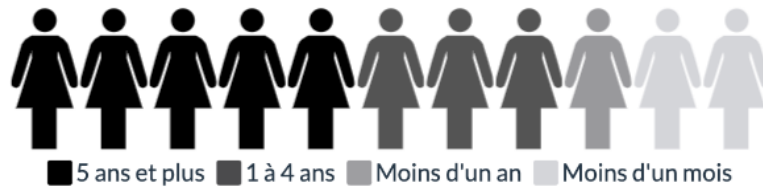


Figure 4.3 Chronicité de la situation d’itinérance des participantes.

4.1.2 Situation sociale des participantes

De manière générale, les relations sociales des participantes riment avec traumatismes, violence, absence, déception et abandon. Dans le cadre de notre recherche, nous avons évalué les liens sociaux des participantes à l’aide de trois indicateurs, soit les contacts familiaux, amicaux et avec les intervenant-e-s. En ce qui concerne la situation familiale des répondantes, il est possible d’observer des liens fortement troublés avec les membres de leur famille, allant même jusqu’à une absence totale de lien avec ceux-ci. En effet, parmi les onze répondantes, trois femmes (27%) avaient de bons liens avec les membres de leur famille, deux (18%) avaient des liens troublés et six (55%) n’avaient aucun lien avec ceux-ci.



Figure 4.4 Type de relations familiales des participantes.

En ce qui concerne la situation amicale des participantes, elles avaient très peu ou pas d’ami-e-s. Elles parlaient plutôt de connaissances, comme des connaissances de la rue ou de consommation, sans toutefois les considérer comme de réelles amitiés. Plus spécifiquement, quatre participantes (36%) ont précisé n’avoir aucune relation amicale, quatre (36%) ont mentionné avoir des connaissances de rue et de consommation et trois (27%) ont rapporté de bonnes relations amicales. Dans cet exemple, Alice abordait la solitude qu’elle vit depuis qu’elle est en situation d’itinérance :

Ben, comme je ne parle pas à ma famille. Puis, je n’ai pas vraiment d’amis. Puis avec les intervenants, ça va toujours bien. C’est toujours positif, mais je me sens un peu

seule pareil. Je ne suis pas habituée à être toujours seule de même. [...] c'est un peu une vie de solitude, je suis souvent toute seule. Je vais marcher dehors. Je regarde la télévision, je vais un peu sur Internet, je dors, ce n'est pas super excitant comme vie. [...] je vais prendre plus de temps à l'extérieur aussi, parce que je ne veux pas trop m'isoler, mais je n'ai pas un grand réseau pareil. Puis, ici je ne parle pas trop avec les femmes non plus, puis les femmes ne me parlent pas trop non plus. Je n'ai pas eu vraiment de conversation avec personne. Les gens veulent juste parler de ma grossesse, de toute façon, je suis un peu tannée de ça, c'est comme il y a d'autres choses qu'on peut parler (Alice, 2023).

Bref, de manière générale, elles sont très seules et isolées.



Figure 4.5 Type de relations amicales des participantes.

En ce qui concerne la situation conjugale des participantes, une seule d'entre elles (18%) était en couple au moment des entretiens. Cependant, trois répondantes (27%) ont mentionné des relations conjugales très tumultueuses et violentes avec des ex-conjoints. La fin de ces relations était relativement récente au moment des entretiens. En effet, une des participantes s'est retrouvée à la rue après avoir été mise à la porte de son logement par son conjoint alors qu'elle était enceinte de plusieurs mois. Les deux autres répondantes étaient récemment sorties de relations toxiques et abusives : la première avait reçu un interdit de contact à la suite d'activités criminelles avec son conjoint, ce qui l'a conduite à faire plusieurs allers-retours en prison pour non-respect de cette ordonnance judiciaire, et la deuxième avait réussi à s'échapper de son ex-conjoint abusif, mais vivait toujours de grandes craintes par rapport à sa sécurité. Sinon, la majorité des participantes — c'est-à-dire sept participantes (64%) sur onze — n'ont pas mentionné de relations conjugales actuelles ou antérieures lors des entretiens, malgré le fait que plusieurs d'entre elles ont des enfants.



Figure 4.6 Situation conjugale des participantes.

En ce qui concerne les relations des participantes avec les intervenantes du réseau d'assistance, la totalité des participantes a indiqué avoir de bonnes relations avec celles-ci. Malgré quelques accrochages momentanés ou une divergence au niveau de la personnalité, les participantes avaient des relations étroites avec les intervenantes qu'elles côtoyaient pour la plupart depuis plusieurs années. En effet, les intervenantes et les usagères des centres d'hébergement vont créer avec le temps un fort lien de confiance : elles deviennent leur accompagnatrice pour leurs démarches (ex. logement, aide sociale), leur confidente, leur soutien émotionnel, leur échappatoire aux réalités difficiles de la rue. Ainsi, les centres d'hébergement sont des lieux d'ancrage où se développe un réseau social pour les participantes. Dans ce sens, les femmes vont préférer fréquenter certains centres d'hébergement plutôt que d'autres en raison notamment des relations qu'elles entretiennent avec les intervenantes.

Au moment des entretiens, six répondantes sur onze (55%) avaient un ou plusieurs enfants, alors qu'une septième était enceinte. Plus précisément, deux femmes avaient un enfant, trois femmes avaient deux enfants et une femme avait trois enfants.

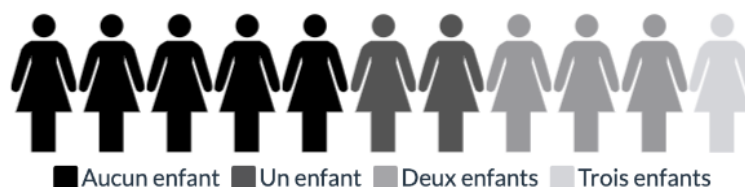


Figure 4.7 Nombre d'enfant(s) des participantes.

En ce qui concerne le niveau de scolarité des répondantes, nous pouvons catégoriser ces dernières en quatre groupes :

1. Quatre répondantes n'avaient obtenu aucun diplôme (36%);
2. Deux répondantes avaient obtenu un diplôme d'études secondaires (18%);
3. Quatre répondantes avaient obtenu un diplôme d'études collégiales (36%);
4. Une répondante avait obtenu un baccalauréat (9%).

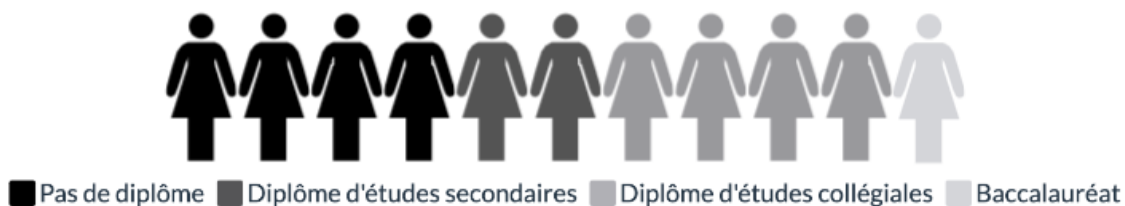


Figure 4.8 Niveau de scolarité des participantes.

Relativement à l'expérience de la répression policière et la judiciarisation des participantes, six femmes parmi les onze participantes (55%) ont mentionné avoir vécu une ou plusieurs formes de répression policière, de profilage social ou de judiciarisation dans leur parcours de vie. Plus loin dans le chapitre, nous élaborons sur les diverses mesures de répression policière utilisées ainsi que les raisons ayant mené les participantes à subir ces mesures.



Figure 4.9 Expérience de la répression policière ou de judiciarisation chez les participantes.

En effet, la judiciarisation joue un rôle important quant à la vulnérabilité sociale des personnes en situation d'itinérance. Plus précisément, l'emprisonnement précarise davantage les personnes itinérantes dans le sens où elle ajoute un autre stigmate à leur situation préalablement stigmatisée : avec un casier judiciaire, il devient encore plus difficile pour celles-ci de se trouver un logement, d'obtenir un emploi et d'avoir accès à des prestations. La judiciarisation participe ainsi à l'alourdissement de leur étiquette sociale négative, les ancrant plus profondément dans leur situation de marginalité. Par exemple, comme l'exprime Catherine lors de son entretien, l'étiquette sociale associée à la condition itinérante entraîne déjà de la discrimination concernant notamment l'obtention d'un emploi, où un casier judiciaire ne fait qu'amplifier celle-ci :

Des fois, j'ai des opportunités de même qui se pointent, mais ça ne marche pas, surtout parce que je n'ai pas de stabilité. Admettons, je m'en vais porter mon CV à quelqu'un, à quel numéro tu m'appelles ? « Chaïnon, bonjour. Maison Jacqueline ». Ils le savent tout de suite : « Non ». Tu es barrée. Ils ne vont pas prendre une fille qui n'a pas de toit, qui n'a pas de cellulaire. Ils vont se dire que c'est une fille à problème. Tu as l'étiquette, ils vont dire « ça c'est une qui se gèle, elle ne rentrera pas » (Catherine, 2023).

À la lumière de ces données, nous pouvons observer que 73% des participantes avaient des liens troublés avec les membres de leur famille, allant même jusqu'à une absence totale de lien avec ceux-ci et que 64% des participantes n'avaient pas de réelles amitiés et n'avaient pas mentionné de relation amoureuse significative dans leur parcours de vie. Ces données peuvent signifier une potentielle désorganisation et marginalisation sociale, ou du moins une grande faiblesse au niveau du tissu social, chez les femmes ayant participé à la recherche. Nous pourrions tirer des conclusions

définitives un peu plus loin en ce qui concerne le niveau de désorganisation et de marginalisation sociale des participantes, mais il est possible d'observer avec ces données que la majorité des participantes avaient des liens familiaux, conjugaux et amicaux très faibles, voire inexistants. Cette carence au niveau du tissu social peut expliquer partiellement le passage vers une situation d'itinérance pour les participantes, ou à l'inverse, que la situation d'itinérance de ces dernières constitue la cause de la grande fragilisation ou de la rupture de leurs liens sociaux.

4.1.3 Situation économique des participantes

Globalement, la situation économique des participantes est décrite par une très grande précarité. Dans le cadre de nos entretiens, nous n'avons pas été en mesure de relever systématiquement le montant des revenus des participantes afin d'éviter un sentiment de malaise chez ces dernières. Nous avons privilégié la collecte de données concernant la source de revenus, la stabilité de celui-ci, si leur revenu leur permettait de répondre à leurs besoins et si les participantes avaient une ou des personnes à leur charge. Toutefois, au moment des entretiens, certaines femmes ont volontairement précisé le montant de leurs revenus mensuels.

En ce qui concerne la ou les sources de revenus des participantes, nous avons relevé que neuf femmes sur onze (82%) recevaient une prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale comme revenu principal. Parmi celles-ci, deux femmes recevaient une pension de la Sécurité de la vieillesse plutôt qu'une prestation d'aide sociale puisqu'elles étaient âgées de plus de 60 ans. Se trouvant en situation d'itinérance depuis moins d'un mois au moment de l'entretien, une des femmes n'avait aucun revenu, mais elle avait entamé des démarches pour avoir accès à une prestation d'aide sociale. Finalement, la source de revenu d'une femme, parmi les onze répondantes formant notre échantillon, était les prêts et bourses gouvernementaux puisqu'elle était aux études au moment de l'entretien. En ayant accès aux prêts et bourses, elle ne pouvait pas avoir simultanément accès à la prestation d'aide sociale. Ainsi, il est possible de relever quatre sources de revenus mentionnées par les participantes :

1. La première source correspond aux *revenus issus du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale*, où cinq participantes (46%) bénéficiaient d'une prestation d'aide sociale et trois (27%) d'une prestation de solidarité sociale, c'est-à-dire qu'elles avaient des contraintes sévères à l'emploi.

2. La deuxième source correspond aux *revenus provenant des autres prestations sociales gouvernementales*, tant provinciale que fédérale, excluant celles du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale. Elle correspond notamment aux revenus du Régime de rentes du Québec (RRQ), dont les prestations d'invalidité et les rentes de retraite, aux revenus issus d'indemnités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), aux revenus de l'assurance-emploi, aux revenus issus du Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux revenus provenant de la pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada (SV). Quatre participantes (36%) bénéficiaient de revenus qui proviennent de ces sources, dont deux qui recevaient simultanément deux revenus, la première reçoit une prestation du Programme de solidarité sociale pour des contraintes sévères à l'emploi ainsi qu'une prestation d'invalidité du Régime de rentes du Québec, alors que la deuxième reçoit une prestation du Programme d'aide sociale ainsi que sa rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ).
3. La troisième source correspond aux *revenus issus du travail*, tant légal qu'illégal, que les revenus soient déclarés ou non. Ce groupe est constitué de trois participantes (27%). Une des participantes avait recours à la vente de drogue comme source secondaire de revenu afin de se soutenir financièrement. Une autre participante occupait un emploi saisonnier à faible revenu pendant l'été afin d'ajouter aux revenus qu'elle recevait du Programme de prêts et bourses. Finalement, une dernière faisait la collecte des canettes et des bouteilles pour la consignment lui permettant d'amasser un petit revenu supplémentaire.
4. La quatrième catégorie inclut la seule participante (9%) qui n'avait *aucun revenu* au moment de l'entretien.

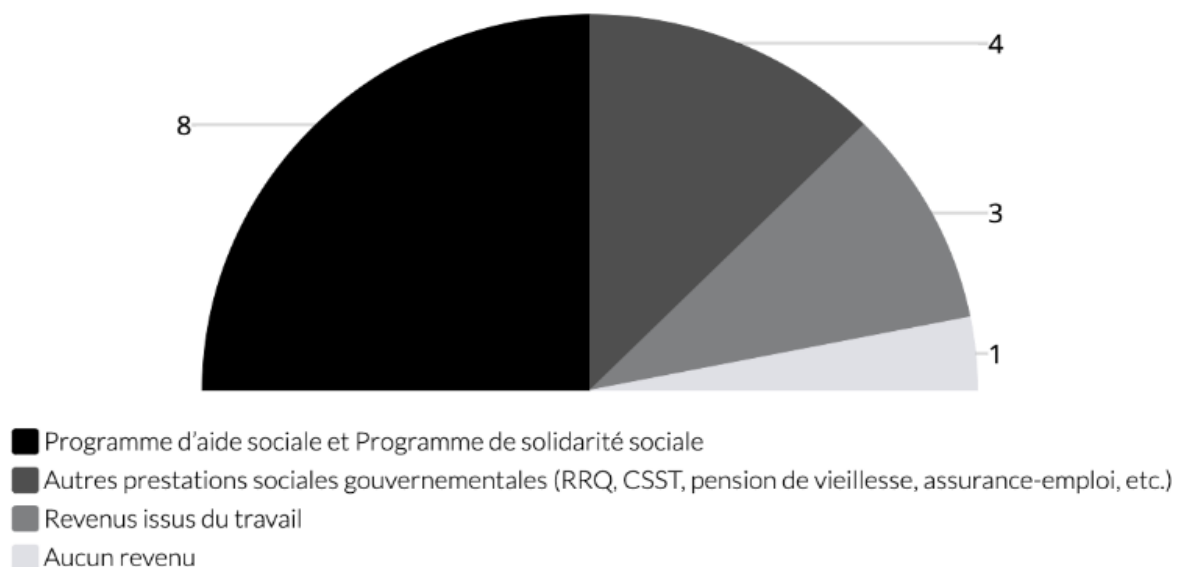


Figure 4.10 Source(s) des revenus des participantes.

Dans le graphique ci-dessus, il est important de préciser que certaines participantes se retrouvent dans deux catégories puisqu'elles avaient deux formes de revenus, notamment les trois femmes qui obtenaient des revenus issus du travail, ainsi qu'une autre participante qui obtenait des revenus du Programme de solidarité sociale conjointement à ses prestations d'invalidité. Les autres participantes n'avaient qu'une seule source de revenus.

Malgré le fait que nous n'avons pas questionné spécifiquement les participantes sur le montant de leurs revenus, nous avons tout de même obtenu assez d'informations au moment des entretiens afin de déterminer approximativement dans quelles tranches de revenu les participantes se situaient lors des entretiens. Ainsi, nous pouvons définir trois catégories de revenu mensuel chez les répondantes, allant d'aucun revenu à un revenu d'un peu moins de 1500\$ par mois.

1. La première tranche correspond à aucun revenu, incluant qu'une seule répondante (9%).
2. La deuxième tranche de revenu fait référence aux cinq participantes (46%) qui avaient accès à la prestation de base du Programme d'aide sociale, s'élevant à 792\$ au moment des entretiens, et aux deux autres participantes (18%) qui avaient accès aux rentes de retraite Régime de rentes du Québec (RRQ) ou à la pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada (SV). Le montant de la prestation varie en fonction de certains ajustements et d'une allocation supplémentaire si la prestataire a des contraintes temporaires à l'emploi. Ainsi, cette

catégorie inclut les sept participantes (64%) qui gagnaient entre 792\$ et 1000\$ au moment des entretiens.

3. La troisième tranche de revenu correspond aux deux participantes (18%) qui bénéficiaient de la prestation du Programme de solidarité sociale, signifiant qu'elles avaient des contraintes sévères à l'emploi. La prestation de base s'élève à 1158\$ par mois, avec un ajustement possible de 103\$, pour un total possible de 1261\$ au moment des entretiens. Ainsi, cette catégorie inclut les participantes qui bénéficiaient d'un revenu allant de 1000\$ à 1500\$.
4. La quatrième catégorie fait référence à la participante (9%) qui bénéficiait du Programme de prêts et bourses, mais que le montant de ce revenu nous est inconnu et il est impossible de vérifier les prestations de base et les ajustements possibles. Cette catégorie correspond à la participante qui bénéficiait d'un montant de revenus inconnus.



Figure 4.11 Montant des revenus des participantes.

En ce qui concerne la stabilité des revenus des participantes, dix femmes sur onze (91%) nous ont mentionné qu'elles recevaient leur revenu de manière stable, c'est-à-dire une fois par mois, tous les mois. Parmi ces dernières, une des participantes, qui bénéficiaient des prestations du Programme de prêts et bourses, recevait un gros montant au début de chaque trimestre scolaire et un montant moindre chaque mois. Sinon, la participante qui ne bénéficiait d'aucun revenu au moment des entretiens n'avait évidemment pas de stabilité au niveau de ses revenus. De plus, toutes les participantes ont indiqué qu'elles n'avaient aucune personne à leur charge au moment des entretiens. En revanche, étant enceinte lors des entretiens, une des participantes a mentionné qu'elle aura éventuellement — ou potentiellement en fonction de sa situation résidentielle — la charge financière de son enfant.

Finalement, nous avons demandé aux participantes si le montant de leurs revenus leur permettait de répondre à leurs besoins. Elles ont toutes répondu négativement à l'exception de deux participantes qui nous ont indiqué que leurs revenus leur permettaient de répondre à leurs besoins. Ces affirmations sont étonnantes puisque les répondantes étaient en situation d'itinérance au

moment des entretiens, signifiant un possible manque de revenu pour avoir accès à un logement permanent. Toutefois les données recueillies sont claires : la totalité des répondantes vivait une situation d'extrême précarité économique. En effet, selon Statistique Canada, en 2019, le seuil de faible revenu pour une personne seule qui réside dans une région métropolitaine de recensement (RMR) de plus de 500 000 personnes, comme Montréal, est de 26 426\$ par année (Statistique Canada, 2021). Ainsi, même les répondantes qui avaient les revenus les plus élevés, c'est-à-dire d'un maximum de 1500\$ par mois, avaient un revenu annuel de 18 000\$, soit un écart de 8 426\$ avec le seuil de faible revenu.

Plus précisément, la totalité des répondantes vivait en dessous du seuil de faible revenu déterminé par le gouvernement du Canada. De plus, 73% de ces dernières — huit répondantes parmi l'échantillon de onze femmes — avaient un revenu annuel s'élevant à un maximum de 12 000\$, c'est-à-dire qu'elles vivaient avec moins de la moitié des revenus qui forment le seuil de faible revenu canadien.

4.1.4 État de santé des participantes

Dans cette section, nous abordons l'état de santé des participantes à la recherche, incluant les maladies et les conditions, les problèmes de santé mentale ainsi que les dépendances.

En ce qui concerne les troubles de santé mentale, quatre participantes (36%) parmi l'échantillon de onze femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance souffraient d'un trouble de santé mentale ayant été diagnostiqué. Plus précisément, trois femmes étaient atteintes d'un trouble de personnalité limite (TPL) — dont une ayant également un trouble de l'anxiété et les deux autres ayant des comportements suicidaires depuis un très jeune âge — et une autre participante nous a indiqué qu'elle avait reçu des diagnostics de troubles de santé mentale, mais elle ne nous a pas précisé lesquels. Pour les sept autres participantes, elles ne nous ont pas mentionné souffrir d'un problème de santé mentale lors des entretiens. Il est possible que les participantes aient préféré ne pas divulguer leur diagnostic de santé mentale, et ce pour diverses raisons personnelles. De plus, il est également possible qu'elles n'aient pas encore reçu un diagnostic par un professionnel de la santé en raison notamment d'une grande méfiance envers le réseau de la santé, d'un accès parfois difficile aux services de santé et de la non-priorisation d'un diagnostic considérant la situation

d'urgence constante et de survie dans laquelle elles vivent. Le processus de diagnostic d'un potentiel trouble de santé mentale peut alors être long et complexe.

Les écrits sur l'itinérance évaluent qu'une grande proportion de personnes en situation d'itinérance ont de graves problèmes de santé mentale. Variant selon les études, le nombre de femmes ayant des problèmes de santé mentale est estimé entre 30 et 60% des femmes accueillies dans les centres d'hébergement (Coulombe, 1984; Fournier, 1984; Ouellette, 1989; Québec, 2008). Ainsi, les données que nous avons recueillies lors de notre terrain de recherche concordent avec les données présentées dans la littérature scientifique. Notre échantillon est donc représentatif des données trouvées dans d'autres recherches portant sur le même sujet.

Pour les maladies et conditions, quatre participantes (36%) souffrent d'une maladie ou d'une condition physique jouant un rôle soit comme élément déclencheur ayant participé à la situation d'itinérance de celles-ci ou soit comme résultat de la situation d'itinérance en elle-même. Une des participantes a souffert d'un accident vasculaire cérébral (AVC) hémorragique ayant causé des séquelles physiques permanentes, dont un handicap à la jambe ainsi qu'au niveau de sa vue. Bouleversant toute sa vie, cet accident constitue un des éléments déclencheurs ayant mené cette participante vers une situation d'itinérance. Les trois autres participantes ont mentionné des maladies et conditions résultant plutôt de leur situation d'itinérance : 1) des complications cardiaques liées aux conditions de la rue, comme les déplacements constants, le stress et les conditions climatiques difficiles; 2) une agression physique d'une violence si importante qu'elle a occasionné des séquelles physiques et psychologiques; 3) des maux de dos et des blessures corporelles liés également aux conditions difficiles de la rue.

Finalement, la majorité des participantes ont mentionné souffrir de problèmes de dépendances, notamment à la drogue, à l'alcool ou au jeu. En effet, huit femmes sur onze (73%) ont abordé le sujet de leur toxicomanie actuelle ou passée, décrite comme la « perte de contrôle sur la consommation de produits psychotropes tels que l'alcool, les drogues illégales et les médicaments » (CIUSSSMCQ, 2024 : s.p.). Plus précisément, au moment des entretiens, cinq participantes étaient toxicomanes — dont une ayant simultanément une dépendance au jeu — et trois autres avaient été anciennement toxicomanes. De plus, il est important de mentionner que

dans le cadre de notre recherche, nous avons pris la décision de ne pas faire une distinction entre les diverses dépendances des participantes, tant à l'alcool qu'aux drogues, que ces dépendances soient seules ou multiples, puisque les effets psychologiques, physiologiques, comportementaux et relationnels sont semblablement les mêmes. Il est aussi important de noter que toutes les participantes vivant ou ayant vécu des problèmes de dépendance ont eu des problèmes avec plusieurs substances psychotropes au cours de leur parcours de vie.

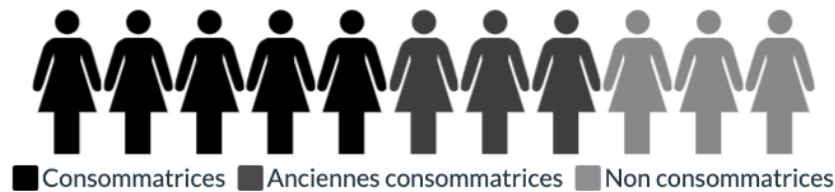


Figure 4.12 La consommation de substances psychotropes chez les participantes.

Ainsi, tout comme les problèmes de santé mentale, les participantes vivant ou ayant vécu des problèmes de dépendance sont surreprésentées auprès de notre échantillon. Ces données concordent avec les données présentées dans la littérature scientifique. En effet, l'étude réalisée par Fournier et Chevalier (1998), soit le *dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec de 1996-1997*, révèle que 46% des personnes interrogées vivaient un problème lié à la consommation d'alcool ou de drogues injectables ou non. Plus récemment, selon le rapport de dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec exercé le 11 octobre 2022, 58% des répondant-e-s ont rapporté un trouble lié à la consommation de substances (MSSS, 2023).

À la lumière de ces données, il est possible de constater que le phénomène de l'itinérance est foncièrement lié aux problèmes de consommation et aux problèmes de santé mentale, tant en amont qu'en aval de la situation d'itinérance, soit comme étant un des éléments déclencheurs menant à une situation d'itinérance ou comme facteur aggravant cette dernière (Québec, 2008). Chez les femmes particulièrement, les problèmes de consommation sont souvent le résultat de traumatismes liés aux violences vécues : violence à l'enfance, violence familiale, violence conjugale (Cousineau *et al.*, 2018).

4.1.5 Les éléments déclencheurs

Les facteurs déclencheurs et de fragilisation ayant mené les participantes de notre recherche vers une situation d'itinérance sont multiples et divers. En effet, la majorité des participantes ont vécu un ensemble de facteurs fragilisants les engouffrant de plus en plus profondément dans une désaffiliation totale. C'est la synergie d'une multitude d'événements qui a ancré une grande proportion des participantes dans une « spirale de l'itinérance » — une figure que nous avons présentée dans les chapitres précédents (Gélineau *et al.*, 2008 : 27). Fournier et Mercier (1996 : 230) expliquent que « l'itinérance n'est généralement pas la conséquence d'un événement unique, mais plutôt de l'accumulation d'événements défavorables que la personne est de moins en moins à même de maîtriser et qui l'entraînent dans une spirale descendante jusqu'à la perte de domicile ».

Le rapport de *dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec exercé le 11 octobre 2022* par le ministère de la Santé et des Services sociaux identifie les principales raisons évoquées par les participant-e-s de leur recherche en ce qui concerne la perte du dernier logement en fonction de l'identité de genre, soit pour les femmes cisgenres, les hommes cisgenres et les personnes de la diversité de genres (MSSS, 2023). De manière générale, l'expulsion pour cause, notamment de loyer impayé, de plaintes ou de rénovations, ainsi que les problèmes de consommation de substances psychoactives constituent les deux principales raisons évoquées par les participant-e-s quant à la perte du logement, accumulant un pourcentage respectif de 23% et de 21% (*Ibid.*). En ce qui concerne les données recueillies auprès de nos participantes lors de nos entretiens, la raison la plus évoquée était les problèmes de consommation de substances, nommés par sept femmes sur onze (64%). Les mauvais traitements (ex. violence conjugale et familiale) constituent la deuxième raison la plus évoquée par les participantes quant à la perte du logement, soit par six femmes (55%). Ensuite, cinq participantes (46%) ont nommé les problèmes de santé mentale comme étant une des raisons ayant mené à leur passage à la rue, situant cette dernière au troisième rang des raisons les plus évoquées expliquant la perte du logement. La quatrième raison la plus évoquée est le revenu insuffisant *ex aequo* avec la perte d'emploi, mentionnés respectivement par quatre participantes (36%) lors des entretiens. Finalement, plusieurs autres raisons ont été mentionnées par les participantes. Celles-ci sont présentées dans le tableau ci-dessous (Tableau 4.1).

Raisons évoquées de la perte de logement	Nombre de participantes (n=11)
Problème de consommation de substances	7 (64%)
Mauvais traitements (ex. violence conjugale, violence familiale)	6 (55%)
Problème de santé mentale	5 (46%)
Revenu insuffisant	4 (36%)
Perte d'emploi	4 (36%)
Conflit avec propriétaire/concierge/colocataire	2 (18%)
Hospitalisation/programme de traitement	2 (18%)
Échecs personnels (perte de ses enfants, échec de son mariage)	2 (18%)
Expulsion	1 (9%)
Conflit avec son conjoint	1 (9%)
Conflit familial	1 (9%)
Incarcération	1 (9%)
Problème de santé physique	1 (9%)
Départ volontaire du logement	1 (9%)
Mauvaises fréquentations	1 (9%)
Décès d'un proche	1 (9%)
La sortie de placement dans le système de protection de la jeunesse	1 (9%)

Tableau 4.1 Raisons évoquées quant à la perte du dernier logement par les participantes.

Ainsi, comme nous l'avons présenté plus haut, les facteurs déclencheurs et de fragilisation ayant mené les participantes vers une situation d'itinérance sont multiples. En effet, lors des entretiens, les femmes ont mentionné en moyenne environ quatre raisons ayant participé à la perte de leur logement et de leur passage à la rue.

Par exemple, lors de son entretien, Mireille expliquait que son basculement à la rue a été rapide à la suite d'un événement qui a complètement chamboulé sa vie, puis accompagné par une multitude de facteurs aggravants :

C'est arrivé du jour au lendemain. Un anévrisme, on ne sait pas les causes. Les spécialistes ne savent pas vraiment les causes. Donc, du jour au lendemain, c'était un choc, toute la gestion de mon corps, mon physique, sortir du marché du travail. Donc, c'était quelque chose pour moi. Je passais mes journées un peu émotive. Le deuil du travail c'est quelque chose que je n'ai jamais fait. Donc, ça m'a amené à rechuter dans la drogue dure. Et à ce moment-là, je n'avais plus de contact avec les gens pour trouver de la drogue. Moi, je suis native de [arrondissement de la Ville de Montréal], de l'ouest de Montréal. Donc, je n'avais plus de contact, ce qu'on appelle des *dealers* bien sûr. Donc, je me suis retrouvé au parc Berri à Montréal, dont on attendait beaucoup parler. Et c'est là que j'ai connu le crack malheureusement. Et c'est là que j'ai rechuté dans le crack. Et ça fait depuis ce temps-là que j'essaye de m'en sortir, du crack. C'est quelque chose de très très très difficile, très difficile. Le crack m'a amené dans des avenues que je ne croyais jamais jamais aller. Bon, je ne le cache pas, j'ai fait du service, de la prostitution, j'ai quêté pour avoir de la drogue. Parce que je consommait tout tout tout. Je pouvais consommer mille piastres dans une journée, du soir jusqu'au lendemain matin. Moi, je suis aussi une personne généreuse, je paie souvent la traite. Ça m'a amené à perdre tout, comme si tu n'avais plus rien à t'accrocher (Mireille, 2022).

De plus, l'expérience de la violence — à l'enfance, au sein d'un couple, au sein de la bulle familiale — crée de profondes blessures chez les victimes pouvant mener certaines à la rue ainsi qu'à la consommation de substances psychoactives pour « engourdir » la douleur de leurs traumatismes :

Moi, j'ai été adoptée, j'ai été abandonnée, puis adoptée et j'ai commencé à me geler, j'avais 30 ans, à cause que mon père m'a abusé. Puis, c'est à cause de ça que je consomme et que je continue à me geler, et puis je suis rendue itinérante. [...] C'est là que ça a dégringolé (Sabrina, 2023).

Ben moi, j'ai vécu quelque chose d'assez *trash* avec mon père, quand ma mère est partie, j'avais 3 ans. Donc, à Montréal, à mes 18 ans, j'ai décidé de partir pour ma sécurité. Ça n'a pas été très facile pour moi, au moins j'ai pris le temps de finir mon secondaire. J'avais vécu beaucoup d'intimidation aussi. Sinon, je suis rendue à 27 ans, ça va faire neuf ans que je me promenais d'une place à l'autre. [...] J'ai fait pas mal de tentatives de suicide, plus qu'une centaine depuis 2010. En 13 ans, c'est pas mal plus qu'une centaine. Je ne sais même pas comment c'est possible que je sois encore debout parce qu'il y a des tentatives que j'aurais dû y passer, dont une avec une grosse quantité de médicaments. Puis à chaque fois, je suis encore debout (Myriam, 2023).

Le manque de revenu constitue également un facteur déclencheur menant plusieurs femmes vers une situation d'itinérance :

C'est parce qu'il me manquait quelques dollars pour le logement, ils n'ont pas voulu attendre, alors que d'habitude c'est trois mois, mais eux autres ils ne voulaient pas pantoute (Maude, 2023).

Mon logement était 800\$, puis j'avais 820\$ d'aide sociale, fait que je courais les dépannages, puis tout, c'était trop. Puis, il n'y a personne alentour qui était capable de m'aider. Ils étaient comme dans la même situation (Martine, 2023).

Contrairement aux données recueillies lors du dénombrement de 2022 pour les femmes cisgenres (MSSS, 2023), les mauvais traitements ne constituent pas la principale raison menant à la perte du logement pour nos participantes, étant toutes des femmes cisgenres. La violence sous toutes ses formes est omniprésente dans le parcours de vie des femmes en situation d'itinérance — nommée par dix participantes sur onze lors des entretiens — mais elle n'est pas dans tous les cas un élément déclencheur ou de fragilisation ayant mené les femmes vers leur passage à la rue. Dans plusieurs cas, la violence est vécue lors de la période d'itinérance, notamment en raison de leur très grande vulnérabilité associée aux conditions de vie dans la rue. Tout de même, les mauvais traitements constituent la deuxième raison la plus évoquée par les participantes de notre recherche, alors que les problèmes de consommation de substances représentent la raison la plus nommée par ces dernières. Ces données contrastent avec celles relevées lors du *dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec exercé le 11 octobre 2022*. En effet, 64% de nos participantes (femmes cisgenres) ont mentionné un problème de consommation lors des entretiens par opposition à 16% de leurs participantes (femmes cisgenres) au moment de leur dénombrement (MSSS, 2023). Cet écart peut potentiellement être expliqué par le choix du terrain de recherche, soit l'arrondissement Ville-Marie, c'est-à-dire le centre-ville de Montréal où la consommation de substances psychotropes est très élevée, particulièrement dans le quartier du Village et le Quartier chinois. Ainsi, les participantes de notre recherche se trouvent à l'épicentre de la consommation à Montréal et donc elles sont plus susceptibles de consommer que les personnes qui fréquentent les centres d'hébergement dans les quartiers périphériques de Montréal où la vente et la consommation de stupéfiants sont beaucoup moins présentes.

En bref, ces données quant à la situation résidentielle, sociale, économique et de santé des participantes ainsi que les divers facteurs déclencheurs ou de fragilisation qui ont participé simultanément au passage à la rue de ces dernières, nous permettent de révéler — *mutatis mutandis* — un profil des participantes qui correspond aux définitions de l'itinérance et aux critères établis

par celles-ci. Parmi les onze participantes du projet de recherche, les éléments suivants ressortent systématiquement : elles ont été sans logement à un ou plusieurs moments dans leur parcours de vie; elles vivent une grande faiblesse au niveau du tissu social, indiquant une désorganisation et marginalisation sociale; elles vivent en dessous du seuil de faible revenu; elles souffrent de problèmes de santé mentale et de santé physique ainsi que des problèmes de toxicomanie; elles ont vécu une ou plusieurs formes de répression policière, de profilage social ou de judiciarisation dans leur parcours de vie; elles vivent une omniprésence de violence, et ce sous toutes ses formes (ex. physique, psychologique, sexuelle, économique). Ces éléments constituent les facteurs déclencheurs ou de fragilisation ayant mené à la perte de leur logement et ultimement à leur situation d'itinérance. Il est toutefois important de se rappeler que l'itinérance n'est pas un phénomène homogène, mais plutôt un phénomène foncièrement hétérogène où plusieurs problématiques sont mises en relation. Ainsi, tout au long du mémoire nous présentons des fragments des divers parcours et expériences des participantes de notre recherche. Cependant, afin d'illustrer réellement les situations individuelles et spécifiques de nos participantes, nous présentons — en annexe, par souci de temps et d'espace — un résumé des parcours de vie de ces dernières (voir Annexe N). Nous pouvons alors comprendre ce qui a mené chacune de nos participantes vers leur situation d'itinérance.

Dans la prochaine section de ce chapitre, nous présentons l'espace vécu des participantes de notre recherche. Nous abordons dans un premier temps la territorialité de ces dernières, c'est-à-dire nous illustrons comment leurs besoins associés à leur situation d'itinérance déterminent leurs pratiques socio-territoriales. Par la suite, nous traitons les diverses contraintes auxquelles sont confrontées nos répondantes : les barrières matérielles et barrières immatérielles présentent sur le territoire montréalais. Finalement, nous présentons les multiples stratégies de survie employées par les participantes afin de limiter leur vulnérabilité et éviter la violence associée à la rue.

4.2 L'espace vécu des femmes en situation d'itinérance à Montréal

Le centre-ville de Montréal, soit l'arrondissement Ville-Marie, constitue le territoire le plus souvent mentionné par les participantes au moment des entretiens lorsque nous les interrogeons sur les lieux qu'elles fréquentaient (type, localisation). Plus précisément, dix participantes sur onze (91%) ont indiqué fréquenter principalement l'arrondissement Ville-Marie, alors que la onzième participante

a mentionné fréquenter davantage Le Plateau-Mont-Royal puisqu'elle séjournait, au moment de l'entretien, à l'Auberge Madeleine qui est localisée dans cet arrondissement. Par contre, elle a tout de même indiqué fréquenter, sur une base régulière, les services de la Maison Jacqueline située dans Ville-Marie. Ainsi, il est possible de comprendre que cet arrondissement est un territoire d'importance pour les participantes, et potentiellement, pour les personnes en situation d'itinérance à Montréal en général. Toutefois, il est important de noter que notre territoire d'étude est l'arrondissement Ville-Marie à Montréal et que nous avons réalisé tous nos entretiens dans des centres d'hébergement se situant dans cet arrondissement, à l'exception d'un organisme qui est localisé dans Le Plateau-Mont-Royal, soit un quartier limitrophe de Ville-Marie. Ainsi, le fait d'avoir interrogé des femmes utilisant les services d'assistance situés au centre-ville de Montréal a probablement influencé les données recueillies concernant leurs pratiques socio-territoriales et leur espace vécu. De surcroît, nous avons sélectionné l'arrondissement Ville-Marie en tant que terrain d'étude pour notre recherche puisqu'il constitue l'arrondissement montréalais ayant la plus grande concentration tant au niveau de la population itinérante que des services d'assistance. Nous ne considérons toutefois pas que ces biais constituent une entrave à notre recherche; les données recueillies à ce sujet sont toutes aussi pertinentes et concordent avec les données recueillies dans la littérature. Nous démontrons cette affirmation dans les prochaines sections.

Avant tout, il est primordial de comprendre qu'il y a des dangers associés à la visibilisation et à la cartographie des personnes en situation d'itinérance. En effet, visibiliser ce groupe les expose à des mesures répressives, de la part des autorités publiques, des citoyen-ne-s logé-e-s et des médias. De nombreuses municipalités utilisent la cartographie et la géolocalisation pour cibler les personnes en situation d'itinérance sur le territoire dans l'objectif d'intervenir pour les délocaliser à travers des pratiques de répression policière, d'architecture hostile et des travaux de revitalisation urbaine (Martini, 2021). Ainsi, ces méthodes participent au profilage social et à la judiciarisation disproportionnée de cette population : réprimande et pénalisation de comportements jugés inappropriés, mais qui sont aussi tout simplement des comportements de survie pour les personnes qui n'ont pas accès à un espace privé (ex. uriner, manger, boire, dormir, consommer, sexualité). Pour ces raisons, nous avons pris la décision de ne pas cartographier les pratiques socio-territoriales des participantes de notre recherche, soit les lieux fréquentés et les déplacements effectués dans la ville. Nous présentons alors la territorialité des participantes, c'est-à-dire des femmes vivant ou

ayant vécu une situation d'itinérance, sans nommer de lieux précis, à l'exception des lieux notoirement connus pour leur agglomération de personnes en situation d'itinérance. Nous nommons également des territoires, comme des quartiers, largement fréquentés par la population itinérante montréalaise. La prochaine section du mémoire se concentre ainsi sur la territorialité des participantes, les contraintes matérielles et immatérielles qui façonnent leur espace vécu ainsi que les stratégies et les pratiques socio-territoriales qu'elles déploient pour survivre à la rue.

4.2.1 Une territorialité déterminée par les besoins et les contraintes

Suivant les entretiens, un constat peut être émis : la territorialité des femmes en situation d'itinérance est directement liée à leurs besoins et aux contraintes qu'elles rencontrent. En effet, comme nous l'avons présenté dans le deuxième chapitre, la territorialité « évoque nominalement notre manière particulière d'être en relation avec un territoire » (Bédard, 2017 : 3). Cette dernière est déterminée par plusieurs facteurs, comme les origines socio-spatiales, la position sociale, le statut familial, l'âge, le genre, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, etc. Ces facteurs vont restreindre ou agrandir les possibilités quant aux pratiques socio-territoriales des individus, faisant ainsi de la territorialité quelque chose de subi, contraint, choisi et souhaité.

Dans le cas des participantes de notre recherche, leur espace vécu est construit à travers des lieux qu'elles fréquentent en fonction de leurs divers besoins : dormir, consommer, se nourrir, se laver, socialiser, travailler, se soigner, se protéger, se soutenir financièrement. La directrice générale adjointe à l'organisme La rue des Femmes, Louise Waridel, explique que la territorialité :

Ça part beaucoup en lien avec les besoins, puis je dirais, je pense aussi à un sentiment de sécurité pour certaines, c'est sûr que bon, si on parle par exemple de celles qui vont fréquenter la rue, ça va être pour le besoin de consommation. À ce moment-là, ce n'est pas tant le besoin de sécurité qui prend le dessus, c'est le manque qui fait qu'elles vont aller dehors comme ça (Louise, 2022).

Pour dormir, les participantes vont fréquenter d'abord et avant tout les centres d'hébergement d'urgence, de court ou de moyen terme pour personnes en situation d'itinérance, soit mixte et non mixte. Elles vont toutefois privilégier les centres d'hébergement offrant des services à une clientèle féminine exclusivement en raison du sentiment de sécurité.

Sans logement, les participantes et plus largement, les femmes en situation d'itinérance, sont constamment à la recherche d'une place dans un centre d'hébergement. En fonction des règlements de l'organisme, elles peuvent fréquenter ces lieux entre une et cinq nuits avant de devoir trouver un autre centre d'hébergement pour les accueillir. Ainsi, épuisées des nombreux appels, des refus, des mouvements constants ainsi que du manque de sommeil, elles vont utiliser les centres d'hébergement comme lieu de repos tant le jour que la nuit. De plus, pour conserver leur place au sein des centres d'hébergement, elles doivent respecter le couvre-feu, ce qui les incite à ne pas découcher. Les données recueillies lors des entretiens indiquent que les participantes passent la majorité de leur temps dans les centres d'hébergement et aux alentours puisque ce sont les lieux où elles peuvent manger, dormir, aller à la salle de bain, s'habiller, prendre leur douche, faire leur lavage, utiliser l'Internet, faire des appels, percevoir leur courrier et leur prestation d'aide sociale, discuter avec les intervenantes et les autres usagères, et ce dans un environnement sécuritaire. Ces raisons ancrent, d'une certaine façon, les femmes en situation d'itinérance à des lieux spécifiques à Montréal, c'est-à-dire les centres d'hébergement, car ils constituent les endroits où elles vont pouvoir avoir ces services. Les expert-e-s ayant participé à la recherche expliquent :

Diane

C'est parce qu'elles sont dans le bas de la ville, parce que toutes les ressources sont là. C'est pour ça qu'il y en a partout, je veux dire le plus concentré, c'est dans le centre, c'est ici, dans Ville-Marie et Centre-Sud. Parce que tu as la Old Brewery Mission (OBM) pour les hommes pas loin, tu as la Maison du Père, tu as [la Maison Olga], tu as Jacqueline, tu as l'OBM pour les femmes, c'est tout dans le même secteur. Tu as Chez Doris dans l'ouest aussi.

Responsable de la recherche

Elles ont plus tendance à rester autour des ressources ?

Diane

Ouais, ouais. C'est ça. Si elles ont faim, au moins elles peuvent aller manger pas loin.
(Diane, 2023).

Souvent, elles vont aller dans les organismes communautaires, comme [...] Chez Doris, il y a beaucoup de mes femmes qui fréquentent Chez Doris, elles vont aller à l'intérieur, dans un endroit sécurisé. Il y a Amitié Friendship qui est un organisme pas loin de chez nous, en santé mentale. Elles vont aller dans des organismes, comme La rue des Femmes, parce que si elles ont déjà passé par La rue des Femmes, elles ont le droit de retourner, elles se sentent sécurisées, elles aiment ça aller là-bas. Ils ont des petits services, des activités. Elles vont aller plus là que de flâner dans la rue (Josée, 2023).

Quand Alice (2023) mentionne que « si je change d'hébergement, je change les lieux que je fréquente », elle témoigne de l'importance des centres d'hébergement dans la territorialité des

femmes en situation d'itinérance à Montréal. Le choix des lieux fréquentés lors d'une journée est fortement influencé par la localisation de l'hébergement dans lequel réside la personne. De plus, les centres d'hébergement représentent pour plusieurs un chez-soi en l'absence de logement : un espace d'appartenance, de sécurité, de stabilité, de confort et de confiance. Ayant chacune leur lieu de prédilection, et ce pour différentes raisons, les participantes vont vouloir et devoir fréquenter les centres d'hébergement sur une base quotidienne pour répondre à leurs besoins. Nous élaborons sur le « chez-soi » des participantes un peu plus loin.

La territorialité des participantes est également déterminée par leur sentiment d'insécurité. Pour cette raison, la majorité des répondantes évitent d'être dans la rue pendant la nuit. En effet, étant plus susceptibles de vivre des agressions pendant la nuit, elles vont ainsi préférer se déplacer et occuper l'espace public pendant la journée. Plus précisément, neuf des onze participantes (82%) mentionnent que la nuit constitue un élément d'insécurité pour elles. Cependant, à l'inverse, deux participantes (18%) ont indiqué préférer se déplacer et utiliser les espaces publics pendant la nuit puisqu'elles subissent moins de jugement de la part des autres usager-e-s de la ville. Ainsi, pour certaines, la territorialité est également déterminée par leur besoin de se regrouper avec des personnes qui connaissent leur réalité, afin d'éviter le jugement extérieur. Elles se retrouvent alors avec des gens qui vivent des réalités similaires et qui les comprennent, et ce malgré les dangers associés à la nuit. En questionnant Camille sur les moments de la journée où elle préfère fréquenter les lieux publics, elle a répondu :

Le soir, j'étais plus à l'aise. [...] Parce que le soir, il n'y a pas de citoyens, puis tu déranges moins le monde. Tu sais, moi j'avais de la misère avec ça, d'être sale, d'avoir l'air tout croche, être avec du monde qui parle mal, de parler mal moi-même, être *rough*, être *tough*. La nuit, il y a moins de règles. Mais maintenant, c'est l'inverse. [...] Ça ne me tente pas d'être dehors la nuit, surtout pas. Des fois, ça arrive encore, comme les quatre fois que je t'ai compté. C'est ça que je ne suis pas capable [*faisant référence aux diverses agressions qu'elle a vécues*] (Camille, 2023).

La territorialité des participantes est également déterminée par les liens sociaux qu'elles entretiennent avec les autres, notamment leurs conjoint-e-s, les intervenant-e-s, leurs ami-e-s, leurs connaissances de consommation, leurs vendeur-se-s de drogue, leurs proxénètes et leurs client-e-s. Selon ces relations, elles voudront être à proximité de celles-ci, mais dans d'autres circonstances, elles voudront s'en éloigner. Leur territorialité sera ainsi modelée par leurs relations sociales et leurs expériences avec les autres. Par exemple, Myriam a changé certaines de ses pratiques socio-

territoriales, dont le moment de la journée où elle occupe l'espace public et les trajets qu'elle utilise, afin d'éviter un de ses agresseurs.

En lien avec la territorialité des participantes, nous avons interrogé ces dernières quant à la fréquence à laquelle elles occupent les lieux nommés lors des entretiens, soit les principaux lieux qu'elles visitent. La majorité des répondantes — dix des onze participantes (91%) — ont indiqué visiter systématiquement les mêmes lieux. Ainsi, il est possible de comprendre qu'elles gardent une routine : elles vont visiter les mêmes centres d'hébergement, les mêmes parcs, les mêmes centres commerciaux, les mêmes cafés, les mêmes organismes communautaires, les mêmes places publiques, les mêmes *squats*. Les participantes vont préférer fréquenter les lieux qu'elles connaissent et où elles se sentent bien : « Je vais plus où est-ce que je connais, comme je te disais, c'est une question de sécurité » (Catherine, 2023). Une des expertes interrogées mentionne que le besoin de stabilité peut également expliquer la préférence des femmes en situation d'itinérance à fréquenter les mêmes lieux :

Je pense vraiment que c'est un *pattern* d'habitude. Parce que je pense qu'elles ont justement besoin de stabilité un peu. Et souvent, les femmes, elles connaissent mieux les ressources que nous, elles connaissent mieux les endroits. Et elles ont souvent leur routine, surtout comme il y a le système de trois nuits. Enfin, surtout dans notre organisme. Puis, comme on a du coup la Maison Olga et la Maison Jacqueline, on a beaucoup de participantes qui alternent entre les deux, qui alternent aussi avec le Chaînon. Enfin, elles ont toutes leurs préférences d'organismes, leurs préférences de places où elles essaient de tourner. Puis, elles doivent aussi tourner des fois, avec des amis ou des choses comme ça, une place, une amie. Il y avait une femme qui dormait dans son entrepôt aussi avec ses choses. [...] Elles priorisent ce qu'elles connaissent. Mais, je pense que celles qui sont nouvellement itinérantes, elles sont facilement ballottées d'un bout à l'autre de la ville, ce qui ne fait pas grand sens parce qu'il y a des places qui sont tellement éloignées (Lydia, 2023).

De manière générale, l'espace vécu des participantes se déploie autour des centres d'hébergement qu'elles fréquentent — largement situés dans l'arrondissement Ville-Marie ou les arrondissements avoisinants — ainsi que des lieux de consommation. Il est possible d'observer que les lieux de consommation se forment autour des centres d'hébergement en raison de la potentielle clientèle. En effet, puisque les centres d'hébergement représentent des pôles où se concentrent des femmes vulnérables en raison de leur précarité, des violences qu'elles ont vécues, de leur condition féminine, de leurs problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les vendeur-se-s de drogue et les

proxénètes rôdent près de ces lieux pour profiter de celles-ci. Les expert-e-s du milieu en parlent lors des entretiens :

La même chose pour les zones de consommation dans le temps, c'était beaucoup Saint-Laurent, puis le square... [près de la SAT] [...] ça consommait beaucoup, beaucoup là, c'était vraiment très très chaud. C'est un petit peu moins en ce moment, mais sur De la Gauchetière, maintenant, c'est un coin qui est terriblement... Où est-ce que la consommation et les vendeurs et tout ça, sont très très très présents, parce qu'il y a [beaucoup] de refuges. Les personnes qui doivent [quitter les centres] dans la journée [se retrouvent alors] dans la rue [...]. Donc ça fait qu'il y a une population qui s'installe, puis les vendeurs viennent avec et tout le reste (Louise, 2022).

C'est comme un cercle vicieux, c'est-à-dire ça commence par de la violence conjugale, ça se retrouve par de l'exploitation dans la rue, les *pimps*, les proxénètes ne sont jamais loin, [ils] tournent autour des refuges pour femmes et ces femmes-là, lorsqu'elles se retrouvent dans la rue, c'est plus difficile de les aider à s'en sortir parce que tu as un espèce de milieu criminalisé, violent, qui les tire toujours, tu sais (Paul, 2023).

Elles consomment beaucoup autour dans les ruelles, les petits parcs, ça se passe tout proche. Tout se passe proche. [...] Mais bref, [le restaurant] était fermé pendant la pandémie et leur terrasse est devenue comme un *spot* de consommation, de prostitution, il se passait vraiment... puis c'était juste devant [le refuge] (Léa, 2022).

En plus des centres d'hébergement et de leurs alentours, les participantes ont également nommé des lieux et des territoires montréalais qu'elles fréquentent et qu'elles investissent, malgré les contraintes auxquelles elles sont soumises; des contraintes que nous présentons dans la prochaine sous-section de ce chapitre. Sans identifier la localisation précise des lieux fréquentés par les participantes — à l'exception de certains lieux connus comme étant des pôles de regroupement de personnes en situation d'itinérance puisque leur occupation n'est pas secrète — nous avons identifié trois catégories de lieux fréquentés par ces dernières : 1) les lieux publics, comme les parcs, les squares et les places publiques; 2) les lieux semi-publics, comme les bibliothèques et les stations de métro, et finalement; 3) les lieux privés, comme les centres commerciaux, les boutiques, les cafés et les restaurants.

4.2.1.1 Les lieux publics

D'abord, la totalité des participantes a mentionné fréquenter les lieux publics comme les parcs, les squares et les places publiques sur une base quotidienne. En effet, n'ayant pas accès à l'espace privé, les femmes en situation d'itinérance vont occuper de manière importante les lieux publics, particulièrement les parcs. Les parcs situés dans les quartiers centraux à Montréal sont ceux qui

ont été les plus souvent nommés par les participantes, probablement en raison de leur localisation géographique et de leur proximité avec les services d'assistance. Parmi ceux-ci, le parc Émilie-Gamelin, communément appelé le « parc Berri », est systématiquement nommé par les participantes. Lors des entretiens, quatre participantes (36%) parmi les onze ont indiqué qu'elles fréquentent régulièrement le parc Émilie-Gamelin, surtout pour aller consommer :

Malheureusement, quand je me trouve au parc Berri c'est pour autre chose. [...] Au parc Berri, comme je t'ai dit, c'est plus pour consommer du crack (Mireille, 2022).

Le parc Berri c'est sûr, ils veulent le barrer, mais ils ne sont pas capables, on rit d'eux autres dans le fond, tu sais, c'est notre place. [...] c'est notre *bunker* où il y a de la consommation (Sabrina, 2023).

Là tu vois, je suis allée dans un [parc] qui est proche de Papineau, que j'allais avant et que je trouvais qu'il était quand même tranquille, là j'ai trouvé ça épouvantable, épouvantable, les échanges de drogue... Puis, je les connais, c'est les mêmes de Berri qui s'en viennent là... C'est du monde d'ici que je vois. Là, je ne suis pas à l'aise parce que là, j'ai envie de consommer. Donc, je me lève, je pars (Catherine, 2023).

À l'inverse, des participantes ont mentionné éviter totalement le parc Émilie-Gamelin en lien avec sa réputation négative. En les questionnant sur les lieux qu'elles fréquentent, certaines participantes indiquent qu'elles ne se sentent pas en sécurité au parc Émilie-Gamelin à cause notamment du haut taux de violence et de consommation. En effet, Martine (2023) nous dit « je n'irais pas au parc Émilie-Gamelin. Non, je n'irais pas là », alors que Valérie (2023) affirme « je ne suis pas capable ».

La localisation géographique du parc Émilie-Gamelin explique potentiellement la raison pour laquelle il constitue un lieu central de rassemblement pour les personnes en situation d'itinérance à Montréal, incluant certaines de nos participantes. Effectivement, le parc est localisé à la station de métro Berri-UQÀM, c'est-à-dire la station de métro centrale à Montréal, desservie par trois des quatre lignes du réseau : 1) la ligne orange, une des deux lignes principales du métro qui dessert une grande partie de l'île de Montréal en plus d'offrir une liaison vers Laval au nord; 2) la ligne verte, la deuxième ligne principale du métro montréalais qui dessert l'île d'ouest en est, et finalement; 3) la ligne jaune qui offre une liaison vers la rive sud (île Sainte-Hélène et Longueuil). De plus, la station de métro Berri-UQÀM offre une grande desserte en termes de lignes d'autobus, dont une liaison avec l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, soit le principal aéroport international de Montréal. Elle se situe également près de la gare d'autocars de Montréal qui accueillent des

transporteurs régionaux, nationaux et transfrontaliers; le point d'arrivée, de départ et de transit vers plusieurs villes en Amérique du Nord. Ainsi, étant à proximité de la station Berri-UQÀM ainsi que plusieurs lieux d'importance générant un grand achalandage, dont l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), le parc Émilie-Gamelin constitue un lieu de connexion inévitable pour un nombre élevé de personnes, tant les touristes que les travailleur-se-s, les étudiant-e-s et les personnes en situation d'itinérance, notamment celles qui viennent de l'extérieur de Montréal. La grande quantité de services offrant de l'aide aux personnes en situation d'itinérance située dans le secteur contribue également au rassemblement de cette communauté dans le parc Émilie-Gamelin.

En bref, le parc Émilie-Gamelin constitue un lieu de connexion et de socialisation pour les personnes en situation d'itinérance à Montréal. En effet, les personnes qui fréquentent le parc sont souvent les mêmes. Ainsi, en fréquentant le parc Émilie-Gamelin, les personnes en situation d'itinérance risquent fortement de croiser des personnes qu'elles connaissent. De plus, les personnes sans-abri à Montréal, surtout celles qui sont dans la rue depuis une plus longue période, forment une petite communauté qui se côtoie régulièrement. Par exemple, ce sont les mêmes femmes qui fréquentent les mêmes centres; elles se connaissent très bien — du moins de visage — et pour certaines depuis plusieurs années. Ceci est d'autant plus important pour celles qui consomment et celles qui pratiquent le travail du sexe : elles connaissent les autres consommateur-ice-s et les client-e-s ainsi que les vendeur-se-s et les proxénètes. Comme nous l'avons présenté plus haut, l'agglomération de personnes en situation d'itinérance dans certains lieux précis — par exemple, le parc Émilie-Gamelin — mène les vendeur-se-s et les proxénètes à occuper ces lieux en raison de cette concentration de client-e-s. Parmi les participantes de notre recherche, quatre femmes (36%) fréquentent le parc Émilie-Gamelin pour consommer, deux femmes (18%) le visitent pour faire du travail du sexe et une femme (9%) s'y rend quotidiennement pour vendre de la drogue. Par exemple, Catherine explique qu'elle a commencé à consommer du crack et à pratiquer le travail du sexe au parc Émilie-Gamelin spécifiquement :

C'est fou, les filles se séparent, elles se ramassent dans la rue, elles arrivent au parc Émilie-Gamelin. Écoutes, l'autre fois, j'étais avec une fille, elle venait juste de se faire mettre dehors, puis je lui ai dit « tiens-toi pas ici, parce que tu vas voir ». C'est là que j'ai commencé le crack, c'est là que j'ai commencé la prostitution (Catherine, 2023).

Enfin, les lieux publics, comme les parcs, les squares et les places publiques, sont des lieux largement fréquentés par les participantes de notre recherche, et plus largement, les personnes en

situation d'itinérance due à l'absence d'accès à l'espace privé. Les expert-e-s ayant participé à la recherche présentent le même constat : largement fréquentés par les femmes en situation d'itinérance, les lieux publics, spécifiquement les parcs, les squares et les places publiques situés au centre-ville de Montréal, constituent des lieux de socialisation, de travail et de consommation pour ce groupe. En les questionnant sur les lieux fréquentés par les femmes sans-abri et les raisons pour lesquelles elles fréquentent ces lieux, les expert-e-s ont répondu ceci :

Oui, bien sûr, comme les espaces publics, tels que les parcs, les stations de métro, principalement, où est-ce que les vendeurs de drogue se tiennent un peu plus. Quand on parle du travail du sexe, c'est un peu dans les mêmes environnements aussi, tels que les parcs où est-ce qu'elles peuvent attirer un peu plus de clientèle. Dans des endroits ouverts, quand elles veulent se sentir plus en sécurité, et avoir leur propre espace, elles vont plus fréquenter les centres de jour pour avoir plus de tranquillité (O1 de EMMIS, 2023).

Ben celles qui consomment ou qui pratiquent le travail du sexe souvent c'est pour consommer, être avec ceux avec qui elles consomment ou pour se prostituer pour avoir un peu d'argent, pour pouvoir consommer. J'ai l'impression que les parcs autour d'ici sont beaucoup utilisés pour ça. Ça, c'est de jour comme de nuit (Léa, 2022).

4.2.1.2 Les lieux semi-publics

En extension aux lieux publics, les participantes et, plus largement les femmes en situation d'itinérance, fréquentent régulièrement des lieux dits « semi-publics » faisant référence à des lieux privés aux apparences de lieux publics où l'usage est dicté par des règlements d'accès et de circulation, notamment à travers des restrictions au niveau des horaires et des comportements acceptés et souvent dotés d'une surveillance plus importante que les lieux publics. Les lieux semi-publics qui ont été le plus fréquemment mentionnés lors des entretiens par les participantes sont les stations de métro ainsi que les bibliothèques.

Les stations de métro représentent des lieux largement fréquentés par les personnes en situation d'itinérance à Montréal, tant pour circuler que pour occuper sur une plus longue période. Lors des entretiens, presque toutes les participantes ont indiqué utiliser le métro pour effectuer leurs déplacements à Montréal. Sinon, alors qu'aucune participante a mentionné avoir déjà dormi dans une station de métro, plusieurs expert-e-s interrogé-e-s ont indiqué que beaucoup d'usagers des services d'hébergement utilisent régulièrement les stations de métro pour dormir, se reposer, quêter et simultanément se protéger des intempéries de l'extérieur, particulièrement pendant la saison

hivernale. Diane (2023) explique que les autorités policières sont justement plus tolérantes avec les personnes en situation d'itinérance qui dorment ou se reposent dans les stations de métro lors des grands froids : « Ils sont pas mal, surtout l'hiver, ils vont laisser plus, comme il y en a qui dorment dans les métros, j'en vois tous les jours. [...] Ils sont plus souples l'hiver ». Ainsi, le métro de Montréal constitue un abri contre le froid, la pluie ou toutes autres intempéries pour les personnes en situation d'itinérance.

En ce qui concerne les bibliothèques, une des participantes parmi les onze a mentionné fréquenter quelques bibliothèques publiques. Quelques expert-e-s interrogé-e-s ont également indiqué que de nombreuses usagères des centres d'hébergement utilisent les bibliothèques pendant la journée, notamment les bibliothèques de quartier, mais surtout la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) — communément appelée la Grande Bibliothèque — en raison de sa localisation géographique, soit près de la station de métro Berri-UQÀM. Ces dernier-ère-s expliquent que les raisons pour lesquelles les femmes en situation d'itinérance fréquentent les bibliothèques sont les suivantes : le sentiment de sécurité offert par l'espace (l'achalandage et la présence de gardes de sécurité ont notamment été nommés lors des entretiens), un espace de détente où elles peuvent se reposer et lire, l'accès gratuit à Internet ainsi que l'accès à des ordinateurs.

4.2.1.3 Les lieux privés

Finalement, au moment des entretiens, toutes les participantes ont mentionné fréquenter quotidiennement des lieux privés. Évidemment, dans le contexte où nous avons réalisé nos entretiens au sein de refuges, toutes les participantes visitent des centres d'hébergement fréquemment, tant pour dormir, que manger, se doucher et socialiser. De surcroît, les participantes fréquentent régulièrement plusieurs autres types de lieux privés; elles nomment notamment les centres commerciaux, les boutiques, les cafés et les restaurants.

En ce qui concerne les centres commerciaux et les boutiques, deux participantes (18%) ont spécifiquement mentionné qu'elles aimaient fréquenter les centres commerciaux, surtout ceux qui sont localisés au centre-ville de Montréal. Elles nomment notamment le Complexe Desjardins, la Place Dupuis, le centre Eaton et le centre Alexis Nihon :

Je vais aussi des fois à la place des festivals, au Complexe Desjardins (Mireille, 2022).

Je vais souvent au centre Eaton, sinon je vais au Complexe Desjardins, tout ce qu'il y a plusieurs magasins, des chaînes de magasins, à la Place Atwater. Ce sont toutes des choses que j'aime. Je me promène, puis même si je n'ai pas d'argent, je [vérifie] si j'ai un petit peu d'argent pour m'acheter un petit lunch (Martine, 2023).

Pour plusieurs femmes en situation d'itinérance, les centres commerciaux constituent des lieux de repos, où elles peuvent flâner en toute sécurité et à l'abri des intempéries : « Oui, parce que je me dis, il y a plein de monde alors il n'y a rien qui va m'arriver, s'il arrive de quoi, les agents de sécurité, maintenant, il y en a plein. Donc, je me sens en sécurité » (Martine, 2023). Toutefois, les centres commerciaux et les magasins de l'arrondissement Ville-Marie engagent souvent des gardes de sécurité pour assurer l'ordre et le contrôle de comportements considérés problématiques. Ainsi, l'usage de ces lieux est restreint pour les femmes en situation d'itinérance, surtout celles qui ont une allure physique plus détériorée. En revanche, les expert-e-s interrogé-e-s ont noté que la tolérance des autorités policières et des agent-e-s de sécurité depuis les dernières années est plus grande en ce qui concerne le flânage des personnes sans-abri dans le contexte où elles ne dérangent pas l'ordre public. Diane (2023) explique : « À la Place Dupuis, si elles sont assises à des tables, ils n'arriveront pas pour dire de sortir, ils savent, c'est tout le temps les mêmes qui sont là ».

Aussi, il est important de noter que Montréal est doté d'un impressionnant réseau de galeries commerciales souterraines reliées les unes avec les autres, par de nombreux couloirs circulatoires et stations de métro. Ainsi, les personnes sans-abri utilisent ce réseau pour se déplacer et rester protégées des rigueurs du climat de la ville. Bref, les centres commerciaux permettent aux femmes en situation d'itinérance à Montréal de se reposer et de passer le temps en toute sécurité.

Les participantes et les expert-e-s interrogé-e-s ont également mentionné les restaurants et les cafés comme lieux privés étant largement fréquentés par les femmes en situation d'itinérance. En effet, toutes les participantes fréquentent des restaurants et des cafés. Toutefois, la fréquence de l'utilisation de ces lieux varie énormément selon les femmes et leurs situations puisque ce sont des lieux de consommation. En effet, il est obligatoire de consommer lorsque nous voulons fréquenter ces lieux. Ainsi, une femme qui consomme de l'alcool ou des drogues ne choisira potentiellement pas de dépenser son argent sur de la nourriture ou des boissons provenant d'un café ou d'un restaurant. Camille (2023) le mentionne au moment de son entretien : « mais avant j'étais toujours sur la *dope*. Tu n'as jamais assez d'argent. Tu n'as même pas de cigarettes. Donc, encore bien

moins pour avoir quelque chose à manger. » À l'inverse, celles qui ne consomment pas et qui ont de plus grands revenus apprécient fréquenter ces lieux. Dans ce contexte, certaines participantes fréquentent régulièrement les cafés et les restaurants, alors que d'autres ne les visitent qu'occasionnellement.

Similairement aux centres commerciaux, les cafés, les restaurants et les bars représentent des lieux de repos, de flânerie, où les femmes en situation d'itinérance peuvent passer le temps à l'abri des rigueurs du climat. Comme nous l'avons expliqué, la différence entre les deux types de lieux privés est que la consommation est obligatoire dans les cafés, les restaurants et les bars alors que dans les centres commerciaux, la consommation est encouragée, mais elle n'est pas forcément obligatoire. L'accessibilité est alors plus restreinte pour les personnes en situation d'itinérance dans les cafés, les restaurants et les bars que dans les centres commerciaux. Aussi, le type de restaurants, de cafés et de bars accessibles pour les femmes en situation d'itinérance est limité : elles vont fréquenter davantage des chaînes de restaurations rapides en raison de leurs coûts réduits, de leurs fonctions et de leurs horaires. En effet, les restaurants rapides sont les seuls types de restaurants à offrir des horaires d'ouverture 24h/24h. Certaines des participantes, et plus largement les femmes en situation d'itinérance, utilisent ainsi ces lieux comme haltes de repos pendant la nuit, notamment dans le cas où elles n'ont pas été en mesure de trouver un hébergement pour la nuit. Ces lieux servent alors d'alternative à devoir passer la nuit dehors, offrant un lieu sécuritaire et chaud. Toutefois, depuis la pandémie de la COVID-19, plusieurs restaurants rapides n'offrent plus de services 24h/24h. Certain-e-s expert-e-s ayant participé à notre recherche ont soulevé ce constat :

Ben non, il n'y a pas suffisamment d'espaces pour elles, les espaces 24h, de moins en moins possible de passer la nuit au McDonald du centre-ville (Stéphane, 2022).

Puis, les restaurants, ça a tout bouleversé la pandémie, il n'y a plus autant de restaurants ouverts la nuit, ce n'est plus aussi simple (Paul, 2023).

Bref, l'espace vécu des femmes en situation d'itinérance est façonné par divers types de lieux — lieux publics, lieux semi-publics et lieux privés — fréquentés pour diverses raisons. En l'absence de logement privé, elles construisent un espace de vie à travers leur appropriation de différents lieux, variant pour chacune selon leurs besoins et leurs préférences. Dans la prochaine sous-section, nous explorons le chez-soi des participantes de notre recherche, et plus largement des femmes en situation d'itinérance à Montréal.

4.2.1.4 Le chez-soi des femmes en situation d'itinérance : une vie privée sans espace privé

Malgré l'absence de logement, les participantes ont construit un chez-soi qui leur est propre à travers divers types de lieux : lieux publics, lieux semi-publics et lieux privés. En effet, pour les femmes en situation d'itinérance, le chez-soi déroge à la définition conventionnelle et aux critères normatifs d'un domicile traditionnel, mais représente plutôt l'ensemble des lieux fréquentés quotidiennement. Dans leur étude, Walsh *et al.* (2009) illustrent que les femmes en situation d'itinérance imaginent le « chez-soi » comme une combinaison d'attributs physiques, affectifs et externes qui dépassent l'unique besoin d'un logement physique adéquat. Ayant des trajectoires de vie différentes, les femmes en situation d'itinérance ont aussi une perception différente du chez-soi et des caractéristiques nécessaires pour être considérées comme un chez-soi. Au sens physique, le chez-soi doit répondre aux besoins essentiels (ex. nourriture, téléphone, chauffage, eau chaude, porte d'entrée), à l'accessibilité et aux besoins spécifiques (ex. accès au transport, aux épiceries, aux services de santé), à la propriété individuelle qui contribuent à la signification et la personnalisation d'un lieu et finalement, aux besoins relatifs à la structure et l'environnement (ex. salubrité, quiétude). Bref, il s'agit de conditions de vie stables, fiables et confortables.

Au sens affectif, le chez-soi nécessite de l'intimité (ex. chambre individuelle, espace personnel), du bien-être personnel (ex. indépendance, croissance personnelle, accomplissement personnel, détermination), des sentiments positifs associés à la maison (ex. confort, contentement, tranquillité, sécurité, chaleur) ainsi qu'un sentiment d'identité et d'appartenance (ex. lien familial, identité en tant que mères, filles et grand-mères). Finalement, au sens externe, le chez-soi requiert un quartier sécuritaire et propre ainsi qu'une communauté solidaire. Il implique également, comme au sens physique, une accessibilité aux services (*Ibid.*). Ainsi, dans le cadre de notre recherche, les participantes ont témoigné du processus d'appropriation de certains lieux spécifiques à Montréal en fonction de leurs besoins, comme la sécurité, la protection, la consommation, la socialisation, la quiétude, la nourriture et le sommeil. Avec le temps, leurs expériences et les liens créés, elles ont développé un fort sentiment d'appartenance avec ces lieux; elles voudront alors les fréquenter régulièrement, voire quotidiennement, pour répondre à ces besoins spécifiques. Ainsi, l'ensemble de ces lieux forment un espace de vie, un chez-soi.

Nous n'avions pas tenu compte de la thématique du « chez-soi » dans l'élaboration de notre guide d'entretien. Ainsi, plutôt que d'être explicitement demandées, les données recueillies sont apparues spontanément à travers les entretiens avec les participantes. Il est possible d'observer que ces dernières ont développé un fort sentiment d'appartenance avec des lieux particuliers. Pour les participantes, le chez-soi était particulièrement centré autour des centres d'hébergement qu'elles fréquentaient. Malgré le manque d'intimité — élément que nous soulevons et développons un peu plus bas — dans les centres d'hébergement, les participantes mentionnaient un fort sentiment d'appartenance avec ceux-ci; les décrivant comme étant leur chez-soi, leur « maison », leur « lieu d'appartenance ». Elles expliquaient :

Mais moi les intervenantes de Jacqueline me disaient tout le temps « Mireille les lits d'urgence à Olga, c'est des matelas à terre, tu ne seras pas capable de te lever », donc je ne venais jamais. C'est pour ça que ça a été long avant que je vienne à Olga. Mais à un moment donné je me suis dit « je vais y aller », j'ai essayé et maintenant ma place préférée c'est ici, c'est ma maison (Mireille, 2022).

La Maison Jacqueline, la Maison Olga, c'est vraiment en ce moment les deux places que je fréquente beaucoup, puisque j'ai quand même un lieu d'appartenance. Et aussi, je sais qu'il y a le centre de jour, donc au moins je peux aller manger sans aucun problème, puis je sais qu'on ne me refusera pas pour dîner (Myriam, 2023).

Les centres d'hébergement pour les femmes en situation d'itinérance deviennent ainsi dans ce contexte des repères de sécurité, de stabilité, de quiétude, de repos et d'appartenance répondant sensiblement et temporairement — dans les limites d'un espace accueillant plusieurs femmes avec des difficultés particulières et ne pouvant offrir un espace de vie permanent pour ces dernières — à la combinaison d'attributs physiques, affectifs et externes que représente un chez-soi.

Comme nous avons interrogé des femmes utilisant les services de trois centres d'hébergement, soit de la Maison Olga, de la Maison Jacqueline et de l'Auberge Madeleine, les participantes ont un sentiment d'appartenance assez fort avec ces trois centres d'hébergement; des centres qu'elles choisissent de fréquenter quotidiennement. Les centres les plus souvent mentionnés sont :

1. Maison Jacqueline : mentionnée par toutes les participantes de la recherche;
2. Maison Olga : mentionnée par six des onze participantes;
3. Le Chaînon : mentionné par six participantes;
4. Auberge Madeleine : mentionnée par quatre participantes;
5. Chez Doris : mentionnée par deux participantes;

6. Maison Marguerite : mentionnée par une participante;
7. Pavillon Patricia Mackenzie : mentionné par une participante;
8. Abri de l'espoir : mentionné par une participante.

Les participantes ont toutes leurs préférences en termes de centres d'hébergement variant selon diverses raisons : 1) les liens sociaux qu'elles entretiennent tant avec les intervenant-e-s qu'avec les autres usagères; 2) les règlements; 3) la localisation; 4) la familiarité avec l'organisme; 5) la sécurité procurée; 6) l'accueil et les services qu'elles reçoivent (ex. elles ne se sentent pas jugées, elles aiment la nourriture servie, elles sentent qu'elles sont écoutées); 5) les installations (ex. chambres, lits, espaces communs). Lors des entretiens, elles témoignaient de ces éléments :

Je suis drôlement surprise des gens ici. Il n'y a pas de contraintes, il n'y a pas de regards mal vus sur nous autres, elles sont là pour nous autres, tout le temps positif. On a faim ? On a faim. On ne se fait pas regarder comme si on était de la merde. Il y en a qui sentent mauvais, elles ne se font pas regarder non plus. On se fait offrir au contraire des choses, pour aller vers le changement et tout ça (Sabrina, 2023).

Il y en a des fois, elles ont été dures, mais la plupart des intervenantes, je suis habituée, ça fait des années que je suis ici, donc je sais comment les personnes sont. J'ai appris à connaître les intervenantes comment elles sont. J'y vais à leur rythme [...]. Les places que j'ai fréquentées, le Chaînon, Jacqueline, d'habitude je suis satisfaite (Nancy, 2023).

Bref, les femmes en situation d'itinérance construisent un espace de vie dans un contexte où elles n'ont pas accès à un logement privé. Les centres d'hébergement se trouvent au cœur de cet espace de vie : un chez-soi, un lieu d'appartenance, une maison. Toutefois, cette absence de logement privé, forçant les femmes en situation d'itinérance à vivre leur vie privée dans l'espace public, engendre des difficultés en termes d'accessibilité au territoire. En effet, de multiples contraintes limitent les pratiques socio-territoriales de ces dernières — des murs visibles et invisibles — façonnant leur territorialité. Nous développons sur ces contraintes dans la prochaine section.

4.2.2 Les « murs visibles et invisibles » des femmes en situation d'itinérance

Introduite par Guy Di Méo (2011) et présentée au premier chapitre de notre mémoire, l'image des « murs visibles et invisibles » fait référence aux contraintes matérielles et immatérielles façonnant le rapport au territoire des femmes. En effet, le géographe français détermine que la territorialité des femmes est bornée par des interdits et des limites urbaines, tangibles et intangibles, associés à leur condition féminine. Ces limites sont d'autant plus contraignantes pour les femmes en situation

d'itinérance : elles vont vivre de plus grands et nombreux interdits spatiaux que les femmes logées et les hommes en situation d'itinérance.

Dans les entretiens, les participantes ont identifié plusieurs barrières matérielles et immatérielles à leur appropriation du territoire urbain montréalais; des barrières qui vont façonner leur espace vécu et les circonscrire à certains lieux précis. Dans un premier temps, nous abordons les barrières matérielles qu'elles subissent, soit la mobilité, l'architecture hostile et la revitalisation urbaine ainsi que l'intimité. Dans un deuxième temps, nous parlons des barrières immatérielles, comme la violence et le sentiment d'insécurité, la judiciarisation et la répression policière, les conflits de cohabitation ainsi que la stigmatisation et le jugement.

4.2.2.1 Les barrières matérielles

La mobilité

Étant un phénomène foncièrement géographique, l'itinérance évoque une grande mobilité. Dans un sens, cette mobilité est omniprésente dans le quotidien des personnes en situation d'itinérance, forcées de devoir se déplacer continuellement d'un service à un autre. Paradoxalement, cette mobilité est aussi largement limitée et contrainte par diverses barrières, causant des problèmes au niveau de l'accessibilité au territoire montréalais.

La marche constitue le moyen de transport le plus souvent utilisé par les répondantes, suivi du transport en commun. En effet, huit participantes sur onze (73%) ont mentionné lors des entretiens que la marche constituait leur principal moyen de transport pour se déplacer dans la ville. Le transport en commun, soit l'autobus ou le métro, représente le deuxième moyen de transport le plus souvent utilisé par les participantes : dix répondantes sur onze (91%) l'ont nommé comme étant leur moyen de transport primaire ou secondaire. Une participante a également mentionné le service de navettes offert par l'organisme Old Brewery Mission (OBM) permettant le transport des personnes en situation d'itinérance vers les divers lieux d'hébergement à travers Montréal. Sinon, une répondante utilisait fréquemment l'automobile de son ancien colocataire, lorsqu'elle vivait encore avec ce dernier, alors qu'une autre participante a indiqué utiliser régulièrement sa bicyclette lors de la période estivale. Finalement, une seule répondante a mentionné l'utilisation occasionnelle des services de taxi pour se déplacer dans les moments où elle était trop épuisée pour marcher :

« pis ça coûte cher dans la rue aussi, les taxis, quand tu as ton chèque et que tu veux un taxi, [...] je suis tannée de marcher ma vie moi-là » (Camille, 2023).

La mobilité d'une des participantes était fortement limitée en raison d'un handicap à sa jambe. Ainsi, elle expliquait qu'il était presque impossible pour elle de se déplacer à la marche :

La dyskinésie, c'est le mouvement. Donc, ma jambe, c'est pour ça que tu me vois sauter, comme tantôt, ma jambe commence à bloquer. Donc, des fois c'est une problématique dans le transport en commun. Mais, [*Nom d'une infirmière*], est en train de faire des démarches pour qu'un ergo viennent me voir ici, pour que je sois évaluée pour avoir le transport adapté. [...] Je n'ai pas le transport adapté. C'est vraiment une problématique dans le métro. Parfois, pour sortir, je suis obligée de demander à la personne de l'autre bord de me donner son bras pour m'aider à sortir. C'est rendu vraiment une problématique, ça me stresse beaucoup (Mireille, 2022).

La mobilité d'une autre participante était également restreinte puisqu'elle craignait pour sa sécurité. Vivant du harcèlement de la part d'un de ses anciens clients, elle évitait de marcher et de se promener dans le quartier où elle résidait. Elle sortait de chez elle à des moments précis de la journée et elle portait des vêtements et des accessoires qui permettaient de camoufler son apparence dans l'éventualité où elle croiserait cette personne. Elle expliquait :

Dans ce quartier, j'essaie de moins marcher dehors à cause qu'il reste dans [*Nom d'un quartier*] encore, je l'ai aperçu l'autre jour quand je suis venue pour sortir, il ne m'a pas vu, je suis juste venue pour fermer ma fenêtre, puis je le vois passer en avant de chez nous. J'ai reviré de bord. [...] Je suis contente de sortir tôt le matin pour aller à l'école. C'est pour ça que je ne vais plus à mes cours de français, c'est une des raisons. [...] c'est ma sécurité avant tout. [...] C'est pour ça que je sors avec une poussette, je mets ma casquette ou quelque chose qui me cache. Puis en plus, j'ai changé de lunettes. Il ne faut juste pas qu'il m'entende parler, parce qu'il va me reconnaître tout de suite, peu importe comment je vais être habillée (Myriam, 2023).

La mobilité de certaines participantes est également limitée en raison d'une insuffisance de ressources économiques. En effet, si les centres d'hébergement n'ont pas de titres de transport à offrir, plusieurs participantes mentionnent ne pas avoir les moyens financiers pour utiliser les services du transport en commun. Elles vont alors être obligées de se déplacer à la marche :

Si les centres n'ont pas de billets à me donner, je n'ai pas les moyens, puis passer le métro, j'ai fait ça il y a 5 ans, ça m'a donné un ticket de 225\$. Puis, comme je te dis, j'essaie de tenir la police loin. Des fois, je suis avec du monde qui saute, puis moi rendue à la *gate*, je vire de bord. Fait que là, je marche (Catherine, 2023).

Bref, les moyens de transport accessibles aux participantes, et plus globalement aux femmes en situation d'itinérance, représentent une limite à leur mobilité, notamment en termes d'échelle. En effet, les moyens de transport qu'elles utilisent les circonscrivent à un territoire accessible à la marche et au transport en commun, soit les quartiers centraux de Montréal. Certaines pourront tout de même se déplacer en périphérie de ceux-ci, comme les villes de banlieue reconstituées sur l'île de Montréal ou sur les rives nord et sud de la métropole, avec les transports en commun, et ce pour diverses raisons, comme aller travailler ou visiter des membres de leur famille ou des ami-e-s. Toutefois, les coûts associés à ces déplacements sont beaucoup plus importants ce qui limite la fréquence de ce genre de trajet. Ainsi, la mobilité limitée des participantes constitue une grande contrainte quant à l'accessibilité de lieux et de territoires éloignés des quartiers centraux de Montréal, comme ils sont beaucoup moins bien desservis par le réseau de transport collectif ou qu'ils sont seulement accessibles par le réseau de transport interurbain par autocars, un service de transport beaucoup plus dispendieux.

La localisation et les horaires des ressources venant en aide aux populations itinérantes représentent également des contraintes à la mobilité et, par le fait même, aux pratiques socio-territoriales des personnes en situation d'itinérance. En effet, la plupart des ressources d'hébergement ont des heures d'ouverture précises en ce qui concerne l'offre de services (ex. repas, douches, vestiaires, rencontres) ainsi qu'un couvre-feu pour les usager-ère-s qui ont réussi à obtenir une place dans les lits d'urgence. Par exemple, à la Maison Olga, les heures d'ouverture du centre de jour pour les femmes qui ne sont pas résidentes ou qui n'ont pas de place dans les lits d'urgence sont de 10h à 15h du lundi au vendredi. Ainsi, les usagères doivent se présenter à l'intérieur de cette plage horaire pour pouvoir bénéficier des nombreux services de l'organisme. Cependant, les intervenantes vont tout de même offrir du service à la porte en dehors des heures d'ouverture. De cette façon, les participantes expliquent comment les heures d'ouverture des centres encadrent leurs journées, c'est-à-dire leurs pratiques socio-territoriales :

C'est long. Je sors d'un centre à 7h le matin, j'attendais ma malle, je ne l'ai pas eu. [...] Je pars de là-bas. [...] Je vais chez Olga. Puis, après ça, je descends [à un hébergement]. J'ai jusqu'à 9h le soir pour descendre jusque là-bas (Maude, 2023).

[J'ai mon hébergement] aujourd'hui à 2h. On est deux par chambre. Il y a un couvre-feu à 11h. Puis, si tu découches, c'est fini (Martine, 2023).

Mais eux [Le Chaînon], récemment de cette année, ils prennent trois jours. C'est toujours bien mieux qu'un. Un c'est la mort. Tu arrives, ils te prennent à 20h et il faut que tu repartes à 6h30 [...]. C'est l'enfer. Tu n'as même pas pris ta douche là-dedans, tu es juste tombé *knock out*. (Camille, 2023).

[Au Chaînon], à l'époque, ça fonctionnait de même. On rentrait à 6h et il fallait sortir pour 10h le matin. Maintenant, tu peux rentrer pour 4h30 et maintenant ils te prennent pour trois nuits (Mireille, 2022).

En effet, Martine illustre en quoi la localisation et l'horaire des ressources influencent ses pratiques socio-territoriales, c'est-à-dire les lieux qu'elle va fréquenter dans la journée. Elle doit rester près du centre d'hébergement où elle dort pour s'assurer d'arriver à l'heure pour son admission pour ne pas prendre le risque de perdre sa place dans les lits d'urgence et se retrouver sans endroit où dormir :

Martine

Dans le jour je vais me promener, je vais m'asseoir dans un parc, je me pogne un petit lunch. Je parle à du monde que je vois, je rencontre du monde, j'aime bien ça.

Responsable de la recherche

Ok, donc vous aimez ça passer la journée dehors ?

Martine

Oui, ça oui, c'est primordial quand il fait beau. Là tu vois, après le dîner, je m'en vais.

Responsable de la recherche

Puis, est-ce que vous restez dans le coin quand même normalement où est-ce que vous restez ou vous vous déplacez plus loin ?

Martine

Ouais, exactement, d'où est-ce que je reste, pour ne pas que j'arrive en retard et que je perde ma place, tout ça.

(Martine, 2023).

De plus, certains centres d'hébergement demandent à leurs usagères d'appeler à une heure précise pour avoir la possibilité d'obtenir une place dans leurs lits d'urgence. Par exemple, au Chaînon, les femmes doivent appeler à 14h pile pour tenter d'obtenir une place en hébergement pour une durée de trois jours :

Tu vois, tantôt à 2h, ça va être le *trip* téléphonique pour le Chaînon (Catherine, 2023).

Le Chaînon on appelle pour l'accueil de nuit, on appelle à 2h de l'après-midi pour avoir une place le soir (Mireille, 2022).

Bref, la localisation des centres d'hébergement ainsi que leurs horaires constituent une contrainte importante quant à la mobilité et l'accessibilité au territoire des participantes. En effet, elles doivent

respecter les couvre-feux instaurés par les centres d'hébergement, sinon elles courent la chance de perdre leur place. Elles doivent aussi s'assurer d'avoir accès à un téléphone à une heure précise de la journée afin de contacter les centres d'hébergement pour vérifier la disponibilité en matière de lits d'urgence et potentiellement obtenir une place au sein de ceux-ci. Comme plusieurs d'entre elles n'ont pas de téléphones cellulaires, ceci signifie qu'elles doivent être près d'un téléphone public — qui se font de plus en plus rares — ou d'un centre offrant des services destinés aux personnes en situation d'itinérance où elles pourront faire leurs appels. Elles doivent également quitter les centres d'hébergement à une heure précise lorsque leur séjour est terminé. Elles vont alors se retrouver à errer dans la ville ou se diriger tranquillement vers un autre centre d'hébergement en attendant leur ouverture.

L'architecture hostile et la revitalisation urbaine

Certaines pratiques d'aménagement et de revitalisation constituent des contraintes physiques limitant l'accessibilité au territoire urbain des participantes à notre recherche, et plus largement, des femmes en situation d'itinérance à Montréal. En effet, plusieurs propriétaires privés et publics, dont la Ville de Montréal, utilisent divers types d'aménagements et de mobiliers urbains afin de guider ou restreindre délibérément l'utilisation des espaces publics pour les personnes en situation d'itinérance. Ces aménagements et mobiliers urbains sont définis comme étant de l'architecture hostile ou anti-SDF. Le design urbain hostile cible les comportements et les personnes considérées « nuisibles » et vise à entraver leur utilisation (Laberge et Roy, 2001; Zeneidi-Henry, 2002). En questionnant les participantes sur l'aménagement et le mobilier urbain des espaces publics de Montréal, elles ont mentionné la suppression et la modification de nombreux bancs de parcs et de stations de métro, pour offrir la possibilité de s'asseoir, mais empêcher la possibilité de s'allonger pour dormir, le manque de téléphones publics ainsi que le manque d'espaces où s'asseoir :

Honnêtement, je trouve qu'il manque pas mal de téléphones publics, parce que le monde, ils les pètent tous. [...] Les bancs, ils les ont pas mal tous changés pour qu'il y ait une barre pour plus qu'on aille le droit de se coucher dessus, sauf qu'en même temps, quand tu n'as pas d'endroit où dormir, tu ne veux pas dormir direct sur le sol, à terre, en dessous du banc (Myriam, 2023).

Je trouve qu'il n'y en a pas assez justement, [des bancs]. Je trouve qu'ils en ont enlevé ben trop, mais ça c'est les conséquences du nombre d'itinérants qui vont dans les parcs. On n'a même plus le droit d'aller dans les parcs la nuit, parce que le monde scrappe tout, mais ce ne sont pas tous les itinérants qui sont pareils (Nancy, 2023).

Dans le même sens, les expert-e-s du milieu ayant participé à notre recherche ont mentionné des éléments similaires quant à l'aménagement et le mobilier urbain des espaces publics, dont : 1) le manque de bancs ou de mobilier où s'asseoir; 2) la présence d'assises continues hachées ou individuelles sur les bancs ainsi que les appuis ischiatiques qui permettent uniquement un appui temporaire; 3) l'installation de clôtures devant les entrées de commerces empêchant un individu de s'installer pour dormir ou se reposer; 4) l'aménagement paysager d'espaces verts avec des sols inégaux et de la végétation excessive limitant aussi l'accès aux individus; 5) la nature circulaire des espaces publics. Les expert-e-s expliquaient :

C'est une bonne question parce que ça évolue constamment. [...] Justement, à côté du nouveau pavillon, dans la petite ruelle [...] ils ont fait un nouveau parc qu'ils viennent juste de finir, puis ils l'ont clairement [aménagé pour ne] pas qu'il y ait d'itinérantes qui aillent là. Parce qu'il y a beaucoup de touristes qui sont dans ce secteur, [...] c'est beau, c'est joli, mais [ils ont aménagé] comme des petites montagnes, des petites collines, c'est sûr que c'est fait pour ne pas que quelqu'un s'installe pour dormir. Puis les bancs, c'est des bancs, comme séparés, [avec des barres], pour être sûr que tu ne te couches pas. [...] Parce qu'il y en avait beaucoup qui se tenaient là parce que c'était déjà un parc, mais là ils l'ont juste comme renouvelé. Dans les stations de métro aussi, des bancs ont été aménagés pour ne pas [s'y installer]. Je sais qu'il y en a qui allaient dans les entrées de vitrines, mais il y a des places qui ont [installé] des pics, vraiment pour pas qu'ils aillent là, pour pas qu'ils s'installent (Léa, 2022).

Je trouve qu'il y a très peu de mobilier urbain. [...] On ne t'invite pas à t'asseoir quoi. Puis, en plus avec la neige et tout, le mobilier urbain est constamment recouvert et tout ça. Donc, il n'y a pas d'abri anti-neige. [...] Puis, dans le métro, il y a peu d'endroits où s'asseoir. Et souvent, c'est genre juste dans les couloirs du métro, et c'est tout (Lydia, 2023).

On a beaucoup parlé des bancs avec accoudoirs, tu sais... Puis, je comprends, les gens expliquent que dans les aéroports, ça prend des accoudoirs, si tout le monde dans les aéroports se couchait, il n'y aurait pas assez de places pour s'asseoir. Les personnes âgées ont souvent besoin d'un accoudoir pour se relever. Je suis d'accord avec ça, mais est-ce qu'on serait capable d'avoir 50/50, 50% d'accoudoir, puis même-moi, je ne suis pas sans-abri, et des fois, j'ai une petite faiblesse, est-ce que je peux m'étendre sur un banc quelques minutes avant de repartir. [...] le message commence à rentrer tranquillement pas vite, d'avoir un mobilier urbain mixte pour ne pas avoir juste de quoi qui au bout de la ligne qui devient un style (Paul, 2023).

Lors des entretiens, une des participantes critique une intervention urbaine réalisée par la Ville de Montréal où des arbres ont été coupés afin de créer un espace à aire ouverte dans un parc du centre-ville montréalais. En effet, les arbres permettaient à un groupe de personnes en situation d'itinérance de se protéger des regards extérieurs, soit des autorités et des autres citoyen-ne-s, pour

effectuer des activités dans un cadre plus privé. Elle témoigne ainsi d'une hypervisibilité agissant comme contrainte à l'appropriation de l'espace public :

Oui, mais des fois, il faut faire attention, parce que justement, c'est surveillé. En ce moment, ils ont enlevé beaucoup d'arbres. Avant ça nous cachait, ça nous protégeait, mais là, ils le savent, puis, maintenant c'est à aire ouverte, donc si on est trop de monde réuni, ben là il y a plus de polices qui vont passer, les citoyens vont appeler. Puis, ainsi de suite. C'est une roue qui tourne (Sabrina, 2023).

À l'inverse, une autre participante se plaint de l'aménagement des espaces publics, notamment les parcs, qu'elle trouve cloisonnés par la présence d'un trop grand nombre d'arbres et d'arbustes ainsi que le manque de lumière naturelle et de lampadaires. Ainsi, ce manque de visibilité augmente le sentiment d'insécurité de la participante, agissant également comme contrainte à l'utilisation de l'espace public :

Martine

Moi, je trouve qu'il y a trop de parcs cachés. Il y a trop d'arbres et il fait trop noir. Surtout le soir. [...] c'est comme des labyrinthes, tu sais, c'est fermé.

Responsable de la recherche

Tu ne te sens pas en sécurité dans ces parcs-là ?

Martine

Non, même pas dans le jour, non. Il y en a trop, tu sais, ils font comme des petites allées maintenant, comme dans d'anciennes petites ruelles, il y en a que c'est vraiment trop caché.

(Martine, 2023).

De plus, l'accessibilité aux lieux et territoires urbains est également restreinte à travers les processus de revitalisation urbaine et d'embourgeoisement qui entraînent une redéfinition des fonctions urbaines, éloignant les personnes en situation d'itinérance (ex. intervention physique, reconversion de bâtiments, amélioration des espaces publics). Ainsi, à travers des travaux de revitalisation urbaine, les propriétaires privés et publics modifient les pratiques socio-territoriales des personnes en situation d'itinérance en bloquant l'accès aux lieux au moment des travaux, et en réaffectant la nature et l'usage de ces lieux afin d'éloigner une population « indésirable », comme les personnes en situation d'itinérance, et accueillir plutôt une population « désirable », dont les familles, les travailleur-se-s, les touristes et les étudiant-e-s. Le choix du développement urbain par le festif des dernières années par la Ville de Montréal, à travers la mise en place des nombreux festivals surtout dans Ville-Marie, constitue un bon exemple des travaux de revitalisation urbaine entraînant une redéfinition des fonctions urbaines ayant l'objectif de repousser les personnes sans-

abri de ces lieux pour favoriser le tourisme culturel et sportif (Baillargeon, 2024). Au moment des entretiens, les expert-e-s du milieu ont abordé des exemples de travaux de revitalisation urbaine et d'embourgeoisement dans l'arrondissement Ville-Marie ayant eu l'effet mentionné plus haut :

Mais il y a quand même de beaux parcs invitants comme le **parc Émilie-Gamelin**, qui est rendu tout beau, mais ça n'a pas été fait pour les personnes en situation d'itinérance, mais ça l'a été fait pour attirer les touristes, pis tout ça (Léa, 2022).

Oui, ça se fait encore des déplacements. Par exemple, le grand **parc Viger**. Puisqu'il y avait beaucoup de monde qui s'installait là, ils ont fait des travaux pendant plusieurs années. Il est plus fonctionnel [qu'avant], ça a été repris par les travailleurs du CHUM, par exemple. [Donc] les itinérants qui étaient installés là, se sont déplacés, ils ont essayé de trouver d'autres places. [...] Souvent, une des intentions derrière ça aussi, c'est justement de changer les habitudes des gens. Donc, si tu fais des travaux, puis que ce n'est pas accessible pendant très longtemps, les gens n'ont pas le choix d'aller ailleurs, donc après ça, tu repars à neuf, si tu veux. C'est quelque chose qu'on voit beaucoup avec le temps, dans différents quartiers ou différentes zones qui ont été reprises un peu par des personnes en état d'itinérance (Louise, 2022).

En continuité avec la revitalisation urbaine et l'embourgeoisement de Montréal, la nature des lieux dans l'arrondissement Ville-Marie constitue une contrainte matérielle à l'accessibilité du territoire pour nos participantes. En effet, les quartiers centraux de la métropole sont fortement occupés par :

1. Des lieux de consommation (ex. restaurants, cafés, centres commerciaux, magasins) dont l'accessibilité est permise uniquement si l'on consomme;
2. Des lieux de circulation (ex. rues, ruelles, trottoirs, tunnels) où aucun mobilier urbain ne permet de s'asseoir ou de flâner;
3. Des lieux verts ou de loisir (ex. parcs, parcs de jeux, jardins, terrains sportifs) où l'entrée est réglementée par des heures d'ouverture précises, des activités particulières ainsi que des frais occasionnels selon le lieu.

Ainsi, la nature et la vocation de ces lieux constituent une contrainte pour les personnes en situation d'itinérance quant à leur accessibilité au territoire puisqu'elles n'ont souvent pas les moyens financiers pour consommer dans ces lieux, elles ne peuvent pas flâner et s'installer de manière prolongée et elles sont limitées par les règlements instaurés par certains lieux et renforcés par les autorités policières.

De surcroît, l'architecture hostile est toujours présente et visible dans Ville-Marie. À l'automne 2023 (Figure 4.13) et à l'hiver 2025 (Figure 4.14), nous pouvions observer des bancs avec des barres séparatrices (des accoudoirs) ou des bancs avec des assises individuelles, empêchant les individus de s'allonger sur ceux-ci, ou du moins, ayant la volonté de guider leur utilisation.



Figure 4.13 Mobiliers urbains hostiles dans Ville-Marie à Montréal à l'automne 2023.
(Marinelli-Côté, 2023).



Figure 4.14 Mobiliers urbains hostiles dans Ville-Marie à Montréal à l'hiver 2025.
(Marinelli-Côté, 2025).

Il était également possible d’observer des espaces extérieurs vacants ainsi que des entrées de lieux privés qui avaient été clôturés afin d’empêcher l’accès aux individus qui voudraient s’y installer (Figure 4.15).



Figure 4.15 Entrées clôturées de lieux privés dans Ville-Marie à Montréal à l’hiver 2025.
(Marinelli-Côté, 2025).

Nous avons aussi pu observer un effort de revitalisation urbaine du parc Émilie-Gamelin grâce à l’aménagement d’installations et d’activités ludiques, été comme hiver, visant une redéfinition des fonctions de ce lieu largement fréquenté par les personnes en situation d’itinérance à Montréal. En hiver 2025, une station de glisse ouverte et gratuite à toutes et tous a été aménagée, incluant trois

pent, six pistes, un chalet chauffé et un café (Figure 4.16). L'aménagement de ces installations démontre une volonté de réappropriation de ce lieu dans l'objectif de guider son utilisation.



Figure 4.16 Aménagement d'une station de glisse à la place Émilie-Gamelin à l'hiver 2025.
(Marinelli-Côté, 2025).

Toutefois, depuis les dernières années, la Ville de Montréal tente d'améliorer la situation. En effet, les pratiques d'aménagement hostiles ont longtemps été utilisées dans l'objectif de repousser les personnes marginalisées vers l'extérieur des quartiers centraux de Montréal. Par contre, le travail de sensibilisation, réalisé par les organismes communautaires, les expert-e-s du milieu et les chercheur-se-s universitaires, a mené à une amélioration des pratiques d'aménagement afin de les rendre plus inclusives. Par exemple, l'esplanade Tranquille dans l'arrondissement Ville-Marie a été aménagée selon des principes d'inclusivité, offrant des espaces accueillants pour toute la population montréalaise, incluant notamment les personnes en situation d'itinérance. Malgré son ouverture au grand public, lors de notre visite à l'hiver 2025, nous pouvions observer que l'espace au rez-de-chaussée du pavillon avait été transformé en vestiaire pour se changer et entreposer ses effets personnels pour les usager-ère-s de la patinoire, ne permettant pas réellement le flânage dans cet espace. À l'étage, l'aménagement du Café Tranquille, soit un lieu de consommation, attire une certaine clientèle (ex. travailleur-se-s, étudiant-e-s, familles), limitant potentiellement l'utilisation de cet espace par les personnes en situation d'itinérance (Figure 4.17).



Figure 4.17 Les espaces intérieurs de l'esplanade Tranquille à l'hiver 2025.
(Marinelli-Côté, 2025).

Lors des entretiens, deux experts du milieu ont tout de même mentionné le changement de volonté politique quant à l'aménagement de Montréal, se dirigeant vers une plus grande inclusivité :

Alors, on a un mot d'ordre à la Ville, c'est que les aménagements anti-itinérants, qu'on a vu quelquefois, sont à proscrire, il faut vraiment faire attention à ça, c'est une solution facile, mais inhumaine. On ne devrait pas aménager nos espaces pour éviter que les gens se couchent sur un banc. [...] Je pense au tunnel Champ-de-Mars, à l'époque, on mettait de l'opéra à tue-tête pour empêcher les jeunes de s'arrêter. Donc, il y avait des haut-parleurs dans le tunnel entre l'Hôtel de Ville et le métro Champ-de-Mars, avec de la musique d'opéra tellement ridicule. Ça marchait parce que tu ne peux pas *tougher* ça, [...] mais c'est des approches qui sont vraiment poches, qu'on ne devrait plus utiliser, je pense [...] [Il ne faut] pas interdire, [il faut] guider. Donc, c'était revoir l'aménagement pour que ce soit plus convivial pour tous, parce que comme je te dis, on n'est pas contre les gens marginaux, mais on ne veut pas que la rue devienne un repère de gens marginaux, parce que là, ça repousse les familles [...] (Stéphane, 2022).

Le flânage, ouf que ce n'est pas évident de savoir qui flâne, qui ne flâne pas. Puis, c'est remis en question et je pense que c'est en train de disparaître. [...] J'ai quand même l'impression que les sans-abris se font moins tasser, puis moins obliger de marcher. [...] Je ne pourrais pas le garantir, c'est comme ça partout dans la ville. Puis, effectivement, c'est là que nous, la Ville, on pourrait avoir un rôle très important, c'est-à-dire quand on aménage une nouvelle place publique, un nouveau parc, de penser effectivement qu'il y a une partie de la population qui va flâner entre guillemets, qui va rester là longtemps. Puis, de ne pas faire comme si les sans-abris n'existaient pas, mais plutôt de dire que s'il y en a un qui a besoin d'occuper un banc public toute une journée ou même de s'y étendre, comment est-ce qu'on peut faire le parc ou la place publique pour que ça arrive, puis qu'ils aient un endroit, puis qu'on ne soit pas obligé de constamment passer pour dire aux gens de s'en aller. Donc, il y a une évolution, elle

n'est pas rapide, elle n'est pas vite, elle n'est pas simple. C'est un gros débat. [...] C'est la même chose pour le métro. Le métro, quand il fait froid l'hiver, les sans-abris ont besoin d'aller s'asseoir dans le métro. Le métro, il a été essentiellement fait pour que tu traverses, que tu prennes le métro et que tu t'en ailles. Donc, il y a tout le temps comme une bataille, à savoir est-ce qu'on enlève des bancs, on met tu des bancs. Il ne devrait pas y avoir de bataille, il devrait plutôt y avoir un effort de se dire que de tout le monde qui va passer dans ces corridors-là, il y a un pourcentage de personnes, comme des aînés qui ont peut-être besoin de s'asseoir avant d'aller escalader les marches, on va avoir des itinérants, on va avoir des jeunes. [...] Les femmes dans tout ça, il faut que ça soit pensé aussi. Parce que si tu mets un banc, mais tu le mets d'une façon reculée dans un coin noir, les femmes ne sont pas plus en sécurité d'aller s'asseoir là. C'est important ça aussi, de tenir compte de ça. On évolue, il y a énormément de choses qui se font en ce moment pour l'ensemble des femmes, qui va aussi servir aux femmes de la rue, comme éviter le harcèlement de rue [...]. Moi, je pense qu'on est dans une décennie où on pense plus aux femmes en général, donc au bout de la ligne, ça va avoir un bienfait aussi pour les femmes de la rue (Paul, 2023).

En effet, malgré la présence de mobiliers urbains hostiles, nous avons été en mesure d'observer cette amélioration, notamment avec la présence de bancs sans accoudoirs, pouvant permettre aux personnes en situation d'itinérance de s'y allonger. Il y en avait particulièrement beaucoup dans le Quartier des spectacles (Figure 4.18), mais nous pouvions aussi observer des bancs et des tables à pique-nique dans le parc Émilie-Gamelin (Figure 4.19).



Figure 4.18 Mobiliers urbains plus inclusifs dans le Quartier des spectacles à l'hiver 2025.
(Marinelli-Côté, 2025).



Figure 4.19 Mobiliers urbains plus inclusifs dans le parc Émilie-Gamelin à l'hiver 2025.
(Marinelli-Côté, 2025).

Dans ce sens, plusieurs participantes ont mentionné aimer l'aménagement et le mobilier urbain des espaces publics dans Ville-Marie, et plus largement à Montréal. Lors des entretiens, elles ont indiqué se sentir en sécurité et détendu dans ces espaces. Certaines fréquentaient régulièrement ces espaces publics pour s'y reposer, pour aller manger ou pour lire. En effet, cinq des onze participantes (46%) ont exprimé que de manière générale, les espaces publics, dont les parcs, sont accueillants et qu'elles pouvaient les utiliser sans problème :

Je trouve que c'est pas mal beau partout, il y a beaucoup à l'extérieur, des décorations, puis des arbres, c'est vraiment beau à fréquenter (Alice, 2023).

Catherine

Ah ben, je te dirais qu'ils tolèrent beaucoup. Ils tolèrent beaucoup de flânage. Il y a beaucoup de transactions qui se font là-dedans. Il y a beaucoup d'itinérants qui dorment, puis qu'ils vivent là-dedans [...].

Responsable de la recherche

Alors, quand tu vas dans les parcs, tu peux utiliser les bancs, les trucs comme ça, tu te sens bien là-dedans ?

Catherine

Ça, oui.

(Catherine, 2023).

Valérie

On a de beaux espaces, comme la piscine pas loin de chez nous, il y a un espace pour les itinérants à l'intérieur de la piscine, juste à côté du métro [*Nom de la station de métro*]. Il y a une place, il y a une pancarte, et le monde a des cafés gratuits, des beignes gratuits. Ils peuvent prendre un moment de répit pendant trois, quatre heures s'ils

veulent. [...] Ils ont de très belles places pour être bien. Moi, quand j'ai vu ça en fin de semaine, j'ai capoté, j'ai dit « on n'avait pas ça nous autres », eux autres, ils ont ça, c'est à eux autres. Puis, ils en profitent, ils sont calmes [...].

Responsable de la recherche

En général, les parcs, tu trouves que c'est invitant, tu peux t'asseoir, tu te sens bien ?

Valérie

Ouais, ouais, quand même. Quand il n'y a pas trop de seringues, oui. Sinon, je n'y vais pas. Je n'aime pas ça.

(Valérie, 2023).

Toutefois, au moment de leurs entretiens, Valérie et Martine ont exprimé éviter certains espaces publics, comme le parc Émilie-Gamelin, en raison du manque de quiétude :

Martine

Je n'irais pas au parc Émilie Gamelin. Non, je n'irais pas là.

Responsable de la recherche

Donc, si vous allez dans les parcs, vous n'allez pas trop dans les parcs où est-ce qu'il y a beaucoup de consommation ?

Martine

Non, non, non, des petits parcs tranquilles, juste en arrière des immeubles, des résidences de vieux, où est-ce que c'est tranquille, où est-ce qu'il y a des enfants.

(Martine, 2023).

En effet, malgré le fait que certaines apprécient le mobilier et l'aménagement des espaces publics, plusieurs participantes évitent de fréquenter certains lieux à cause du sentiment d'insécurité associé à ces derniers. Nous reviendrons sur cette contrainte immatérielle un peu plus loin.

L'intimité

Sans espace privé, la capacité d'avoir de l'intimité constitue un défi de taille, voire impossible. En effet, la majorité des participantes à notre recherche — six participantes sur onze (55%) — témoignent du grand manque d'intimité dans leur vie depuis qu'elles sont à la rue. Elles ne peuvent jamais être seules : lorsqu'elles dorment, lorsqu'elles vont aux toilettes, lorsqu'elles mangent, lorsqu'elles vivent leur sexualité. En les questionnant sur l'intimité que procurent les lieux qu'elles fréquentent, la majorité de celles-ci ont répondu négativement :

Pas du tout. Aucune intimité hahaha (Mireille, 2022).

Jamais. Même dans la rue, jamais. Il y a toujours quelqu'un [...]. Faut que tu fasses pipi des fois, changer ta serviette quand tu en as, ça c'est quand tu en as, c'est honteux. Tu as plein de sang, ça coule, tu n'en as pas (Camille, 2023).

Non, c'est sûr que non, on n'a même pas deux toilettes en bas (Nancy, 2023).

Ben non, non, je ne suis jamais toute seule. [...] Ici, c'est deux [par chambre], ce n'est pas si pire, mais au Chaînon, on est douze dans la même pièce. Il y a juste des petits plastiques qui nous séparent de l'autre. Puis, chacune a ses problèmes, chacune a son passé, il y a beaucoup de maladies mentales qui ne sont pas traitées, donc il y a beaucoup de comportements. Des fois, les comportements des autres m'amènent à sortir mes comportements, après, ça explose (Catherine, 2023).

Pas vraiment [...]. À Jacqueline, c'est une chambre à deux, puis la madame était super tranquille quand elle était dans la chambre, elle ne parlait même pas, rien, elle se couchait et elle dormait, fait que ce n'était pas si pire. Mais après ça, les autres places, c'était un peu plus compliqué de dormir. [...] [À Patricia Mackenzie], il y a beaucoup de lits dans chaque pièce (Alice, 2023).

Pas tant ici, parce que ce sont des chambres à deux. [...] Tandis qu'à Olga, quand j'avais ma chambre, oui j'avais mon intimité quand même, j'avais ma chambre, donc je pouvais être seule (Myriam, 2023).

En interrogeant les expert-e-s du milieu sur l'intimité des femmes utilisant les services d'hébergement d'urgence, la même réponse est offerte, c'est-à-dire que les femmes en situation d'itinérance n'ont pas accès à de l'intimité :

Il n'y a jamais d'endroits où est-ce que vraiment elles sont toutes seules, où est-ce que c'est leur intimité [...] des dortoirs [...] c'est des chambres partagées [...], imagines des mois et des mois, des années des fois à vivre comme ça. Il n'y a jamais d'espace qui est à toi, où est-ce qu'il y a frontière (Louise, 2022).

[Elles n'ont] pas du tout [d'intimité]. Enfin, je trouve que nous, un peu, pour les femmes qui sont en chambre. Je sais qu'il y a d'autres organismes aussi qui font des hébergements un peu plus long terme où les femmes sont en chambres. Mais, c'est un luxe, l'intimité. La vie privée en fait, je pense que c'est vraiment un luxe parce que même pour nos femmes qui sont en lits d'urgence, c'est des matelas au sol, dans des salles où soit, c'est une salle fermée, mais elles sont plusieurs au minimum quatre, cinq, soit c'est un peu plus intime parce que c'est à l'étage, elles sont quatre, mais elles sont quand même quatre et puis il y a du passage dans le couloir et ce n'est pas non plus [un espace] fermé. À Jacqueline, elles sont deux par chambre, elles ont des co-chambreuses qu'elles ne choisissent pas. Les toilettes, la douche, c'est commun. Leurs affaires, c'est dans une garde-robe, mis dans des sacs poubelles. Enfin, c'est des choses qu'on ne peut pas tellement agir dessus parce que l'espace est tel qu'il est, le manque de lits est tel qu'il est aussi, mais on fait avec ce qu'on a. On essaie de coller des trucs, mais une femme m'en a parlé, ça avait été hyper violent pour elle. En plus, sans cesse devoir demander à quelqu'un pour avoir des affaires de douche, demander à quelqu'un pour qu'on lave ses vêtements, demander pour récupérer ses affaires, demander pour qu'on débarrasse la douche, enfin, devoir toujours dépendre de quelqu'un pour faire quelque chose, ça a l'air hyper difficile. Dans la rue en plus, c'est hyper difficile parce que

même pour tout ce qui est protection hygiénique, comment est-ce que tu fais tes besoins ? Puis, le corps de la femme est plus tabou en général. Donc, il y a encore, je pense, plus de difficultés sur comment est vu ton corps quand tu es littéralement dans la rue (Lydia, 2023).

Il est important de mentionner que le niveau d'intimité des participantes varie en fonction de leur situation résidentielle au moment des entretiens : certaines utilisaient les services d'hébergement d'urgence, certaines avaient une chambre individuelle dans un centre d'hébergement et d'autres avaient été récemment stabilisées dans des logements permanents où elles vivaient seules. Celles qui avaient une chambre en centre d'hébergement ou celles qui avaient un appartement avaient accès à un espace privé où elles pouvaient avoir de l'intimité, alors que celles qui couraient les lits d'urgence et qui dormaient dans les dortoirs, elles n'avaient réellement aucun moment où elles pouvaient être seules. Elles vont partager des dortoirs avec une personne ou, plus souvent, plusieurs autres femmes, elles vont partager des toilettes, elles vont manger dans de grandes salles à manger accueillant plusieurs dizaines de personnes, elles vont aller lire, écouter de la musique ou faire des mots croisés dans des salles d'activité partagées, elles vont aller fumer dans les fumoirs ou les jardins communautaires accompagnées de plusieurs autres usagères. Le manque d'intimité ne se limite pas uniquement aux centres d'hébergement d'urgence, mais également aux espaces publics de la ville. En effet, lorsqu'elles doivent quitter les ressources d'hébergement, elles se trouvent à errer dans l'espace public où elles vont être en permanence avec d'autres personnes (des travailleuses, des étudiant-e-s, des touristes, des familles, des personnes en situation d'itinérance). Sinon, elles vont se retrouver soit dans d'autres ressources accessibles dans la journée, comme des centres de jour où elles peuvent manger, socialiser ou relaxer, soit dans des lieux de consommation (ex. parcs, campements urbains, *squats*). Ce partage constant des lieux est inconfortable, dérangent et épuisant pour les participantes.

Toutefois, quatre participantes sur les onze (36%) ont indiqué que malgré le fait qu'elles utilisaient les services d'hébergement d'urgence, elles pouvaient avoir de l'intimité. Elles exprimaient pouvoir trouver des espaces où elles pouvaient être seules et qu'elles vivaient bien avec le fait de devoir partager leur espace de vie avec d'autres personnes. Il est aussi important de mentionner que l'aménagement des centres d'hébergement pour femmes, dont la Maison Olga et la Maison Jacqueline, se distingue des centres d'hébergement destinés à une clientèle masculine, par sa volonté d'humaniser l'hébergement, en privilégiant l'aménagement de chambre individuelle, où

les résidentes possèdent chacune leur clé, ainsi que des petits dortoirs de seulement quelques lits pour celles qui sont en lits d'urgence. Toutefois, de manière générale, les femmes en situation d'itinérance n'ont pas accès à l'intimité.

Cependant, ce manque d'intimité associé aux conditions de vie dans la rue a mené les participantes à développer diverses stratégies pour leur permettre d'avoir un minimum d'intimité. Nous explorerons plus en détail, un peu plus loin, les nombreuses stratégies de survie utilisées par les participantes, mais les quelques stratégies utilisées pour pallier ce manque d'intimité qui ont été nommées par ces dernières sont les suivantes :

1. Aller se promener dans un lieu qui leur permet, pour un instant, de se retrouver seules ou visiter un lieu qui leur permet de reconnecter avec quelque chose de réconfortant :

Je partais prendre une marche, parce que c'est un des plus beaux bords de l'eau sur l'île de Montréal, [...]. J'allais sur le bord de l'eau, je m'assois, je regardais le coucher de soleil. Là, je sentais de l'intimité, on dirait que c'était moi pis le soleil. Il y a un aspect un peu spirituel là-dedans (Mireille, 2022).

Comme, tu vas rire, quand j'allais jouer aux machines, j'allais chercher un peu d'affection de mon père, de savoir où il était, comment il faisait ça. Puis, ça me réconfortait, ce n'était pas l'argent qui me sécurisait, c'était les gens à l'entour. Mais c'était l'argent aussi, puis de savoir que j'étais dans le même coin où est-ce que j'avais vécu quelque chose de vrai avec des amis, tu sais, comme un de mes anciens chums qui étaient dans le coin, ça venait me chercher (Valérie, 2023).

2. Se réfugier dans sa tête ou se cacher avec des accessoires lorsqu'elles ne pouvaient pas physiquement avoir accès à un lieu privé où elles pouvaient être seules. Par exemple, lors des entretiens, Camille expliquait que parfois, lorsqu'elle vivait des choses trop difficiles, le seul moyen de créer une distance entre le reste du monde et elle-même était de porter des lunettes de soleil : « Je mettais des lunettes fumées quand c'était trop grave » (Camille, 2023).
3. Engourdir sa conscience avec la consommation de substances psychotropes ou l'avancement profond dans la maladie mentale. Par exemple, Camille expliquait que la consommation lui permettait, pour quelques instants, d'oublier ses problèmes et de se retrouver seule :

Il n'y a rien qui marche sauf quand tu pognes une *puff* de drogue. Un instant. Mais, la plupart du temps ça marchait plus. Fait que, tu sais plus quoi faire. Moi, je capote (Camille, 2023).

Au moment des entretiens, les expert-e-s du milieu ont mentionné cette perte de conscience du « soi » et comment la consommation de drogue ou d'alcool ainsi que les problèmes de santé mentale transforment la perception des femmes en situation d'itinérance, les amenant à faire des choses qu'elles n'auraient jamais faites si elles étaient à jeun ou traitées adéquatement pour leurs problèmes de santé mentale. Ces dernières vont dormir, uriner, déféquer et avoir des relations sexuelles dans l'espace public. Le besoin d'intimité est alors altéré par ces problématiques :

Ça démontre à quel point tu es rendue avancé dans ta consommation ou dans ta problématique de santé mentale ou à quel point tu as si peu d'estime de toi même quand tu es rendue là, à avoir des relations sexuelles dans le parc, elles sont vraiment à la vue de tous (Léa, 2022).

Sur la consommation, elles vont faire des choses qu'à jeun, elles ne font pas, leur intellect est affecté par la substance ou l'alcool (Diane, 2023).

Bref, la mobilité, l'architecture hostile et la revitalisation urbaine ainsi que l'intimité constituent des barrières matérielles à l'appropriation et à l'accessibilité du territoire montréalais pour les participantes de la recherche et, plus généralement, pour les femmes en situation d'itinérance. Elles viennent façonner leur espace vécu et les circonscrire à certains lieux précis. Toutefois, la territorialité des participantes est aussi limitée par des contraintes immatérielles : la violence et le sentiment d'insécurité, la judiciarisation et la répression policière, les conflits de cohabitation ainsi que la stigmatisation et le jugement. Nous explorons ces barrières immatérielles dans la prochaine section du chapitre.

4.2.2.2 Les barrières immatérielles

La violence et le sentiment d'(in)sécurité

La violence est omniprésente dans les trajectoires de vie des participantes de la recherche. En effet, il est possible de parler d'un continuum de violence interpersonnelle : dix des onze femmes rencontrées (91%) mentionnaient la violence, soit comme étant un élément déclencheur ayant mené à leur situation d'itinérance, soit comme expérience vécue lors de leur situation d'itinérance. Les violences vécues dans un contexte familial et conjugal ont largement été évoqué au moment des entretiens. En effet, pour certaines, la situation d'itinérance est le résultat d'une fuite d'une situation de violence conjugale ou familiale, alors que pour d'autres, la violence conjugale a été vécue lors de la situation d'itinérance :

Là, tout d'un coup, j'étais prête à m'en sortir, j'étais vraiment déterminée, surtout que mon ex-conjoint était violent, puis troublant et menaçant, avec un passé judiciaire assez *heavy*. Puis là, j'étais plus capable. J'ai commencé à le nommer aux ressources. Puis, jusqu'à temps que je me retrouve ici, puis qu'ils voient que je fais des efforts, puis que je change des choses. Parce que si je n'avais pas été prête à faire la plainte, ils ne m'auraient pas gardée (Camille, 2023).

Mon ex a essayé de me tuer dans cette église-là. Fait que lui, il ne peut plus y retourner, moi non plus. [...] Ben, je ne peux plus être à [*ville où elle est née*] à cause de lui, parce que si je le vois, je retourne en prison. Avant qu'il ressorte de prison, moi je suis retourné, parce que j'ai été en prison quasiment neuf mois. Puis, quand moi je finissais, lui, il rentrait. Ils ont tout fait pour nous séparer. [...] Je pensais qu'il m'aimait, je n'aurais pas fait de prison si je n'avais pas pensé qu'il m'aimait vraiment, parce que ça a été l'affaire qui m'a le plus traumatisé, la prison. [...] J'étais la blonde du « pèteur de gueule ». Moi, je l'aimais vraiment. Je l'appuyais dans tout ce qu'il faisait, j'ai fait des voies de fait avec lui (Catherine, 2023).

Quand la porte se fermait et que le patron était parti, il commençait à gueuler, puis à s'en prendre à moi, puis à s'en prendre à tout le monde [...]. Aucune maîtrise de la colère, il n'a aucune maîtrise de la colère. [...] Je viens de sortir de là hier, parce que la violence chez son frère [était trop grande], il a passé son frère à travers le mur, il saignait de partout, puis moi, devant mes yeux, je disais à son frère de ne pas le frapper [...]. Ils règlent les choses en violence, avec les poings, jusqu'à ce que le sang pisse assez, eux autres c'est comme ça. [...] Puis, lui-même, il était agressif avec moi et il m'a dit « une chance que tu es une femme, parce que je te *knockerais* direct à terre tout de suite ». Tu sais, il y en a qui disent qu'ils voient noir, ils perdent [la tête]. [...] Je ne me sentais pas en sécurité, depuis la troisième semaine, j'avais des maux de ventre, moi qui n'étais jamais malade. C'était le stress intérieur. Je ne me suis jamais sentie en sécurité depuis, je dirais, une semaine et demie, deux semaines, depuis qu'il a commencé ses crises de colère. Je ne me suis jamais sentie en sécurité jusqu'à hier, quand je suis arrivée ici (Karine, 2023).

Certaines participantes ont également abordé la violence qu'elles ont vécue au sein des services d'hébergement, particulièrement dans les endroits offrant des services à une clientèle mixte, où les hommes et les femmes se côtoient. Par exemple, Camille discutait des agressions physiques et sexuelles qu'elle a vécu alors qu'elle côtoyait des centres d'hébergement d'urgence de dernier recours accueillant souvent les cas les plus « lourds », c'est-à-dire les personnes ayant été barrées des autres centres d'hébergement, et où il n'y a pas de réelle séparation entre les espaces pour les hommes et ceux pour les femmes :

Ouais, beaucoup de violence, beaucoup d'affaires, beaucoup de drogues à l'interne aussi. Ce n'est pas facile. [...] J'ai eu des expériences dans les refuges, ça va être correct. Beaucoup trop de violence, des abus même sexuels. C'est dangereux, ça dépend où est-ce que tu es [aussi]. Le monde est armé là-dedans. [...] [Une fois, un]

gars [se masturbait] [...]. Tu as peur de prendre ta douche pour toutes sortes de raisons. Tu sais, ils vont rentrer. Je te l'ai rentrée dans le mur de brique. C'est quoi que tu fais là ? Moi, je suis une fille qui se défend là, cette fois-là, c'est ça, je m'étais défendu aussi (Camille, 2023).

Dans le même sens, une experte du milieu témoignait de la présence de la violence au sein même de ces structures. Elle expliquait que les femmes vont éviter certains centres d'hébergement en raison des violences subies dans ceux-ci :

Je pense que c'est pour ça qu'il y en a qui vont toujours aux mêmes endroits parce qu'elles savent comment elles sont accueillies, mais je pense qu'il y a beaucoup de femmes qui vivent de la violence, même au sein de structures, que ce soit [de la part] d'autres participantes ou participants, soit même peut-être d'intervenants. [Il y a aussi] beaucoup de vols, je pense que c'est la chose la plus courante, le vol de biens. Après, je pense qu'il y a forcément des endroits où il y a de la violence, surtout les places mixtes. [...] Je sais qu'il y a déjà plusieurs femmes qui nous ont dit « je ne peux pas aller là-bas, je me suis fait violer là-bas, je ne peux pas y retourner » (Lydia, 2023).

Quelques participantes ont aussi évoqué la violence vécue dans la rue, au sein même de l'espace public. En effet, elles vont vivre beaucoup de violence de la part des hommes, tant des hommes vivant aussi une situation d'itinérance que des vendeurs de drogue envers qui elles ont des dettes et des clients ayant utilisé leurs services, pour celles qui font du travail du sexe :

Encore aujourd'hui, je suis affectée parce que, j'ai eu un accident. Il y a un gars qui m'a frappé au parc Berri avec une barre de métal, donc j'ai des notions que j'ai perdues dans la vie. Il y a des affaires, des capacités que même encore, je ne sais pas comment dire, c'est comme si ça ne revient pas. [...] Tu sais, comme moi, j'ai vécu vraiment beaucoup de violence, tu sais les *crackheads* ça ne comprend rien, eux autres c'est la roche puis c'est le démon, puis tu cours après. Tu n'en as jamais assez puis ça coûte cher (Nancy, 2023).

La nuit, je dors beaucoup moins, parce que j'ai déjà fait du travail du sexe et je sais qu'il y en a un qui me cherche. J'avais fait une plainte contre lui, les policiers n'ont jamais voulu retenir ma plainte [...]. La dernière fois, il m'a laissé un message [soi-disant que] vu qu'il connaît pas mal les filles qui fréquentent la Maison Jacqueline, et La rue des Femmes, qui font ça, que c'était plus facile pour lui de finir par me retrouver (Myriam, 2023).

Rendu là tu ne vis même pas de break, tu vis de la violence, tu te fais voler [dans la rue] (Camille, 2023).

Cette violence est interpersonnelle et quotidienne, mais elle est aussi institutionnelle (ex. services sociaux, services de santé, programmes de soutien financier, services communautaires, marché de

l'emploi, marché locatif). Les expert-e-s ayant participé à la recherche ont également témoigné de l'omniprésence de la violence dans le parcours des femmes en situation d'itinérance :

C'est toujours des histoires d'horreur que j'entends. [...] Aujourd'hui, les filles, je les écoute, ils leur paient la traite, puis après ça ils les violent, un en arrière de l'autre. Si elles ont de l'argent, ils leur volent leur argent. [...] C'est barbare (Diane, 2023).

Plus particulièrement pour les femmes, le vécu de violence, c'est quand même quelque chose qui revient souvent, soit un vécu d'abus sexuel dans le passé, de violence familiale, de violence conjugale et aussi une violence qui se maintient parce qu'elles sont très vulnérables. C'est souvent des situations qu'elles revivent, parce qu'elles sont en situation d'itinérance, parce qu'elles pratiquent le travail du sexe ou peu importe, juste par le fait d'aller dormir une nuit dehors ou d'être dans des environnements où il y a beaucoup de gens qui consomment, des environnements toxiques si on veut. C'est quelque chose qui est assez récurrent et qui est vraiment particulier aux femmes. Il y a des hommes aussi qui en sont victimes, mais on remarque que c'est quand même plus marqué pour les femmes (Léa, 2022).

On voit que derrière chacune des femmes qui sont ici, la grande grande majorité au moins [...] ont vécu des situations, des chocs, que ce soit des abus sexuels, de la violence, d'autres types de maltraitance, de la séquestration, de la négligence, toutes sortes de situations comme ça, qui a pu amener là. On a beaucoup de femmes aussi, qui sont nées ici, qui ont vécu dans des familles d'accueil, DPJ et [centres jeunesse] [...]. Il y en a dans ces années-là, qui racontent qu'elles se faisaient changer de place des fois trente fois dans une année. Comment est-ce que tu veux qu'un enfant s'attache ? Comment est-ce que tu veux qu'un enfant développe des liens avec les autres ? Qu'il ne soit pas dans un stress constant ? C'est juste impensable, c'est d'une absurdité incroyable. Donc ça, c'est des histoires qu'on voit beaucoup (Louise, 2022).

Beaucoup de mes femmes ont vécu des agressions, de la violence, je dirais 80% des femmes. [...] On s'aperçoit de la violence physique, sexuelle, psychologique, il y a une tangente qui revient chez ces femmes-là. Ça les fragilise (Josée, 2023).

L'exploitation sexuelle, malheureusement, qui vient avec le phénomène, avec la situation d'itinérance. [...] Dans ce qu'on appelle les points de bascule, il n'y en a pas beaucoup que ça n'a pas été de la violence conjugale ou familiale (Paul, 2023).

Dans les entretiens, nous avons également abordé le sentiment de sécurité — ou plutôt d'insécurité — qu'elles vivent dans les espaces publics, mais aussi dans les services d'hébergement. Certains éléments vont influencer le sentiment de sécurité des participantes : la localisation, le moment de la journée ainsi que la consommation de substances psychoactives. Dans l'extrait suivant, Catherine (2023) témoignait du sentiment d'insécurité qu'elle vivait lorsqu'elle visitait le parc Émilie-Gamelin : « Tu rentres là, tu te fais regarder comme si tu étais un morceau de viande. Des

fois, tu te sens en danger parce que les filles ne veulent pas que tu t'approches trop, parce qu'elles ont un client, elles ont leurs patentes. Donc, tu te fais menacer ». De plus, au moment de son entretien, Myriam (2023) indiquait qu'elle avait « de la misère à [se] sentir en sécurité » dans les services d'hébergement pour les femmes en situation d'itinérance. Elle expliquait que certains comportements des usagères sont insécurisants. En effet, en plus de l'omniprésence des problèmes de santé mentale et de consommation dans les refuges, engendrant des comportements parfois violents et imprévisibles, il est possible d'observer par moment de la rivalité, des tensions et de l'intimidation.

Dans un deuxième temps, le moment de la journée, particulièrement le soir et la nuit, constitue un facteur d'insécurité auprès des participantes. En effet, pour plusieurs, le soir et la nuit dans la rue sont synonymes de danger et de violence. Huit des onze participantes (73%) ont indiqué qu'elles évitent d'être à l'extérieur la nuit en raison des dangers associés. Elles vont alors privilégier de se déplacer et d'utiliser l'espace public pendant la journée, un moment de la journée où elles se sentent beaucoup plus en sécurité :

Ben c'est sûr que le soir, je ne sors pas, non, surtout pas ici, dans le centre-ville. Non, ce n'est pas une bonne affaire, non, je ne me sentirais pas en sécurité, mais le jour, sans problème (Martine, 2023).

Oui, mais je ne sors pas la nuit, parce que je ne sais pas, c'est un peu plus inquiétant la nuit. Je ne sais pas pourquoi, mais je suis comme ça (Alice, 2023).

Ouais, ça ne me tente pas d'être dehors la nuit, surtout pas (Camille, 2023).

Avant d'aller en thérapie, je pouvais passer des nuits dehors, puis le jour je dormais, puis les nuits, je les passais dehors. C'est *rock and roll* la nuit, c'est dangereux dehors (Valérie, 2023).

Le soir, je ne tripe pas. [...] Quand je viens ici, à cause du quartier, je reste ici. Sinon des fois, je sors, mais je reviens après, je ne me promène pas (Catherine, 2023).

Dans un troisième temps, la consommation de substances psychoactives constitue aussi un facteur d'insécurité pour les participantes. Par exemple, deux des participantes (18%) nous expliquaient que lorsqu'elles consommaient de la drogue ou des médicaments — soit des substances modifiant une ou plusieurs fonctions du corps et du système nerveux central — elles ne se sentaient pas en sécurité :

C'est sûr que je consomme du crack, quand je consomme ou quand je vais consommer du crack, je ne me sens pas du tout en sécurité. Ça oublie ça. J'ai vu souvent du monde se faire piquer, ce qu'on appelle se faire piquer, dans le dos là. J'ai vu ça souvent avec des couteaux pis des affaires de même. J'ai un traumatisme de ça, parce que j'ai vu un jeune qui était plein de sang dans le dos. Il a levé son chandail et j'ai vu son sang, le trou et le sang. Donc, j'ai un traumatisme, donc quand je consomme, je surveille tout le temps mon dos. Je suis comme un peu sous la paranoïa, un peu (Mireille, 2022).

J'ai des diagnostics aussi, j'ai des médicaments à prendre que je ne peux pas prendre dans la rue, parce que je vais me faire ramasser à m'endormir. Je les prenais de façon vraiment instable, mais qu'est-ce que tu veux, tu ne peux pas les prendre. Il y a des médicaments qui stabilisent ton système nerveux. Mais, tu as besoin de ton système nerveux, sinon tu es en danger. Je ne peux pas m'endormir comme ça au frette. Ni à la chaleur (Camille, 2023).

Toutefois, de manière générale, les participantes se sentaient en sécurité dans les refuges non-mixtes offrant de l'hébergement exclusivement aux femmes en situation d'itinérance. Ces derniers sont des refuges à la violence de l'espace public, de la rue. Malgré les conflits et les comportements qui peuvent être insécurisants pour certaines, étant donné le haut taux de problèmes de santé mentale et de consommation, les centres d'hébergement non mixtes permettent aux participantes d'exister en sécurité. Elles peuvent y dormir sans craindre de se faire agresser ou voler; elles peuvent aller à la salle de bain sans courir le risque de se faire observer; elles peuvent fumer une cigarette sans la possibilité de se faire solliciter; elles peuvent se reposer sans se faire cibler; elles peuvent circuler sans se faire juger; elles peuvent demander de l'aide sans se faire ignorer :

Ben sécurité par rapport à ce qu'il pourrait m'arriver à l'extérieur, oui. Là-dessus, je pourrais te dire oui, mais est-ce que je suis bien ? Non. Mais oui, dans le sens que j'ai un toit sur la tête. Je suis protégée pour la nuit (Catherine, 2023).

Si je vais dans les centres d'hébergement, je me sens en sécurité (Mireille, 2022).

Je suis ici, c'était mon dernier recours pour ma survie. Depuis hier à 19h, je suis arrivée, je ressens profondément et je suis fière de la décision que j'ai prise, parce que je suis ici et je suis en sécurité, j'ai eu un bel accueil. Je peux dire volontairement ce que je veux dire. Exactement mot par mot, étape par étape, sans en ajouter, sans en enlever, de ce qui s'est réellement passé (Karine, 2023).

Oui, tout le temps, on est bien, on se sent protégé, je n'ai rien à dire. Puis, comme à La rue des Femmes, c'est la même affaire. Si tu ne te sens pas bien où il y a quelque chose, puis que tu ne *feel* pas bien, parce que par exemple quelqu'un te suit, elle ne te laissera pas dehors (Valérie, 2023).

En bref, la violence et le sentiment d'insécurité font partie de l'expérience urbaine des participantes, et de manière générale, des femmes en situation d'itinérance. Ils agissent comme barrières immatérielles à l'accessibilité au territoire montréalais, tant dans l'espace public que certains lieux privés — nous pouvons penser notamment aux ménages familiaux ou conjugaux violents et aux centres d'hébergement mixte. Pour limiter la violence, les participantes se confinent dans les centres d'hébergement non mixte, elles évitent certains lieux ou quartiers plus « chauds », où il y a une grande présence de vente et de consommation de drogue, de travail du sexe et d'autres activités criminalisées, et utilisent l'espace public principalement pendant le jour lorsqu'il est occupé par un plus grand nombre de personnes. Par ailleurs, la judiciarisation et la répression policière sont également des formes de violences vécues quotidiennement par les participantes, agissant comme contraintes immatérielles à l'accessibilité du territoire montréalais. Nous développons sur cette barrière dans la prochaine section.

La judiciarisation et la répression policière

La judiciarisation, la répression policière et le profilage social envers les personnes en situation d'itinérance constituent des barrières immatérielles de taille en ce qui concerne l'accessibilité et l'appropriation des lieux publics, semi-publics et privés. Comme nous l'avons présenté dans le premier chapitre, les personnes en situation d'itinérance sont victimes d'une surjudiciarisation. En effet, parmi les onze participantes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance, sept (64%) ont vécu une ou plusieurs formes de judiciarisation et de répression policière au cours de leur situation d'itinérance. Ces diverses méthodes de répressions policières et de judiciarisation (ex. profilage social, arrestations, relocalisations, expulsions) entraînent des ruptures dans leur mode de vie, leur réseau social et leurs lieux d'appartenance (Lavigne, 2014; Terrolle, 2004).

Une des formes de répression policière qui a été le plus souvent nommée par les participantes au moment des entretiens est le déplacement forcé et la relocalisation. L'immobilité, le sommeil et le flânage dans les lieux publics, semi-publics et privés constituent des comportements pour lesquels les personnes en situation d'itinérance sont particulièrement visées et punies : elles vont se faire systématiquement demander de circuler, de quitter un lieu, de libérer l'espace. En effet, dû à la nature des lieux fréquentés, soit des lieux de circulation, des lieux de consommation ainsi que des lieux réglementés (ex. lieux verts et de loisir), l'occupation prolongée de ceux-ci est alors perçue

comme « inacceptable ». Ainsi, les personnes sans-abri vont se faire déplacer d'un lieu à un autre, et ce de manière constante, par les autorités policières ou par les agent-e-s de sécurité. Les femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance ainsi que les expert-e-s qui ont participé à notre recherche le mentionnent lors des entretiens :

Je n'étais plus capable de ne jamais m'arrêter parce que tu n'as pas de place. Tu ne peux jamais t'arrêter, puis surtout pas la nuit, surtout pas l'hiver, même pas l'été. Tu es tout le temps déporté. À la minute que tu t'assoies, c'est « non scusez, circulez ». C'est ça être dans la rue. Tu n'as jamais ta place à toi. Tu ne peux jamais t'asseoir, même pas cinq minutes on dirait (Camille, 2023).

C'est sûr que non. On ne peut pas dire que c'est très invitant, parce que dans le sens qu'aussitôt que tu t'assoies, tu te fais demander de partir, ce n'est pas très intéressant (Louise, 2022).

Comme le spécifient Campbell et Eid (2009), les autorités policières renforcent d'autant plus les mesures de répression et de judiciarisation à l'égard des personnes en situation d'itinérance pour deux raisons : 1) le sentiment de sécurité, insinuant qu'un contrôle et une surveillance accrue envers les personnes en situation d'itinérance sont acceptables et nécessaires afin de protéger la sécurité publique, ainsi que 2) les attentes et les plaintes des autres citoyen-ne-s et des commerçant-e-s, signifiant que les autorités policières et les agent-e-s de sécurité vont intervenir dans une optique de « contrôle des risques » afin d'assurer l'ordre social et de rassurer le public. Cette volonté politique des autorités publiques et privées de vouloir repousser les personnes en situation d'itinérance de la ville, particulièrement des quartiers centraux, soit des territoires à plus hautes valeurs touristiques, commerciales et culturelles, est critiquée par Sabrina (2023) : « c'est juste pour le bien paraître, la politique, les touristes. [...] De toute façon, notre ville, c'est notre ville. Montréal, c'est Montréal. Elle n'appartient absolument à personne ».

Cette volonté d'invisibilisation de la population itinérante à Montréal est exercée à travers diverses mesures de répression policière et de judiciarisation. Les participantes nomment notamment les arrestations, les incarcérations, les contraventions, les relocalisations, les expulsions. Elles ont également identifié les raisons les ayant menés à subir ces mesures : le flânage, le non-paiement de contraventions, la consommation d'alcool ou de drogue, le désordre sur le domaine public ainsi que les voies de fait.

En ce qui concerne les arrestations, cinq participantes sur onze (46%) ont été arrêtées et incarcérées à une ou plusieurs reprises pendant leur situation d'itinérance. Une des participantes nous a fait part de ses allers-retours en prison. En effet, les nombreux séjours en prison de Catherine sont le résultat d'une relation conjugale abusive et toxique. Elle expliquait qu'elle a été emprisonnée pour voies de fait et pour le non-respect des conditions de sa libération — elle entraînait en contact avec son conjoint dès ses sorties de prison — ainsi que pour le non-paiement de constats d'infraction. Elle expliquait :

Je suis tombé en amour, ben en amour, ce n'était peut-être pas de l'amour. Je me suis accroché à la seule personne qui me donnait de l'attention un peu. Ça l'a été loin, parce que c'était le collecteur de [*Ville au Québec*], dans le fond, le « péteur de gueule ». Je me suis ramassé à faire des voies de fait des fois pour survivre la nuit. Donc, je me suis ramassée en prison. Puis après ça, j'ai eu un interdit de contact avec lui, ce qui m'a amené en prison à répétition. J'y ai été, je pense, cinq ou six fois au courant de l'année. [...] Puis, quand j'ai eu fini mon temps de prison [...] ils m'ont rembarqué à peine deux semaines plus tard, parce que là, j'étais sous mandat pour des *tickets*. J'en avais pour 2205\$ (Catherine, 2023).

À la suite de ses nombreux séjours en prison, et après avoir été « barrée » des quelques ressources de la région, Catherine a été déracinée de sa ville natale pour être transportée vers Montréal, une ville qu'elle ne connaissait pas bien et où elle n'avait aucun repère, aucun ami, aucune famille. Ceci a entraîné des ruptures à plusieurs niveaux, soit son mode de vie, son réseau social et ses lieux d'appartenance; fragilisant d'autant plus sa situation de précarité et accentuant sa marginalisation.

Pour éviter la judiciarisation et l'expérience d'une ou plusieurs formes de mesures répressives, les participantes vont développer des stratégies, telles qu'éviter certains lieux en raison de la haute surveillance policière, se cacher des autorités publiques et privées ainsi que collaborer avec celles-ci afin d'échapper aux potentielles contraventions ou arrestations. Dans les lieux qu'elles évitent, elles nomment notamment des lieux dans l'arrondissement Ville-Marie, particulièrement le parc Émilie-Gamelin, un lieu à haut contrôle policier.

Une plus grande tolérance des autorités policières envers les personnes en situation d'itinérance a toutefois été observée depuis les dernières années par les participant-e-s. Cette dernière peut être attribuée 1) à la plus grande sensibilisation des membres du corps policier grâce aux formations auxquelles ils sont soumis; 2) à la présence d'équipes d'intervention sociale, comme ÉMMIS et

EMRII; 3) au changement de volonté politique de la part du gouvernement municipal en ce qui concerne la gestion de l'itinérance dans la métropole québécoise. Trois expert-e-s du milieu ayant participé à la recherche expliquaient cette amélioration au niveau de la gestion de l'itinérance à Montréal :

Il y a eu bien des formations. On a un nouveau chef de police, Monsieur Dagher, qui est réputé pour son côté humain et compréhensible. Il y a de plus en plus de brigades spécialisées, que ce soit des équipes mixtes comme EMRII, des policiers puis des intervenants. Ça a presque doublé en 10 dix ans. Donc, c'est extrêmement intéressant [...] si tu as juste des policiers, ça risque de devenir une affaire judiciaire, tandis que le fait d'avoir des intervenants [amène une meilleure gestion des situations]. Donc, il y a eu toutes sortes d'améliorations. Mais, il y a encore ce que j'appelle des « brebis galeuses ». Il y a encore des policiers [qui ne sont pas] humains. Puis, il y a une fatigue policière aussi, face à l'augmentation de l'itinérance, ce ne sont pas des psychiatres ou des psychologues, ce ne sont pas des travailleurs sociaux, on en demande beaucoup aux policiers, mais il y a une limite. C'est ce qui nous a amenés [...] a créé ÉMMIS, l'équipe mobile en médiation et intervention sociale, qui est une équipe qui existe à Paris, qui permet de suppléer au travail policier, c'est-à-dire quand il y a un appel [pour] un itinérant saoul dans les escaliers de quelqu'un, que ça ne fait peur à personne, mais que ça peut dégénérer, si on envoie des policiers, ça peut mal tourner. Cette équipe va permettre sur l'ensemble du territoire de pouvoir envoyer des intervenants sociaux pour régler un conflit qui est relié à une problématique socio-urbaine (Paul, 2023).

Je pense qu'ils en laissent beaucoup passer quand même les policiers, mais ils sont de plus en plus formés pour être assez ouverts d'esprit, pour être plus dans une approche pacifique, de communication et [favoriser] d'autres approches avant d'être dans la coercition, parce que de toute façon, ça ne fonctionne pas. Les policiers ont maintenant des intervenants avec eux, des travailleurs sociaux, les équipes ÉMMIS entre autres. En tout cas, il y a plusieurs autres équipes plus spécialisées. J'ai l'impression que les policiers interviennent moins. Ils sont là, mais ils laissent la place aux travailleurs [sociaux]. Ils sont plus là pour encadrer, [...] plus en réduction des méfaits de façon générale, parce que c'est sûr qu'ils voient des gens consommer, c'est évident [...], mais ils n'interviennent pas. Quand j'ai commencé, [j'avais une vision négative d'eux] : « les policiers sont là pour nuire », mais ça a vraiment changé. Maintenant, ils viennent nous voir pour savoir comment ça va, comment ça se passe. Je suis tout le temps épaté, depuis les deux, trois et quatre dernières années-là, ça va vers le positif (Léa, 2022).

O1

Pour qu'elles soient déplacées par les policiers, je pense qu'il en faut un peu. Il y a un niveau de tolérance assez élevé dans la ville. Les policiers sont très compréhensibles des enjeux qui peuvent venir avec l'itinérance.

O2

Ils les connaissent bien aussi, les policiers. Fait que, c'est sûr qu'on ne parle pas de tous les policiers, mais il y en a beaucoup qui essaient de laisser des chances, puis d'essayer de comprendre la situation avant de les mettre en état d'arrestation et tout.

(ÉMMIS, 2023)

Néanmoins, de manière générale, les participantes tentent de limiter au maximum leurs interactions avec les autorités policières afin d'éviter les éventuels problèmes. Par exemple, Nancy (2023) explique : « Je ne les achale pas, je ne cherche pas le trouble, j'essaie d'être drette quand même, puis je ne vais pas voler dans les magasins pour ma consommation. [...] Ce n'est pas une bonne idée d'avoir des conflits avec les policiers, si je veux la paix ». De plus, plusieurs participantes — cinq sur onze (45%) — surtout celles qui étaient en situation d'itinérance depuis peu de temps ou celles plus âgées, ont indiqué ne pas avoir eu de problèmes avec le SPVM et n'ont pas eu des propos négatifs envers celui-ci.

Ainsi, avec les données recueillies au moment des entretiens, il n'est pas possible de confirmer le postulat établi initialement indiquant que la judiciarisation et la répression policière constituaient une importante barrière à l'accessibilité au territoire montréalais pour les femmes en situation d'itinérance. Il est plutôt essentiel de nuancer ce postulat : les mesures de répression policière n'ont pas l'impact anticipé préalablement aux entretiens, en ce qui concerne l'accessibilité à certains lieux publics, semi-publics et privés sur le territoire montréalais. Étant perçues socialement comme étant fragiles et vulnérables — donc moins menaçantes — nous pouvons supposer que les femmes en situation d'itinérance vivent une plus grande sympathie que leurs pairs masculins par les autorités policières ou même les autres citoyen-ne-s et commerçant-e-s qui ont potentiellement moins tendance à contacter le SPVM dans la situation où une femme itinérante serait allongée près de leur établissement commercial ou assise sur les marches de leur logement :

C'est peut-être un peu plus difficile du côté des hommes. Déjà c'est un plus grand nombre, et je pense que les gens en général, pour les hommes en situation d'itinérance, ont peut-être un peu moins de tolérance envers la population. Et vis-à-vis des femmes, peut-être un peu plus de tolérance. Elles sont perçues comme fragiles (Léa, 2022).

Il y a tout de même plusieurs participantes — six sur onze (55%) — qui ont exprimé avoir vécu des expériences de répression policière difficiles comme des incarcérations, des arrestations et des contraventions. Elles décrivaient alors un sentiment négatif associé au SPVM. Comme nous l'avons présenté plus haut, Catherine (2023) a vécu de nombreuses arrestations dans sa ville natale, mais également à Montréal pour certains de ses comportements :

Mais là tu vois là, je sais que je suis sous mandat, donc quand je vais voir la police, ils vont me donner une autre date de comparution, encore. Alors ça ne finit plus. [...] Mais la police, tant que je suis tranquille, ils ne m'écœurent pas. Mais, la dernière fois que je suis venue ici par exemple, j'ai réagi parce que je ne savais pas où aller, j'étais prise,

j'étais assise dans les escaliers en avant. J'ai manqué de patience avec une intervenante, fait qu'on m'a demandé de quitter. Quand on me demande de quitter, mes fils se touchent et je disjoncte. Fait que je braille, je braille, je braille. Des fois, je me fais embarquer, ils viennent me porter ailleurs. [...] J'ai eu une arrestation chez Doris, ça va faire deux mois et demi, trois mois. J'étais encore sous mandat, puis j'ai été arrêté, j'ai été libéré le lendemain. À part de ça, quand je les ai vus, c'était pour me changer de place ou quand j'étais en état de crise. Ils viennent me voir.

Selon les données recueillies au moment des entretiens, tant chez les femmes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance que chez les expert-e-s du milieu, les autorités policières ne semblent pas limiter l'accessibilité à certains lieux dans l'envergure initialement estimée, particulièrement en ce qui concerne les lieux publics. Bien évidemment, il y a une plus grande intervention de leur part lorsque les personnes en situation d'itinérance se trouvent dans des lieux semi-publics ou des lieux privés, c'est-à-dire des lieux où les propriétaires peuvent contacter le SPVM pour demander une intervention menant à la relocalisation, à l'émission d'un constat d'infraction ou à l'arrestation. En effet, plusieurs participantes de notre recherche ont été incarcérées pour le non-paiement de contraventions.

Bref, malgré les améliorations au niveau de la gestion du phénomène par les autorités municipales, avec notamment la création de quelques équipes de médiation, la judiciarisation et la répression policière constituent toujours une contrainte à l'accessibilité à certains lieux, en plus d'avoir un impact sur la trajectoire de vie des participantes de la recherche et plus largement des femmes en situation d'itinérance. En continuité avec les contraintes territoriales associées à la surjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance, nous pouvons identifier les conflits de cohabitation comme barrières immatérielles à l'accessibilité du territoire montréalais. Nous élaborons sur celle-ci dans la prochaine section.

Les conflits de cohabitation

Les conflits de cohabitation constituent une contrainte au niveau de l'accessibilité et de l'appropriation du territoire montréalais pour les participantes et, plus largement, pour les femmes en situation d'itinérance. En effet, au cours de leurs périodes d'itinérance, elles vont vivre plusieurs conflits avec notamment d'autres personnes en situation d'itinérance, des intervenant-e-s dans les centres d'hébergement, des personnes logées, des proxénètes et des vendeur-se-s de drogue.

Dans un premier temps, les participantes ont mentionné les nombreux conflits vécus avec d'autres personnes en situation d'itinérance ayant mené à des disputes, des engueulades, et même parfois, des bagarres. Ces conflits ont lieu tant au sein des services d'hébergement d'urgence mixte et non mixte que dans les espaces publics. En effet, sept des onze participantes (64%) ont mentionné avoir vécu ce type de conflits. Selon les données recueillies lors des entretiens, une grande partie des conflits ont lieu dans les centres d'hébergement, notamment en raison :

1. Du **manque d'intimité** : les usager-ère-s sont constamment à proximité des un-e-s et des autres (quand elles mangent, quand elles dorment, quand elles vont à la salle de bain, quand elles fument, quand elles lisent, quand elles discutent). Elles n'ont aucun espace d'intimité où elles peuvent se retirer pour relaxer ou pour éviter certaines personnes ou comportements.
2. De l'**agglomération des problèmes** : les centres rassemblent plusieurs personnes ayant des problèmes de comportements, de consommation et de santé mentale ce qui peut déclencher des réactions et des conflits fréquemment.
3. Des **frustrations et de l'impatience** : les personnes qui utilisent les services d'hébergement d'urgence sont souvent extrêmement fatiguées, stressées et inquiètes de leur situation de grande instabilité et précarité — elles doivent trouver et quitter vers un autre centre d'hébergement tous les trois jours et certaines doivent passer plusieurs nuits à dormir dans la rue. Ces conditions difficiles entraînent de grandes frustrations et de l'impatience chez ces dernières et peuvent mener à des comportements agressifs et des conflits.

Ainsi, pour ne plus revivre ces expériences négatives, les femmes en situation d'itinérance vont éviter certains lieux totalement (ex. centres d'hébergement, parcs, quartiers), limitant les endroits et les secteurs qu'elles peuvent et veulent fréquenter. Les conflits de cohabitation sont alors des contraintes immatérielles à l'accessibilité de certains lieux pour les participantes :

Je n'étais pas capable d'être là. Puis, ils m'ont « sacré » dehors, parce que j'ai claqué une porte. Des fois, ça ne prend pas grand-chose. Puis des fois, c'est dur d'être avec ce monde-là, c'était ça qui me faisait disjoncter. C'est parce qu'il y a toujours quelqu'un qui te suit. Tu ouvres ton sac, ils te checkent. « Tu as tu une cigarette ? Tu as tu... Tu as tu... » Cette phrase-là, je ne suis plus capable. Puis, moi je suis généreuse, je donne, mais quand moi je n'ai plus rien, c'est « Non, non, non ». J'ai un trop grand cœur pour être là-dedans. [...] J'absorbe la douleur des gens, c'est pour ça que je suis obligée de mettre ma face là-dedans [*en pointant ses livres*], puis de mettre mes cheveux de même [*dans son visage*]. Puis quand je peux, je mets des bouchons, ne rien entendre, ne rien voir (Catherine, 2023).

Au moment des entretiens, certaines participantes ont aussi fait mention des conflits vécus avec les intervenantes des refuges qu'elles fréquentent. De manière générale, les participantes entretiennent de très bonnes relations avec les intervenantes, mais il y a tout de même des conflits qui surviennent par moment. En effet, les usagères se font parfois demander de quitter l'établissement pour quelque temps à la suite de comportements problématiques, certaines doivent être rencontrées par des responsables avant de pouvoir être réadmissées et pouvoir bénéficier des services. Ainsi, ces conflits entraînent également des contraintes au niveau de l'utilisation de certains lieux — elles doivent fréquenter d'autres centres d'hébergement pendant cette période. Par exemple, lors des entretiens, Myriam et Valérie, qui sont désormais toutes les deux stabilisées dans des logements permanents, abordent certains conflits vécus au sein de refuges alors qu'elles étaient en situation d'itinérance :

Des engueulades, oui ! [...] Avec une des coordos. Puis avec certaines intervenantes. J'ai encore de la misère avec elle, malgré que j'ai réglé la situation. En fait, je lui ai acheté une guru, juste pour m'acheter la paix. [...] Mais j'ai commencé à péter pas mal de coches après qu'il soit arrivé quelque chose, parce que j'avais revu mon père, mais je n'ai pas envie d'en parler. Je suis encore tombée dans son panneau [...]. Puis après ça, je me suis fait voler mon *laptop*. Aussi, le fait que [*Nom d'une coordonnatrice*] m'a envoyé trois jours ailleurs. [...] Mais là, j'ai la sainte paix, je ne vois plus [*Nom d'une coordonnatrice*] dans ma face à tous les jours, ni [*Nom d'une intervenante*]. Je n'entends plus gueuler, à part quand je vais manger [au centre] (Myriam, 2023).

Je me suis une fois obstinée avec une fille, parce qu'elle me parlait et elle est arrivée pour me toucher et je lui ai dit de ne pas me toucher, mais elle m'a touché, donc je l'ai comme tassé. On était dans le fumoir en bas. Tout le monde est resté bête parce que je ne suis pas agressive avec personne, mais je lui ai dit « tasse tes pattes de sur moi », je vais toujours m'en rappeler. Puis là, elle était comme « ben là » « Non, sérieux, touche-moi pas. » Elle m'avait comme taponné, je ne voulais pas qu'elle me touche. Tu sais, quand tu ne veux pas que quelqu'un te touche, tu sais qu'elle est gelée, elle dit n'importe quoi, puis là elle riait. Puis, cette fois-là, ça n'a pas marché. Mais, la responsable est venue me voir et elle m'a dit « Val, essaye de ne pas refaire ça », et j'ai dit « Non, non, je vais essayer », mais ça m'a fait de la peine qu'elle me dise ça, par exemple (Valérie, 2023).

Les expert-e-s ayant participé à la recherche nomment aussi les conflits de cohabitation relatifs à la sollicitation pour les services de prostitution ainsi que pour la vente de drogue. Comme mentionné plus haut, les lieux de consommation et de vente de drogues se développent souvent en périphérie des centres d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance dû à la potentielle clientèle. Ainsi, en raison de leur grande vulnérabilité, les femmes en situation d'itinérance qui utilisent les services d'assistance vont vivre des conflits de cohabitation en lien avec les hommes qui viennent faire de la sollicitation pour du travail du sexe, pour la vente de drogues et pour le

paiement de dettes. Les expert-e-s du milieu mentionnent que, sur une base régulière, des hommes se présentent et attendent les femmes devant les refuges, surtout celles qui consomment :

Il y en a qui nous disent qu'elles ne se sentent même pas bien de marcher autour, surtout celles qui consomment, [...] elles ont peur de circuler, parce qu'il y a des gens qu'elles ont connus dans ce milieu-là. Puis, il y en a encore qui ont des dettes, qui doivent à des *pusher*. Ils rôdent autour. Puis aussi, par période, on a des hommes qui viennent rôder autour pour la prostitution, mais ça vient par phase, admettons en juillet, pendant deux, trois semaines, on va revoir les mêmes, toujours rôder, revenir, essayer d'aborder les femmes, les emmener. Ils profitent (Léa, 2022).

Imagine, on est un centre de femmes, on essaie de les protéger de la consommation et tout ça. Et maintenant, il y a tellement de consommateurs et de vendeurs que les femmes font juste sortir sur le perron, puis elles se font achaler. Au niveau de comment est-ce qu'on fait pour assurer la sécurité des femmes, quand il y a beaucoup d'hommes, puis d'attroupements d'hommes comme ça qui font de la sollicitation. Je veux dire on est bien conscientes, que ce sont toutes des personnes qui sont super vulnérables aussi, qui ont besoin d'aide, qui ont besoin de soins, mais dans la cohabitation avec nos femmes, c'est comme si ça fait que ça traîne tout le monde vers le bas (Louise, 2022).

Le premier, tu les entends crier, c'est fou. C'est triste de les voir de même. Puis, il y en a qui se font voler aussi. Ceux qui ont des problèmes de santé mentale, le *pusher* lui lui amène une petite affaire, puis après ça il prend tout son argent. Même les femmes, elles se font taxer, puis elles se font violer par les *pushers* (Diane, 2023).

Finalement, lors des entretiens, un constat a été émis à plusieurs reprises : il y a présentement une grande désolidarisation citoyenne envers les personnes en situation d'itinérance à Montréal. Ainsi, les enjeux de cohabitation avec les personnes logées et les commerçant-e-s sont une contrainte au niveau de l'accessibilité de certains lieux pour les femmes en situation d'itinérance dans le contexte où notamment ces personnes 1) vont contacter les autorités policières pour qu'elles effectuent des interventions (ex. relocalisation, arrestation) sur ces personnes qu'elles jugent « nuisibles »; 2) vont installer des clôtures, des grilles, des pics de métal ou tout autre aménagement ou mobilier hostile pour empêcher physiquement les personnes en situation d'itinérance de s'y installer; 3) vont voter pour des partis politiques qui ne favorisent pas le financement du réseau d'assistance, résultant à moins de services pour les personnes sans-abri, et 4) vont parfois choisir d'entrer en altercations verbales ou physiques avec des personnes itinérantes pour qu'elles quittent un lieu précis. Paul, un expert du milieu, explique cette désolidarisation citoyenne :

Il y a des enjeux de cohabitation avec la population itinérante, on gère des plaintes constantes, moins autour des refuges pour femmes que pour hommes, parce qu'encore une fois, les femmes font moins peur, même s'il y a des femmes qui peuvent être

épineuses aussi. Ce ne sont pas juste les employés, comme les cols bleus ou les policiers, qu'il faut surveiller pour s'assurer qu'ils aient une approche humaine. Il faut aussi surveiller les citoyens qui se désolidarisent. À mon avis, on assiste à une polarisation. Si je compare à il y a 30 ans, Montréal se polarise plus, c'est-à-dire qu'il y a du monde qui sont très « pro-itinérants », dans la compassion, [...] mais il y a une autre partie de la population qui s'en vient complètement désolidarisée, puis tout ce qu'ils demandent, c'est de s'en débarrasser [...]. Si on se concentre sur l'itinérance féminine, bien évidemment, ça n'aide pas à développer des services, parce que tu as une partie de la population qui dit « oui, il faut avoir des services pour les aider », puis une autre partie de la population qui disent « non, je ne veux pas de refuge à côté de chez nous, à côté de mon condo qui m'a coûté un million de dollars ». Toronto l'a vécu, Vancouver l'a vécu, puis nous on s'en va tranquillement dans ce contexte extrêmement difficile de rejet de la population, que ce soit des hommes, des femmes (Paul, 2023).

En effet, la désolidarisation des citoyen-ne-s envers les personnes en situation d'itinérance mène à un sentiment de rejet chez cette communauté. Certaines participantes expriment qu'elles ne se sentent bienvenues nulle part, ne pouvant pas bénéficier des espaces publics comme les autres citoyen-ne-s logé-e-s. Faisant référence aux travaux de Namian (2012), les femmes en situation d'itinérance sont alors perçues comme des personnes moindres, des citoyennes moindres. Au moment des entretiens, Martine (2023) mentionne ce sentiment de rejet : « c'est comme ils te tassent », alors que Sabrina (2023) aborde la désolidarisation citoyenne et comment celle-ci limite son accès aux espaces publics : « les endroits publics maintenant, je m'en sers beaucoup moins, parce que les médias, ils ont embarqué les citoyens là-dedans, pour leur dire de faire attention et d'appeler ». Les expert-e-s ayant participé à la recherche mentionnent aussi cette cohabitation difficile entre cette population et le voisinage :

[Il y a des déplacements] quand il y a des propriétaires ou des gens qui appellent pour dire [qu'il] y a un problème, il y a un campement là, c'est rendu dix, quinze personnes. Ça cause des problèmes, elles brisent des choses, il y a de la violence. [...] Les policiers vont intervenir, ils vont déplacer des personnes, mais ils savent bien qu'ils ont juste déplacé le problème, ils le disent, ça prend plus de place (Louise, 2022).

C'était un bon exemple, la terrasse ici, ça a duré à peu près un an. Le propriétaire du restaurant nous appelait ou venait nous voir presque chaque jour. On faisait notre gros possible pour aller voir, dire de circuler ailleurs, que c'est un terrain privé, que les policiers allaient finir par venir les déloger. On a essayé plein d'affaires, plein d'approches en douceur (Léa, 2022).

Bref, les conflits de cohabitation constituent des contraintes à l'accès à l'espace public, semi-public et privé pour les participantes, et plus largement, les femmes en situation d'itinérance à Montréal.

Ces dernières vivent des conflits avec diverses personnes ou entités, dont les autorités policières, les commerçant-e-s, les services d'aide aux personnes en situation d'itinérance, les citoyen-ne-s logé-e-s, les vendeurs de drogues, les proxénètes et les hommes qui sollicitent leurs services de prostitution en échange d'argent, de drogue ou d'une place où dormir. Dans la prochaine sous-section, nous abordons la stigmatisation et le jugement comme contraintes immatérielles à l'accès au territoire montréalais pour les participantes.

La stigmatisation et le jugement

La couverture médiatique *mainstream* concernant l'itinérance construit un portrait négatif de cette population, les illustrant comme étant des personnes « nuisibles » ayant des comportements erratiques, violents et dangereux (Bresson, 1997; Thomas, 2000). Cette représentation contribue à renforcer les préjugés et la stigmatisation déjà existante à leur égard dans l'imaginaire collectif (Roy, 1995). Au moment des entretiens, les participantes ont exprimé comment cette stigmatisation et ce jugement envers leur état constituent des contraintes immatérielles à leur accès au territoire montréalais. Par exemple, Camille (2023) témoigne de ce sentiment de jugement et de honte vécu lorsqu'elle côtoie la population logée pendant la journée et pourquoi elle préfère utiliser les espaces publics pendant la nuit :

Tu sais, le jour, oui on est là, mais on se cache. Je ne suis pas fière de ça, je ne suis pas fière d'être rendue là, par souffrance. Je ne suis pas fière d'avoir fait de la drogue de même. Tu ne fais pas ça devant le monde qui s'en va au Walmart. Donc, je me suis retrouvée à vivre dans les vidanges. C'est beau ça.

En effet, lorsque nous avons questionné les participantes sur leur expérience dans la ville et dans la société, c'est-à-dire comment elles se sentent dans celle-ci, si elles ont un sentiment positif envers celle-ci ou plutôt négatif, la majorité des participantes ont mentionné qu'elles se sentaient jugées par le reste de la population. Ce regard de la société envers les personnes en situation d'itinérance amplifie le sentiment négatif qu'elles ont déjà envers elles-mêmes — elles ont souvent une estime de soi faible, voire inexistante. Lors des entretiens, les participantes ont nommé cette « étiquette négative » qu'elles doivent porter avec elles, jour après jour :

Puis d'avoir des gens normaux, qui ont une vie, je ne peux plus avoir ça, tant que je suis dans la rue, je ne peux pas avoir ça parce que je suis étiquetée (Catherine, 2023).

Je dirais que ce n'est pas comme bien vu, on dirait que c'est mal vu parce que tu es dans la rue, tu sais, tu es dans les refuges, puis tout ça (Martine, 2023).

Il y a de l'injustice, beaucoup d'injustice, surtout pour les personnes qui consomment, puis il y a des regards indiscrets [...] par les citoyens, par la police (Sabrina, 2023).

En bref, le jugement et la stigmatisation envers les participantes, et les femmes en situation d'itinérance en général, constituent des barrières immatérielles à leur accès au territoire montréalais. En effet, certaines vont éviter de fréquenter certains lieux ou vont éviter d'être dans l'espace public à certains moments de la journée, en raison des regards extérieurs — des regards de pitié, des regards de dégoût, des regards de peur, des regards d'agacement. Ainsi, ces personnes invisibles à bien des égards se trouvent hypervisibles à travers ces regards constants. Dans la prochaine section du chapitre, nous explorons les stratégies de survie utilisées par les participantes, et plus largement les femmes en situation d'itinérance, afin de réduire les risques et les contraintes auxquelles elles sont confrontées, et que nous avons présentés dans cette section.

4.2.3 Les stratégies de survie

Au moment des entretiens, les participantes ont mentionné utiliser plusieurs stratégies de survie, notamment « pour se loger, se nourrir, prendre soin d'elles (se vêtir, se soigner, se laver), se déplacer, se protéger et survivre économiquement » (Gélineau *et al.*, 2008 : 69). Certaines utilisent les déplacements constants; elles marchent constamment, sans s'arrêter ou savoir où aller dans l'objectif de ne pas attirer l'attention ou d'être ciblé par leur position immobile : « Je marchais tout le temps, je faisais à semblant d'aller quelque part, mais j'allais nulle part. Des jours, des jours, des jours » (Camille, 2023).

En effet, l'immobilité attire l'attention des autres citoyen-ne-s et des autorités policières. Ainsi, le mouvement et les déplacements constants permettent aux participantes de passer inaperçues ou, du moins, de ne pas se faire cibler par des policier-ère-s, des commerçant-e-s ou des personnes malveillantes qui pourraient profiter de cette immobilité pour user de solutions judiciaires ou de violence envers ces dernières. Deux expertes du milieu ayant participé à la recherche ont aussi abordé la nécessité pour les femmes en situation d'itinérance de rester en mouvement, de paraître occupée, surtout lorsqu'elles sont seules :

Elles ont moins tendance à rester immobiles ou à s'installer pour dormir. C'est sûr que si tu es en mouvement, tu réponds un petit peu au standard de ce qui se passe dans la rue. Donc, dans la rue on bouge, on va du point A au point B. Ça aussi c'est une autre

façon de passer inaperçu, parce que ce que tu vois le plus, c'est ceux qui sont couchés, ceux qui quêtent, ceux qui crient, ceux qui se tiennent en gang (Louise, 2022).

Celles qui sont en dehors un peu de la grosse consommation ou du travail du sexe, c'est sûr qu'elles vont plus circuler, aller d'un endroit à l'autre, aller dans des lieux plus sécuritaires, comme la Grande Bibliothèque. Elles ont comme l'instinct de survie aussi qui est là pour les protéger, juste paraître occupé (Léa, 2022).

Dans le même sens, certaines ont mentionné qu'elles consommaient afin de rester éveillées toute la nuit afin d'éviter les violences auxquelles elles seraient exposées si elles dormaient dans la rue :

Je faisais des *speeds*, je ne dormais pas, la nuit je ne dors pas (Catherine, 2023).

Ouais, je marchais la nuit, je ne dormais pas, peut-être deux, trois, quatre jours, des fois ça tapait huit ou dix jours. Mais, [maintenant] je dors tous les jours. Depuis que je ne fume plus de crack, c'est différent. [...] Justement, je ne voulais pas me faire voler, si j'avais une place... Ou bien je ne veux pas m'endormir [parce que] tu te réveilles et tu n'as plus rien, plus de téléphone. Tu ne veux pas savoir combien de téléphones j'ai achetés, je pense que ça me coûte 200\$ par mois depuis dix ans (Nancy, 2023).

Dans la rue, je m'arrangeais, soit quand j'étais bien affectée, que j'avais de l'alcool ou un peu de drogue, comme du *speed* ou des choses comme ça, dans le corps. Chose que j'ai arrêté maintenant, mais [...] ça pouvait me garder toute la nuit, donc je ne m'en rendais pas compte. Puis, quand je revenais le matin, j'avais des crises, je criais bien fort, tu sais (Valérie, 2023).

Des participantes ont expliqué qu'elles dormaient parfois avec une autre personne ou un groupe de personnes afin de se protéger ou avoir moins peur de dormir seules dehors :

Ben une fois, avec un ami, ben un ami, une connaissance de consommation, mais là on n'avait pas consommé, j'ai dormi tête à tête avec lui parce que j'avais peur où j'étais. Pis je lui ai dit « colle-toi sur moi ». J'ai dormi à côté de lui (Mireille, 2022).

J'ai dormi dans la rue souvent. Souvent, dans le parc Berri, on se cachait, on se faisait des cabanes (Nancy, 2023).

De surcroît, plusieurs participantes ont indiqué qu'elles gardaient une apparence physique et vestimentaire soignée pour passer inaperçue :

Je fais attention. La plupart des itinérants sont toujours habillés pareil, ça ne se lave pas, ça traîne plein de choses. Moi je ne fais pas ça (Sabrina, 2023).

Quand je me promène sans mes trois, quatre sacs à dos, ça ne paraît pas, non. Même quand je disais aux policiers, que j'avais été en prison, ils me disaient « Hein, toi ? ». Donc, physiquement, ça ne paraît pas. [...] Je ne suis pas maganée, il y en a qui

s'arrachent la peau, il y en a qui n'ont plus de dents. Je ne suis pas rendue là. Je réussis à me faufiler, il y en a même qui disent des fois qu'ils pensent que je suis un agent double, parce que je peux être « fucké » comme eux autres, mais j'ai toutes mes dents encore. Je ne suis pas trop maganée, je suis propre (Catherine, 2023).

Je pense que moi ça ne se voit pas vraiment, parce que, tu sais, j'ai de beaux vêtements. Puis, je ne prends pas de drogue, je dors bien, puis [...] je ne suis pas dans la rue, je pense que [...] je passe plus comme un peu tout le monde (Alice, 2023).

Souvent, je prenais ma douche, admettons dans un hébergement ou des fois avant... Je ne sais pas s'il le font encore au CLSC Sainte-Catherine, je pouvais prendre ma douche là. Même le Bunker, [...] ils lavaient notre linge, la nuit tu étais obligé de prendre une douche. [...] J'essayais de ne pas avoir du linge qui faisait comme quelqu'un qui dort dehors, parce qu'en plus avec ma santé mentale, puis le fait que j'ai un surplus de poids, je suis assez propice de me faire « spot », donc si je peux avoir l'air de quelqu'un de « normal » entre guillemets (Myriam, 2023).

Certaines participantes ont indiqué également dormir dans des motels ainsi que chez des ami-e-s, des membres de la famille ou des clients :

Ouais, j'ai déjà dormi chez des amis, mais là ils ont déménagé. Il y avait [*nom de son ami*], il a accueilli beaucoup de monde, parce que lui, avant que je le connaisse, il était dans la rue, puis après ça il s'est trouvé un logement et il payait un autre logement ailleurs. Il y a aussi [*nom d'un autre ami*], mais là lui, sa mère est écœurée, parce qu'il y a comme 50 000 personnes qui rentrent là-dedans (Nancy, 2023).

Quand j'avais le goût d'être dehors, je restais dehors, je pouvais rester trois jours, une semaine, j'allais tout le temps chez un ami ou chez une amie pour aller me laver, prendre soin de moi (Valérie, 2023).

Inspiré de la recherche de Gélinau *et al.* (2008 : 75), le tableau ci-dessous présente une synthèse des stratégies de survie identifiées par les participantes lors des entretiens.

Pour se loger	Pour se nourrir	Soins et besoins de base	Se protéger	Stratégies économiques
Réduire les coûts pour conserver son logement : cohabiter; réduire l'achat de biens et de services.	Accéder à la nourriture : ressources communautaires; dons; banques alimentaires.	Se vêtir : dons et cadeaux (ex. friperie dans les centres d'hébergement); vols; troc; acheter à prix modique.	S'entourer : avoir un conjoint; se tenir en groupe; dormir dans des endroits passants (parcs centraux, campements urbains).	Revenus stables : emploi; chômage; programmes sociaux; emploi précaire; programmes gouvernementaux d'aide financière.

Trouver un logement abordable : colocation; logement social; chambres en centre d'hébergement à court et moyen terme; motels et hôtels; lits d'urgence en centre d'hébergement.	Réduire les coûts : rabais, partage.	Se soigner : CLSC; hôpital; alcool ou drogue.	Rester vigilante et alerte : rester éveillée; se déplacer sans arrêt; se tenir près des ressources d'aide en cas de problèmes; dormir dans des endroits cachés de la vue des autres.	Gestion des avoirs : budgéter et couper les services et les biens (ex. aller plutôt dans les banques alimentaires, centres de jour, friperie); vendre ses biens; déposer en consigne (prêt sur gage).
Trouver des lieux gratuits : trouver un abri (ex. conteneur à déchets, banc de parc); campement urbain; user de son réseau (ami-e-s et membres de la famille).		Se laver : ressources communautaires; centres sportifs; toilettes publiques; user de son réseau (chez des ami-e-s et des membres de la famille); chambres d'hôtel.	Comportements de protection : être agressive et avoir des comportements repoussoirs; allure physique repoussante; user de ses charmes; user de son réseau de connaissances et d'ami-e-s, protection en échange de faveurs sexuelles.	Trocs, dons et petites sommes : user de sa condition féminine (ex. faveurs sexuelles et ménagères, prostitution, offrir des faveurs sexuelles à court ou moyen terme, cohabitation); rechercher des dons et des petites sommes d'argent (ex. dons en provenance d'ami-e-s, membres de la famille et de ressources communautaires, quêter, vendre des bouteilles vides, chercher de l'argent par terre).
User de sa condition de femmes : faveurs sexuelles ou ménagères; dormir chez des clients ou hommes pourvoyeurs.		Se déplacer : à pied; vélo; transports en commun (autobus et métro); taxis.	Engourdir la conscience : Avancement profond dans la maladie mentale et les problèmes de consommation.	Emprunter et s'endetter : emprunt à des ami-e-s, connaissances ou membres de la famille; demander un prêt d'argent rapide; aide des

				ressources communautaires.
				Activités criminalisées : vente de drogue, tabac ou médicaments; prostitution; vol.

Tableau 4.2 Synthèse des stratégies de survie identifiées par les participantes.

Toutefois, un élément revient systématiquement au moment des entretiens, soit que la majorité des participantes — sept femmes sur onze (64%) — vont tout faire pour éviter de dormir dehors la nuit. En effet, elles vont privilégier aller dans les centres d’hébergement, les haltes chaleurs, chez des ami-e-s, de la famille et des hommes pourvoyeurs avant de devoir dormir à l’extérieur. Dans l’éventualité où elles se trouvent à devoir passer la nuit dehors, les participantes usent des stratégies présentées plus haut (ex. consommation de substances psychotropes, déplacements constants, se cacher dans des endroits isolés, mais souvent insalubres, ou près de refuges pour avoir de l’assistance en cas de danger). Par exemple, Maude (2023) a répondu « Non, non, non, non, non, pas à 66 ans » lorsque nous lui avons demandé si elle dormait parfois à l’extérieur. Plusieurs autres participantes ont répondu de la même manière à la question :

J’avais vraiment peur d’être dehors, parce que je faisais beaucoup d’appels, mais c’était toujours plein (Alice, 2023).

Oh seigneur non, si je peux éviter [de dormir dehors], mais ça m’est arrivé il n’y a pas longtemps. Puis, c’était ici qu’ils avaient fait une erreur. J’ai passé la nuit dans les escaliers à côté du Chaînon, parce que je savais qu’il y avait du monde dans le Chaînon, donc je me suis dit, au moins, s’il arrive quelque chose, il y a du monde pas trop loin, mais même là, dans le parc, il y a des gars qui passent. Vu qu’il commence à faire beau, tu les vois revenir. Donc, je restais proche d’une place qui était ouverte. J’ai fait ça, mais après je suis épuisée, je deviens stressée, je fais des crises d’angoisse, des crises de panique (Catherine, 2023).

En bref, les stratégies de survie utilisées par les participantes sont multiples et diverses. Les expert-e-s ayant participé à la recherche ont également discuté de la multitude de stratégies de survie que les femmes en situation d’itinérance utilisent pour répondre à leurs besoins vitaux. Par exemple, 1) une apparence physique et vestimentaire soignée, ou à l’inverse, une apparence négligée et

repoussante sont nommées comme étant des stratégies de survie, tout comme 2) les déplacements constants; 3) dormir dans des centres d'hébergement, dans des motels ainsi que chez des ami-e-s, de la famille ou des clients; 4) rester éveillée toute la nuit lorsqu'elles ne trouvent pas d'hébergement pour passer la nuit; 5) fréquenter des lieux publics, comme des bibliothèques, des centres commerciaux et des chaînes de restauration rapide. Les expert-e-s ont mentionné que :

Quand elles arrivent ici, c'est parce qu'elles ont vraiment tout épuisé leur réseau. C'est aussi une façon de se protéger, de se préserver d'être vues comme quelqu'un en situation de pauvreté ou d'itinérance. [...] C'est [aussi] vraiment important pour elles d'être bien habillées, d'être bien mises, d'être propre. Elles vont se laver peut-être deux, trois douches par jour. Si elles n'ont pas assez de vêtements, elles nous en demandent, c'est vraiment important [le style], elles veulent que ça soit [ajusté correctement], que ça soit beau, c'est correct, c'est pour leur dignité aussi. [...] C'est [pour] se préserver un peu de la honte d'être vu comme quelqu'un de pauvre, qui n'a pas réussi. Il y a un sentiment un peu d'échec. Puis je pense aussi que le fait de se rendre un peu invisible en tant que personne itinérante, ça protège aussi des situations d'abus (Léa, 2022).

Comme je disais tantôt, les femmes ont tendance à être plus invisibles dans l'itinérance que les hommes, donc souvent, [elles vont] prendre soin d'elles en partant. Juste dans leur habillement, par exemple. Elles vont continuer à faire attention à ce qu'elles vont porter, ce qu'elles vont choisir comme vêtement. En se relocalisant, en trouvant des endroits justement pour dormir, que ce soit des refuges, que ce soit des amis ou des clients. Mais de faire en sorte de ne pas être visible à l'extérieur (Louise, 2022).

Essayer de rester le plus possible dans des places ouvertes, comme les Tim Hortons, ou ce genre de choses où elles peuvent ne pas dormir de la nuit pour justement ne pas être en position de vulnérabilité dehors. [...] Essayer de dormir la journée dans les centres quand ils sont ouverts. Et aussi, marcher toute la nuit en attendant qu'une ressource ouvre pour ne pas dormir dehors (Lydia, 2023).

Si elles sont vraiment dans la rue, elles vont passer leur temps dans les cafés, les Tim Hortons qui sont ouverts 24h, les McDo qui sont ouverts. Elles vont aller se laver. Il y en avait plein qui venaient se laver dans nos lavabos au rez-de-chaussée, parce qu'elles veulent être propres, ce ne sont pas des itinérantes qui ne se lavent pas, qui ne sentent pas bon, il y en a, mais il y a un certain orgueil et une certaine peur. [...] Puis, elles ne veulent pas que leurs proches le sachent, elles ne veulent pas que leurs amis le sachent (Josée, 2023).

J'ai déjà rencontré des femmes [...] qui portaient une attention particulière à leur beauté ou comment elles se présentaient. Ça faisait en sorte qu'elles, dans leur tête, n'étaient pas nécessairement dans la rue, si elles ne ressemblaient pas aux autres. C'est un mécanisme de défense que j'ai vu quand même assez souvent. [...] Principalement dans le travail du sexe [...] il y a une partie des femmes [...] [qui] ne se considèrent pas nécessairement dans la rue, parce qu'elles ont des places où aller dormir tous les soirs, donc chez des clients, des amis (O1 de EMMIS, 2023).

Il est ainsi possible de comprendre que ces stratégies de survie permettent aux femmes en situation d'itinérance de répondre à leurs besoins primaires, soit se loger, se nourrir, se soigner, se vêtir, se laver, se déplacer, se protéger et se soutenir financièrement, en plus de leur permettre de limiter la stigmatisation ainsi que les violences associées à la condition itinérante en se rendant invisibles aux regards extérieurs. Lydia explique bien les raisons pour lesquelles ces stratégies sont vitales pour les femmes en situation d'itinérance :

Par survie et pour leur sécurité, parce qu'il y a beaucoup de violences dans la rue. Et c'est pour s'en préserver au maximum des violences physiques, des violences sexuelles, de tout ça. Même en ce moment, avec le froid, des fois je me dis « est-ce que ce n'est pas plus pour la survie ? », parce que quand il fait moins vingt, que tu es immobile, tu as peut-être plus de chance d'avoir des engelures. [...] Puis sur le *blend in*, plutôt social, dans la journée, je pense que c'est aussi se protéger du jugement, du regard des personnes qui ne sont pas dans cette situation-là, parce que je pense qu'il y a tellement de stigmatisation aussi (Lydia, 2023).

Ces stratégies de survie permettent aux femmes en situation d'itinérance de limiter leur visibilité dans le territoire urbain. Tant pour des raisons de sécurité (ex. violence, judiciarisation, profilage social) que pour se protéger du regard extérieur (ex. stigmatisation, discrimination, jugement, honte), l'invisibilisation des femmes en situation d'itinérance leur permet de passer inaperçues.

CHAPITRE 5 : DISCUSSION, RETOUR CRITIQUE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Dans ce cinquième et dernier chapitre, nous effectuons un retour sur nos questions et nos hypothèses de recherche à travers une discussion des résultats et des analyses du chapitre précédent. Puis, nous revenons sur notre démarche dans une perspective critique. Finalement, nous discutons des perspectives de la recherche, c'est-à-dire les pistes de réflexion qui émergent des résultats et de leurs analyses.

5.1 Retour sur les questions et les hypothèses de recherche

Au début de notre processus de recherche, nous avons formulé notre question de recherche principale de la manière suivante : **pourquoi les femmes en situation d'itinérance ont-elles un moindre droit à la ville ?** Nous postulons que les femmes en situation d'itinérance ont un moindre droit à la ville puisqu'elles subissent un processus de marginalisation basé sur le genre.

En ce qui concerne nos questions secondaires posées pour éprouver notre hypothèse principale, nous cherchions à comprendre 1) **en quoi les pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance sont-elles spécifiques ?** Nous postulons que les femmes en situation d'itinérance ont des pratiques socio-territoriales spécifiques, ce notamment compte tenu de la précarité féminine et de l'omniprésence de la violence dans leurs trajectoires. Deuxièmement, nous cherchions à comprendre 2) **en quoi l'offre de services d'assistance actuelle répond-elle aux besoins des femmes en situation d'itinérance ?** Nous postulons que l'offre de services d'assistance actuelle est inadaptée et insuffisante pour répondre aux besoins des femmes en situation d'itinérance, en raison du processus d'invisibilisation qu'elles subissent en lien avec leur territorialité particulière. Afin de répondre à ces questions, nous avons construit un cadre opératoire se basant sur les concepts d'itinérance, de marginalisation, de précarité, de violence, d'invisibilisation et de territorialité. Grâce aux données recueillies à travers l'observation documentaire, l'observation participante, les questionnaires préalables et les entrevues semi-dirigées — que nous avons par la suite analysées — nous pouvons maintenant répondre à ces questions de recherche.

5.1.1 Des pratiques socio-territoriales genrées et contraintes

Les pratiques socio-territoriales des participantes, et plus largement des femmes en situation d'itinérance, sont contraintes par des barrières matérielles et immatérielles — des contraintes spécifiques aux vécus des femmes vivant une situation d'itinérance, mais variant également en fonction notamment de leur âge, leur expression de genre, leur orientation sexuelle, leur état de santé mentale, leur trouble de toxicomanie, leur statut d'immigration et leur origine ethnique. Le principal « mur invisible » restreignant spécifiquement les pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance est l'expérience de la violence, tant au niveau interpersonnel qu'institutionnel. Bien que vécue par leurs pairs masculins, la violence vécue par les femmes en situation d'itinérance est d'une ampleur et d'une proportion beaucoup plus grande : en amont de leur situation d'itinérance, comme élément déclencheur ou de fragilisation, ainsi que pendant leur situation d'itinérance, par notamment leur conjoint, leur proxénète, leurs clients, leurs connaissances de la rue, les membres de leur famille, les autres citoyen-ne-s de la ville et les autorités policières. Stéphane, un expert du milieu, explique lors de son entretien que :

Les hommes ne vivent pas les [mêmes] enjeux de menaces. Oui, il y a de la violence à l'encontre des gens de la rue, mais ce n'est pas au même niveau que les femmes, qui sont malheureusement victimes de sévices sexuels. [Elles] vont parfois négocier un lit en échange de services sexuels. Elles sont violentées. [...] Des femmes autochtones en particulier, qui sont particulièrement ciblées par des exploiters. Donc, les besoins sont différents, les femmes ont besoin de sécurité (Stéphane, 2022).

Il est important de rappeler que ce mémoire ne constitue pas une étude comparative — analysant les similitudes et les différences entre les femmes et les hommes en situation d'itinérance — dans la mesure où nous n'avons pas spécifiquement étudié les pratiques socio-territoriales de ces derniers. Ainsi, l'échantillonnage et les résultats ne permettent pas d'affirmer que les femmes ont des pratiques socio-territoriales différentes de leurs pairs masculins. Les données recueillies illustrent plutôt que les femmes sans-abri ont des pratiques particulières et spécifiques à leurs expériences de rue, en raison notamment de l'omniprésence de la violence dans leurs trajectoires de vie. Tout de même, avec les données recueillies dans les littératures grise et scientifique ainsi que dans les entretiens, nous pouvons présupposer que leurs pratiques socio-territoriales sont différentes de celles des hommes en situation d'itinérance.

Pour limiter cette expérience de la violence, elles développent des stratégies de survie qui leur permettent de survivre aux conditions de la rue, en plus de les rendre invisibles aux regards extérieurs. Ainsi, ces stratégies sont intrinsèquement liées aux pratiques socio-territoriales des femmes sans-abri dans la mesure où elles vont adopter des comportements et elles vont choisir de fréquenter des lieux qui vont leur offrir un sentiment de sécurité — autant que possible malgré leur grande vulnérabilité associée à leur situation d'itinérance — et répondre à leurs besoins primaires, soit se loger, se nourrir, se soigner, se vêtir, se laver, se déplacer, se protéger, se soutenir financièrement, consommer et se préserver personnellement contre la honte, la stigmatisation et la discrimination.

En plus du sentiment de sécurité et de la réponse aux besoins primaires, les relations sociales — positives ou négatives — ainsi que le sentiment d'appartenance influencent également les lieux fréquentés ou évités par les femmes en situation d'itinérance. En effet, les participantes ont nommé des lieux et des territoires qu'elles aimaient fréquenter en raison des relations positives qu'elles entretiennent avec des personnes ou des lieux : elles vont fréquenter certains centres d'hébergement en raison de leurs bonnes relations avec les intervenant-e-s, elles vont fréquenter des lieux avec lesquels elles ont un attachement émotionnel (ex. un lieu à proximité d'où elles ont grandi, un lieu qui leur procure un sentiment de bien-être) et elles vont fréquenter des lieux privés où elles sont accueillies par des connaissances, des ami-e-s et des membres de leur famille. Cependant, il est important de préciser que les lieux qu'elles fréquentent sont toujours accessibles selon le respect de la « bonne conduite » et la volonté des autres. En effet, dans les centres d'hébergement, elles doivent se soumettre aux règlements afin de pouvoir bénéficier des services. Dans l'espace public, leur présence sera parfois tolérée par les autorités policières dans la mesure où elles conservent des comportements appropriés conformément aux normes sociales. Dans les lieux privés, comme chez des membres de la famille ou chez des ami-e-s, leur présence est acceptée selon la volonté de l'hôte — si elles ne répondent plus à leurs critères d'accueil, elles vont devoir quitter. Chez des hommes pourvoyeurs (ex. clients, proxénètes), elles doivent se soumettre à leurs désirs pour avoir accès à un toit.

Inversement, les relations sociales négatives influencent les pratiques socio-territoriales des participantes dans la mesure où elles vont éviter ou être exclues de lieux ou de territoires où il y a

des conflits. Parmi ces relations négatives, nous pouvons identifier 1) des conflits de cohabitation avec les autres usager-ère-s de la ville (ex. citoyen-ne-s logé-e-s, commerçant-e-s, touristes), 2) des conflits avec les autorités policières qui mènent à leur déplacement forcé ou leur arrestation, 3) des conflits avec des intervenant-e-s conduisant parfois à un refus de service pour une période déterminée ainsi que 4) des conflits avec leurs pairs pour diverses raisons, comme des raisons économiques (ex. non-paiement de dettes, échange de biens) ou relationnelles (ex. menaces d'un ex-conjoint-e, d'un ex-client-e ou d'un proxénète). Ainsi, les participantes vont éviter de fréquenter ou sont exclues de certains lieux où elles vivent des relations conflictuelles, mais aussi où elles vivent de la stigmatisation et de la discrimination.

Finalement, des barrières physiques influencent également les pratiques socio-territoriales des participantes, soit leur mobilité limitée, les pratiques hostiles d'aménagement et la revitalisation urbaine ainsi que le manque d'intimité. En effet, les difficultés associées à l'accessibilité aux moyens de transport ainsi que la localisation et les horaires spécifiques des ressources d'aide limitent la mobilité des participantes en les circonscrivant à un territoire accessible essentiellement à la marche et par transport en commun, situé près des ressources d'hébergement, c'est-à-dire les quartiers centraux de Montréal. Aussi, les stratégies urbaines dissuasives et de dispersion — parfois hostiles, tantôt douces — ainsi que les mesures de revitalisation urbaine utilisées par les autorités publiques et privées, et employées conjointement avec les mesures de judiciarisation des autorités policières, ont ultimement l'objectif de cadrer l'utilisation des espaces publics, semi-publics et privés et de redéfinir leurs fonctions urbaines. Ces mesures ciblent particulièrement les comportements et les personnes considérées comme « nuisibles » afin d'entraver leur utilisation, particulièrement en ce qui concerne le sommeil, la consommation et les regroupements, soit des comportements jugés problématiques dans l'espace public. Certaines participantes évitent ainsi les lieux où le contrôle territorial est important, alors que d'autres favorisent ces lieux dans l'optique où elles ont un plus grand sentiment de sécurité.

Enfin, sans accès à l'espace privé, les femmes en situation d'itinérance — tout comme les hommes — vivent un grand manque d'intimité menant à une hypervisibilité de ces personnes dans l'espace public. Toutefois, les corps féminins exposés à cette hypervisibilité sont beaucoup plus à risque de vivre des agressions et des abus que les corps masculins. En effet, dans un contexte de culture du

viol alimenté par des stéréotypes sexuels et des rôles de genre, leur simple présence dans la rue mène à l'idée qu'elles sont disponibles pour de la sexualité, consentantes ou non. Ainsi, le manque d'intimité affecte différemment les femmes que les hommes en situation d'itinérance.

Nous pouvons alors observer que malgré des similitudes entre les hommes et les femmes de par leur condition itinérante commune, les femmes ont des pratiques socio-territoriales spécifiques en raison de l'omniprésence de la violence dans leurs trajectoires de vie. En effet, le phénomène de l'itinérance contribue à la reproduction des rôles de genre instaurés par le système patriarcal, notamment visible par les stratégies de survie employées par les participantes. Lors des entretiens, les participantes ont témoigné de la prévention quotidienne contre les violences physiques et sexuelles à travers leurs stratégies de survie employées. Les arrangements avec des hommes pourvoyeurs en échange de protection physique et économique illustrent parfaitement les rapports de domination qui s'instaurent dans les relations entre les hommes et les femmes en situation d'itinérance. Ces rapports de genre asymétriques et ces stéréotypes sexuels, où l'homme est perçu comme pourvoyeur et protecteur alors que la femme est dépendante et fragile, contribuent à accentuer les comportements violents et les attitudes sexistes et misogynes des hommes auprès des femmes, particulièrement dans un contexte où ces dernières sont dans une situation d'itinérance et un état de vulnérabilité extrême (Côté *et al.*, 2017). Côté *et al.* (2023) ajoutent que les rôles de genre traditionnels de la masculinité imposent aussi aux hommes en situation d'itinérance des standards auxquels ils ne peuvent se soumettre générant un fort sentiment de honte et d'humiliation et les menant vers un non-recours aux services d'aide.

Ainsi, nous sommes en mesure de valider notre première hypothèse de recherche secondaire, soit que les femmes en situation d'itinérance ont des pratiques socio-territoriales spécifiques, ce notamment compte tenu de la précarité féminine et de l'omniprésence de la violence dans leurs trajectoires.

5.1.2 (In)adéquation des services d'assistance offerts aux femmes en situation d'itinérance

Concernant l'(in)adéquation des services d'assistance, les résultats émanant de notre recherche sont mitigés. Pendant longtemps, l'invisibilité des femmes en situation d'itinérance, dû à leur territorialité spécifique — associé au fait qu'elles vivent une itinérance majoritairement cachée en

raison de l’omniprésence de la violence dans leurs trajectoires de vie — a donné l’illusion d’une sous-représentation des femmes dans la population itinérante tant à Montréal qu’au Québec et au Canada. L’invisibilité de ce groupe s’est traduite par une occultation de leur problématique dans les politiques publiques et les recherches scientifiques, illustrée par le manque de connaissances et l’incompréhension des expériences particulières des femmes itinérantes, ainsi qu’une sous-estimation dans les enquêtes statistiques menant ultimement à un manque de financement auprès des ressources qui leur sont dédiées et à une inadéquation des services d’assistance.

5.1.2.1 Une meilleure reconnaissance du phénomène de l’itinérance au féminin

Toutefois, une meilleure reconnaissance du problème dans les recherches scientifiques à travers notamment un changement de paradigme face à une lecture de l’itinérance qui était foncièrement masculine et préconisait une représentation visible du phénomène ainsi que la mise en place d’une approche féministe intersectionnelle et d’une analyse différenciée selon les sexes (ADS+) dans l’objectif de mettre en lumière les discriminations systémiques et croisées vécues par les femmes de diverses origines ou conditions vivant une situation d’itinérance. Cette reconnaissance a mené à la création, sur plusieurs années, d’un éventail de services offerts à celles-ci à Montréal. En effet, simultanément, les organismes offrent des services de première ligne afin de répondre dans l’immédiat à leurs besoins, mais aussi des services qui visent une réponse plus durable, soit de l’hébergement à court, à moyen et à long terme selon les besoins ainsi que des services variés visant le rétablissement et la réinsertion, dont des services psychologiques, relationnels, de réduction des méfaits, de recherche à l’emploi et de logement. Il est possible d’observer cette variété de services chez les organismes ayant collaboré à notre recherche :

1. **La rue des Femmes** : entre cinq (Maison Olga) à vingt (Maison Jacqueline) lits d’urgence; vingt chambres individuelles de transition (Maison Olga) offrant un séjour allant de court à long terme selon les besoins individuels des usagères; douze studios de transition (Maison Dorimène); services de repas; services vestimentaires; services de guérison et de réadaptation (ex. thérapie relationnelle, suivi avec une travailleuse sociale, suivi en toxicomanie, art-thérapie, chorale, yoga); services d’aide à la réintégration en logement.
2. **Pavillon Patricia Mackenzie de Mission Old Brewery** :
 - a. *Services de prévention* : accompagnement vers un logement permanent auprès d’une clientèle féminine ayant vécu des problèmes de dépendance (Maison LI-BER-T) ainsi que

la prévention de l'itinérance chez les jeunes femmes de 18 à 24 ans vivant une situation à haut risque d'itinérance grâce aux logements de Logis Rose Virginie.

- b. *Services d'urgence* : Pavillon Patricia Mackenzie (Hébergement d'urgence, services de base et accompagnement psychosocial), Colocs du PMP (dix places au quatrième étage du Pavillon Patricia Mackenzie destinées aux femmes ayant atteint la stabilité nécessaire pour éventuellement transitionner vers le logement), Étape et Étape+ (26 places d'hébergement au sein de 13 chambres avec un accompagnement psychosocial individuel et personnalisé, sans délai de séjour), PRISM-Cogeco (dix places destinées aux femmes ayant des troubles graves et persistants de santé mentale vers une stabilisation et une réaffiliation durable grâce à un accompagnement avec une équipe d'intervention et une équipe multidisciplinaire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal).
 - c. *Services de relogement* : Les Voisines dans la communauté, incluant le Pavillon Lise Watier, les Voisines de Lanaudière et les Voisines de Lartigue, ont l'objectif d'offrir un accompagnement dans le relogement des femmes dans un environnement sécuritaire.
3. **Auberge Madeleine** : 26 chambres individuelles pour un maximum de trois séjours par année, d'une durée maximale respective de six semaines; services de repas, accompagnement psychosocial personnalisé; activités de groupe et ateliers d'art; services de soutien à la recherche de logement; soutien post-hébergement; services externes pour les ex-résidentes en logement.
4. **Y des Femmes de Montréal** : services résidentiels (34 chambres dédiées à des femmes vivant une situation d'itinérance qui ont une autonomie de base et un suivi psychosocial si nécessaire pour un séjour d'une durée maximale de deux ans); services complémentaires (ex. banque alimentaire, services d'orientation, ateliers de développement personnel); services de soutien en violence conjugale; services d'accompagnement pour les nouvelles arrivantes; services d'employabilité; services juridiques.

Nous pouvons observer aussi un éventail de services dans d'autres organismes dédiés aux femmes en situation d'itinérance. Par exemple, Le Chaînon offre des services d'hébergement d'une durée variable, allant de quelques jours à quelques mois, et dans certains cas, plusieurs années. Plus précisément, il y a 15 places à l'unité d'urgence (séjour maximal de trois jours), 21 places à l'unité court terme (séjour maximal de huit semaines) et 15 places à l'unité de transition (séjour maximal de 12 mois). De plus, la Maison Yvonne-Maisonnette offre 15 studios meublés et un service de

repas pour des femmes âgées de 55 ans et plus, alors que la Maison Ste-Marie offre 49 logements ou chambres meublées aux femmes ayant un faible revenu pour un séjour maximal de cinq ans. Finalement, Le Chaînon offre aussi des services de soutien post-hébergement personnalisé selon les besoins des femmes (ex. recherche de logement, soutien au nouveau milieu de vie, soutien vers un retour aux études, soutien à la recherche d'emplois).

De plus, l'implantation de ÉMMIS dans quatre arrondissements centraux de la Ville de Montréal, soit Ville-Marie, le Sud-Ouest, Le Plateau-Mont-Royal et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, permet de répondre aux enjeux de cohabitation et de détresse ainsi qu'aux appels psychosociaux provenant de la police et des organismes communautaires concernant des personnes en situation de vulnérabilité. L'équipe effectue de l'intervention sociale, de la médiation et de la prévention auprès principalement des personnes en situation d'itinérance. Elle intervient lors de situations non urgentes et non criminelles qui requièrent une réponse immédiate et ponctuelle. Ainsi, elle travaille en complémentarité avec les autorités policières et les intervenant-e-s des centres d'hébergement. Bref, tant au sein des organismes que globalement dans le réseau d'assistance, il est possible d'observer un éventail de services offerts aux femmes en situation d'itinérance.

5.1.2.2 L'importance d'une approche personnalisée

Au moment des entretiens, les participant-e-s de la recherche ont toutes et tous témoigné de l'importance de l'approche personnalisée en ce qui concerne l'intervention auprès des femmes en situation d'itinérance. Comme elles ont chacune des parcours de vie différents, il est primordial de répondre à leurs besoins spécifiques avec une intervention personnalisée, c'est-à-dire de s'adapter aux différentes réalités — selon leurs historiques, elles n'ont pas les mêmes besoins : nouvelles arrivantes, femmes autochtones, femmes trans, situation de handicap, violence conjugale, toxicomanie, problèmes de santé mentale, historique de DPJ — et d'avoir une flexibilité quant au temps nécessaire pour leur rétablissement. En effet, certaines auront besoin de quelques mois, alors que d'autres plusieurs années. Ce changement d'approche quant à l'intervention auprès de cette population constitue une amélioration majeure face aux anciennes pratiques beaucoup plus générales et rigides qui favorisaient une intervention unique et homogène pour toutes.

5.1.2.3 La présence de plusieurs failles

Malgré l'amélioration décrite plus haut concernant les services offerts à la clientèle féminine, nous observons toujours plusieurs problématiques dans le réseau d'assistance. Dans un premier temps, nous observons une inadéquation des services pour certaines clientèles féminines spécifiques, soit particulièrement pour les femmes autochtones et les femmes trans. Concernant les femmes trans, il n'y a aucun centre d'hébergement à Montréal accueillant spécifiquement les personnes trans; elles doivent ainsi se présenter dans les maisons d'hébergement pour femmes ou dans les centres d'hébergement mixtes. Cette cohabitation engendre des problématiques de plusieurs types : 1) dans les centres d'hébergement mixtes, les femmes trans vont être beaucoup plus à risque de vivre de la discrimination et de la violence de la part de la clientèle masculine; 2) les femmes trans font aussi face à de la discrimination de la part des autres usagères ou même du personnel des ressources dédiées pour les femmes en lien avec leur identité de genre. En effet, au moment des entretiens, certaines participantes ont tenu des propos dénigrants à l'égard des femmes trans qui fréquentent les centres d'hébergement. Aussi, dans certains cas, certaines femmes trans vont se faire refuser l'accès au centre ou la réception de services en fonction du « degré » de leur transition ou de leur apparence physique. Cependant, les organismes ayant participé à la recherche maintiennent une position inclusive quant à leur clientèle : ils accueillent toutes les femmes qui se considèrent femmes, et ce peu importe le degré de transition. Les expert-e-s du milieu ayant participé à notre recherche constatent cette faille dans le réseau pour cette clientèle spécifique :

Puis souvent, il y a encore un fond de communauté religieuse derrière certains refuges, ce qui fait que les hommes trans ou les femmes trans, ne se sentent pas à l'aise. Il y aurait assez de clientèle pour un refuge LGBTQ, [...] j'espère qu'un jour, ça va se créer [...]. Ça aurait réglé la question d'avoir un refuge spécialisé, mais on va se croiser les doigts pour qu'à un moment donné ça lève de terre (Paul, 2023).

Si on parle de femmes trans, il y a beaucoup moins d'endroits où elles peuvent se sentir vraiment acceptées et en sécurité dans leur établissement. [...] C'est sûr que les femmes trans sont acceptées dans les grandes maisons pour les femmes, telles que le Pavillon Patricia Mackenzie, la Maison Olga, la Maison Jacqueline. Je sais qu'elles sont acceptées, mais on a déjà eu des commentaires [comme quoi] elles ne se sentaient pas confortables ou en sécurité d'être dans ces établissements-là (O1 d'ÉMMIS, 2023).

Si on regarde au niveau des [personnes] trans aussi, ça prendrait des maisons qui sont spécifiques à leurs besoins, parce que c'est tellement différent leurs réalités [...]. Puis ce n'est pas évident, quand c'est à travers les milieux féminins. Aussi, [ça ne signifie pas] qu'il n'y en aura pas qui vont venir dans les maisons pour femmes, ce n'est pas ça

l'idée, mais [plutôt] qu'elles aient un endroit qui puisse répondre et qui puisse comprendre leur réalité. Que ce soit leur ligne de départ (Louise, 2022).

Pour les femmes autochtones, c'est le même problème. Alors qu'elles sont surreprésentées parmi la population itinérante féminine à Montréal, il n'y a qu'un seul organisme qui offre des services d'hébergement spécifiquement pour les personnes autochtones qui sont en situation d'itinérance, soit *Projets autochtones du Québec* (PAQ). Sinon, l'organisme *La Porte Ouverte Montréal* priorise les communautés autochtones non logées de Milton Parc en leur réservant des lits, alors que l'organisme *Refuge Mitshuap Montréal* accueille tant les personnes autochtones que les personnes allochtones vivant une situation d'itinérance, mais offre des services spécifiques aux personnes autochtones, dont un personnel pouvant communiquer dans certaines langues autochtones. En revanche, pour les femmes, le *Foyer pour femmes autochtones de Montréal* (FFAM) constitue le seul centre d'hébergement pour femmes à Montréal qui offre des services exclusivement aux femmes autochtones et à leurs enfants. Sinon, l'organisme *Chez Doris* a également développé un programme d'aide spécifique pour les femmes inuites. Au moment des entretiens, Paul témoigne de l'inadéquation des services pour les femmes autochtones en situation d'itinérance :

Puis évidemment, il y a toutes les femmes autochtones qui sont parmi les moins bien servies parce qu'elles ont de la misère à trouver quelque chose de culturellement adapté. [...] Il y a très peu d'organismes pour femmes. Il y a Chez Doris qui s'est spécialisé quand même auprès des Inuites, mais il manque énormément de ressources pour femmes autochtones à Montréal (Paul, 2023).

Sinon, de manière générale, la durée limitée du temps d'accueil dans les centres d'hébergement a largement été mentionnée par les participantes concernant l'inadéquation des services. Comme l'identifie Kozol (1988), malgré l'importance du rôle des refuges, notamment en tant que chez-soi, auprès des femmes en situation d'itinérance, ces derniers génèrent aussi des problématiques, dont les pathologies, les toxicomanies, la violence et les dépendances. La littérature scientifique nomme ce processus la *shelterization* ou le phénomène « de la porte tournante » (Gounis et Susser, 1990; Grimard, 2011; Grunberg et Eagle, 1990; Kozol, 1988; Maurin, 2015; Novac *et al.*, 1996; Namian, 2012; Roy et Grimard, 2015). Dans sa recherche, Maurin (2015) définit la *shelterization* comme étant le processus d'institutionnalisation où les femmes en situation d'itinérance restent dépendantes des dispositifs d'assistance. En effet, les ressources d'intervention et d'aide pour les personnes en situation d'itinérance sont apparues dans un contexte de faille et d'urgence du système de prise en charge socio-sanitaire, « afin de pouvoir gérer techniquement et de manière *ad hoc* ces

vies à découvert, soit des mauvais corps [...] qui échappaient aux prises possibles des modalités de traitement et de régulation sociale en vigueur » (Namian, 2012 : 165). Ces lieux sont devenus des lieux de « décharge » et de « dumping », des lieux terminaux accueillant les personnes qui ne sont accueillies nulle part. Croulant sous les « cas lourds » et les « bagages chargés », les ressources peuvent difficilement sortir de manière permanente les personnes de leur situation d'itinérance. Ainsi, leur expérience peut être décrite de la manière suivante : « composée de va-et-vient dans l'univers de l'intervention sociale, entrecoupée d'entrées et de sorties dans des institutions et des "programmes" de toutes sortes, où ils sont souvent ballottés, transférés, redirigés d'un dispositif d'aide à un autre » (*Ibid.*, 169).

En effet, les séjours en hébergement d'urgence varient entre une à cinq nuitées, obligeant les femmes en situation d'itinérance à circuler continuellement entre les hébergements. Cette circulation empêche les femmes de se reposer correctement pour pouvoir éventuellement entreprendre les démarches nécessaires quant à leur santé physique, psychologique et relationnelle ainsi que leur situation économique (ex. prestations d'aide sociale, emplois) et résidentielle. Cette circulation constante entre les dispositifs d'hébergement est désignée comme étant le phénomène des « portes tournantes », c'est-à-dire qu'en raison d'une limite quant au temps de séjour, les femmes sont forcées de se déplacer continuellement d'un centre d'hébergement vers un autre afin d'éviter de se retrouver dans la rue. Ce phénomène engendre par le fait même la dépendance des femmes au circuit assistanciel. À leur arrivée, elles sont dans l'urgence : elles doivent dormir, manger et se laver; elles n'ont pas les capacités d'entreprendre des démarches nécessaires pour sortir de leur situation d'itinérance. Ainsi, « la shelterisation devient réticulaire » (Maurin, 2015 : 263) renforçant la marginalisation des femmes en situation d'itinérance. Cet enjeu a été constamment relevé dans les entretiens par de nombreuses participantes :

Ce n'est pas facile, pas facile partout. Il faut tout le temps que tu sois prête à repartir. C'est écœurant, il faut tout le temps que tu fasses tes bagages. Tu arrives, puis tu es déjà tellement exténuée, puis il faut déjà que tu repartes. [...] Non, les ressources, elles n'ont pas de ressources à long terme. Il y a des listes d'attentes interminables. La plupart des ressources, c'est une nuit, puis tu t'en vas. Mais là, c'est nouveau de cette année, il y a deux ressources, où c'est trois, quatre jours. Je me tenais là. Mais entre les deux, tu n'as jamais de place (Camille, 2023).

Ce n'est pas évident de se promener. Se promener trois jours ici, deux jours-là, puis avoir une insécurité, parce que tu ne sais même pas si ce soir-là, [tu] ne trouveras pas

de place [...], c'est vraiment stressant parce que c'est tout le temps plein partout. Il faut être chanceux (Alice, 2023).

À 2h, je vais appeler le Chaînon, puis je vais retourner faire un trois jours là-bas. [...] Je passe mon temps à faire ça. [...] [Je ne peux] même pas prendre soin de moi. Je passe mon temps à me demander « où est-ce que je vais m'en aller à soir ? » (Catherine, 2023).

Je passais trois nuits ici. Puis, habituellement, quand je venais dormir ici, il fallait que j'appelle tôt le matin, avant 9h. Après ça, j'arrivais ici, je donnais mes choses à la buanderie, je mangeais, ma douche, puis c'est la première journée, j'allais me coucher. La deuxième journée, c'est là que je faisais les téléphones pour trouver quelque chose à plus long terme, parce que [ce n'est qu'un séjour de] trois jours ici. En plus avant, c'était quatre nuits à l'extérieur [après un séjour]. Donc, je ne faisais pas vraiment de démarches pour ma santé mentale, ce n'était pas tant pressant. [...] J'étais plus en survie. C'était souvent ça mes journées : appeler, appeler, appeler (Myriam, 2023).

Dans le même sens, les participantes témoignent aussi du manque chronique de place dans les ressources, tant pour les services d'hébergement d'urgence que pour les services d'hébergement à court, à moyen et à long terme. Les centres d'hébergement doivent refuser de nombreuses femmes chaque jour faute de place. Ce manque chronique de place dans les ressources empêche les femmes de se stabiliser et de se reposer, deux éléments essentiels pour leur permettre d'entamer des démarches au niveau de leurs problématiques spécifiques, que ce soit en toxicomanie, en santé mentale, en santé relationnelle ou concernant leur situation résidentielle et leur entrée sur le marché du travail. Dans ce contexte, de nombreuses femmes en situation d'itinérance s'engouffrent dans le réseau des ressources — une porte tournante où une fois qu'elles y entrent, elles en deviennent dépendantes et ne réussissent plus à en sortir.

Le financement — ou plutôt le manque de financement — constitue également un enjeu majeur largement nommé par les expert-e-s du milieu ayant participé à la recherche. Concernant les problématiques associées au financement, les participant-e-s notent plusieurs problèmes :

1. Un financement inéquitable entre les services offerts aux femmes en situation d'itinérance et ceux offerts à leurs pairs masculins.
2. Un manque de financement qui mène au manque de ressources et de personnel — ainsi qu'à la rétention de celui-ci — pour répondre adéquatement aux besoins des femmes en situation d'itinérance. Plus précisément, le manque de financement limite les activités et le soutien offerts aux femmes en situation de vulnérabilité. Le manque de personnel et le manque de rétention du

personnel, dû aux faibles salaires et aux conditions de travail difficiles et peu valorisées, restreignent la possibilité d'offrir un accompagnement suffisant pour permettre des solutions durables et une sortie définitive de l'itinérance.

3. Une priorisation du financement des programmes gouvernementaux de l'approche Logement D'abord — consistant à placer, rapidement et sans condition préalable, les personnes en situation d'itinérance en logements stables et permanents et en leur offrant divers services de soutien — engendre des répercussions sur le financement des services d'urgence, malgré leur tout aussi grande importance. En effet, le placement rapide et sans condition préalable en logement n'est pas une option possible et viable pour toutes les femmes en situation d'itinérance. Selon leur état de santé mentale ou leurs problèmes de toxicomanie, certaines femmes ne sont pas aptes à rester seules en logement et nécessitent une assistance permanente. Par exemple, Camille a témoigné dans son entretien que malgré la volonté des ressources de la déplacer en logement permanent, elle n'était pas prête à y retourner :

La première ressource pensait que j'étais prête à aller en logement, [mais] je n'étais pas prête, pas prête pantoute. J'ai rechuté avant Noël et j'ai été [mise] dehors. Ça faisait six mois que je ne consommais pas [...]. Non, je ne voulais pas y aller en logement, qu'ils arrêtent, je ne suis pas prête. C'était Noël, c'était beaucoup d'émotions, [...] plein de blessures. Moi, je prenais ça mal (Camille, 2023).

Aussi, les données recueillies lors des entretiens avec les expert-e-s du milieu nous laissent conclure que le financement des OBNL provient largement du ressort privé. Sans le financement philanthropique, les organismes communautaires auraient de la difficulté à survivre.

Finalement, la gestion du phénomène de l'itinérance en général constitue un élément participant à l'inadéquation des services offerts aux femmes en situation d'itinérance. En effet, comme le spécifie le plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 du Québec (Québec, 2014d) ainsi que plusieurs expert-e-s du milieu ayant participé à notre recherche, la gestion du phénomène nécessite une collaboration, une concertation et une hybridation intersectorielle, soit entre les services, les instances et les pratiques en matière d'itinérance, afin de favoriser une lecture globale et adaptée aux besoins individuels et spécifiques des femmes en situation d'itinérance plutôt que la gestion en silo actuelle, offrant une vision foncièrement morcelée et hyperspécialisée de la problématique. Lors de son entretien, Josée mentionne ce morcellement au niveau de la gestion de

l'itinérance limitant considérablement les interventions offertes à ces résidentes, ayant selon elle, et plusieurs autres, un effet contre-productif dans la lutte contre l'itinérance :

Donc, ce qui faciliterait [...], ça serait d'avoir plus de financement [et] d'être reconnu par le réseau de la santé comme un partenaire. Quand il y a des discussions cliniques, [il faudrait] en faire partie. J'en ai déjà fait partie. Il y a des psychiatres qui acceptent que je sois là pour une cliente. On se disait tout ce que chacun allait faire, je savais ce que le psychiatre faisait, je savais ce que la travailleuse sociale faisait. C'était super génial. [...] J'avais participé à la discussion. Tout le monde savait où se situer, la cliente ne pouvait pas jouer à « elle m'a dit ça, l'autre m'a dit ça ». Non, on était tous sur la même page avec elle. Et ça allait très bien comme ça. Ça, j'ai vu ça, je peux le compter sur les doigts d'une main. Je demande souvent, mais c'est très difficile d'avoir des discussions cliniques, d'être dans les discussions à l'hôpital ou avec la DPJ. [...] Des fois, ils acceptent de nous parler, mais ça s'arrête là, on ne fait pas partie de l'équipe. Pourtant, on devrait faire partie de l'équipe, mais non (Josée, 2023).

Ainsi, considérant ces éléments, nous pouvons valider notre hypothèse de recherche, c'est-à-dire que l'offre de services d'assistance actuelle est inadaptée et insuffisante pour répondre aux besoins des femmes en situation d'itinérance, en raison du processus d'invisibilisation qu'elles subissent en lien avec leur territorialité particulière. Nous pouvons toutefois ajouter un bémol en notant qu'il y a désormais une meilleure reconnaissance du phénomène de l'itinérance au féminin dans les recherches scientifiques et les politiques publiques, ayant mené à un meilleur financement des problématiques spécifiquement féminines en itinérance et une expertise en intervention offrant une approche personnalisée selon les besoins particuliers des femmes en situation d'itinérance. Au moment des entretiens, un expert du milieu a mentionné une plus grande volonté de financer les problématiques relatives à l'itinérance féminine :

À la Ville, on vient de faire un nouvel appel de projets. À un moment donné, j'ai dit « écoutez, si on veut que ce soit ADS+, si on veut prendre soin des femmes, bien il faut qu'il y ait une enveloppe dédiée aux femmes ». Donc, sur nos six millions de budgets, on a mis un million pour des projets pour des femmes, parce que si on ne fait pas ça, quand on va regarder l'ensemble des projets qu'on va recevoir, puis qu'on va y aller par priorité, la tendance va être d'éteindre encore une fois de gros feux, là où il y a de la violence, là où il y a beaucoup d'hommes dans la rue, avec des revendeurs de drogue. Les priorités vont aller là, puis les femmes vont être encore oubliées. Donc, c'est par ce genre de choses que tu fais de plus en plus de place à la condition féminine dans le traitement de nos si gros dossiers qui revolent de partout. Mais, il reste encore beaucoup de chemin à faire quant à notre capacité d'encadrement des femmes de la rue, à cause de toute la violence autour de ça. Selon moi, c'est encore minimisé [...]. Elles n'ont pas encore la place qu'elles méritent et qu'elles devraient avoir dans les services de sécurisation (Paul, 2023).

En effet, l'image du « filet social troué » de Bellot (2016 : 16-17), pour décrire le phénomène de l'itinérance des femmes, où malgré la présence de ressources et de logements sociaux (filet), celles-ci sont insuffisantes et inadaptées aux réalités spécifiques de toutes les femmes en situation d'itinérance (troué), illustre précisément les résultats relevés dans notre recherche. Malgré la présence de services d'hébergement et de soutien (ex. assistance juridique, assistance quant au statut d'immigration, assistance sociale) offerts aux femmes en situation d'itinérance, il est toujours possible d'observer de grandes failles dans le réseau d'assistance. Nous relevons notamment le manque systématique de place dans les centres d'hébergement, la durée limitée du temps d'accueil dans ces derniers, le manque de financement dans le réseau d'assistance (ex. personnels, programmes, logements sociaux), la gestion en silo du phénomène, le manque de reconnaissance de l'itinérance comme problématique sociale urgente et le manque, voire l'absence, de ressources spécialisées pour une clientèle spécifique, comme les femmes autochtones, les femmes trans et les femmes issues récemment de l'immigration. L'invisibilisation physique et institutionnelle des femmes en situation d'itinérance pendant toutes ses années — associée à une territorialité particulière et à l'absence d'une analyse différenciée selon les sexes (ADS+) — a entraîné des répercussions que nous pouvons toujours observer dans le réseau d'assistance, notamment à travers les failles présentées plus haut.

Dans ce sens, il semble essentiel de mettre en place un réseau d'assistance offrant un éventail de services, en investissant tant dans la prévention du passage vers l'itinérance des personnes vulnérables que dans les services d'urgence (ex. refuges, haltes chaleur, centres de jour, équipes mobiles d'intervention, services alimentaires) ainsi que dans le logement social et les services de soutien adapté aux divers besoins et réalités (ex. accompagnement psychosocial, soutien en toxicomanie, soutien aux démarches d'immigration) dans l'objectif de sortir définitivement les femmes de leur situation d'itinérance. Bref, pour construire un « filet social tricoté serré » (Bellot, 2016 : 16), il est primordial d'offrir tant des services universels que spécialisés, des services offrant un accueil inconditionnel et d'autres ayant des conditions et des critères spécifiques d'admission, et finalement, des services proposant un temps d'accueil de courte durée, de moyenne durée et de longue durée.

5.1.3 Un moindre droit à la ville

Concernant notre question de recherche principale, nous pouvons établir que les femmes en situation d'itinérance ont effectivement un moindre droit à la ville puisqu'elles subissent un processus de marginalisation basé sur le genre.

Cependant, il est important d'ajouter que la condition itinérante, tant pour les hommes que les femmes et les personnes de la diversité de genres, représente une zone de grande marginalité. En effet, les personnes en situation d'itinérance sont caractérisées comme étant les individus types de la marginalisation sociale absolue, les archétypes de l'échec personnel et de la déchéance humaine (Anderson, 1997; Roy, 1995). Ainsi, le seul fait d'être une personne en situation d'itinérance mène à un moindre droit à la ville en raison du processus de marginalisation vécu, tant au niveau social, économique et territorial. Au niveau socio-économique, les personnes en situation d'itinérance vivent une marginalisation en lien avec leur identité sociale négative et leur non-respect des deux normes sociales dominantes, soit les normes *Travail* et *Logement* du contrat social, plaçant ces dernières en position de double décrochage dans la société. La représentation sociale des personnes en situation d'itinérance est alimentée par une image collective et des stéréotypes les associant à la transgression, la nuisance, la paresse et la violence. Également, comme l'illustrent la littérature scientifique et les données recueillies lors de nos entretiens, l'itinérance est largement associée à la rupture des liens sociaux, menant aussi à une mise à la marge de la société. Au niveau territorial, l'accessibilité au territoire des personnes en situation d'itinérance est fortement limitée en raison de contraintes matérielles (ex. mobilité limitée, architecture hostile, revitalisation urbaine favorisant la redéfinition des fonctions urbaines, manque d'intimité) et immatérielles (ex. stigmatisation et jugement, conflits de cohabitation, surjudiciarisation et répression policière).

Toutefois, il est possible d'établir que les femmes en situation d'itinérance vivent un plus grand processus de marginalisation en raison du genre, soit leur condition féminine. Cette plus grande marginalisation est due principalement à la socialisation genrée et à l'omniprésence de la violence, tant interpersonnelle (ex. psychologique, verbale, économique, physique ou sexuelle) que collective (ex. sociale, politique ou économique), dans leurs parcours de vie. Comme nous l'avons présenté précédemment, le phénomène de l'itinérance contribue à la reproduction des rôles de genre instaurés par le système patriarcal. Cette adhésion aux rôles de genre traditionnels s'illustre

notamment par les stratégies de survie développées par les femmes itinérantes afin de prévenir — ou du moins limiter — l'expérience de la violence sous toutes ses formes. Leurs pratiques socio-territoriales sont façonnées par ces éléments. Elles ne pourront pas fréquenter les mêmes territoires, aux mêmes heures et de la même manière que les hommes en situation d'itinérance sans risquer de vivre de la violence.

De ce fait, les femmes en situation d'itinérance vivent une marginalisation double associée à leur condition itinérante et leur condition féminine; une identité sociale doublement négative. En effet, en plus d'être associée à l'échec personnel et professionnel relatif à la condition itinérante en général, l'itinérance féminine signifie aussi un échec du « rôle de femme » et des responsabilités différentielles genrées qui y sont associés (ex. travail ménager, travail de reproduction, entretien de la famille). Elles sont alors perçues socialement — et se perçoivent elles-mêmes — comme étant de « mauvaises femmes » ou des « femmes moindres », n'ayant pas réussi à maintenir leur rôle exemplaire de fille, de mère ou d'épouse, attendue par la société patriarcale, ajoutant ainsi à leur marginalisation sociale.

Ainsi, en reprenant la conception du droit à la ville d'Henri Lefebvre, décrite comme étant « la forme supérieure des droits » (Lefebvre, 1968 : 140) — incluant notamment le droit de participation à l'aménagement, le droit d'appropriation de l'espace urbain, le droit de définir la ville en matière de politiques, le droit à la convivialité, le droit de vivre dans un environnement sain et sécuritaire, le droit d'accès à un logement adéquat, le droit à la mobilité — il est possible d'établir que les femmes en situation d'itinérance vivent un moindre droit à la ville : un droit à la ville doublement nié en raison de la nature croisée de leur identité, étant à la fois des femmes et des personnes en situation d'itinérance. Ce droit à la ville sera d'autant plus refusé aux femmes en situation d'itinérance qui se trouvent à l'intersection d'autres systèmes de discrimination, comme celles qui sont racisées, qui ont un handicap, qui sont de la diversité sexuelle et de genres, etc.

Effectivement, alors que les intérêts et les besoins de ces dernières ne sont pas considérés, ils semblent parfois même volontairement contraints. Les diverses pratiques hostiles « anti-itinérant-e-s » employées par les citoyen-ne-s, les commerçant-e-s et les autorités gouvernementales et policières, comme les aménagements hostiles et le réaménagement urbain, la répression policière

et la surjudiciarisation, les conflits de cohabitation et la désolidarisation citoyenne ainsi que la stigmatisation et le jugement, représentent des entraves majeures au droit à la ville des femmes en situation d'itinérance, particulièrement leur droit de participation à l'aménagement, leur droit d'appropriation de l'espace urbain et leur droit à la convivialité. Dans le même sens, ayant une mobilité limitée en raison des moyens de transport qu'elles utilisent qui les circonscrivent à un territoire essentiellement accessible à la marche et par le transport en commun, leur droit à la mobilité est bridé. Sinon, l'omniprésence de la violence dans leurs parcours de vie contraint leur droit de vivre dans un environnement sain et sécuritaire. Finalement, leur condition itinérante, ajoutée au manque chronique de place dans les refuges et le manque de logements sociaux, enraye évidemment leur droit d'accès à un logement adéquat.

Bref, les mesures d'exclusion des espaces publics des personnes en situation d'itinérance et les diverses pratiques de répression et de nettoyage social employées par les autorités publiques et privées, ajoutées aux dynamiques de pouvoir asymétriques de genre, empêchent les femmes en situation d'itinérance d'exercer pleinement leur droit à la ville. Sans accès à l'espace privé, les femmes en situation d'itinérance doivent vivre dans les espaces publics (ex. parcs urbains, rues et transports publics), des « lieux interdits », contrôlés et dominés par les hommes, et qui sont largement évités par les femmes logées, surtout le soir et la nuit.

Les résultats émanant de la recherche concordent avec les données présentées dans la littérature. Néanmoins, la recherche va au-delà des données illustrées dans les travaux passés en proposant des apports originaux relatifs entre autres aux barrières, tant matérielles qu'immatérielles, qui contraignent les pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance à Montréal. Ces contributions enrichissent la compréhension du phénomène de l'itinérance féminine et ouvrent la voie à de nouvelles pistes d'analyse et de réflexion.

5.2 Retour critique sur la démarche de recherche

Cette recherche nous a permis de comprendre l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance que nous avons rencontrées, et plus largement des femmes en situation d'itinérance à Montréal. En effet, les pratiques socio-territoriales de ces dernières sont largement influencées, voire déterminées, par les contraintes associées à leur genre et leur condition itinérante. Pour faire

suite aux constats présentés plus haut dans le chapitre, nous allons effectuer un retour critique sur notre démarche de recherche, c'est-à-dire un retour sur notre expérience, ce que nous aurions fait différemment si l'exercice était à refaire ou si nous souhaitions aller plus loin.

Dans un premier temps, notre processus de recherche a été particulièrement long et laborieux, en raison des difficultés associées à la formation de notre échantillon. La première difficulté que nous avons rencontrée est au niveau du recrutement des organismes participants. Alors que nous avons contacté tous les organismes offrant des services aux femmes en situation d'itinérance (incluant tant les organismes dédiés uniquement aux femmes que ceux dédiés à une clientèle mixte) situés dans l'arrondissement Ville-Marie à Montréal, seulement quatre organismes nous ont répondu positivement. La deuxième difficulté rencontrée est le recrutement des participant-e-s. Notre recrutement auprès des expert-e-s du milieu (ex. intervenant-e-s, coordonnatrices, professionnels) a été beaucoup plus rapide qu'auprès des femmes ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance. En effet, à travers une période d'un an, nous avons réussi à recruter un total de onze participantes, incluant neuf femmes vivant une situation d'itinérance et deux femmes ayant vécu une situation d'itinérance. Ces difficultés de recrutement ont considérablement prolongé notre processus de recherche, mais notre intégration dans le milieu s'est avérée essentielle à la réalisation de notre collecte de données. Il était alors impossible de s'en échapper.

Il est important de préciser qu'en début de parcours, par souci éthique, nous avons déterminé qu'il était essentiel de réaliser nos entretiens au sein de centres d'hébergement, où nous pouvions compter sur la présence, le soutien et les conseils des intervenant-e-s, soit des personnes qui côtoient quotidiennement, depuis souvent des années, nos potentiels participantes. Sans formation professionnelle en travail social, il nous semblait difficile d'entrer adéquatement et éthiquement en contact avec des femmes en situation d'itinérance directement dans la rue ou dans les campements urbains, par exemple. En effet, ce mode de recrutement engendre de nombreux enjeux, tant pour la responsable de la recherche que les participantes. Tout d'abord, il aurait été difficile d'évaluer le niveau d'organisation, ou à l'inverse de désorganisation, des participantes afin de s'assurer qu'elles soient aptes à répondre aux nombreuses questions de notre recherche et que le processus de collecte de données n'engendre aucun préjudice pour la responsable et les participantes. Aussi, dans l'éventualité où les questions auraient engendré de l'inconfort, du stress ou quelconque sentiment

négligé chez les participantes, nous n'aurions pas été équipés pour répondre à ces émotions, laissant potentiellement ces dernières dans des situations de détresse psychologique. Également, comme nous l'avons mentionné dans le troisième chapitre, la majorité des femmes en situation d'itinérance ont développé, avec raison, une grande méfiance envers les autres. En effet, la plupart d'entre elles ne veulent pas raconter leurs expériences personnelles, représentant souvent de grandes blessures, à des inconnus alors qu'elles sont déjà dans un endroit insécurisant, soit la rue. La familiarité et la confiance, gagnées à travers une présence constante sur une longue période, sont essentielles à notre avis pour permettre aux femmes en situation d'itinérance de s'ouvrir sur leurs expériences de vie. Ainsi, notre travail au sein de l'organisme La rue des Femmes a été un élément fondamental à la collecte de données et la réalisation de notre recherche.

Avec recul, à la suite de nombreuses discussions avec des intervenantes et coordonnatrices ainsi que l'acquisition de trois années d'expérience en tant qu'intervenante au sein d'un centre d'hébergement pour femmes, nous pouvons affirmer que nous avons pris la bonne décision d'utiliser les refuges pour femmes en situation d'itinérance comme intermédiaire afin d'entrer en contact avec les participantes. Au moment du recrutement, les intervenantes nous ont permis 1) d'avoir un regard agile à l'intérieur de ce monde fermé; 2) de nous présenter des femmes qui étaient aptes physiquement, mentalement et émotionnellement à répondre à nos questions; 3) d'être présente pour les participantes après notre départ et; 4) de nous guider dans ce processus nouveau. Finalement, il était aussi essentiel de réaliser nos entretiens avec rigueur et structure — dans la mesure du possible, en s'ajustant selon les participantes — pour collecter des données cohérentes et comparables, et ce dans un environnement privé, calme et sécuritaire. Ainsi, les centres d'hébergement proposaient ce type de lieux, alors que la rue ne le permettait souvent pas.

Évidemment, ce processus de recrutement a engendré des biais méthodologiques. En effet, notre échantillon inclut exclusivement des femmes en situation d'itinérance qui fréquentent les centres d'hébergement qui ont collaboré à notre recherche, évacuant ainsi celles qui ne fréquentent pas de refuges ou du moins pas ceux avec qui nous avons collaboré. Tout de même, à refaire, nous choisirions encore une fois d'utiliser les refuges comme intermédiaire dans notre recrutement de participantes. Par contre, avec notre expérience en intervention acquise à travers nos trois ans de travail au sein d'un refuge pour femmes, nous pourrions envisager d'aller à la rencontre de

potentielles participantes directement dans la rue ou dans les campements urbains. Toutefois, il serait essentiel d'adapter la collecte de données à ce type de terrain de recherche, notamment la rendre plus concise, sous forme de questionnaire, par exemple. De cette manière, nous pourrions former un échantillon plus grand et beaucoup plus diversifié.

Ensuite, si nous avons la possibilité de refaire le processus de recherche, il aurait été intéressant et pertinent d'intégrer une plus grande diversité au niveau des participantes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance afin d'offrir un regard intersectionnel aux questions de recherche. En effet, toutes nos participantes sont des femmes cisgenres et blanches, à l'exception d'une participante qui est une femme latina. Un échantillon plus diversifié — notamment au niveau de l'ethnicité, de l'âge, de la capacité physique, du statut d'immigration et de l'identité de genre — nous aurait permis d'avoir une plus grande représentation des réalités et des expériences urbaines des femmes en situation d'itinérance ainsi qu'un portrait plus juste et précis de la situation globale. Par exemple, il aurait été intéressant de rencontrer des femmes autochtones, de nouvelles arrivantes, de jeunes femmes et des femmes trans afin de connaître leur expérience urbaine, alors qu'elles se trouvent à l'intersection de multiples systèmes de discrimination et comprendre comment ces difficultés multiples influencent leurs pratiques socio-territoriales. Il aurait aussi été intéressant d'explorer la transformation du phénomène de l'itinérance féminine dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, soit les différences entre l'avant, le pendant et l'après pandémie. Malgré une tentative d'exploration de la thématique lors des entretiens, nous n'avons pas recueilli assez de données brutes pour l'explorer dans le mémoire.

Par ailleurs, si nous souhaitions aller plus loin, nous pourrions explorer plus en profondeur les diverses pratiques de gestion urbaine de l'itinérance à travers une étude comparative entre plusieurs villes, comme Montréal ainsi que d'autres villes au Québec et au Canada, afin d'évaluer le degré d'hostilité ou d'hospitalité de ces dernières envers les femmes en situation d'itinérance. Cette étude aurait le potentiel de mettre en lumière des exemples d'aménagement favorisant un sentiment de sécurité et d'inclusion chez cette population, ainsi qu'une meilleure cohabitation entre les divers groupes de citoyen-ne-s dans une ville; des idées qui pourraient être utilisées à Montréal dans la planification urbaine. Nous pourrions aussi explorer la thématique de la saisonnalité comme contraintes socio-territoriales pour les personnes en situation d'itinérance dans le contexte de villes,

comme Montréal, où la saison hivernale est longue et rude en raison des températures froides, des accumulations de neige et des vents glaciaux. Dans la prochaine section du chapitre, nous élaborons sur d'autres perspectives de recherche et pistes de réflexion émergeant des résultats et de leurs analyses que nous avons présentés plus haut.

5.3 Perspectives de la recherche

Le caractère invisible de l'itinérance au féminin est un élément central à travers notre mémoire. Toutefois, à la suite de notre démarche de recherche, nous avons pu observer un changement dans le phénomène, particulièrement auprès des femmes en situation d'itinérance ayant des problèmes concomitants de toxicomanie et de santé mentale. En effet, il est possible de noter une plus grande visibilité des femmes en situation d'itinérance dans l'espace public à Montréal. Lors des entretiens, deux expert-e-s du milieu ont mentionné ce changement de visibilité auprès de cette population :

Moins [invisible] qu'avant. Tu les vois plus maintenant, parce que je ne sais pas si... En tout cas, je vais parler pour les toxicomanes, les alcooliques, je veux dire, on dirait que cette drogue-là, tu n'as plus de conscience. Avant tu les voyais moins, mais aujourd'hui, elles ne se cachent plus (Diane, 2023).

On a de plus en plus d'itinérance visible des femmes. C'est comme si jusqu'à ces dernières années, les femmes vivaient moins les grands épisodes de toxicomanie, ça arrivait, mais elles étaient moins [...] désorganisées. Elles passaient la nuit dans un restaurant de chaîne rapide, elles étaient tolérées, pouvaient se siroter un café toute la nuit. Les nouvelles drogues sur le marché semblent rejoindre autant les femmes que les hommes. Elles sont plus addictives, donc très très difficiles de s'en sortir. Et là, on voit apparaître dans l'espace public de plus en plus de femmes, [...] elles se retrouvent seules la nuit, dans les rues, dans les ruelles et ça me donne l'impression qu'elles sont encore plus en danger qu'elles ne pouvaient l'être, il y a quelques années (Paul, 2023).

Ce changement de visibilité quant au phénomène de l'itinérance féminine peut être expliqué par plusieurs raisons : 1) une crise des opioïdes et une augmentation de la consommation qui brouillent la conscience des consommatrices à un point où elles ne discernent plus les dangers associés à leur exposition et leur présence dans la rue; 2) une meilleure compréhension des trajectoires et des expériences particulières des femmes en situation d'itinérance dans les études scientifiques et les politiques publiques; 3) une plus grande sensibilité des médias concernant la question de l'itinérance des femmes menant à une plus grande exposition du phénomène au grand public; 4) une croissance du phénomène à Montréal signifiant une plus grande présence des femmes en situation d'itinérance dans la rue, surtout dans le contexte de crise du logement et de débordement

des refuges qui n'arrivent plus à répondre à la demande croissante. Les femmes se retrouvent alors de plus en plus dans l'espace public, faute de places en hébergement et dans les logements sociaux.

Au moment des entretiens, Paul (2023) a renchéri sur ce changement du phénomène chez les femmes, en abordant les causes, mais aussi les conséquences de cette plus grande visibilité :

[L'invisibilisation], c'est essentiellement pour la violence, [...] une fierté de sa personne, mais plus techniquement, une moins grande désorganisation chez les femmes [que les hommes]. L'itinérant dans la rue, qui ne se lave pas, pas parce qu'il n'aime pas se laver, mais il y a un niveau de traumatisme, de désorganisation qui fait en sorte que tu ne t'occupes plus de ton corps. Tu es tellement drogué que tu cherches tes doses, et te doucher c'est le dernier de tes soucis. Alors, ça allait de pair aussi avec le fait que la femme a encore une fierté, si elle va dans un refuge, elle se fait donner du beau linge. Pour moi, c'est juste normal que ces femmes s'entretiennent d'une certaine façon parce qu'elles passent une grande partie de la journée dans des lieux publics ou des restaurants. Mais, cette donnée est vraiment en train de changer. Il y a vraiment des femmes qui accèdent à des drogues plus dures, puis j'ai l'impression que la distinction homme-femme à ce niveau-là est en train de s'atténuer, c'est-à-dire que les femmes sont de plus en plus visibles, de plus en plus incapables de s'entretenir. Ce qui amène une visibilité et donc un risque d'agression. Elles vont quitter des lieux qu'elles occupaient depuis des décennies, elles vont se retrouver dans la rue. Quand je me promène autour de Gamelin, c'est peut-être là que je le vois le plus [...]. Maintenant qu'elles sont obligées d'être dans la jungle urbaine, puisqu'elles sont visibles, il faut qu'elles deviennent plus *tough* qu'un homme encore. Il faut qu'elles deviennent plus dures que dures, parce qu'elles doivent survivre. J'assiste à des phénomènes de femmes de la rue violentes et même plus violentes que bien des hommes, parce qu'elles n'ont pas le choix, elles dorment dehors. Il faut qu'elles deviennent des *rough and tough* pour survivre. Ça me frappe parce que ce n'est pas ce qu'on voyait, il y a dix ou vingt ans.

Ainsi, ce nouvel angle de recherche quant au phénomène de l'itinérance des femmes constitue une perspective de recherche très pertinente et essentielle à explorer dans le futur. En effet, la croissance et l'aggravation du phénomène — notées par de nombreux centres d'hébergement qui sonnent l'alarme aux autorités gouvernementales — constituent un problème de société majeur. Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2022 démontre cette aggravation en comptabilisant un pourcentage de variation de 33% du nombre de personnes en situation d'itinérance visible avec celui de 2018 (MSSS, 2023).

À bien des égards, il y a eu des améliorations quant à la gestion du phénomène à Montréal, notamment avec l'instauration de l'équipe de soutien aux urgences psychosociales et de l'équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance du Service de police de la Ville de Montréal

ainsi que de l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociale, mais il existe encore aujourd'hui de nombreuses pratiques « anti-itinérant-e-s » et de multiples conflits de cohabitation avec cette population marginalisée à Montréal. Voici quelques exemples de mesures et pratiques hostiles envers les personnes en situation d'itinérance à Montréal, illustrées dans les journaux en 2024 et 2025, qui sapent le droit à la ville de cette population :

1. Juillet 2024 : Une problématique de cohabitation — un enjeu récurrent et fréquent dans plusieurs arrondissements montréalais — avec les personnes en situation d'itinérance et, dans ce cas-ci, un CPE du centre-ville de Montréal où les autorités policières sont appelées constamment à déplacer ces personnes (Lebel, 2024a).
2. Novembre 2024 : Le Complexe Desjardins diffuse depuis plusieurs mois des chansons à plein volume, dont la chanson populaire pour enfant « Baby Shark », dans leurs cages d'escaliers afin d'empêcher une utilisation de longue durée de ces lieux par les personnes en situation d'itinérance (Ouellette-Vézina, 2024).
3. Décembre 2024 : Le démantèlement du campement Notre-Dame — un démantèlement parmi plus d'une centaine d'autres ayant eu lieu entre janvier et juillet de l'année 2024 à Montréal (Lebel, 2024b) — par le SPVM sans pour autant offrir des solutions adéquates de relocalisation ou d'hébergement aux personnes en situation d'itinérance (Ducas, 2024). Il est important de préciser que depuis la pandémie de la COVID-19, le campement Notre-Dame s'est reconstitué et a été démantelé à plusieurs reprises. En juillet 2025, il est toujours très actif et protégé par une décision en cour allant à l'encontre d'un autre démantèlement. Il pourra ainsi demeurer en place jusqu'au 27 août 2025 (Ouellette-Vézina, 2025a).
4. Mars 2025 : Face à l'explosion de l'itinérance à Montréal, la STM adopte une politique anti-flânage qui permettra aux constables spéciaux d'expulser les personnes qui ne sont pas en circulation, ciblant directement les personnes en situation d'itinérance qui trouve abri dans le réseau du métro montréalais (Ouellette-Vézina, 2025b).

La croissance de l'itinérance, du moins de l'itinérance visible, ainsi que l'augmentation des conflits de cohabitation soulèvent des questionnements quant à la gestion actuelle du phénomène dans la métropole québécoise. Une combinaison de solutions — en termes de prévention, de services d'urgence, de mesures de réduction des méfaits, de suivis psychosociaux, de logement social — semble être la seule manière de lutter contre l'itinérance de façon durable. Toutefois, les nombreux

dispositifs mis en place par le gouvernement, dont la surjudiciarisation des pratiques associées aux modes de vie des personnes marginalisées, comme la consommation de drogues, la prostitution ainsi que les autres comportements jugés « transgressifs » qui relèvent souvent des besoins vitaux et des stratégies de survie, participent activement à l'accentuation de la marginalisation sociale, économique et territoriale des personnes en situation d'itinérance ainsi qu'à l'aggravation de leurs conditions de vie. Ainsi, il semble essentiel de questionner nos choix de société quant à la protection des populations précaires et marginalisées et l'encadrement des comportements transgressifs dans une optique où ces changements pourraient permettre une amélioration de la qualité de vie de toutes et tous, et non uniquement des personnes sans-abri. Concernant spécifiquement les femmes vivant une situation d'itinérance, il semble essentiel de financer davantage les programmes d'aide qui répondent adéquatement à leurs besoins spécifiques, et ce pour toutes les femmes, incluant par exemple des services spécifiques pour les femmes autochtones, les femmes trans et les femmes immigrantes. La prise en compte des réalités particulières et individuelles de chacune est primordiale pour intervenir correctement et pérennément auprès de celles-ci. Aussi, il est crucial de mettre en place des mesures de prévention et de sensibilisation contre les violences faites aux femmes afin de limiter leur passage vers une situation d'itinérance, souvent associée avec une ou plusieurs formes de violence au courant de leur vie, soit en tant que facteurs déclencheurs ou de fragilisation.

CONCLUSION

Ce mémoire de maîtrise s'est intéressé à l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance dans l'arrondissement Ville-Marie à Montréal. Plus précisément, notre démarche de recherche avait l'objectif 1) d'identifier les pratiques socio-territoriales spécifiques des femmes en situation d'itinérance, 2) de comprendre l'offre de services offerts aux femmes en situation d'itinérance et leur (in)adéquation à répondre à leurs besoins particuliers, et par le fait même 3) de déterminer si les femmes en situation d'itinérance à Montréal peuvent exercer leur droit à la ville.

Pour ce faire, nous avons réalisé une collecte de données en quatre parties, c'est-à-dire l'analyse documentaire, l'observation participante, les questionnaires préalables et finalement, les entrevues semi-dirigées. Nous avons effectué dix-neuf entretiens auprès de femmes vivant une situation d'itinérance (9), de femmes ayant vécu une situation d'itinérance, mais qui sont présentement en logement permanent (2) ainsi que des expert-e-s du milieu (8), incluant des intervenantes, des coordonnatrices de centres d'hébergement et des professionnels du milieu. Nous avons recruté les participantes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance dans deux organismes communautaires, soit La rue des Femmes (Maison Olga et Maison Jacqueline) et l'Auberge Madeleine. Lors de nos entretiens avec ces dernières, nous les avons interrogées sur les éléments déclencheurs les ayant menés vers leur situation d'itinérance ainsi que leur situation résidentielle actuelle, leur situation socio-économique ainsi que leur état de santé. Nous les avons également questionnés sur les éléments relatifs à leur rapport au territoire et leur expérience avec le réseau d'assistance. En ce qui concerne les expert-e-s du milieu, nous les avons questionnés sur la gestion du phénomène à Montréal (ex. financement, programmes sociaux, contraintes) et sur les mêmes thématiques que les participantes en situation d'itinérance dans l'objectif de construire un portrait plus global des réalités vécues par les femmes qui fréquentent leurs organismes, possible grâce leurs rapports étroits et quotidiens qu'ils entretiennent avec cette population.

Notre problématique et notre cadre conceptuel — s'appuyant sur les concepts d'itinérance, marginalisation, précarité, violence, invisibilisation, territorialité — nous ont permis d'établir un profil des participantes quant à leur situation résidentielle, sociale, économique et de santé ainsi que les éléments déclencheurs les ayant menés vers leur situation d'itinérance, en plus d'analyser

leur territorialité à travers leurs pratiques socio-territoriales et les contraintes matérielles et immatérielles rencontrées.

Toutefois, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, nous pouvons identifier certains biais dans notre méthodologie ayant causé une limite quant à l'ampleur de nos résultats. Les difficultés liées au recrutement des participantes ont engendré un biais quant à la représentativité de la population itinérante féminine à Montréal. En effet, notre échantillon est peu diversifié, principalement en termes d'ethnicité et d'identité de genre, limitant ainsi notre capacité à peindre un portrait plus représentatif des expériences urbaines des femmes en situation d'itinérance à Montréal. Aussi, comme nous avons effectué notre recrutement par l'entremise des organismes participants — par souci éthique — notre échantillon est composé uniquement de femmes utilisant les ressources d'hébergement. Celles qui n'utilisent pas les refuges, vivant ainsi une itinérance davantage invisible, n'ont pas été représentées dans notre recherche. Malgré ces biais, restreignant notre généralisation possible, notre démarche méthodologique a été rigoureuse et exhaustive et notre recherche reste tout aussi pertinente.

Ce mémoire de maîtrise nous a permis de révéler un profil des participantes qui correspond aux définitions de l'itinérance et aux critères établis par celles-ci. De manière générale, les parcours de vie des participantes sont marqués par 1) une rupture du tissu social signifiant une désorganisation et une marginalisation sociale, 2) une précarité économique, 3) une instabilité résidentielle, 4) un ou des problèmes de santé mentale, de santé physique et de consommation, 5) une expérience d'une ou plusieurs formes de répression policière ou de judiciarisation, et 6) une omniprésence de la violence sous toutes ses formes et à divers moments de leur vie. Malgré ces expériences communes, en lien avec leur condition féminine partagée, il est essentiel de se rappeler que l'itinérance est un phénomène foncièrement hétérogène et complexe résultant d'une multitude de problèmes.

Les données recueillies lors des entretiens révèlent que la territorialité des femmes en situation d'itinérance — étant quelque chose de subi, contraint, choisi et souhaité — est directement liée à leurs besoins et aux contraintes qu'elles rencontrent. En effet, nous avons déterminé que l'espace vécu des participantes est construit à travers des lieux qu'elles fréquentent en fonction de leurs divers besoins, comme dormir, manger, socialiser, travailler, se soigner, consommer, se protéger,

se regrouper. Leur territorialité est ainsi choisie et souhaitée en fonction de leurs besoins. Simultanément, la territorialité des participantes est aussi subie et contrainte par divers éléments. Effectivement, l'espace vécu des participantes est marqué par des interdits spatiaux et des limites urbaines, conscientes ou non, en lien avec leur genre et leur état d'itinérance. À l'intersection de deux systèmes de discrimination, les pratiques socio-territoriales des femmes en situation d'itinérance sont largement restreintes par des barrières matérielles et immatérielles. Nous avons identifié les barrières matérielles des participantes comme étant : 1) une mobilité limitée en termes d'échelle associée à la localisation et les horaires des ressources d'assistance ainsi qu'aux moyens de transport qui leur sont disponibles, les circonscrivant à un territoire accessible à la marche et au transport en commun, ainsi que près des ressources; 2) une architecture hostile ayant l'objectif de cibler les comportements jugés « nuisibles » et ainsi guider ou restreindre délibérément l'utilisation des espaces publics des personnes en situation d'itinérance, ainsi qu'un processus de revitalisation entraînant une redéfinition des fonctions urbaines et par le fait même éloignant les personnes en situation d'itinérance de ces espaces; 3) un manque d'intimité, surtout pour celles qui sont en hébergement d'urgence ou directement à la rue en raison du partage constant des lieux fréquentés.

Pour les barrières immatérielles, nous avons relevé les éléments suivants : 1) l'omniprésence de la violence dans les parcours de vie des participantes, décrite comme un continuum de violence interpersonnelle et institutionnelle dans toutes les sphères de leur vie, soit au sein de leur famille, de leur couple, de leurs amitiés, des institutions, des refuges et dans la rue, ainsi que le sentiment d'insécurité associée à la violence vécue dans les espaces publics, semi-publics et privés; 2) la surjudiciarisation et la répression policière sous toutes ses formes (ex. déplacements forcés, constats d'infraction, arrestations) ciblant délibérément les personnes en situation d'itinérance et illustrant un profilage social discriminatoire envers cette population en raison de leurs comportements jugés « inappropriés »; 3) les conflits de cohabitation avec diverses personnes ou entités, soit leurs pairs, les intervenant-e-s, les autorités policières, les commerçant-e-s, les proxénètes, les vendeurs de drogues, les hommes qui sollicitent les services de prostitution des femmes en situation d'itinérance en échange d'argent, de drogue ou d'une place où dormir ainsi que les citoyen-ne-s logé-e-s à travers un processus de désolidarisation citoyenne; 4) la stigmatisation et le jugement liés à la représentation sociale négative des personnes en situation d'itinérance amplifiant le sentiment négatif que les participantes ont déjà envers elles-mêmes et

menant plusieurs à éviter d'être visible dans l'espace public à certains moments de la journée, en raison des regards extérieurs.

Les stratégies de survie employées par les participantes témoignent des rôles de genre traditionnels et des rapports de pouvoir asymétriques vécus par les femmes en situation d'itinérance. En effet, les participantes de notre recherche usent de nombreuses stratégies pour se loger, se nourrir, prendre soin d'elles, se déplacer, se protéger et survivre économiquement. Pour nommer que quelques exemples de stratégies qui permettent de camoufler leur situation d'itinérance et les rendre invisibles aux regards extérieurs, elles vont conserver une apparence physique et vestimentaire soignée, elles vont dormir chez des ami-e-s, des membres de leur famille ou chez des hommes pourvoyeurs en échange de services divers (ex. services ménagers, services sexuels) et elles vont se déplacer constamment afin de ne pas attirer l'attention ou d'être ciblées par une position immobile associée à la condition itinérante.

Ce mémoire de maîtrise n'a pas l'objectif de faire des recommandations quant à la gestion du phénomène. Il met toutefois en évidence les problématiques associées à celle-ci. En effet, les chercheur-se-s de la littérature scientifique ainsi que les participant-e-s de la recherche témoignent de l'importance de l'engagement de l'État dans la gestion du phénomène, à travers notamment la mise en place de programmes sociaux et le meilleur financement des organismes communautaires qui doivent pallier depuis des décennies au désengagement étatique en ce qui concerne la lutte à l'itinérance et le soutien des populations précaires et marginalisées. Ainsi, les recherches futures pourraient s'intéresser à la mutation du phénomène de l'itinérance des femmes, notamment en raison de sa plus grande visibilité et de l'aggravation de la situation. Il serait également intéressant d'explorer les diverses pratiques de gestion urbaine de l'itinérance en effectuant une étude comparative de plusieurs villes permettant d'évaluer le degré d'hostilité ou d'hospitalité de ces dernières envers les personnes en situation d'itinérance. Finalement, étant de plus en plus fréquent en lien avec la croissance et l'aggravation du phénomène de l'itinérance, il serait extrêmement pertinent d'étudier les enjeux associés à la cohabitation entre les personnes logées et les personnes en situation d'itinérance dans l'objectif de trouver des solutions de planification urbaine et de gestion inclusive pour toutes et tous.

**ANNEXE A — TYPOLOGIE CANADIENNE DE L'ITINÉRANCE (GAETZ ET AL.,
2012 : 2-5)**

Catégorie d'hébergement		Condition de vie	Définition générique
1. Les personnes sans-abri ou en situation d'itinérance absolue	Cela comprend les personnes qui n'ont pas de logement et qui n'accèdent pas aux refuges ou aux hébergements d'urgence, sauf lorsque les conditions météorologiques sont extrêmes. Dans la plupart des cas, ces personnes restent dans des endroits qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine.	a. Personnes vivant dans des endroits publics ou privés sans autorisation ni contrat.	● Lieu public tels un trottoir, une place publique, un parc, une forêt, etc. ● Lieu privé et bâtiments inoccupés (<i>squatting</i>).
		b. Les personnes vivant dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente.	● Dans des voitures ou autres véhicules. ● Dans des garages, des greniers, des placards ou des bâtiments qui ne sont pas destinés à servir d'habitation humaine. ● Dans des abris de fortune, des cabanes ou des tentes.
2. Les personnes utilisant les refuges d'urgence	Il s'agit des personnes qui ne peuvent sécuriser un logement permanent et font usage des refuges d'urgence et des soutiens du système qui sont généralement offerts à l'utilisateur gratuitement ou pour un coût moindre. Un tel hébergement représente une réaction institutionnelle à l'itinérance fourni par des organismes gouvernementaux, sans but lucratif et confessionnels et/ou des bénévoles.	a. Les personnes utilisant les refuges d'urgence de nuit pour les personnes en situation d'itinérance.	Ces installations sont conçues pour répondre aux besoins immédiats des personnes qui sont sans abri. De tels refuges d'urgence à court terme peuvent desservir des sous-populations spécifiques, telles les femmes, les familles, les jeunes ou les autochtones par exemple. Habituellement, les refuges ont très peu de critères d'admissibilité, offrent des installations de dortoirs et des commodités partagées, et souvent s'attendent à ce que les clients partent le matin venu. Ces installations peuvent ou non offrir de la nourriture, des vêtements ou d'autres services. Certains refuges d'urgence permettent à leurs clients de rester sur les lieux de façon soutenue, tandis que d'autres offrent

			des services à court terme et sont conçus pour pouvoir répondre à des besoins spécifiques, tels durant un climat extrême.
		b. Les personnes utilisant les refuges pour personnes et familles affectées par la violence familiale.	Ces refuges fournissent des services d'urgence de base et des services de crise, y compris un logement sécuritaire, de la nourriture, des informations et un service de renvois. Ils offrent un environnement hautement sécuritaire aux femmes (et parfois aux hommes) et aux enfants qui fuient la violence familiale et d'autres situations de crise. Les résidents ne doivent pas quitter les lieux durant la journée. Ces refuges offrent des chambres privées aux familles et une gamme de soutiens aidant les résidents à rebâtir leur vie.
		c. Les personnes utilisant les refuges d'urgence pour les personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur hébergement en raison d'incendies, d'inondations, etc.	
3. Les personnes logées provisoirement	Cette catégorie décrit les situations dans lesquelles des gens, qui sont en théorie sans abri et qui n'ont pas de refuge permanent, accèdent à un hébergement qui n'offre pas de possibilités de permanence. Les personnes logées provisoirement peuvent	a. Les personnes vivant dans des logements transitoires pour sans-abri.	Logement transitoire appuyé par les systèmes dont le but est de faire le pont entre l'itinérance sans refuge ou les refuges d'urgence et les logements permanents.
		b. Les personnes vivant temporairement avec d'autres, mais sans garantie de résidence soutenue	Souvent appelées « <i>couchsurfers</i> », c'est-à-dire des personnes qui passent d'un sofa à l'autre, ou « sans-abri cachés », ces personnes restent chez des

	accéder à des logements temporaires fournis par le gouvernement ou par le secteur sans but lucratif, ou prendront des mesures indépendantes pour accéder à un hébergement à court terme.	ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent.	amis, de la famille, ou même des étrangers.
		c. Les personnes accédant à des logements de location temporaires et à court terme sans droit au maintien des lieux.	Dans certains cas, des sans-abri choisissent de louer un logement temporaire et demeurent dans une chambre de motel, une maison d'hébergement, un hôtel à chambre individuelle, une maison de chambre, etc.
		d. Personnes recevant des soins institutionnels sans être dans une situation de logement permanent.	Personnes risquant de devenir des sans-abri à la sortie des établissements institutionnels, tels les établissements carcéraux, les institutions médicales et de santé mentale, les établissements proposant des programmes de traitement et les centres de gestion du sevrage, et les établissements pour enfants.
		e. Les personnes vivant dans des centres d'hébergement ou d'accueil pour nouveaux-elles immigrant-e-s et réfugié-e-s.	Avant de se trouver leur propre logement, les nouveaux immigrants et réfugiés peuvent être logés temporairement avant de recevoir un soutien d'établissement et une orientation sur la vie au Canada.
4. Les personnes à risque d'itinérance	Bien qu'en théorie ces personnes ne sont pas des sans-abri, cela comprend les individus ou les familles dont la situation de logement courante est dangereusement précaire ou instable et sont estimés comme étant à risque d'itinérance. Ils vivent dans un logement qui est conçu pour	a. Les personnes à risque imminent de devenir sans-abri.	Les personnes à emploi précaire; Les personnes vivant soudainement le chômage; Les personnes vivant dans des logements avec soutiens qui sont sur le point d'être supprimés; Les ménages faisant face à une expulsion; Les personnes aux prises avec des maladies mentales, des problèmes de

	l'habitation humaine permanente et qui pourrait potentiellement être permanent (contrairement aux logements provisoires). Cependant, en raison de difficultés externes, de la pauvreté, de la discrimination, d'un manque d'autres logements disponibles et abordables, et/ou de l'état inadéquat de leur logement courant (qui peut être surpeuplé ou ne pas répondre aux normes de la santé et sécurité publiques), les résidents peuvent être « à risque » d'itinérance.		consommation ou de comportement sévères et soutenus; Les personnes vivant une détérioration des relations familiales; Les personnes vivant de la violence dans leur situation de logement courante.
		b. Les individus et familles logés de manière précaire	Ceux qui font face à des défis qui peuvent ou non les laisser sans abri dans le futur immédiat ou proche. La SCHL (2012) définit un domicile à besoin impérieux en matière de logement de la sorte : « On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité ».

ANNEXE B — TABLEAU DES ORGANISMES MEMBRES DU RAPSIM

Fondé en 1974, le Réseau d’aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est le regroupement montréalais en itinérance ainsi que la plus importante concertation régionale en itinérance au Québec. Il regroupe 104 organismes communautaires qui travaillent au sein de cette population en leur offrant des services de toutes sortes. Voici un tableau des organismes membres du RAPSIM en 2022 qui ont été cartographiés :

Organismes membres du RAPSIM cartographiés	Arrondissements	Personnes visées (hommes, femmes ou mixte)
Hébergement d’urgence		
Carrefour d’alimentation et de partage (CAP) Saint-Barnabé	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Dans la Rue	Ville-Marie	Mixte
Maison du Père	Ville-Marie	Hommes
Mission Bon Accueil	Ville-Marie	Hommes
Mission Old Brewery	Ville-Marie	Hommes
Projets Autochtones du Québec (PAQ 1)	Ville-Marie	Mixte
Projets Autochtones du Québec (PAQ 2)	Ville-Marie	Mixte
Refuge des Jeunes de Montréal	Ville-Marie	Hommes
Hébergement court et moyen terme		
Auberge Communautaire du Sud-Ouest	Sud-Ouest	Mixte
Auberge Madeleine	Plateau Mont-Royal	Femmes
L’Avenue hébergement communautaire (Auberge du cœur)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Carrefour Autonomie P.A.L. (Maison CAP)	Sud-Ouest	Mixte

Carrefour familial Hochelaga (Maison Oxygène Montréal)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Hommes
Centre Booth	Sud-Ouest	Hommes
Centre NAHA	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Hommes
Le Chaînon	Plateau-Mont-Royal	Femmes
L’Escalier	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Maison l’Exode (Pavillon André Dumont et pavillon Alpha)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont – La-Petite-Patrie	Mixte
Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal (Auberge du cœur)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
LOGIFEM	Sud-Ouest	Femmes
Les Maisons de l’Ancre	Villeray –Saint-Michel – Parc-Extension	Femmes
Maison d’Hérelle	Plateau-Mont-Royal	Mixte
Maison du Père	Ville-Marie	Hommes
La Maison du Pharillon	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Maison Marguerite	Rosemont – La Petite-Patrie	Femmes
Maison Tangente (Auberge du cœur)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Mission Bon Accueil (Résidences Bon Accueil)	Sud-Ouest	Hommes
Passages	Ville-Marie	Femmes
Pavillon Patricia Mackenzie (Programme de Transition des voisines de Launaudière et des voisines de Lartigue)	Ville-Marie	Femmes
Ressources jeunesse de Saint-	Ville Saint-Laurent	Mixte

Laurent (Auberge du cœur)		
La Rue des Femmes (Maison Olga)	Ville-Marie	Femmes
La Rue des Femmes (Maison Jacqueline)	Ville-Marie	Femmes
Service d'hébergement Saint-Denis (Auberge du cœur)	Rosemont – La Petite Patrie	Mixte
SIDALYS (Centre Sida Secours)	Plateau Mont-Royal	Mixte
SIDALYS (Centre Amaryllis)	Ville-Marie	Mixte
Le Tournant (Auberge du cœur)	Ville-Marie	Mixte
Y des femmes de Montréal (La résidence)	Ville-Marie	Femmes
Logement social avec soutien communautaire		
Accueil Bonneau (Maisons de l'Accueil Bonneau)	Ville-Marie	Hommes
L'Anonyme	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Association Logement Amitié Inc.	Ville-Marie	Mixte
Auberge communautaire du Sud-Ouest	Sud-Ouest	Mixte
L'Avenue hébergement communautaire (Pignons sur rue)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
L'Avenue hébergement communautaire (Petites Avenues)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Brin d'Elles	Ahuntsic – Cartierville, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	Femmes
Centre communautaire Petite-	Rosemont – La-Petite-Patrie	Mixte

Côte		
Le Chaînon (Maison Yvonne-Maisonnette)	Plateau Mont-Royal	Femmes
Le Chaînon (Maison Sainte-Marie)	Plateau Mont-Royal	Femmes
Chambreclerc	Plateau Mont-Royal, Ville-Marie	Femmes
Chambrenfleur	Ville-Marie	Mixte
Communauté Nazareth	Ville-Marie	Mixte
Dans la Rue (Les appartements de Dans la rue)	Mercier – Hochelaga-Maisonnette	Mixte
Dîners St-Louis (Appartements un Toit dans la ville)	Plateau Mont-Royal	Mixte
Escale Famille le Triolet (Escale pour Toit)	Mercier – Hochelaga-Maisonnette	Femmes
Maison l'Exode (Auberge de Bruxelles)	Mercier – Hochelaga-Maisonnette	Mixte
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)	Ville-Marie	Mixte
Groupe Paradoxe (Les Habitations Paradoxe)	Sud-Ouest	Mixte
Habitations du Réseau de l'Académie (RÉSAC)	Plateau Mont-Royal, Ville-Marie	Mixte
Habitations Oasis de Pointe-Saint-Charles	Sud-Ouest	Mixte
HAPOPEX (Habitations Populaires de Parc-Extension)	Côte-des-Neige – Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	Mixte
Logis 12+ (Phase II)	Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	Mixte
LOGIFEM	Sud-Ouest	Femmes

Logis Phare	Ville-Marie	Mixte
Logis Rap	Ahuntsic – Cartierville	Mixte
Logis Rose-Virginie	Rosemont – La-Petite-Patrie	Femmes
Ma Chambre	Plateau Mont-Royal, Ville-Marie	Mixte
Les Maisons de l’Ancre	Rosemont – La Petite Patrie, Montréal-Nord.	Femmes
Maison d’Hérelle	Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Maison du Père (Maintien en Logement)	Ville-Marie	Hommes
Maison du Père (Résidence J.A. DeSève pour aînés de la rue)	Ville-Marie	Hommes
Maison Lucien-L’Allier	Ville-Marie	Mixte
Maison Marguerite	Rosemont – La Petite-Patrie	Femmes
Maison Marguerite 2	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Femmes
Maison St-Dominique	Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	Mixte
Méta D’Âme	Ville-Marie, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	Mixte
Mission Bon Accueil (Logements de transition)	Sud-Ouest	Femmes
Mission Old Brewery (Pavillon Marcelle et Jean Coutu)	Ville-Marie	Hommes
Mission Old Brewery (Pavillon Andrée et Roger Beaulieu : La Traversée)	Rosemont – La Petite Patrie	Mixte
OSBL Habitation Montréal	Plateau Mont-Royal	Mixte

PAS de la rue (Le relais du Pas)	Ville-Marie	Mixte
PAS de la rue (Logements St-Victor)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
PAS de la rue (Studios)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte
Passages	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Femmes
Pavillon Patricia Mackenzie (Maison Lanaudière)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Femmes
Pavillon Patricia Mackenzie (Pavillon Lise Watier)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Femmes
Projets autochtones du Québec	Ville-Marie	Mixte
Projets autochtones du Québec (Managed Alcohol Program)	Ville-Marie	Hommes
Projet Habitation Communautaire (Les Écluses)	Sud-Ouest	Mixte
Refuge des jeunes de Montréal	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Hommes
Relais des jeunes familles	Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	Mixte
Réseau Habitation Femmes	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont – La-Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray – Saint-Michel – Parc Extension	Femmes
Ressources jeunesse de Saint-Laurent (Auberge du cœur)	Saint-Laurent	Mixte
La Rue des Femmes (Maison Dorimène)	Ville-Marie	Femmes
Le Sac à dos-Action-Réinsertion	Ville-Marie	Mixte
SIDALYS (Habitations Jean-Pierre Valiquette)	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	Mixte

Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM)	Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Sud-Ouest, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, Rosemont – La Petite Patrie	Mixte
Sous le toit de P.A.L.	Sud-Ouest	Mixte
Les Studios Ville-Marie	Ville-Marie	Mixte
Le Tournant (Les appartenances - Auberge du cœur)	Ville-Marie	Hommes
Un toit en ville	Ville-Marie	Mixte
Une place pour rester	Rosemont – La Petite Patrie	Mixte
VILAVI	Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie	Mixte
Y des femmes de Montréal (Les Jardins du Y)	Ville-Marie	Femmes

Organismes membres du RAPSIM non-cartographiés	Arrondissements	Personnes visées (hommes, femmes ou mixte)
L'Abri d'espoir	Non-divulgué	Femmes
L'Arrêt-Source	Non-divulgué	Femmes
En Marge 12-17	Non-divulgué	Mixte
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Non-divulgué	Femmes
Maison grise de Montréal	Non-divulgué	Femmes
Espace la Traversée	Non-divulgué	Mixte
Bureau de consultation jeunesse (BCJ)	Non-divulgué	Mixte

**ANNEXE C — TABLEAU DU NOMBRE DE RESSOURCES MEMBRES DU RAPSIM
PAR ARRONDISSEMENT À MONTRÉAL EN 2022**

Source : RAPSIM (2022). Répertoire des ressources en hébergement communautaire et en logement social avec soutien communautaire à Montréal en 2022.				
Arrondissement	Hébergement mixte	Hébergement non mixte pour femmes	Hébergement non mixte pour hommes	Total
Ahuntsic-Cartierville	1	1	0	2
Anjou	0	0	0	0
Côte-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce	2	0	0	2
Lachine	0	0	0	0
Lasalle	0	0	0	0
Le Plateau Mont-Royal	10	4	0	14
Le Sud-Ouest	6	4	2	12
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0	0	0	0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	19	6	3	28
Montréal-Nord	1	1	0	2
Outremont	0	0	0	0
Pierrefonds-Roxboro	0	0	0	0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2	0	0	2
Rosemont-La-Petite-Patrie	6	5	0	11
Saint-Laurent	3	0	0	3
Saint-Léonard	0	0	0	0

Verdun	2	0	0	2
Ville-Marie	24	7	12	43
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	4	3	0	7
Non-divulgué	3	4	0	7
Total	83	35	17	135

ANNEXE D — DESCRIPTIONS DES ORGANISMES COLLABORATEURS

1. La rue des Femmes, incluant la Maison Olga et la Maison Jacqueline :

La rue des Femmes est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1994 par Léonie Couture. L'organisme « se voue aux soins, à la recherche, à l'enseignement, à la prévention, à la réadaptation, ainsi qu'à la promotion de la santé relationnelle » (La rue des Femmes, 2024 : s.p.). Leur mission se résume en quatre points : 1) assurer des soins aux femmes en situation d'itinérance ou à risque de l'être; 2) éduquer et former les intervenant-e-s en itinérance sur la santé relationnelle; 3) sensibiliser la population au phénomène de l'itinérance, principalement l'itinérance féminine; 4) promouvoir l'importance de la santé relationnelle, au même niveau que la santé physique et la santé mentale. Les services de La rue des Femmes s'étendent sur trois maisons, soit la Maison Olga, la Maison Jacqueline, la Maison Dorimène, anciennement nommée la Maison Dahlia. La Maison Olga est la maison-mère de l'organisme, regroupant vingt chambres individuelles de transition, entre cinq et dix lits d'urgence ainsi qu'un centre de jour offrant des activités et des services, comme le service de repas, de friperie et de buanderie. La Maison Jacqueline se spécialise dans l'hébergement d'urgence en offrant plus de vingt lits pour les femmes en situation d'itinérance ainsi qu'un centre de jour où se déroulent de nombreuses activités et des services d'assistance et de repas. Finalement, la Maison Dorimène réunit douze studios supervisés de transition ayant l'objectif d'accompagner des femmes qui ont été stabilisées vers le logement permanent et autonome. Les services d'urgence offrent un lit aux femmes pendant trois jours, alors que les chambres individuelles peuvent être occupées à court, moyen ou à long terme, en fonction des situations personnelles des résidentes. À partir du deuxième mois d'occupation — le premier mois est offert gratuitement par le centre — les résidentes doivent payer un loyer. Sinon, tous les autres services sont gratuits.

2. Pavillon Patricia Mackenzie :

Le Pavillon Patricia Mackenzie (PMP) constitue un des nombreux pavillons et centres de services de l'organisme Mission Old Brewery — le plus important organisme en itinérance à Montréal. Au sein de l'organisme, le PMP est le pavillon d'hébergement d'urgence réservé exclusivement aux femmes. Plus de 100 ans après la fondation de la Mission Old Brewery, le PMP ouvre ses portes en 1998, offrant aujourd'hui jusqu'à 46 places pour les femmes vivant une situation d'itinérance. Reconnaissant la réalité complexe et cachée de l'itinérance au féminin, l'organisme souhaite briser

le cycle d'itinérance chez les femmes à l'aide de leur modèle d'intervention dynamique, en agissant en amont (prévention), en urgence et en aval (relogement). Le PMP offre ainsi des services répondant aux besoins immédiats des femmes en situation d'itinérance à travers un accueil inconditionnel dans un environnement sécuritaire. Les femmes sont accompagnées individuellement tout au long de leur cheminement de réaffiliation durable au sein de la communauté.

3. Y des femmes de Montréal (YWCA) :

Le Y des femmes de Montréal est un organisme communautaire qui a été fondé en 1875, ayant pour mission de « bâtir ensemble un avenir meilleur pour toutes les femmes, les filles et leurs familles » (YWCA, 2024 : s.p.). Les services résidentiels offerts par l'organisme du YWCA sont des services de deuxième étape, et non d'urgence, c'est-à-dire qu'ils visent la (ré)appropriation d'une vie stable en logement autonome aux femmes à travers un programme de réinsertion sociale. Ainsi, le programme s'adresse à des femmes en situation de précarité, ayant besoin d'un milieu de vie sécuritaire, communautaire et abordable, où elles pourront être accompagnées pour entreprendre leurs démarches de réinsertion sociale (ex. emploi, logement, liens sociaux). N'étant pas un service 24h sur 24, où des intervenantes sont présentes en tout temps, les usagères doivent être autonomes et relativement stables, notamment au niveau de la santé mentale — elles doivent être médicamenteuses ou être suivies par une équipe de professionnel-le-s dans le cas où elles ont des problèmes de santé mentale. Les résidentes sont alors accompagnées par une équipe d'intervenantes dans la réalisation de leur plan d'intervention personnalisé à chacune d'entre elles. Elles ont aussi accès à des services complémentaires, comme une banque alimentaire, des services d'orientation, des ateliers de groupes, des ateliers de développement personnel et plus encore. Les femmes admissibles au programme doivent être âgées de 18 ans et plus, avoir atteint un minimum de six mois de sobriété dans le cas d'un problème de dépendance, avoir une autonomie de base, avoir un suivi médical ou psychosocial si nécessaire et participer aux activités visant la réinsertion.

4. Auberge Madeleine :

L'Auberge Madeleine est un organisme à but non lucratif accueillant et hébergeant des femmes seules en situation d'itinérance et âgées de 18 ans et plus. L'organisme préconise une intervention féministe, à la fois individuelle et collective, plaçant les femmes au centre de leurs stratégies

d'action dans l'objectif de répondre aux besoins particuliers de chacune d'entre elles. Les services offerts varient énormément : soutien aux démarches auprès des services de santé et services sociaux, revenu, appropriation du milieu de vie, hébergement à long terme ou logement permanent, services d'immigration, services juridiques, etc. L'Auberge Madeleine offre des séjours d'hébergement allant de quelques semaines à quelques mois en fonction des besoins des résidentes. Chaque année, le centre héberge près de 250 femmes et en accompagne plus de 250 autres dans leurs parcours post-hébergement. Depuis son ouverture, le centre a offert plus de 10 800 séjours gratuits aux femmes se trouvant dans une situation d'itinérance.

5. ÉMMIS :

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) est un projet de la Ville de Montréal qui travaille en collaboration avec la Société de développement social. Elle a la mission d'intervenir rapidement dans l'espace public afin de répondre à diverses situations de conflits, de détresse ou de cohabitation relatives aux personnes vulnérables, notamment les personnes en situation d'itinérance. Elle se spécialise en désamorçage des situations conflictuelles, en plus d'assurer le référencement des personnes qui en ont besoin vers les ressources communautaires ou institutionnelles adaptées à chacun-e. Elle constitue une présence visible dans l'espace public, offrant également des services de prévention. L'ÉMMIS représente une alternative aux interventions policières, tout en permettant de : 1) faciliter l'accès à des services sociaux, de santé ou communautaires aux personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être; 2) prévenir la judiciarisation des personnes en situation de vulnérabilité; 3) améliorer la cohabitation sociale entre différents groupes dans l'espace public; 4) renforcer le sentiment de sécurité de la population. Toutefois, l'équipe n'agit pas sur les situations urgentes et criminelles; ces situations doivent être prises en charge par les autorités policières. Elle est disponible 24h/24h, sept jours par semaine, dans quatre arrondissements de la ville, soit Ville-Marie, le Sud-Ouest, Le Plateau Mont-Royal et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

ANNEXE E — QUESTIONNAIRE POUR LES PARTICIPANTES

Ce questionnaire a pour objectif de dresser le profil des participantes, et ce, à des fins statistiques ainsi que pour alléger les entretiens.

Coordonnées de l'entretien

1. Date : _____
2. Lieu : _____
3. Heure de début : _____
4. Heure de fin : _____
5. Durée : _____ minutes
6. Technique de cueillette :
 - Enregistrement audio
 - Notes

Numéro d'identification : _____

Pseudonyme : _____

1. Quel âge avez-vous ?

2. Êtes-vous en couple ?

Cochez une seule case.

- Oui.
- Non.

3. Avez-vous des enfants ?

Cochez une seule case.

- Oui.
- Non.

4. Si oui, précisez le nombre :

5. Si oui, précisez leur âge :

6. Vous identifiez-vous comme faisant partie d'un groupe ethnoculturel (ex. indienne, libanaise, jamaïcaine) ?

Cochez une seule case.

- Oui.
- Non.

7. Si oui, précisez lequel :

8. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété ?

Cochez une seule case.

- Sans diplôme.
- Diplôme d'études secondaires.
- Diplôme d'études collégiales.
- Diplôme universitaire.

9. Quels sont vos emplois antérieurs ?

10. Comment qualifiez-vous votre situation actuelle (ou votre statut actuel) ?

11. Depuis combien de temps vivez-vous dans cette situation ?

12. Quelle(s) ressource(s) fréquentez-vous régulièrement ?

Cochez une ou plusieurs cases.

- La rue des Femmes.
- Y des femmes de Montréal YMCA.
- Projets autochtones du Québec.
- Pavillon Patricia Mackenzie.
- Passages.
- Dans la rue – Le Bunker.

- Sidalys – Centre Amaryllis.
- Autres : _____

13. Avez-vous déjà subi des mesures de répression policière et de judiciarisation ?

Cochez une seule case.

- Oui.
- Non.

14. Si oui, précisez laquelle ou lesquelles :

Cochez une ou plusieurs cases.

- Constat d'infraction.
- Incarcération.
- Déplacement forcé. Relocalisation.
- Autres : _____

15. Si oui, précisez la ou les raisons :

Cochez une ou plusieurs cases.

- Consommation d'alcool ou de drogue.
- État d'ébriété publique.
- Flânage.

Autre : _____

ANNEXE F — TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTREVUES

CODE	PSEUDONYME	DATE	LIEU	ÂGE	DURÉE
F1	MIREILLE	10/06/2022	LA RUE DES FEMMES	59	00:36:56
F2	CAMILLE	29/01/2023	LA RUE DES FEMMES	40	00:30:50
F3	CATHERINE	25/04/2023	LA RUE DES FEMMES	46	01:04:09
F4	ALICE	29/05/2023	AUBERGE MADELEINE	38	00:25:22
F5	KARINE	25/04/2023	LA RUE DES FEMMES	54	01:01:43
F6	NANCY	25/04/2023	LA RUE DES FEMMES	39	00:16:37
F7	VALÉRIE	26/04/2023	LA RUE DES FEMMES	49	00:51:22
F8	MARTINE	26/04/2023	LA RUE DES FEMMES	60	00:14:12
F9	MYRIAM	26/04/2023	LA RUE DES FEMMES	27	00:51:33
F10	SABRINA	26/04/2023	LA RUE DES FEMMES	58	00:12:08
F11	MAUDE	26/04/2023	LA RUE DES FEMMES	66	00:14:10
INT1	LÉA	16/09/2022	PAVILLON PATRICIA MACKENZIE		01:06:00
INT2	LOUISE WARIDEL*	26/10/2022	LA RUE DES FEMMES		01:23:19
INT3	STÉPHANE	22/12/2022	VILLE DE MONTRÉAL		01:03:50
INT4	LYDIA	10/02/2023	LA RUE DES		01:10:00

			FEMMES		
INT5	JOSÉE	06/03/2023	Y DES FEMMES (YWCA)		01:37:38
INT6	DIANE	08/03/2023	LA RUE DES FEMMES		01:18:24
INT7	PAUL	28/03/2023	VILLE DE MONTRÉAL		01:04:16
INT8	ÉMMIS*	17/04/2023	EMMIS		00:35:13

ANNEXE G — GUIDE D'ENTREVUE DÉDIÉ AUX FEMMES VIVANT OU AYANT VÉCU UNE SITUATION D'ITINÉRANCE

Questions concernant la personne interrogée, incluant sa situation résidentielle, sa situation socio-économique, son état de santé, ses conditions de vie :

1. Présentez-vous en quelques mots et présentez rapidement votre parcours de vie jusqu'à aujourd'hui (ex. les événements marquants de votre vie, ce qui vous a mené à votre situation d'itinérance, votre évolution).
2. Quelle est votre situation actuelle quant au logement (type, durée, abordabilité, salubrité, sécurité, stabilité) ? Est-ce que vous utilisez les services d'hébergement destinés aux personnes en situation d'itinérance ?
3. Est-ce que vous utilisez d'autres services d'aide destinés aux personnes en situation d'itinérance ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? À quelle fréquence ?
4. Comment décririez-vous vos relations sociales avec votre famille ? Avec vos ami-e-s ? Avec les intervenant-e-s ?
5. Est-ce que vous avez une ou des source(s) de revenu(s) ? Si oui, laquelle (lesquelles) ? Est-ce que ce revenu est stable ou ponctuel ? Est-ce que ce revenu vous permet de répondre à vos besoins (ex. nourriture, logement, vêtement) ? Est-ce que vous avez une ou des personne(s) à votre charge ?
6. Est-ce que vous pouvez me décrire votre quotidien, c'est-à-dire une journée typique pour vous (ex. lieux fréquentés, déplacements, échanges, travail, nourriture) ?

Questions concernant le rapport au territoire (territorialité et marginalisation territoriale) :

7. Selon vous, quelle est la place des femmes en situation d'itinérance dans la ville ?
8. Quels sont les lieux que vous fréquentez (type, localisation) et pour quelles raisons fréquentez-vous ces lieux ? Quels usages en faites-vous ? Est-ce que vous fréquentez systématiquement les mêmes lieux ou changez-vous de lieux régulièrement ? À quel moment de la journée fréquentez-vous ces lieux ? Est-ce que ces lieux vous offrent une certaine intimité ?
9. Est-ce que vous avez vécu des conflits ou des contraintes liées à l'usage de ces lieux (ex. engueulade, bagarre, arrestation, déplacement forcé) ? Comment décririez-vous la nature de vos relations avec les autres usager-ère-s et avec les autorités, est-ce qu'il y a eu des

- conflits (ex. type de personnes avec qui vous avez des conflits) ? Si oui, dans quels contextes les conflits et les contraintes ont lieu (ex. pour quelles raisons) ?
10. En général, est-ce que vous vous sentez en sécurité dans les lieux que vous fréquentez ? Pour quelles raisons ? Si oui, est-ce qu'il y a des lieux où vous ne vous sentez pas en sécurité ? Lesquels ? Pour quelles raisons ? Est-ce qu'il y a des moments précis dans la journée où vous ne vous sentez pas en sécurité dans ces lieux ?
11. Quel moyen de transport utilisez-vous le plus fréquemment pour vous déplacer ? À quel moment de la journée effectuez-vous la majorité de vos déplacements ?
12. Comment décririez-vous les aménagements et les mobiliers urbains des espaces publics à Montréal (ex. bancs, parcs, stations de métro) ? Est-ce que vous considérez qu'ils sont invitants ou propices à leur utilisation pour vos usages spécifiques ? Pour quelles raisons ? Est-ce que vous vous y sentez en sécurité ?

Questions concernant l'invisibilisation :

13. Quelles sont les conditions de vie dans lesquelles vous demeurez (ex. surpopulation, divers arrangements, centre d'hébergement, la rue, etc.) ?
14. Avez-vous adopté des comportements ou des techniques pour cacher votre situation d'itinérance ? Si oui, pour quelles raisons ? Quelles sont les stratégies que vous avez développées pour cacher votre situation d'itinérance (ex. hébergement temporaire chez des ami-e-s ou de la famille, activités criminalisées, location de chambre d'hôtel, apparence physique, comportements, etc.) ?
15. Quelle est votre expérience personnelle quant aux ressources d'hébergement pour femmes en situation d'itinérance ? Globalement, êtes-vous satisfaites des services d'aide que vous fréquentez ? Selon vous, est-ce qu'ils sont adaptés pour répondre à vos besoins, aux besoins spécifiques des femmes (ex. critères d'admissibilité, attitude des intervenant-e-s quant à votre situation, traitement, etc.) ? Quelles sont les plus grandes contraintes liées à ces services ?
16. Croyez-vous qu'une approche personnalisée et adaptée aux femmes serait favorable aux diverses trajectoires des usagères ?

ANNEXE H — GUIDE D'ENTREVUE DÉDIÉ AUX EXPERT-E-S DU MILIEU

Questions concernant les femmes qui fréquentent les centres d'hébergement (parcours de vie, territorialité et invisibilisation) :

1. Quel est le portrait des femmes qui fréquentent votre service (ex. âge, situation résidentielle, fréquentation de services, source(s) de revenu(s), personne à charge, relations sociales avec leur famille, leurs ami-e-s, les intervenant-e-s) ?
2. De manière générale, quels sont les éléments récurrents des parcours de vie des femmes qui utilisent votre ressource (ex. les événements marquants de leur vie, ce qui les a menées à leur situation d'itinérance, ce qui les maintiennent en situation d'itinérance) ?
3. Comment décririez-vous une journée typique pour les femmes qui fréquentent votre service (ex. lieux fréquentés, déplacements, échanges, travail, nourriture) ?
4. Selon vous, quelle est la place des femmes en situation d'itinérance dans la ville ?
5. Quels sont les lieux qu'elles fréquentent (type, localisation) et pour quelles raisons fréquentent-elles ces lieux ? Quels usages en font-elles ? Est-ce qu'elles fréquentent systématiquement les mêmes lieux ou changent-elles de lieux régulièrement ? À quel moment de la journée fréquentent-elles ces lieux ? Est-ce que ces lieux leur offrent une certaine intimité ?
6. Est-ce qu'elles ont vécu des conflits ou des contraintes liées à l'usage de ces lieux (ex. engueulade, bagarre, arrestation, déplacement forcé) ?
7. En général, est-ce qu'elles se sentent en sécurité dans les lieux qu'elles fréquentent ? Pour quelles raisons ? Si oui, est-ce qu'il y a des lieux où elles ne se sentent pas en sécurité ? Lesquels ? Pour quelles raisons ? Est-ce qu'il y a des moments précis dans la journée où elles ne se sentent pas en sécurité dans ces lieux ?
8. Quel moyen de transport utilisent-elles le plus fréquemment pour se déplacer ? À quel moment de la journée effectuent-elles la majorité de leurs déplacements ?
9. Comment décririez-vous les aménagements et les mobiliers urbains des espaces publics à Montréal (ex. bancs, parcs, stations de métro) ? Est-ce que vous considérez qu'ils sont invitants ou propices à leur utilisation pour les usages spécifiques des femmes en situation d'itinérance ? Pour quelles raisons ?
10. Selon vos connaissances, est-ce que les femmes adoptent des comportements ou des techniques pour cacher leur situation d'itinérance ? Si oui, pour quelles raisons ? Quelles

sont les stratégies qu'elles ont développées pour cacher leur situation d'itinérance (ex. hébergement temporaire chez des ami-e-s ou de la famille, activités criminalisées, location de chambre d'hôtel, apparence physique, comportements, etc.) ?

Questions concernant le centre d'hébergement (fonctionnement, programmes, financement, enjeux, contraintes) :

11. Quels sont les critères d'admission à votre ressource ?
12. Quels services sont offerts par votre ressource ?
13. Quels sont les principaux besoins des femmes en situation d'itinérance ? Est-ce qu'ils sont différents des hommes en situation d'itinérance ?
14. Est-ce que les programmes gouvernementaux répondent aux besoins des femmes ?
15. À quelles mesures d'aide les femmes en situation d'itinérance ont-elles accès ? Et à l'inverse, celles auxquelles elles n'ont pas accès ?
16. Comment décririez-vous le financement gouvernemental de votre ressource (ex. suffisant, insuffisant) ? S'il y a un manque, à combien devrait s'élever le financement pour répondre adéquatement à vos besoins ?
17. En ce qui concerne le financement, est-ce qu'il y a une différence entre les services dédiés aux hommes en situation d'itinérance et ceux dédiés aux femmes en situation ? Si oui, pourquoi selon vous ?
18. Dans le contexte de la COVID-19, quels ont été les nouveaux enjeux ?
19. Quels sont les plus grandes contraintes ou défis auxquels vous êtes confrontés en tant que ressource d'aide dédiée aux femmes en situation d'itinérance ?
20. Croyez-vous qu'une approche personnalisée et adaptée aux femmes serait favorable aux diverses trajectoires des usagères ?
21. Pour le futur, comment devons-nous gérer le phénomène de l'itinérance féminine ? Au niveau institutionnel ? Au niveau communautaire ? Au niveau collectif ?

ANNEXE I — ANNONCE DE RECRUTEMENT



Université du Québec à Montréal
Faculté des sciences humaines
Département de géographie

PROTOCOLE DE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTES

Ce document a été élaboré en vue de présenter au personnel de la ressource le cadre de la recherche de même que les informations à communiquer aux femmes désireuses de participer à l'étude, dans le cas où la ressource accepte de collaborer au recrutement de participantes pour l'étude dont il est question dans le présent document.

Titre du projet de recherche

L'itinérance féminine à Montréal : entre violence et invisibilité

Responsable de la recherche

La responsable de la recherche est Juliette Marinelli-Côté, étudiante à la maîtrise au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). La responsable peut être jointe au numéro de téléphone suivant : 514-557-2681.

But et retombées de la recherche

Dans un contexte de croissance de l'itinérance féminine, notre projet de recherche a l'objectif de mieux saisir la complexité et l'invisibilité du phénomène. Plus précisément, cette étude cherche à comprendre l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance à Montréal, en ce qui a trait notamment au sentiment de sécurité, à la mobilité, à l'appropriation et à l'accessibilité du territoire urbain, incluant les espaces publics, semi-publics et privés. Nous cherchons à révéler les pratiques socio-territoriales spécifiques des femmes en situation d'itinérance, c'est-à-dire les stratégies de survie employées, les lieux fréquentés, les services utilisés, les contraintes rencontrées ou imposées, les besoins spécifiques, etc. Cette étude a le potentiel d'identifier d'éventuelles solutions aux problématiques d'accès au logement et au territoire pour les femmes en situation d'itinérance à Montréal, notamment en vertu de ressources plus dédiées et mieux adaptées à celles-ci.

Contexte et direction du projet de recherche

Cette recherche est réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en géographie, sous la direction de Monsieur Sylvain Lefebvre, professeur au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Critères de participation à l'étude

Les participantes doivent être des femmes, soit toutes les personnes qui s'identifient en tant que femmes. Elles doivent être âgées de 18 ans et plus. Elles doivent être en mesure de s'exprimer aisément en français ou en anglais. Elles doivent être en situation d'itinérance.

Procédures de recherche

Cette partie aborde ce qu'il sera demandé aux participantes de faire.

Les participantes seront invitées à réaliser une entrevue enregistrée d'une durée d'environ une heure avec la responsable de la recherche quant à leur trajectoire de vie et leur expérience de la condition itinérante. Les entrevues auront lieu dans un endroit reclus à l'intérieur de l'enceinte d'un centre d'hébergement d'urgence, de court ou de moyen terme pour les femmes en situation d'itinérance dans l'arrondissement Ville-Marie. L'anonymat des participantes sera respecté tout au long du processus de recherche. Lors des entretiens nous aborderons les thèmes suivants : leur parcours de vie où l'accent sera mis sur leur expérience de la condition itinérante (ex. conditions de vie, situation socio-économique, expérience dans les services d'aide dédiés aux personnes en situation d'itinérance, etc.) ainsi que leur rapport au territoire (ex. pratiques socio-territoriales, lieux fréquentés, accessibilité et appropriation des lieux, mobilité, sentiment de sécurité, etc.).

Avantages de la participation

La participation à cette recherche contribuera à l'avancement des connaissances sur notamment les conditions de vie des femmes en situation d'itinérance, les pratiques socio-territoriales de celles-ci, la précarité féminine ainsi que la violence interpersonnelle et structurelle. Ceci pourrait permettre d'identifier d'éventuelles solutions aux problématiques d'accès au logement et au territoire des femmes en situation de précarité à Montréal, notamment en vertu de ressources plus dédiées et mieux adaptées à celles-ci afin de renforcer le filet social.

Risques possibles associés à la participation

À notre connaissance, la participation à cette recherche ne peut occasionner aucun préjudice. Dans le cas où la participation déclenche de l'inconfort, de l'anxiété, du stress ou quelconque sentiment indésirable, nous pourrions prendre une pause ou arrêter la rencontre. La responsable de la recherche pourra également proposer aux participantes de rencontrer un-e intervenant-e d'une ressource afin de les aider à surmonter la situation. Si les participantes le préfèrent, elles pourront être accompagnées d'un-e intervenant-e lors de l'entretien.

Confidentialité et gestion des données

Il est possible que certains des propos des femmes permettent à un-e membre du personnel de la ressource de les reconnaître. ***Il n'est donc pas possible d'assurer l'anonymat des participantes vis-à-vis le personnel de la ressource.*** Par contre, afin de garantir la plus grande confidentialité possible, la responsable de recherche prendra diverses précautions concernant les bandes audios enregistrées et les transcriptions verbatim. Dans un premier temps, les noms des participantes seront remplacés par des pseudonymes lors de la transcription verbatim des entretiens. Les renseignements identificatoires seront conservés dans un endroit fermé à clé. Dans un deuxième temps, la chercheuse sera l'unique personne ayant accès aux bandes audios. Celles-ci seront conservées dans un lieu sécuritaire verrouillé à clé, différent du premier endroit utilisé pour les renseignements identificatoires. À l'issue du projet de recherche, les bandes audios enregistrées et les renseignements identificatoires seront détruits.

Cette confidentialité est assurée à l'intérieur des limites prescrites par les lois québécoises et canadiennes, c'est-à-dire qu'en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, le responsable de la recherche qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être compromis, parce qu'il est victime d'abandon, de négligence, d'abus sexuels ou physiques ou est soumis à de mauvais traitements psychologiques, est tenu de la déclarer au Directeur de la protection de la jeunesse. De plus, dans le cas où une participante exprime lors de l'entrevue des informations signalant un danger imminent pour sa vie (ex. mort, intention suicidaire, blessure grave) ou celle d'une autre personne ou d'un groupe de personnes, la responsable de recherche sera également dans l'obligation de prévenir la ou les personnes menacées ou d'avertir les autorités compétentes.

Droit de retrait

La participation à cette recherche est entièrement volontaire, c'est-à-dire que les femmes qui ont décidé de participer à cette recherche l'ont fait de manière libre et non imposée, pour elles-mêmes et non pour une autre personne. En ce sens, il est important de préciser aux femmes que ***le choix de participer ou non à cette recherche n'affectera aucunement les relations que les participantes entretiennent avec l'organisme de référence ainsi que la qualité et la quantité des services qu'elles reçoivent de la part de la ressource. Il est également important de mentionner que les participantes peuvent décider de se retirer du projet à tout moment sans pénalité, sans avis préalable et sans donner d'explication à l'aide d'un simple avis verbal directement à la personne responsable de la recherche ou à l'un des membres du personnel de l'organisme de référence.*** Dans le cas où une participante décide de cesser sa participation à cette étude, la personne responsable de la recherche détruira toutes les informations recueillies au préalable concernant cette participante.

Le consentement à participer à cette recherche implique également que la participante accepte que la responsable de la recherche utilise les informations recueillies dans le cadre de cette étude pour diverses publications, dont des articles, des conférences ou des communications scientifiques.

Consentement de participation

Un consentement écrit à l'aide d'une attestation par signature sur un formulaire de consentement. Le formulaire de consentement décrira toutes les informations nécessaires afin de prendre une décision éclairée quant à la participation (titre du projet de recherche, responsable de la recherche, contexte et direction du projet de recherche, buts et retombées de la recherche, procédures de recherche, droit de retrait, confidentialité et gestion des données, risques possibles associés à la participation, avantages de la participation, indemnité, informations de contact et signature de consentement).

Indemnité

Un montant de 20 \$ sera remis à chacune des participantes en guise de compensation.

Intérêt d'une femme à participer à la recherche

Toute femme intéressée à participer à cette recherche ou désirant de plus amples informations est invitée à communiquer avec la responsable du projet. Dans le cas où une femme est informée de la recherche par un-e membre du personnel de la ressource, il est souhaitable que l'essentiel des informations figurant dans le présent document lui ait été communiqué, surtout celles relatives aux paragraphes portant sur la confidentialité ainsi que sur le droit de retrait et la nature volontaire de la participation à la recherche.

Approbation éthique du projet de recherche

Ce projet de recherche a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) de l'Université du Québec à Montréal.

Remerciement

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de cette recherche et nous vous en remercions.

Juliette Marinelli-Côté

ANNEXE J — FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PARTICIPANTES

Titre du projet de recherche

L'itinérance féminine à Montréal : entre violence et invisibilité

Responsable de la recherche

La responsable de la recherche est Juliette Marinelli-Côté, étudiante à la maîtrise au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Vous pouvez me joindre au numéro de téléphone suivant : 514-557-2681. Dans le cas où vous décidez de participer à l'étude, vous recevrez une carte avec toutes mes coordonnées. Vous pourrez aussi me contacter à travers la ressource que vous fréquentez.

Contexte et direction du projet de recherche

Cette recherche est réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en géographie, sous la direction de Monsieur Sylvain Lefebvre, professeur au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Buts et retombées de la recherche

Dans un contexte de croissance de l'itinérance féminine, notre projet de recherche a l'objectif de mieux saisir la complexité et l'invisibilité du phénomène. Plus précisément, cette étude cherche à comprendre l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance à Montréal, en ce qui a trait notamment au sentiment de sécurité, à la mobilité, à l'appropriation et à l'accessibilité du territoire urbain, incluant les espaces publics, semi-publics et privés. Nous cherchons à révéler les pratiques socio-territoriales spécifiques des femmes en situation d'itinérance, c'est-à-dire les stratégies de survie employées, les lieux fréquentés, les services utilisés, les contraintes rencontrées ou imposées, les besoins spécifiques, etc. Cette étude a le potentiel d'identifier d'éventuelles solutions aux problématiques d'accès au logement et au territoire pour les femmes en situation d'itinérance à Montréal, notamment en vertu de ressources plus dédiées et mieux adaptées à celles-ci.

Votre participation à la recherche

Votre participation à la recherche consiste à réaliser une entrevue enregistrée d'une durée d'environ une heure avec la responsable de la recherche quant à votre trajectoire de vie et votre expérience

de la condition itinérante. Les entrevues auront lieu dans un endroit reclus à l'intérieur de l'enceinte d'un centre d'hébergement d'urgence, de court ou de moyen terme pour les femmes en situation d'itinérance dans l'arrondissement Ville-Marie. Votre anonymat sera respecté tout au long du processus de recherche. Lors des entretiens, nous aborderons les thèmes suivants : votre parcours de vie où l'accent sera mis sur votre expérience de la condition itinérante (ex. conditions de vie, situation socio-économique, expérience dans les services d'aide dédiés aux personnes en situation d'itinérance, etc.) ainsi que votre rapport au territoire (ex. pratiques socio-territoriales, lieux fréquentés, accessibilité et appropriation des lieux, mobilité, sentiment de sécurité, etc.).

Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire, c'est-à-dire que vous participez à cette recherche de façon libre et non imposée, pour vous-même et non pour une autre personne. Votre choix de participer ou non à cette recherche n'affectera aucunement les relations que vous entretenez avec l'organisme de référence ainsi que la qualité et la quantité des services que vous recevez de la part de la ressource. Vous pouvez décider de vous retirer du projet à tout moment sans pénalité, sans avis préalable et sans donner d'explications à l'aide d'un simple avis verbal directement à la personne responsable de la recherche ou à l'un des membres du personnel de l'organisme de référence. Dans le cas où vous décidez de cesser votre participation à cette étude, la personne responsable de la recherche détruira toutes les informations recueillies au préalable.

Votre consentement à participer à cette recherche implique également que vous acceptez que la responsable de la recherche utilise les informations recueillies dans le cadre de cette étude pour diverses publications, dont des articles, des conférences ou des communications scientifiques.

Confidentialité et gestion des données

Il est possible que certains de vos propos permettent à un-e membre du personnel de la ressource de vous reconnaître. Il n'est donc pas possible d'assurer votre anonymat vis-à-vis le personnel de la ressource. Par contre, afin de garantir la confidentialité de votre identité et de vos propos vis-à-vis toute autre personne, la responsable de recherche prendra diverses précautions concernant les bandes audios enregistrées et les transcriptions verbatim. Dans un premier temps, votre nom sera remplacé par un pseudonyme lors de la transcription verbatim des entretiens. Les renseignements

identificatoires seront conservés dans un endroit fermé à clé. Dans un deuxième temps, la chercheuse sera l'unique personne ayant accès aux bandes audios. Celles-ci seront conservées dans un lieu sécuritaire verrouillé à clé, différent du premier endroit utilisé pour les renseignements identificatoires. À l'issue du projet de recherche, les bandes audios enregistrées et les renseignements identificatoires seront détruits.

Cette confidentialité est assurée à l'intérieur des limites prescrites par les lois québécoises et canadiennes, c'est-à-dire qu'en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, le responsable de la recherche qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être compromis, parce qu'il est victime d'abandon, de négligence, d'abus sexuels ou physiques ou est soumis à de mauvais traitements psychologiques, est tenu de la déclarer au Directeur de la protection de la jeunesse. De plus, dans le cas où une participante exprime lors de l'entrevue des informations signalant un danger imminent pour sa vie (ex. mort, intention suicidaire, blessure grave) ou celle d'une autre personne ou d'un groupe de personnes, la responsable de recherche sera également dans l'obligation de prévenir la ou les personnes menacées ou d'avertir les autorités compétentes.

Risques possibles associés à votre participation

À notre connaissance, votre participation à cette recherche ne peut occasionner aucun préjudice. Dans le cas où votre participation déclenche de l'inconfort, de l'anxiété, du stress ou quelconque sentiment indésirable, nous pourrions prendre une pause ou arrêter la rencontre. Nous pourrions également vous proposer de rencontrer un-e intervenant-e d'une ressource afin de vous aider à surmonter la situation. Si vous le préférez, vous pourrez être accompagné d'un-e intervenant-e lors de l'entretien.

Avantages de votre participation

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances sur notamment les conditions de vie des femmes en situation d'itinérance, les pratiques socio-territoriales de celles-ci, la précarité féminine ainsi que la violence interpersonnelle et structurelle. Ceci pourrait permettre d'identifier d'éventuelles solutions aux problématiques d'accès au logement et au territoire des femmes en

situation de précarité à Montréal, notamment en vertu de ressources plus dédiées et mieux adaptées à celles-ci afin de renforcer le filet social.

Indemnité

Votre participation à la recherche sera compensée d'un montant de 20 \$.

Des questions sur le projet ou sur vos droits ?

Vous êtes invitée à communiquer avec la responsable de la recherche si vous avez des questions.

Ce projet de recherche a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) de l'Université du Québec à Montréal. Pour faire des plaintes ou des commentaires, vous pouvez contacter la Présidente du Comité institutionnel d'éthique de la recherche, Sylvie Lévesque, au numéro de téléphone 514-987-3000 poste 5816.

Remerciement

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de cette recherche et nous vous en remercions.

Consentement

En signant ci-dessous, vous acceptez de participer à la recherche.

Vous pouvez communiquer avec la responsable de la recherche au numéro indiqué ultérieurement concernant des questions ou pour vous retirer de la recherche, et ce, à tout moment.

Pour toute plainte relative à votre participation à cette recherche, vous pouvez vous adresser à la protectrice universitaire de l'Université du Québec à Montréal, au numéro de téléphone 514-987-3151 ou à l'adresse courriel suivante : protectriceuniversitaire@uqam.ca

Signature de consentement

Je soussignée _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « L'itinérance féminine à Montréal : entre violence et invisibilité ». J'ai pris connaissance du formulaire et je comprends le but, la nature, les avantages, les risques et les

inconvenients du projet de recherche. Je suis satisfaite des explications, précisions et réponses que la responsable m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

_____ Date : _____

Signature de la participante (ou de son représentant légal et, si tel est le cas, titre de ce dernier : père, mère, tuteur, curateur ou mandataire).

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvenients du projet de recherche à la participante. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension de la participante.

_____ Date : _____

Signature de la responsable de la recherche

N.B. : la signature de la responsable de la recherche atteste qu'elle s'est assurée que la participante comprend bien la nature et les objectifs du projet et que celui-ci donne un consentement libre et éclairé. Cette déclaration ne peut figurer que sur un formulaire qui sera signé en présence de la participante. Sinon, elle doit être supprimée.

ANNEXE K — FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES EXPERT-E-S DU MILIEU

Titre du projet de recherche

L'itinérance féminine à Montréal : entre violence et invisibilité

Responsable de la recherche

La responsable de la recherche est Juliette Marinelli-Côté, étudiante à la maîtrise au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Vous pouvez me joindre au numéro de téléphone suivant : 514-557-2681. Dans le cas où vous décidez de participer à l'étude, vous recevrez une carte avec toutes mes coordonnées.

Contexte et direction du projet de recherche

Cette recherche est réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en géographie, sous la direction de Monsieur Sylvain Lefebvre, professeur au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Buts et retombées de la recherche

Dans un contexte de croissance de l'itinérance féminine, notre projet de recherche a l'objectif de mieux saisir la complexité et l'invisibilité du phénomène. Plus précisément, cette étude cherche à comprendre l'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance à Montréal, en ce qui a trait notamment au sentiment de sécurité, à la mobilité, à l'appropriation et à l'accessibilité du territoire urbain, incluant les espaces publics, semi-publics et privés. Nous cherchons à révéler les pratiques socio-territoriales spécifiques des femmes en situation d'itinérance, c'est-à-dire les stratégies de survie employées, les lieux fréquentés, les services utilisés, les contraintes rencontrées ou imposées, les besoins spécifiques, etc. Cette étude a le potentiel d'identifier d'éventuelles solutions aux problématiques d'accès au logement et au territoire pour les femmes en situation d'itinérance à Montréal, notamment en vertu de ressources plus dédiées et mieux adaptées à celles-ci.

Votre participation à la recherche

Votre participation à la recherche consiste à réaliser une entrevue enregistrée d'une durée d'environ une heure avec la responsable de la recherche quant aux particularités de l'itinérance féminine dans

le cadre de votre expérience de travail en tant qu'intervenant-e. Les entrevues auront lieu dans un endroit reclus à l'intérieur de l'enceinte de la ressource pour laquelle vous travaillez ou dans tout autre endroit discret où l'anonymat et la confidentialité seront respectés.

Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire, c'est-à-dire que vous participez à cette recherche de façon libre et non imposée, pour vous-même et non pour une autre personne. Votre choix de participer ou non à cette recherche n'affectera aucunement les relations que vous entretenez avec l'organisme de référence. Vous pouvez décider de vous retirer du projet à tout moment sans pénalité, sans avis préalable et sans donner d'explications à l'aide d'un simple avis verbal directement à la personne responsable de la recherche. Dans le cas où vous décidez de cesser votre participation à cette étude, la personne responsable de la recherche détruira toutes les informations recueillies au préalable.

Votre consentement à participer à cette recherche implique également que vous acceptez que la responsable de la recherche utilise les informations recueillies dans le cadre de cette étude pour diverses publications, dont des articles, des conférences ou des communications scientifiques.

Confidentialité et gestion des données

Dans le cadre de cette étude, nous vous assurons la confidentialité de vos propos et de votre identité. Cette confidentialité est assurée à l'intérieur des limites prescrites par les lois québécoises et canadiennes, c'est-à-dire qu'en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, la responsable de la recherche qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être compromis, parce qu'il est victime d'abandon, de négligence, d'abus sexuels ou physiques ou est soumis à de mauvais traitements psychologiques, est tenue de la déclarer au Directeur de la protection de la jeunesse. De plus, dans le cas où une participante exprime lors de l'entrevue des informations signalant un danger imminent pour sa vie (ex. mort, intention suicidaire, blessure grave) ou celle d'une autre personne ou d'un groupe de personnes, la responsable de recherche sera également dans l'obligation de prévenir la ou les personnes menacées ou d'avertir les autorités compétentes.

Afin de garantir la confidentialité, la responsable de recherche prendra diverses précautions concernant les bandes audios enregistrées et les transcriptions verbatim. Dans un premier temps, votre nom sera remplacé par un pseudonyme lors de la transcription verbatim des entretiens. Les renseignements identificatoires seront conservés dans un endroit fermé à clé. Dans un deuxième temps, la chercheuse sera l'unique personne ayant accès aux bandes audios. Celles-ci seront conservées dans un lieu sécuritaire verrouillé à clé, différent du premier endroit utilisé pour les renseignements identificatoires. À l'issue du projet de recherche, les bandes audios enregistrées et les renseignements identificatoires seront détruits.

Risques possibles associés à votre participation

À notre connaissance, votre participation à cette recherche ne peut occasionner aucun préjudice. Dans le cas où votre participation déclenche de l'inconfort, de l'anxiété, du stress ou quelconque sentiment indésirable, nous pourrions prendre une pause ou arrêter la rencontre. Il est nécessaire de respecter vos limites, autant personnelles que professionnelles et d'être à l'aise d'éviter des sujets ou de demander un moment de pause si vous en ressentez le besoin.

Avantages de votre participation

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances sur notamment les conditions de vie des femmes en situation d'itinérance, la gestion du phénomène, la précarité féminine ainsi que la violence interpersonnelle et structurelle. Ceci pourrait permettre d'identifier d'éventuelles solutions aux problématiques d'accès au logement et au territoire des femmes en situation de précarité à Montréal, notamment en vertu de ressources plus dédiées et mieux adaptées à celles-ci afin de renforcer le filet social.

Indemnité

Votre participation à la recherche sera compensée d'un montant de 20 \$.

Des questions sur le projet ou sur vos droits ?

Vous êtes invitée à communiquer avec la responsable de la recherche si vous avez des questions.

Ce projet de recherche a été approuvé sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) de l'Université du Québec à Montréal. Pour faire des plaintes ou des commentaires, vous pouvez contacter la Présidente du Comité institutionnel d'éthique de la recherche, Sylvie Lévesque, au numéro de téléphone 514-987-3000 poste 5816.

Remerciement

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de cette recherche et nous vous en remercions.

Consentement

En signant ci-dessous, vous acceptez de participer à la recherche.

Vous pouvez communiquer avec la responsable de la recherche au numéro indiqué ultérieurement concernant des questions ou pour vous retirer de la recherche, et ce, à tout moment.

Pour toute plainte relative à votre participation à cette recherche, vous pouvez vous adresser à la protectrice universitaire de l'Université du Québec à Montréal, au numéro de téléphone 514-987-3151 ou à l'adresse courriel suivante : protectriceuniversitaire@uqam.ca

Signature de consentement

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « L'itinérance féminine à Montréal : entre violence et invisibilité ». J'ai pris connaissance du formulaire et je comprends le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que la chercheuse m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

_____ Date : _____

Signature du participant, de la participante (ou de son représentant légal et, si tel est le cas, titre de ce dernier : père, mère, tuteur, curateur ou mandataire).

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant(e). J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du (de la) participant(e).

_____ Date : _____

Signature de la responsable de la recherche

N.B. La signature de la responsable de la recherche atteste qu'elle s'est assurée que le(la) participant(e) comprend bien la nature et les objectifs du projet et que celui-ci donne un consentement libre et éclairé. Cette déclaration ne peut figurer que sur un formulaire qui sera signé en présence du (de la) participant(e). Sinon, elle doit être supprimée.

PARTICIPATION À UNE ÉTUDE UNIVERSITAIRE	
L'ITINÉRANCE DES FEMMES À MONTRÉAL	
Est-ce que vous vivez ou avez vécu une situation d'itinérance ou de précarité résidentielle ?	
Compensation financière de 20\$	Entrevue enregistrée ... Complètement anonyme et confidentielle
INTÉRESSÉE?	VOUS POUVEZ CONTACTER JULIETTE MARINELLI-CÔTÉ, ÉTUDIANTE À LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE À L'UQAM 514-557-2681 / marinelli-cote.juliette@courrier.uqam.ca

PARTICIPATION IN AN ACADEMIC RESEARCH

WOMEN'S HOMELESSNESS IN MONTREAL

Have you experienced homelessness or
residential precariousness?

**Financial
compensation of
\$20**

Recorded interview

...

**Completely
anonymous and
confidential**

INTERESTED?

YOU CAN CONTACT JULIETTE MARINELLI-CÔTÉ,
MASTER'S STUDENT IN GEOGRAPHY AT UQAM

514-557-2681 / marinelli-cote.juliette@courrier.uqam.ca

ANNEXE M — CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE



No. de certificat : 2022-4532

Date : 2022-02-01

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : L'itinérance féminine à Montréal : entre violence et invisibilité

Nom de l'étudiant : Juliette Marinelli-Côté

Programme d'études : Maîtrise en géographie (avec mémoire)

Direction(s) de recherche : Sylvain Lefebvre

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2023-02-01**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Sylvie Lévesque
Professeure, Département de sexologie
Présidente du CERPE FSH

ANNEXE N — LES SPIRALES DE L'ITINÉRANCE DES PARTICIPANTES

F1 : MIREILLE

Chronicité de la situation d'itinérance : Plus de sept ans — Résidente à la Maison Olga.

À l'âge de 59 ans, au moment de l'entretien, Mireille est en situation d'itinérance depuis plus de sept ans. À 49 ans, elle vit un anévrisme qui la place en situation de handicap de manière permanente. Cet événement entraîne sa sortie du marché du travail et la mène consécutivement vers une dépression ainsi que la consommation de crack. Pour répondre à ses besoins de consommation, elle pratique le travail du sexe. Cette spirale d'événements fragilisants conduit Mireille vers sa situation d'itinérance. Lors de l'entretien, elle était résidente à la Maison Olga de l'organisme La rue des Femmes.

F2 : CAMILLE

Chronicité de la situation d'itinérance : Plus de huit ans — Résidente à la Maison Olga.

À l'âge de 40 ans, au moment de l'entretien, Camille est en situation d'itinérance depuis huit ans. Elle a pris la décision de quitter son dernier logement, en raison des mauvais souvenirs qui lui étaient associés, percevant ce dernier comme étant « sa propre prison », à la suite de la perte de la garde de ses enfants, de sa séparation avec son ex-conjoint et de sa sortie du marché du travail. Ayant épuisé toutes les ressources d'aide dans sa ville natale, elle se retrouve à Montréal dans le cadre une thérapie. Lors de l'entretien, Camille était résidente à la Maison Olga de l'organisme La rue des Femmes depuis seulement quelques semaines, après avoir vécu des années dans la rue.

F3 : CATHERINE

Chronicité de la situation d'itinérance : Plus de six ans — Accueil de nuit à la Maison Jacqueline.

À l'âge de 46 ans, au moment des entretiens, Catherine est en situation d'itinérance depuis plus de six ans. À la suite d'une rupture difficile, son état de santé mentale se dégrade rapidement — elle a un diagnostic de trouble de la personnalité limite (TPL) — menant éventuellement à la perte de son logement, de son automobile et de son emploi. Elle tente de chercher de l'aide auprès des membres de sa famille, mais ces derniers refusent étant donné leurs liens sociaux très difficiles. Seule, sans logement, elle se retrouve dans une série de relations abusives avec des hommes

pourvoyeurs, dont une particulièrement violente, la menant à faire des allers-retours en prison. Catherine est alors forcée par les autorités de quitter sa ville natale pour Montréal où elle commence à consommer du crack et à faire du travail du sexe. Depuis, elle erre d'un hébergement d'urgence à un autre. Lors de l'entretien, Catherine était usagère des services de l'accueil de nuit à la Maison Jacqueline de l'organisme La rue des Femmes.

F4 : ALICE

Chronicité de la situation d'itinérance : Moins d'un mois — Résidente à l'Auberge Madeleine.

À l'âge de 38 ans, au moment des entretiens, Alice est en situation d'itinérance depuis moins d'un mois. Elle se retrouve à la rue après s'être fait mettre à la porte de son logement par son conjoint, alors qu'elle est enceinte de plusieurs mois. Elle se présente dans quelques maisons d'hébergement d'urgence, mais après ses courts séjours, elle obtient une place à l'Auberge Madeleine pour un répit de quelques semaines. Lors de l'entretien, Alice est résidente à l'Auberge Madeleine depuis environ une semaine.

F5 : KARINE

Chronicité de la situation d'itinérance : Quelques jours — Accueil de nuit à la Maison Jacqueline.

À l'âge de 54 ans, au moment des entretiens, Karine est en situation d'itinérance depuis seulement quelques jours. Originnaire du Nouveau-Brunswick, elle déménage à Montréal pour une opportunité d'emploi qui s'avère finalement trompeuse. Initialement, elle avait reçu l'offre d'un concierge d'immeuble demandant de l'assistance dans ses tâches en échange d'un endroit où elle pourrait vivre. Toutefois, une fois sur place, elle s'est retrouvée face à un homme violent, la forçant à faire toutes ses tâches. La situation s'est aggravée lorsque le concierge a été mis à la porte, menant Karine et ce dernier à devoir déménager de l'appartement et se relocaliser chez un ami de celui-ci. Face à l'amplification de la violence physique et psychologique, elle se présente à la Maison Jacqueline où elle obtient une place en lit d'urgence. Lors de l'entretien, Karine était usagère des services de l'accueil de nuit de la Maison Jacqueline de l'organisme La rue des Femmes depuis seulement quelques jours.

F6 : NANCY

Chronicité de la situation d'itinérance : Plus de cinq ans — Accueil de nuit à la Maison Jacqueline.

À l'âge de 39 ans, au moment des entretiens, Nancy est en situation d'itinérance de manière intermittente depuis plus de vingt ans. Les événements ayant mené à sa situation d'itinérance sont flous, mais elle nomme de grandes ruptures au niveau de ses liens familiaux, des problèmes de consommation associés à des fréquentations négatives ainsi que des problèmes de santé mentale. Lors de l'entretien, Nancy était usagère des services de l'accueil de nuit de la Maison Jacqueline de l'organisme La rue des Femmes.

F7 : VALÉRIE

Chronicité de la situation d'itinérance : Quatre ans — En logement permanent.

À l'âge de 49 ans, au moment des entretiens, Valérie est en logement permanent. Par contre, elle a vécu, préalablement à sa stabilisation en logement, une période d'itinérance de quatre ans. Vivant beaucoup de violence, elle quitte sa ville natale pour aller suivre une thérapie. À la suite de celle-ci, Valérie reçoit une nouvelle dévastatrice bouleversant totalement sa vie, la menant vers des avenues difficiles, comme la consommation de substances psychotropes et ultimement la rue. Elle fréquente régulièrement les centres d'hébergement d'urgence pendant sa situation d'itinérance. Lors de l'entretien, Valérie avait complété son diplôme d'études professionnelles, était en contact avec sa famille et ses enfants et était stabilisée en logement avec son chat.

F8 : MARTINE

Chronicité de la situation d'itinérance : Un an — Accueil de nuit à la Maison Jacqueline.

À l'âge de 60 ans, au moment des entretiens, Martine est en situation d'itinérance depuis un an. Elle a dû quitter son logement puisqu'elle n'arrivait plus à payer son loyer trop élevé avec son faible revenu de l'aide sociale. Malgré l'utilisation des dépannages alimentaires et des autres services d'assistance, elle ne parvenait pas à survivre avec son revenu. Après de courts séjours chez des ami-e-s et des connaissances, elle quitte vers des centres d'hébergement d'urgence. Lors de l'entretien, Martine était usagère des services de l'accueil de nuit de la Maison Jacqueline de l'organisme La rue des Femmes.

F9 : MYRIAM

Chronicité de la situation d'itinérance : Plus de neuf ans — En logement permanent.

À l'âge de 27 ans, au moment des entretiens, Myriam est en logement permanent. Par contre, elle a vécu, préalablement à sa stabilisation en logement, une période d'itinérance de plus de neuf ans. Son enfance est marquée par de la violence familiale, des placements au sein des services de la protection de la jeunesse. Fuyant le foyer familial de son père, Myriam se retrouve en situation d'itinérance à sa sortie de la DPJ à ses 18 ans, vivant de nombreuses problématiques : tentatives de suicide, consommation de substances psychotropes et problèmes de santé mentale. Pendant cette période, elle fréquente régulièrement les centres d'hébergement. Lors de l'entretien, Myriam était stabilisée en logement et était en processus d'acquisition d'un diplôme d'études collégiales.

F10 : SABRINA

Chronicité de la situation d'itinérance : Deux ans — Accueil de nuit à la Maison Jacqueline.

À l'âge de 58 ans, au moment des entretiens, Sabrina est en situation d'itinérance depuis deux ans. L'expérience de la violence à l'enfance a généré de grands traumatismes pour Sabrina, la menant à la consommation de substances psychotropes pour « geler » ses douleurs. Sa toxicomanie mène éventuellement à la perte de son logement et son passage à la rue. Lors de l'entretien, Sabrina était usagère des services de l'accueil de nuit de la Maison Jacqueline de l'organisme La rue des Femmes.

F11 : MAUDE

Chronicité de la situation d'itinérance : Trois ans — Accueil de nuit à la Maison Jacqueline.

À l'âge de 66 ans, au moment des entretiens, Maude est en situation d'itinérance depuis trois ans. Elle a perdu son logement en raison de sa précarité économique. En l'absence d'un réseau social, elle se retrouve à la rue, errant d'un hébergement à un autre. Lors de l'entretien, Maude était usagère des services de l'accueil de nuit de la Maison Jacqueline de l'organisme La rue des Femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- Alpe, Y., Beitone, A., Dollo, C., Lambert, J.-R. et Parayre, S. (2013). *Lexique de sociologie* (4^e éd.). Dalloz.
- Ambrosio, E., Baker, D., Crowe, C. et Hardill, K. (1992). *The street health report: A study of the health status and barriers to health care of homeless women and men in the City of Toronto*. Street Health.
- Anderson, R. (1997). Street as metaphor in housing for the homeless. *Journal of Social Distress and the Homeless*, 6(1) 1-12. <https://doi.org/10.1023/B:JOSD.0000015185.35492.fe>
- Audas, N. (2011). *La dynamique affective envers les lieux urbains : la place des temporalités individuelles et urbaines* [Thèse de doctorat, Université François-Rabelais]. Hal. <https://theses.hal.science/tel-00760921v1>
- Bachand, R. (2014). L'intersectionnalité : dominations, exploitations, résistances et émancipation. *Politique et Sociétés*, 33(1), 3-14. <https://doi.org/10.7202/1025584ar>
- Baillargeon, S. (2024, 11 juin). Le festif contre l'itinérance. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/814625/festif-contre-itinerance>.
- Baker, S.G. (1994). Gender, ethnicity, and homelessness. *American Behavioral Scientist*, 31(4), 476-504. <http://dx.doi.org/10.1177/0002764294037004005>
- Barel, Y. (1990). Territoires et corporatismes. *Économie et Humanisme*, 314.
- Bassuk, E.L. (1993). Social and economic hardships of homeless and other poor women. *American Journal of Orthopsychiatry*, 63(3), 340-347. <https://doi.org/10.1037/h0079443>
- Bédard, M. (2017). Les vertus identitaire, relationnelle et heuristique de la territorialité – D'une conception culturelle à une conceptualisation tripartite. *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, 838. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.28853>
- Bellot, C. (2000). La trajectoire : un outil dans la compréhension de l'itinérance. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 101-120). Éditions MultiMondes.
- Bellot, C. (2016). *Rendre visible l'itinérance au féminin* [Rapport de recherche]. Programme Action concertée du Fonds de Recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC).
- Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Bergheul, S. (2015). *Regards croisés sur l'itinérance*. Presses de l'Université du Québec.
- Bernard, N. (2007). Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1970(25), 5-36. <https://doi.org/10.3917/cris.1970.0005>

- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225(1), 70-88.
<https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>.
- Bonnemaïson, J. (1981). Voyage autour du territoire. *L'Espace géographique*, 10(4), 249-262.
<https://doi.org/10.3406/spgeo.1981.3673>
- Brassard, R. et Cousineau, M.-M. (2000). Victimisation et prise en charge des itinérants : entre aide et contrôle. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 361-376). Éditions MultiMondes.
- Bresson, M. (1997). *Les S.D.F. et le nouveau contrat social*. L'Harmattan.
- Burt, M.R. (1992). *Over the edge: The growth of homelessness in the 1980s*. Russell Sage Foundation.
- Campbell, C. et Eid, P. (2009). *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social* [Rapport de recherche]. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Campeau, P. (2000). La place des facteurs structurels dans la production de l'introduction. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 49-70). Éditions MultiMondes.
- Canada (2016, octobre). *Document d'information sur la pauvreté au Canada*. Gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/poverty-reduction/backgroundunder/backgroundunder-toward-poverty-reduction-FR.pdf>
- Canada (2019, 26 juillet). *Violence : Types de violence*. Gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/violence/types-violence.html>
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 11-27.
<https://doi.org/10.7202/1002206ar>
- Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. *Lien social et politiques*, (34), 13-21.
<https://doi.org/10.7202/005065ar>
- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*. Éditions du Seuil.
- Cauchy, C. (2004, 12 mai). Les itinérants ne sont bienvenus "nulle part", dit le conseiller Yeomans. *Le Devoir*.
- Caufield, S.L. et Wonders, N.A. (1993). Personal and political: Violence against women and the role of the state. Dans K.D. Tunnell (dir.), *Political crime in contemporary America* (p. 79-100). Garland Press.

- CIUSSSMCQ. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (2024). *Toxicomanie*. Gouvernement du Québec. <https://ciussmq.ca/conseils-sante/dependance-alcool-drogue-jeu/toxicomanie/>
- Chansonneuve, D. (2005). *Reclaiming Connections : Understanding Residential School Trauma Among Aboriginal People*. Aboriginal Healing Foundation.
- Collins, P.H. (2000). *Black Feminist Thought : Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment* (2^e éd). Routledge.
- Colombo, A. et Larouche, A. (2007). Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est « Bienvenu nulle part » ?. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 108-127. <https://doi.org/10.7202/016980ar>
- Conseil des Montréalaises. (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible*. Ville de Montréal. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/2017_cm_itin%C9rance%20des%20femmes_imp.pdf
- Conseil du statut de la femme (2012). *Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation*. Gouvernement du Québec. <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/reflexion-sur-litinerance-des-femmes-en-difficulte-un-apercu-de-la-situation.pdf>
- Côté, P.-B., Flynn, C., Blais, M., Manseau, H. et Fournier, É. (2017). L'itinérance comme vecteur de reproduction des rapports de genre inégalitaires : une analyse des relations intimes chez les jeunes. *Service social*, 63(2), 85-98. <https://doi.org/10.7202/1046501ar>
- Côté, P.-B., Bellot, C., Chesnay, C., Flores-Aranda, J., Fontaine, A., Greissler, É., Grimard, C., Labrecque-Lebeau, L., MacDonald, S.-A., Ouellet, G., Pariseau-Legault, P. et Namian, D. (2023). *La pluralité des trajectoires de vie chez les hommes en situation d'itinérance: mieux comprendre pour mieux arrimer les activités de prévention et d'intervention à leurs besoins* [Rapport de recherche]. Programme Actions concertées des Fonds de recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC).
- Coulombe, D. (1984). *Les itinérantes à Montréal*, Document de travail, Montréal.
- Cousineau, M.-M. et al. (2018). *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée* [Rapport de recherche]. Programme Actions concertées du Fonds de recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC).
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, Feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), 8. <http://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8>
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.

- Dear, M.J. et Wolch, J. (1993). Homelessness. Dans L.S. Bourne et D.F. Ley (dir.), *The Changing Geography of Canadian Cities* (p. 298-308). McGill-Queen's University Press.
- Desroches, M.-È. (2018). Le logement comme clé pour le droit à la ville des femmes. *Métropoles*, 22. <https://doi.org/10.4000/metropoles.5577>
- Di Méo, G. (1991). *L'Homme, la société, l'espace*. Anthropos.
- Di Méo, G. (1996). *Les territoires du quotidien*. L'Harmattan.
- Di Méo, G. (2000). Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ?. Dans J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux : géographies à Cerisy* (p.37-48). Belin.
- Di Méo, G. (2011). *Les Murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*. Armand Colin.
- Dorlin, E. (2005). De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre. *Cahiers du Genre*, 2(39), 83-105.
- Ducas, I. (2024, 3 décembre). Démantèlement de campements sur fond de dissensions entre Québec et Montréal. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-12-02/manque-de-ressources-en-itinerance/demantelement-de-campements-sur-fond-de-dissensions-entre-quebec-et-montreal.php>
- Dussuet, A. (2004). Le genre du territoire domestique. Dans C. Bard (dir.), *Le Genre des territoires, féminin, masculin, neutre* (p. 75-85). Presses de l'Université d'Angers.
- Echenberg, H. et Munn-Rivard, L. (2020). *L'itinérance au Canada : définitions et recensements*. Bibliothèque du Parlement. Gouvernement du Canada. https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/202041E
- Favory, M. (1992). *La territorialité sociale dans l'espace urbain de l'agglomération bordelaise : éléments pour une recherche géographique sur les perceptions de l'environnement et le sens des lieux dans la ville*, thèse de doctorat non-publiée. Bordeaux : Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Département de Géographie.
- Fenster, T. (2005). The right to the gendered city : Different formations of belonging in everyday life. *Journal of Gender Studies*, 14(3), 217-231.
- Fenster, T. (2011). Le droit à la ville et la vie quotidienne dans une perspective de genre. Dans A. Sugranyes et C. Mathivet (dir.), *Villes pour toutes et tous. Pour le droit à la ville, propositions et expérience* (p. 65-79). Habitat International Coalition.
- Flynn, C. (2014). *Projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par le biais de la recherche-action participative* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Scholaris. <http://hdl.handle.net/1866/12010>

- Fournier, L. (1984). *Santé mentale chez les itinérants et chambreurs du centre-ville de Montréal*. Comité de travail en santé mentale du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.
- Fournier, L. (1988). *Rapport synthèse de l'opération d'énumération de la clientèle des missions et refuges de Montréal*. Centre de recherche de l'hôpital Douglas.
- Fournier, L. et Chevalier, S. (1998). *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec 1996-1997*. Santé Québec.
- Fournier, L. et Mercier, C. (1996). *Sans domicile fixe : au-delà du stéréotype*. Éditions du Méridien.
- Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., Pauly, B., Pearce, B., Turner, A. et Marsolais, A. (2012). *Définition canadienne de l'itinérance*. Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Gaetz, S., Dej, E., Richter, T. et Redman, M. (2016). *The State of Homelessness in Canada 2016*. Canadian Homelessness Research Network Press.
- Galtung, J. (1969). Violence, peace, and peace research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191. <https://www.jstor.org/stable/422690>
- Gauthier, E., Joannette, J.-Y. et Latendresse, A. (2007). Le droit à la ville. *À Babord : Revue sociale et politique*, (22). <https://www.ababord.org/Le-droit-a-la-ville>
- Gélineau, L., Brisseau, N., Loudahi, M., Bourgeois, F., Potin, R. et Zoundi, L. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : Pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec* [Rapport de recherche qualitative]. Regroupement de l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec et Regroupement des Groupes de Femmes de la région 03.
- Gimenez, M.E. (2019). *Marx, women, and capitalist social reproduction : Marxist feminist essays*. Haymarket Books.
- Gounis, K. et Susser, E. (1990). Shelterization and its Implications for Mental Health Services. Dans N. Cohen (dir.), *Psychiatry Takes to the Streets: Outreach and Crisis Intervention for the Mentally Ill* (p. 231-255). The Guilford Press.
- Gravel, M.-A. (2020). *Itinérance cachée : définitions et mesures. Au Québec et à l'international*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/itinerance-cachee-definitions-et-mesures-au-quebec-et-a-linternational.pdf>
- Grimard, C. (2011). *Les refuges pour hommes itinérants à Montréal, lieux de passage ou d'ancrage ? Enquête sociologique sur une institution paradoxale* [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/4247/1/D2219.pdf>

- Grunberg, J. et Eagle, P. (1990). Shelterization. How the homeless adapt to shelter Living. *Hospital and Community Psychiatry*, 41(5), 521-525. <https://doi.org/10.1176/ps.41.5.521>
- Harvey, D. (1989). From managerialism to entrepreneurialism : The transformation in urban governance in late capitalism. *Geografiska Annaler*, 71(1), 3-17. <https://doi.org/10.1080/04353684.1989.11879583>
- Herzberg, J.L. (1987). No fixed abode. A comparison of men and women admitted to an East London psychiatric hospital. *British Journal of Psychiatry*, 150(5), 621-627. <https://doi.org/10.1192/bjp.150.5.621>
- Innes, M. (2003). *Understanding social control : Deviance, crime, and social order*. Open University Press.
- INSPQ. Institut national de santé publique du Québec (2020). *Violence conjugale dans un contexte de pandémie*. Gouvernement du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contexte-pandemie>
- Karsz, S. (2000). L'exclusion : faux concept, vrai problème. Dans S. Karsz (dir.), *L'exclusion, définir pour en finir* (p. 99-171). Dunod.
- Kelling, G. L. et Wilson, J. Q. (1982). Broken windows : The police and neighborhood safety. *The Atlantic*, march 1982. <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1982/03/broken-windows/304465/>
- Kergoat, D. (2009). Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination* (p. 111-125). Presses universitaires de France.
- Kozol, J. (1988). *Rachel and her children: Homeless families in America*. Crown.
- Krug, E., Dahlberg, L., Lozano, R., Mercy, J. et Zwi, A. (2002). *World Report on Violence and Health*. Organisation mondiale de la Santé.
- Laberge, D. (1997). *Marginaux et marginalité. Les États-Unis aux XVIIIe et XIXe siècles*. L'Harmattan.
- Laberge, D. et Landreville, P. (2000). De l'événement à l'infraction. Du sans-abri au délinquant. Réflexions sur le processus de catégorisation dans le champ pénal. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 121-137). Éditions MultiMondes.
- Laberge, D., Morin, D. et Roy, S. (2000). L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociétales. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 83-99). Éditions MultiMondes.
- Laberge, D. et Roy, S. (1994). Marginalité et exclusion sociales : des lieux et des formes. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 5-9. <https://doi.org/10.7202/1002205ar>

- Laberge, D. et Roy, S. (2001). Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 115-131. <https://doi.org/10.7202/008314ar>
- Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L.M. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante>
- Landreville, P., Laberge, D. et Morin, D. (1998). La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 69-81. <https://doi.org/10.7202/301424ar>
- Lanzarini, C. (2003). Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale. *Cahiers du Genre*, 35(2), 95-115. <https://doi.org/10.3917/cdge.035.0095>
- Latimer, E., McGregor, J., Méthot, C. et Smith, A. pour l'équipe de Je Compte MTL 2015 (2015). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Ville de Montréal et Centre de recherche de l'Hôpital Douglas.
- Latimer, E. et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018*. Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Laurendeau, M. (2019). *La place des femmes : décrire et comprendre l'itinérance au féminin* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Scholaris. <http://hdl.handle.net/1866/22471>
- Lavigne, E. (2014). *Pratiques socio-territoriales des personnes itinérantes au centre-ville de Montréal* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/6245>
- Lebel, A. (2024a, 18 juillet). « Mon garçon m'en parle encore tous les jours » : un itinérant endormi dans la cour d'un CPE à Montréal. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2024/07/18/mon-garcon-men-parle-encore-tous-les-jours-un-itinerant-endormi-dans-la-cour-dun-cpe-du-centre-ville-de-montreal>
- Lebel, A. (2024b, 9 juillet). « Il y a une recrudescence » : plus de 100 campements de sans-abri démantelés à Montréal en 2024. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2024/07/09/il-y-a-une-recrudescence-plus-de-100-campements-de-sans-abris-demanteles-a-montreal-en-2024>
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Anthropos.
- Le Robert (2020). *Invisibilisation*. Le Robert. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/invisibilisation>
- Lévesque, C., Turcotte, A.-M., Ratel, J.-L. et Germain, A. (2015). La condition itinérante au sein de la population autochtone au Québec : éléments de compréhension et pistes d'analyse. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p. 111-130). Presses de l'Université du Québec.

- Lewis, C. (2016). *Une réalité urbaine : L'itinérance des femmes à Montréal*. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. https://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2016/10/C.Lewis_Femmes-itine%C4%99Bance_VersionArticles2016.pdf
- Loeppky, J. et Ma, C. (2023, 11 juillet). *Capacitisme au Canada*. L'Encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/capacitisme>
- LRDF. La rue des Femmes (2024). *Rapport d'activités 2023-2024*. https://laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2024/09/LRDF_Rapport_annuel_2023-2024_final_FR_v3.0_reduite-Copie.pdf
- Maillé, C. (2022, 16 février). *Intersectionnalité*. L'Encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/intersectionnalite>
- Margier, A. (2013). L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation. *Cahiers de géographie du Québec*, 57(161), 175–192. <https://doi.org/10.7202/1024899ar>
- Martini, N. (2021). Street homelessness, visibility and recognition : Navigating the dilemmas of mapping homeless spatialities. *ACME An International Journal for Critical Geographies*, 20(5), 460-478. <https://doi.org/10.14288/acme.v20i5.2050>
- Maurin, M. (2015). Prendre place : les femmes sans-abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 253-269. <https://doi.org/10.7202/1037691ar>
- Menzies, P. (2006). Intergenerational trauma and homeless aboriginal men. *Canadian Review of Social Policy*, (58), 1-24. <https://www.proquest.com/scholarly-journals/intergenerational-trauma-homeless-aboriginal-men/docview/222289446/se-2>
- Mercier, C. (1996). Les femmes. Dans L. Fournier et C. Mercier (dir.), *Sans domicile fixe : Au-delà du stéréotype*. Éditions du Méridien.
- Mercier, C., Fournier, L. et Racine, G. (1994). L'itinérance. Dans F. Dumont, Y. Martin et S. Langlois (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. Les Presses de l'Université Laval.
- Mercier, G. et Lazzarotti, O. (2009). Violence de la géographie. *Cahiers de géographie du Québec*, 53(150), 311-314. <https://doi.org/10.7202/039182ar>
- Middleton-Moz, J. (1989). *Children of trauma : Rediscovering your discarded self*. Health Communications Inc.
- Mitchell, D. (2003). *The Right to the city : Social justice and the right for public space*. The Guilford Press.
- MSSS. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*.

Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>

- Namian, D. (2012). *Entre itinérance et fin de vie : sociologie de la vie moindre*. Presses de l'Université du Québec.
- North, C.S. et Smith, E.M. (1993). A comparison of homeless men and women : Different populations, different needs. *Community Mental Health Journal*, 29(5), 423-431. <https://doi.org/10.1007/BF00754410>
- Novac, S., Brown, J. et Bourbonnais, C. (1996). *Elles ont besoin de toits : Analyse documentaire sur les femmes sans-abris*. Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Novac, S. (2001). Women's health and homelessness : A review of the literature. Dans Kappel Ramji Consulting Group (dir.), *Common occurrence : The impact of homelessness on women's health*. Brown Books.
- Novac, S., Serge, L., Eberle, M. et Brown, J. (2002). *Où se tourner ? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada*. Condition féminine Canada.
- O'Grady, B. et Gaetz, S. (2004). Homelessness, gender and subsistence : The case of Toronto street youth. *Journal of Youth Studies*, 7(4), 397-416. <https://doi.org/10.1080/1367626042000315194>
- OMS. Organisation mondiale de la santé. (2013). *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire* [Rapport de situation]. Publications de l'Organisation mondiale de la santé.
- ONU. Organisation des Nations Unies (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* [Résolution 48/104 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993]. Organisation des Nations Unies.
- ONU. Organisation des Nations Unies (2020). *Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme* [Projet de résolution]. Conseil économique et social, Commission du développement social.
- Ouellette, F.-R. (1989). *Femmes sans toit ni voix : La problématique des femmes dites sans-abri ou itinérantes*. Les publications du Québec.
- Ouellette-Vézina, H. (2024, 28 novembre). Baby Shark pour chasser les sans-abri. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-11-28/complexe-desjardins/baby-shark-pour-chasser-les-sans-abri.php>
- Ouellette-Vézina, H. (2025a, 21 juillet). Pas de démantèlement d'ici la fin de l'été. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2025-07-21/campement-notre-dame/pas-de-demantelement-d-ici-la-fin-de-l-ete.php>

- Ouellette-Vézina, H. (2025b, 13 mars). Fini le flânage. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2025-03-13/metro/fini-le-flanage.php>
- Paillé, P. (1996). Qualitative par théorisation (analyse). Dans A. Mucchielli (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (p. 184-190). Armand Colin.
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive : Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. (2009). Existe-t-il une « morale globale » de la régulation de la rue ? Réflexions autour de l'hypothèse d'un imaginaire écosanitaire. *Géographie et cultures*, (71), 91-110.
<https://doi.org/10.4000/gc.2129>
- Passaro, J. (1996). *The unequal homeless : Men on the streets, women in their place*. Routledge.
- Plante, M.-C. (2007). *Lutte contre la pauvreté au Québec : le cas des jeunes femmes itinérantes* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Scholaris. <http://hdl.handle.net/1866/18034>
- Plante, M.-C. (2015). Les processus de sortie de la rue des jeunes femmes en situation d'itinérance à Montréal. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p. 159-185). Presses de l'Université du Québec.
- Pearce, D. (1978). The feminization of poverty : Women, work, and welfare. *The Urban and Social Change Review*, (11), 28-36.
- Pearce, D. (1990). Welfare is not for women : Why the war on poverty cannot conquer the feminization of poverty. Dans L. Gordon (dir.), *Women, the state, and welfare* (p. 265-280). University of Wisconsin Press.
- Peterson, J. (1987). The feminization of poverty. *Journal of Economic Issues*, 21(1), 329-337.
<http://www.jstor.org/stable/4225831>
- Pierret, R. (2013). Qu'est-ce que la précarité ?. *Socio*, (2), 307-330.
<https://doi.org/10.4000/socio.511>
- Pressman, S. (2003). Feminist Explanations for the Feminization of Poverty. *Journal of Economic Issues*, 37(2), 353-361. <https://doi.org/10.1080/00213624.2003.11506582>
- Québec (2023, 15 novembre). *Formes de violences*. Gouvernement du Québec.
<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violences>
- Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *L'itinérance au Québec : Cadre de référence*. Gouvernement du Québec.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-846-01.pdf>
- Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014a). *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Gouvernement du Québec.

https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/2014-02-26_13-846-06f_one_pager_no1_derniere.pdf

Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014b). *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance : Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>

Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014c). *L'itinérance au Québec : Premier portrait*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf>

Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014d). *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001028/>

Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2018). *Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Orientations et démarches*. Gouvernement du Québec. https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/portrait-itinerance/Orientations_et_demarche.pdf

Québec. Secrétariat à la condition féminine (2023). *Analyse différenciée selon les sexes*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/analyse-differenciee-selon-sexes#c193652>

Racine, G. (1991). Les maisons d'hébergement pour femmes sans abri : plus qu'un toit. *Santé mentale au Québec*, 16(2), 67-88. <https://doi.org/10.7202/032227ar>

Racine, J.-B., Noseda, V. et Guillaume, P. (2013). Violence. Dans J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie* (p. 1087-1090). Belin.

Raffestin, C. (1977). Paysage et territorialité. *Cahiers de géographie du Québec*, 21(53-54), 123-134. <https://doi.org/10.7202/021360ar>

Raffestin, C. (1980). Pour une géographie du pouvoir. *Annals of regional sciences*, 18(1), 3.

Raffestin, C. (1986). Écogenèse territoriale et territorialité. Dans R. Auriac et R. Brunet (dir.), *L'espace. Jeux et enjeux* (p. 175-185). Fayard et Fondation Diderot.

RAPSIM. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (2022). *Répertoire des ressources en hébergement communautaire et en logement social avec soutien communautaire, 8^e édition*. <https://rapsim.org/wp-content/uploads/2022/06/repertoire-2022-final-web.pdf>

Richards, T. N., Garland, T. S., Bumphus, V. W., et Thompson, R. (2010). Personal and political? : Exploring the feminization of the american homeless population. *Journal of Poverty*, 14(1), 97-115. <https://doi.org/10.1080/10875540903489496>

- Roy, S. (1988). *Seuls dans la rue : portraits d'hommes clochards*. Éditions Saint-Martin.
- Roy, S. (1995). L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale ?. *Lien social et Politiques*, (34), 73-80. <https://doi.org/10.7202/005232ar>
- Roy, S. et Grimard, C. (2015). L'aide aux personnes à la rue : cohérence et failles d'un système. Dans S. Bergheul, S. (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p. 13-31). Presses de l'Université du Québec.
- Roy Tempe, F. (2019). *L'exercice du droit à la ville des femmes et des hommes et l'influence des aménagements urbains : une étude de cas de Montréal* [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/13374>
- Rozier, M. et Vanasse, V. (2000). Les mesures de réduction des méfaits : entre cadre pénal et pratiques d'intervention. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 415-432). Éditions MultiMondes.
- Sandercock, L. (1998). *Making the invisible visible : A multicultural planning history*. University of California Press.
- Scott, S. (2007). *All our sisters : Stories of homeless women in Canada*. Broadview Press.
- Sibley, D. (1995). *Geographies of exclusion : Society and difference in the West*. Routledge.
- Stablein, T. (2011). Helping friends and the homeless milieu : Social capital and the utility of street peers. *Journal of Contemporary Ethnography*, 40(3), 290-317. <https://doi.org/10.1177/0891241610390365>
- Statistique Canada (1994). La violence familiale au Canada. Statistique Canada.
- Statistique Canada (2021). *Tableau 1 : Seuils de faible revenu avant impôt (2019)*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/fournisseurs-soins/capacite-financiere.html>
- Strasser, J. (1978). Urban Transient Women. *American Journal of Nursing*, 78(12), 2076-2079.
- Tabet, P. (2004). *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*. L'Harmattan.
- Terrolle, D. (2004). La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF. *Espaces et sociétés*, 116-117(1), 143-157. <https://doi.org/10.3917/esp.116.0143>.
- Thomas, G. (2000). Vie itinérante et réglementation des espaces publics. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 291-312). Éditions MultiMondes.
- Tolman, D. L., Striepe, M. I., et Harmon, T. (2003). Gender matters : constructing a model of adolescent sexual health. *Journal of sex research*, 40(1), 4-12. <https://doi.org/10.1080/00224490309552162>

- Van Berkum, A. et Oudshoorn, A. (2015). *Best Practice Guideline for Ending Women's and Girl's Homelessness* [Rapport de recherche]. All Our Sisters; Women's Community House.
- Walsh, C., Rutherford, G. et Kuzmak, N. (2009). Characteristics of home : Perspectives of women who are homeless. *The Qualitative Report*, 14(2), 299-317. <https://doi.org/10.46743/2160-3715/2009.1385>
- Wardhaugh, J. (1999). The unaccommodated woman : home, homelessness and identity. *The Sociological Review*, 47(1), 91-109. <https://doi.org/10.1111/1467-954X.00164>
- Whitzman, C. (2006). At the intersection of invisibilities : Canadian women, homelessness and health outside the big city. *A journal of Feminist Geography*, 13(4), 383-399. <https://doi.org/10.1080/09663690600808502>
- Wresinski, J. (1987). *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Conseil économique et social. <https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/1987/Rapport-WRESINSKI.pdf>
- Yuval-Davis, N. (2006). Intersectionality and Feminist Politics. *European Journal of Women's Studies*, 13(3), 193-209. <https://doi.org/10.1177/1350506806065752>
- Zeneidi-Henry, D. (2002). *Les SDF et la ville : Géographie du savoir-survivre*. Bréal.